



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

Projet éolien Des Neiges Secteur Charlevoix

Étude d'impact sur l'environnement
Volume 4 – Réponses aux questions
et commentaires

Étude déposée au ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Dossier 3211-12-243

Mai 2023

Réalisée par

PESCA
ENVIRONNEMENT

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C.
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES –
SECTEUR CHARLEVOIX

Étude d'impact sur l'environnement –
Volume 4 : Réponses aux questions et
commentaires

PESCA Environnement
Mai 2023

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Responsables environnement
et relations avec le milieu

M. Philippe Alary-Paquette, LL.B., M. Env.

PESCA Environnement

Directrice de projet

Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc.

Chargé de projet

Matthieu Féret, biologiste, M. Sc.

Recherche et rédaction

Alexandre Borduas, professionnel en environnement et géomaticien
Joseph Rocheteau, technicien de la faune
Guillaume Larouche-Litalien, ingénieur chimiste, CPI
Quentin Bellanger, ingénieur industriel, CPI,
spécialiste Développement durable

Cartographie

Aurélie Noël, géographe, M. Sc.
Daniel Audet, technicien en informatique

Révision linguistique
et mise en page

Julie Côté, réviseure, B.A.

Citation recommandée : Société de projet BVH2, s.e.n.c. (2023). *Étude d'impact sur l'environnement – Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires.* Étude réalisée par PESCA Environnement et déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Note relative aux références citées : Lorsque la source citée est une référence Internet, l'année inscrite entre parenthèses correspond à l'année de publication mentionnée avec le copyright du site Internet, ou à la mise à jour lorsqu'elle est mentionnée. Une mention « [s. d.] » indique qu'aucune date n'est fournie. La mise à jour des données fournies par l'éditeur est parfois indépendante de cette date.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
1 MISE EN CONTEXTE	1
1.7 Solutions de rechange au projet	1
1.8 Aménagements et projets connexes	2
2 DESCRIPTION DU MILIEU	3
2.2 Milieu physique	3
2.2.2 Sols	3
2.2.2.2 Terrains contaminés	3
2.2.3 Hydrographie	3
2.3 Milieu biologique	4
2.3.1 Végétation	4
2.3.1.2 Espèces floristiques à statut particulier	4
2.3.2 Faune	5
2.3.2.1 Oiseaux	5
2.3.2.3 Mammifères terrestres	8
2.3.2.4 Poissons	13
2.3.2.7 Espèces fauniques à statut particulier	13
2.4 Milieu humain	17
2.4.1 Contexte socioéconomique de la MRC de Charlevoix	17
2.4.1.2 Activités économiques	17
2.4.2 Cadre administratif et gestion territoriale dans la zone d'étude	18
2.4.4 Infrastructures d'utilité publique	18
2.4.7 Climat sonore	20
2.4.8 Paysages	20
3 DESCRIPTION DU PROJET	21
3.1 Description générale	21
3.2 Variantes au projet	21
3.5 Phase de construction	22
3.5.1 Déboisement et activités connexes	23
3.5.3 Transport et circulation	24
3.10 Coût de réalisation du projet	26

4	PROCESSUS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES	27
4.2	Approche et principes de l'initiateur en matière de consultation	27
4.4	Consultations menées auprès de la population	27
5	ENJEUX ASSOCIÉS AU PROJET	29
6	ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION ET DE COMPENSATION	29
6.1	Interrelations potentielles entre les activités prévues et les composantes du milieu	29
6.3	Mesures d'atténuation courantes	30
6.3.2	Milieu biologique	30
6.4	Préservation de la biodiversité	31
6.4.2	Oiseaux	31
6.4.3	Chauve-souris	32
6.4.5	Amphibiens et reptiles	35
6.4.6	Espèces fauniques à statut particulier	36
6.5	Protection des milieux humides et hydriques	42
6.5.3	Sols	43
6.7	Maintien des usages du territoire	44
6.8	Maintien de la qualité de vie et des paysages	45
6.9	Protection du patrimoine bâti et archéologique	46
6.10	Lutte aux changements climatiques	47
6.11	Mesures d'atténuation particulières	49
6.13	Impacts cumulatifs	50
6.14	Un projet respectant les principes du développement durable	54
7	SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	54
7.2	Plan des mesures d'urgence en cas d'accident et de défaillance	55
8	SUIVI ENVIRONNEMENTAL	55
8.2	Climat sonore	55
9	EFFET DE L'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	56
9.3	Évaluation des risques pour le projet ou son milieu et mesures d'adaptation	56
10	SYNTHÈSE DU PROJET	58
	ANNEXE C	58
	BIBLIOGRAPHIE	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Principaux transports par camion estimés pour la construction dans les secteurs sud, Charlevoix et ouest susceptibles d'emprunter le nouveau chemin d'accès	2
Tableau 2.	Distances minimales des plans d'eau potentiellement propices au garrot d'Islande avec les infrastructures du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix	7
Tableau 3.	Taux actuel de perturbation de l'habitat potentiel du caribou forestier dans la zone d'étude	11
Tableau 4.	Superficies du déboisement requis pour la construction du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix dans des habitats essentiels potentiels perturbés	12
Tableau 5.	Espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude	14
Tableau 6.	Débit journalier moyen annuel de circulation sur les principales routes à proximité de la zone d'étude en 2021.....	19
Tableau 7.	Mesures d'atténuation visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre	47
Tableau 8.	Valeurs de potentiel de réchauffement planétaire considérées dans les estimations des émissions de gaz à effet de serre	59

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Évaluation environnementale de site de phase I
Annexe B	Cartographie des habitats potentiels des espèces en péril visées
Annexe C	Habitats essentiels potentiels pour le caribou forestier et taux de perturbation
Annexe D	Carte 4A – Faune
Annexe E	Localisation des bancs d'emprunt potentiels
Annexe F	Rapport de consultation
Annexe G	Fiches de caractérisation des milieux humides et hydriques

INTRODUCTION

Conformément à l'article 31.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le présent document regroupe les réponses aux questions auxquelles doivent répondre Boralex inc., Énergir S.E.C. et Hydro-Québec (ci-après nommés « l'initiateur ») afin que l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) soit recevable.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1 Mise en contexte

1.7 Solutions de rechange au projet

QC - 1 Il est mentionné à la section 2.1.4 *Analyse des solutions de rechange du projet* de la directive que l'étude d'impact doit présenter « sommairement les solutions de rechange du projet, y compris l'éventualité de sa non-réalisation ou de son report et, le cas échéant, toute solution proposée lors des consultations effectuées par l'initiateur. » Veuillez présenter non seulement les variantes d'emplacements individuels des éoliennes, mais également les solutions de rechange au projet étudié et les différentes variantes d'accès étudiées. Veuillez également justifier le choix de la variante retenue.

R. - 1 L'initiateur a présenté dans l'étude d'impact les différentes variantes relatives aux emplacements des éoliennes en expliquant que la configuration sera optimisée lorsque le modèle d'éolienne sera choisi et que le nombre de positions requis sera confirmé. L'initiateur présente le projet dans sa forme actuelle afin de répondre aux futurs besoins en électricité dans un contexte de lutte aux changements climatiques. Comme il est mentionné à la section 1.5 de l'étude d'impact (volume 1), l'énergie éolienne est toute désignée pour combler une large partie de ces nouveaux besoins abondants à un coût concurrentiel. La complémentarité entre l'hydroélectricité et l'éolien est bien reconnue. Comme il est mentionné à la section 3.3 de l'étude d'impact (volume 1), le territoire privé de la Seigneurie de Beauré offre des conditions avantageuses à ce type de projet, en raison, notamment : du potentiel éolien de grande qualité, des possibilités de raccordement au réseau d'Hydro-Québec, de l'harmonisation des usages et de la vocation du territoire.

L'initiateur a effectivement étudié différentes options d'accès, notamment par le réseau de chemins existants des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré. L'utilisation des deux options retenues, c'est-à-dire deux accès à partir de la route 138 à Saint-Tite-des-Caps et à Petite-Rivière-Saint-François, directement sur les terres du Séminaire, est le scénario ayant le moins d'impacts puisque les tracés concernés évitent complètement les zones résidentielles et favorisent l'utilisation d'un chemin existant (chemin des Caps à Petite-Rivière-Saint-François) et d'un chemin déjà planifié pour la construction du projet éolien Des Neiges – Secteur sud (à Saint-Tite-des-Caps). La présence de deux accès permettra également de répartir la circulation sur ces deux chemins, tout en minimisant les trajets devant être parcourus par les travailleurs provenant tant de l'est que de l'ouest du site du projet.

1.8 Aménagements et projets connexes

QC - 2 Bien que les projets éoliens connexes Secteur Sud et Secteur Ouest sont indépendants, l'initiateur mentionne à la section 6.13 *Impacts cumulatifs* du Volume 1 de l'étude d'impact que « les impacts cumulatifs de la réalisation éventuelle de ces trois projets sont pris en compte dans la présente étude d'impact ». De plus, l'initiateur ajoute que le nouveau chemin d'accès « devra être aménagé afin de permettre à la fois l'accès au secteur Charlevoix et aux autres secteurs à venir dans le contexte du développement du projet éolien Des Neiges [...] ».

Dans ce contexte, l'initiateur doit indiquer si les périodes de construction des trois projets envisagés (sud, ouest et Charlevoix) pourraient se superposer. Dans l'affirmative, l'initiateur doit estimer les nombres combinés de passages associés au transport sur le nouveau chemin d'accès et si la mise en place de mesures d'atténuation particulières des nuisances reliées au transport, tenant compte d'un chevauchement des périodes de construction, est prévue.

R. - 2 Le nouveau chemin d'accès permettra d'accéder à la fois au secteur Charlevoix (maximum 80 éoliennes), au secteur sud (maximum 80 éoliennes) ainsi qu'à la portion est du secteur ouest (maximum 20 éoliennes). Il est prévu que les périodes de construction de ces trois projets soient échelonnées sur environ quatre ans, et qu'elles pourraient se superposer à certains moments.

Le nombre de passages susceptibles, pour les trois secteurs, d'emprunter le nouveau chemin d'accès est présenté au tableau 1. Il est à noter que le nombre de voyages présenté dans le tableau 3.5 de l'étude d'impact (volume 1) a été converti en nombre de passages (un voyage correspondant à deux passages d'un véhicule) et que ce nombre de passages serait réparti sur une période d'environ quatre ans. Les passages présentés au tableau 1 pour le projet Charlevoix constituent des maximums puisqu'une partie de ces passages pourraient également emprunter le chemin des Caps à Petite-Rivière-Saint-François.

Tableau 1. Principaux transports par camion estimés pour la construction dans les secteurs sud, Charlevoix et ouest susceptibles d'emprunter le nouveau chemin d'accès

Élément	Nombre estimé de passages de camions			Total
	Secteur Charlevoix	Secteur sud	Secteur ouest	
Éoliennes	80	80	20	180
Pale	480	480	120	1 080
Tour	960	960	240	2 160
Nacelle	480	480	120	1 080
Moyeu	160	160	40	360
Génératrice	160	160	40	360
Autres pièces et équipements	1 280	1 280	320	2 880
Armature	1 040	1 040	260	2 340
Machinerie lourde	80 à 160	80 à 160	20 à 40	180 à 360

Le transport de béton n'a pas été comptabilisé au tableau 1 puisque les passages se feront sur les chemins situés entre le site de fabrication de béton (situé sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré) et chaque éolienne, et non sur le nouveau chemin d'accès. À cet égard, l'initiateur prévoit appliquer les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact, notamment la limitation de la vitesse de circulation et l'application d'abat-poussière lorsque requis.

2 Description du milieu

2.2 Milieu physique

2.2.2 Sols

2.2.2.2 Terrains contaminés

QC - 3 L'étude d'impact ne présente pas la phase I d'une étude de caractérisation des sols réalisée selon le *Guide de caractérisation des terrains*¹ du MELCCFP, tel qu'exigé à la section 2.3.2 *Description du milieu récepteur de la directive*.

L'initiateur doit transmettre une évaluation environnementale de site de phase I afin de supporter l'absence de terrain contaminé et/ou de sources potentielles de contaminants dans la zone d'étude.

R. - 3 L'évaluation environnementale de site de phase I est jointe à l'annexe A du présent volume.

2.2.3 Hydrographie

QC - 4 L'initiateur présente à la section 2.2.3.2 *Eaux souterraines* du Volume 1 de l'étude d'impact ainsi qu'aux cartes 1 *Relief et hydrographie* et 5 *Milieu humain* la distribution des forages (puits) à l'intérieur de la zone d'étude sur l'unique base du Système d'information hydrogéologique (SIH). Tel que vous l'indiqué, le SIH présente un inventaire sommaire et non exhaustif des puits et forages ayant été réalisés depuis 1967. En effet, le SIH provient, en grande partie, de rapports de forages réalisés par les puisatiers pour des ouvrages de captage desservant des résidences privées en eau potable. Il n'offre pas un inventaire exhaustif de tous les ouvrages de captage existants au Québec. Il contient seulement l'information sur des puits profonds (ou tubulaires) réalisés sur le territoire du Québec depuis 1967. De plus, un certain nombre des puits profonds forés depuis 1967 n'y figurent pas. Enfin, les puits de surface tout comme les captages de sources n'y sont répertoriés que depuis le mois de juin 2003. Puisque ces informations sont incomplètes, une validation terrain doit être réalisée. L'initiateur devra, lorsque requis, réaliser un inventaire terrain des prélèvements d'eau trouvés à l'intérieur de la zone d'étude (principalement là où se trouvent des chalets ou autres bâtiments de villégiature).

À noter que la fiche d'information *Inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine*² détaille les informations attendues dans le cadre d'un tel inventaire. Dans le contexte du projet actuel, il est envisageable de limiter la caractérisation physico-chimique des puits (point #5 de la fiche) aux emplacements avoisinant les sources de contamination potentielles (zones de dynamitage, sites de fabrication de béton, etc.). Les puits retenus pour la caractérisation physico-chimique seront ceux pour lesquels le consultant aura estimé qu'un risque d'impact des travaux sur l'intégrité de l'ouvrage est possible. Cette

¹ Gouvernement du Québec, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés du ministère de l'Environnement, (2003) *Guide de caractérisation des terrains* sous la direction de Louise Anderson [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide/guidecaracterisation.pdf>

² MELCC. (2019). *Fiche d'information : Inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/fiche-info-inventaire-puits-prelevement.pdf>

estimation doit être faite en considération des conditions hydrogéologiques locales. Advenant une caractérisation physico-chimique en lien avec une zone de dynamitage, les perchlorates devront être ajoutés à la liste des paramètres analysés. À cet effet, consultez le tableau 6-1 C) *Paramètres inorganiques et physiques non normés* ainsi que la section 6.5.3 *Perchlorates* du Volume 1 du Guide de conception des installations de production d'eau potable³.

L'initiateur doit s'engager à réaliser l'inventaire terrain avant les travaux et à transmettre les résultats de cette étude au dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

- R. - 4 L'initiateur s'engage à réaliser un inventaire des puits de prélèvement d'eau souterraine avant les travaux. Le protocole et le plan d'échantillonnage seront discutés au préalable avec les intervenants concernés du MELCCFP. Les résultats seront transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, pour la phase construction.

2.3 Milieu biologique

2.3.1 Végétation

2.3.1.2 Espèces floristiques à statut particulier

- QC - 5 L'étude d'impact mentionne que la présence réelle ainsi que l'impact sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables en périphérie de l'aire d'étude est nulle ou très faible. Cependant, l'initiateur mentionne que l'étude d'impact est encore incomplète en regard des inventaires en raison du niveau de raffinement du projet. En effet, la localisation et conception exacte de certaines infrastructures, telles que les chemins d'accès, dépendra du modèle d'éoliennes choisi. L'initiateur s'est engagé à réaliser une étude de caractérisation complète qui comprendra, entre autres, la présence d'espèces floristiques à statut particulier.

Dans le cadre de cette caractérisation, veuillez vous engager à réaliser des inventaires spécifiques aux espèces floristiques à statut particulier, notamment pour la Riverine des montagnes (*Hygrohypnum montanum*). Les sites de traverses de cours d'eau doivent faire l'objet d'une attention particulière en regard de ces espèces. Cette caractérisation écologique sera requise lors du dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

- R. - 5 L'initiateur s'engage à réaliser une étude de caractérisation complète avant les travaux. Cette caractérisation comprendra l'identification des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables et les espèces susceptibles d'être ainsi désignées, incluant la riverine des montagnes. Les résultats de l'étude seront transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux de déboisement.

³ MDDELCC. (2015). Guide de conception des installations de production d'eau potable.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/documents/volume1.pdf>

2.3.2 Faune

2.3.2.1 Oiseaux

QC - 6 L'initiateur indique qu'une attention particulière a été portée à la présence du Garrot d'Islande (*Bucephala islandica*) lors de la visite de plans d'eau qui avait pour objectif le recensement d'espèces de sauvagine durant la nidification (section 3.3 *Sélection du site* de l'étude 2 *Inventaire d'oiseaux* réalisés en 2021 du Volume 3 de l'étude d'impact).

Également, au tableau 6.6 *Impact du déboisement sur les espèces à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude* du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur indique que l'impact du déboisement serait nul puisque l'espèce n'a pas été répertoriée dans la zone d'étude lors des inventaires de 2021. Il réfère également à l'absence de mentions lors d'un inventaire antérieur spécifique à cette espèce et réalisé en 2007. L'initiateur n'explique pas comment l'inventaire réalisé en 2021 a porté une attention particulière à l'espèce. Par ailleurs, la méthodologie et les résultats des inventaires réalisés en 2007 ne sont pas fournis.

L'initiateur doit discuter du potentiel de présence de l'espèce en tenant compte de l'aire de nidification de l'espèce et des conditions recherchées par l'espèce telles que de petits lacs (< 15 ha) situés en altitude (> 500 m) et des lacs sans poisson. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) précise que la littérature et les informations disponibles indiquent que même si une bonne partie des lacs occupés par le Garrot d'Islande en période de nidification se situent effectivement à une altitude supérieure à 500 mètres, ce n'est pas le cas de tous les lacs. En effet, le fait qu'un lac n'abrite pas de poissons constitue une meilleure variable prédictive que son altitude en ce qui concerne la présence du Garrot d'Islande.

- A) Veuillez traiter de la présence potentielle du Garrot d'Islande en période de nidification en lien avec la présence des conditions recherchées par l'espèce dans l'aire d'étude.
 - B) Veuillez réviser la description de l'état de référence de cette espèce de la zone d'étude durant la période de nidification. Compléter le portrait à l'aide de nouveaux inventaires spécifiques à l'espèce ou justifier pourquoi un tel inventaire n'est pas nécessaire aux fins de l'évaluation des impacts sur cette espèce.
 - C) Si le potentiel de présence s'avère moyen ou élevé, l'initiateur doit présenter une évaluation spécifique des impacts du projet sur le Garrot d'Islande et le cas échéant, discuter des mesures d'atténuation, de surveillance ou de suivi particulières à mettre en œuvre. Cette évaluation spécifique doit être présentée à la section 6 *Analyse des impacts et mesures d'atténuation et de compensation* du Volume 1 de l'étude d'impact.
- R. – 6 A) La présence du garrot d'Islande n'a jamais été confirmée dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix au cours des différents inventaires effectués par l'initiateur. Le Séminaire de Québec effectue également des inventaires spécifiques à cette espèce sur le territoire de la Seigneurie de Beauré, dans le contexte de l'aménagement forestier, et la présence du garrot d'Islande n'a jamais été confirmée. Son potentiel de présence est tout de même jugé moyen (R-9) en raison d'occurrences répertoriées à l'échelle régionale, notamment dans la réserve faunique des Laurentides, au nord de la Seigneurie de Beauré. La zone d'étude ne comprend pas d'habitat désigné essentiel à cette espèce (Environnement Canada, 2013; Gouvernement du Canada, 2023).

En période de nidification, le garrot d'Islande fréquente des petits lacs sans poissons de moins de 15 ha, généralement situés à une altitude de plus de 500 m, ainsi que des terrains accidentés pour l'élevage des jeunes. Les lacs situés en tête de bassin versant constituent des habitats favorables à l'alimentation du garrot d'Islande (Environnement Canada, 2013). Dans la zone d'étude, il est évalué qu'environ 65 plans d'eau pourraient avoir des conditions recherchées par le garrot d'Islande. Or, le potentiel d'utilisation est réduit en raison de la présence probable de poissons. La pêche est une activité répandue sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré et des travaux sont réalisés chaque année afin d'assurer le succès de cette activité, principalement en ce qui concerne l'omble de fontaine, notamment par l'aménagement de frayères et le nettoyage de cours d'eau assurant la libre circulation du poisson. La carte 4 du volume 2 de l'étude d'impact illustre d'ailleurs les frayères aménagées ou connues d'omble de fontaine dans les milieux aquatiques de la zone d'étude. L'habitat potentiel du garrot d'Islande est quant à lui illustré à la carte QC10-A présentée à l'annexe B du présent volume.

B) La description de la présence potentielle du garrot d'Islande repose notamment sur différents inventaires effectués entre 2007 et 2021. La présence du garrot d'Islande n'a jamais été confirmée dans la zone d'étude. En 2021, une vingtaine de plans d'eau ont été spécifiquement ciblés en période de nidification afin de recenser les espèces de sauvagine nicheuses. À cela s'ajoutent les inventaires réalisés de mars à novembre 2021 dans la zone d'étude. Aucun garrot d'Islande n'a été détecté. Un effort similaire avait été consacré aux inventaires d'oiseaux en 2010-2011 dans la zone d'étude avec un résultat identique confirmant l'absence du garrot d'Islande. Tous les inventaires effectués par l'initiateur et le Séminaire de Québec confirment également l'absence de cette espèce. Ces efforts sont jugés suffisants pour établir que le garrot d'Islande ne fréquente pas la zone d'étude en période de nidification.

C) Le garrot d'Islande niche en milieu forestier, dans les cavités de vieux arbres relativement gros, jusqu'à 300 m des plans d'eau propices (Environnement Canada, 2013). Dans la zone d'étude, l'habitat potentiel de reproduction du garrot d'Islande comprendrait des peuplements de 70 ans et plus, situés à moins de 300 m des lacs de moins de 15 ha, et ce, à plus de 500 m d'altitude. Les lacs dans lesquels des sites de fraie sont répertoriés ont été exclus en raison de la présence confirmée de poissons. La cartographie de ces habitats est présentée à l'annexe B du présent document (carte QC10-A). Il est estimé que la zone d'étude comporte 491,5 ha d'habitat potentiel pour la nidification du garrot d'Islande. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 4,8 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,0 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude. De plus, ces superficies sont liées à l'amélioration potentielle de chemins existants. Les habitats potentiels dans les superficies requises pour le projet sont associés à 14 plans d'eau situés à au moins 330 m des éoliennes (tableau 2).

Tableau 2. Distances minimales des plans d'eau potentiellement propices au garrot d'Islande avec les infrastructures du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix

Plan d'eau	Distance minimale (m)		
	Éolienne	Chemin à construire	Chemin existant à améliorer
1	840	750	5
2	331	130	360
3	1 024	866	18
4	1 100	597	< 5
5	883	725	36
6	975	733	33
7	731	726	< 5
8	2 030	2 016	98
9	1 900	1 310	110
10	380	1 130	230
11	875	17	45
12	1 018	713	< 5
13	948	859	13
14	6 430	6 350	< 5

Comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), aucun impact n'est anticipé sur le garrot d'Islande compte tenu de l'étendue limitée du déboisement, en dehors d'habitats essentiels, et ce, pour l'amélioration de chemins existants. Les mesures d'atténuation mises en place pour réduire l'impact du projet sur la faune avienne, les habitats et la végétation permettent de réduire également l'impact potentiel spécifique au garrot d'Islande.

L'initiateur prévoit mettre en place les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises ci-dessous :

- Les superficies requises pour la construction du projet seront réduites afin de limiter la perte d'habitat par le déboisement :
 - en effectuant une validation terrain avant les travaux afin de réduire au minimum les superficies à utiliser,
 - en utilisant le plus possible les chemins forestiers existants afin de réduire les superficies à déboiser,
 - en remettant en état les superficies temporaires, non requises durant l'exploitation, qui auront été utilisées lors de la construction (aires d'entreposage, aire de service et bureaux de chantier, site de fabrication de béton);
- La machinerie et les véhicules éviteront de circuler en dehors des chemins et des aires de travail prévus au projet;
- Un suivi de la mortalité des oiseaux sera effectué lors de l'exploitation du parc éolien, comme il est exigé pour chaque parc éolien au Québec. Le programme de suivi respectera les standards en vigueur au Québec. Ce programme sera déposé lors de la demande d'autorisation en vue de l'exploitation du parc éolien.

2.3.2.3 Mammifères terrestres

QC - 7 Le secteur Charlevoix du projet éolien Des Neiges recoupe l'habitat essentiel du Caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale connue comme l'aire de répartition QC2, tel que précisé dans le *Programme de rétablissement modifié du Caribou des bois, population boréale, au Canada, 2019*⁴, ci-après *Programme de rétablissement du Caribou des bois, population boréale*. Le tableau 6.6 *Impact du déboisement sur les espèces à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude* du Volume 1 de l'étude d'impact indique que le projet n'aura aucun effet sur le Caribou des bois, et ce, malgré la perte d'habitat engendrée par la réalisation du projet.

L'initiateur justifie cette absence d'impact en mentionnant que les relevés télémétriques (2004 - 2009) indiquent que le Caribou des bois est absent de la zone d'étude et que les aires de travail sont éloignées des zones d'habitat en restauration (ZHR) et des massifs de protection à long terme associés à la population de caribous de Charlevoix prévus dans la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*⁵, ci-après la *Stratégie*. Il mentionne également que depuis février 2022, l'ensemble de la harde des caribous de Charlevoix est gardée en enclos dans le parc national des Grands-Jardins.

Or, le MELCCFP souhaite rappeler que les nouvelles données issues du suivi télémétrique qui s'est poursuivi jusqu'en 2022 ont permis de mettre à jour l'aire de répartition de la population de caribous de Charlevoix. Ce suivi permet d'affirmer que l'aire de répartition recoupe la zone d'étude. Il importe également de spécifier qu'un suivi télémétrique informe sur les habitats sélectionnés uniquement par les individus porteurs d'un émetteur. Plusieurs autres individus ne sont pas munis de collier télémétrique et ainsi, on ne peut affirmer que la population ne fréquente pas la zone d'étude en se basant uniquement sur un relevé télémétrique sur 5 ans.

Aussi, soulignons que la *Stratégie* est toujours en cours d'élaboration par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et le MELCCFP et qu'elle s'applique uniquement en terres publiques. Le fait que la zone d'étude ne chevauche pas l'une des ZHR ciblées par la *Stratégie* s'explique uniquement par le fait que la zone d'étude se situe presque exclusivement en terres privées, et non, parce que celle-ci n'est pas fréquentée par les caribous. De plus, notons que dans l'aire de répartition QC2, les populations de caribous locales sont considérées comme non autosuffisantes et que le taux de perturbation de l'habitat avoisinerait 82 % selon les renseignements disponibles dans le *Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du Caribou des bois, population boréale, au Canada, 2012 - 2017*⁶. Le maintien d'un minimum de 65 % d'habitat non perturbé, ainsi que la disponibilité des attributs biophysiques, seraient nécessaires au Caribou des bois afin que cette population puisse être qualifiée d'autosuffisante.

⁴ Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. xiii + 157 pp. [En ligne] <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/boreal-caribou-des-bois-2019.html#toc0>

⁵ Gouvernement du Québec. (2022, 20 décembre). *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*. <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

⁶ Environnement et Changement climatique Canada. (2017). Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada, 2012-2017. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, ix + 108 p. [En ligne] https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En3-4-140-1-2017-fra.pdf

Pour ces raisons, les impacts du projet doivent prendre en compte les pertes d'habitat essentiel du Caribou des bois dans toute l'aire de répartition, et ce, même si elle n'est pas couramment utilisée par l'espèce. Ainsi, tous les effets du projet sur le Caribou des bois doivent être analysés, en utilisant l'aire de répartition de la population de Caribou des bois transmise le plus récemment par le MELCCFP. De plus, la science actuelle démontre que les projets industriels peuvent avoir plusieurs incidences directes et indirectes, incluant la perte nette d'habitat et une augmentation du dérangement des caribous. Les répercussions sur les populations de Caribou des bois se font sentir non seulement aux sites d'implantation, mais également dans un rayon de 4 km de ceux-ci. Dans le cas spécifique des éoliennes, le bruit et le mouvement des pales peuvent générer une modification des comportements anti-prédateurs et ultimement l'abandon d'habitats optimaux. Rappelons que la prédation constitue le facteur de mortalité principal des caribous. L'impact élevé de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur le Caribou des bois doit faire partie de l'évaluation des impacts du projet. Précisons que selon la documentation fournie et les données disponibles, il appert qu'environ 18 éoliennes (T-19 à T-30 et T-81 à T-86) sont prévues dans l'aire de répartition de la population des caribous de Charlevoix, incluant plusieurs kilomètres de chemins.

L'Annexe H du *Programme de rétablissement du Caribou des bois*, population boréale, définit les caractéristiques biophysiques des différents types d'habitats fréquentés par le caribou pour accomplir ses processus vitaux. L'initiateur doit également présenter ces habitats, tel que défini par le programme de rétablissement, et évaluer les effets sur ceux-ci.

Afin de bonifier l'état de référence et l'évaluation des impacts du projet sur la population des caribous de Charlevoix, veuillez fournir les renseignements suivants :

- A) Indiquer quelles ont été les données les plus à jour utilisées pour délimiter l'aire de répartition du Caribou des bois (autres données télémétriques ou données d'inventaire) ayant servi à l'analyse des impacts du projet et mettre à jour la description de l'état de référence du projet en fonction des données les plus à jour et des éléments décrits ci-haut;
- B) Décrire et cartographier tous les habitats dans la zone d'étude qui présentent les caractéristiques biophysiques des différents types d'habitats fréquentés par le Caribou des bois pour accomplir ses processus vitaux. La carte 4 *Faune* du Volume 2 de l'étude d'impact doit notamment clairement identifier une zone tampon de 4 km bordant l'aire de fréquentation du Caribou des bois comme discuter avec les représentants du MELCCFP en 2021;
- C) Mettre à jour l'évaluation de tous les impacts (directs et indirects) du projet sur le Caribou des bois, incluant les impacts sur chaque type d'habitat essentiel et sur la zone tampon de 4 km bordant l'aire de fréquentation. Les effets sur les individus (la mortalité, la prédation, etc.), sur le maintien de la connectivité, ainsi que leurs effets combinés sur les objectifs de rétablissement du Caribou des bois doivent être évalués. Cette nouvelle évaluation doit inclure un bilan des pertes permanentes et temporaires d'habitat essentiel au Caribou des bois et à la zone tampon de 4 km liées au projet;
- D) Mettre à jour les mesures d'atténuation ou de compensation supplémentaires à mettre en place afin d'atténuer les effets du projet sur le caribou et son habitat. L'initiateur doit évaluer la possibilité de revoir son projet afin d'éviter complètement la mise en place d'infrastructure à l'intérieur de l'aire de répartition du Caribou des bois. En cas contraire, l'initiateur doit le justifier.

R. – 7 A) L'aire de répartition ayant servi à l'analyse des impacts a été fournie par le MFFP en octobre 2021. Selon les explications fournies à l'initiateur, cette aire a été délimitée sur la base de relevés télémétriques récents. Cette aire de répartition est représentée sur la carte 4 du volume 2 de l'étude d'impact. L'analyse a également tenu compte des relevés télémétriques disponibles (1998-2001 et 2004-2009) et des informations présentées dans le chapitre 2 du volume 1 de l'étude d'impact. L'initiateur a effectué des démarches pour obtenir les données télémétriques les plus à jour, mentionnées ci-dessus, sans toutefois obtenir une réponse positive de la part du MELCCFP.

B) Les habitats essentiels potentiels pour le caribou forestier ont été identifiés dans l'aire de répartition et la zone tampon de 4 km en se basant sur les caractéristiques biophysiques mentionnées au tableau H-4e de l'annexe H du *Programme de rétablissement du Caribou des bois, population boréale* (Environnement et Changement climatique Canada, 2020a). Quatre types d'habitats y sont décrits :

- **Grande échelle** : Basses terres à prédominance d'épinettes noires au dernier stade de succession et hautes terres à prédominance de pins gris, peuplements de sapins baumiers, terrains marécageux et zones comportant une abondance de lichens;
- **Mise bas** : Forêts de conifères ouvertes ou à moitié fermées. Altitude de 300 m. Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée. Sélection de brûlis anciens (plus de 40 ans);
- **Saison du rut** : Forêts matures, denses et ouvertes d'épinettes, de mélèzes laricins et de pins gris, et forêts de jeunes conifères de 30 à 50 ans;
- **Hiver** : Peuplements ouverts de sapins baumiers, de sapins baumiers et d'épinettes noires, d'épinettes noires ainsi que d'épinettes noires et de mélèzes laricins, et peuplements de pins gris de plus de 70 ans. Terrains nus et secs, peuplements de sapins baumiers ou de sapins et d'épinettes noires de 30 à 50 ans, et peuplements de pins gris de 50 ans et lichens arboricoles et terrestres.

Ces habitats ont les caractéristiques biophysiques nécessaires au caribou forestier pour accomplir ses processus vitaux (Environnement et Changement climatique Canada, 2020a). La zone d'étude comprend chacun des types d'habitats considérés. La cartographie de ces habitats essentiels potentiels est présentée à l'annexe C du présent volume (carte QC7).

Finalement, l'initiateur comprend que la seconde partie de la question fait référence à l'aire de répartition plutôt qu'à l'aire de fréquentation du caribou de Charlevoix. Une zone tampon de 4 km autour de l'aire de répartition du caribou forestier a été ajoutée à la carte 4, jointe à l'annexe D du présent volume.

C) Selon ledit programme de rétablissement, le caribou forestier a besoin de vastes zones composées de parcelles continues d'habitats non perturbés (Environnement et Changement climatique Canada, 2020a). Le taux actuel de perturbation de l'habitat essentiel potentiel, cartographié à l'annexe C du présent volume, a été évalué en considérant ce qui suit :

- **Perturbation anthropique permanente** : infrastructures permanentes existantes telles que les chalets, les chemins forestiers et les lignes de transport d'électricité;
- **Perturbation anthropique temporaire** : habitats modifiés par les activités sylvicoles, principalement les peuplements issus de coupes forestières;
- **Perturbation naturelle** : habitats perturbés de façon naturelle, principalement des chablis, des brûlis et des peuplements affectés par des épidémies.

ECCC (2020a) considère une zone tampon de 500 m autour des perturbations anthropiques pour donner une meilleure représentation des effets combinés de la prédation et de l'évitement.

Le taux de perturbation actuel de la portion de l'aire de répartition du caribou incluse dans la zone d'étude est de 99,9 %. Le taux de perturbation dans la zone tampon de 4 km incluse dans la zone d'étude est de 99,2 % (tableau 3). Par conséquent, le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix s'insère dans un paysage où les conditions sont déjà défavorables au caribou forestier, ce qui est cohérent avec l'absence de fréquentation constatée dans les données télémétriques des années 1998-2001 et 2004-2009, fournies par le MRNF lors du développement des parcs éoliens existants de la Seigneurie de Beaupré. De plus, la construction de ce projet n'augmentera pas le taux de perturbation dans cette portion de l'aire de répartition puisque l'initiateur a priorisé l'utilisation des chemins existants et des peuplements issus de coupes forestières. De surcroît, le territoire couvert par le projet éolien Des Neiges demeurera soumis aux activités anthropiques telles que la villégiature, la foresterie, la chasse ou la pêche. Compte tenu 1) du très fort taux de perturbation initial, et 2) de l'utilisation des chemins existants et des peuplements visés par l'exploitation forestière et les villégiateurs, la construction du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix n'aura pas de répercussions significatives sur le taux de perturbation à l'échelle de l'aire de répartition du caribou.

Tableau 3. Taux actuel de perturbation de l'habitat potentiel du caribou forestier dans la zone d'étude

Type de perturbation	Perturbations dans la zone d'étude			
	Aire de répartition		Zone tampon de 4 km	
	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Perturbation anthropique permanente	6 129,2	99,5	14 222,1	97,9
Perturbation anthropique temporaire	23,1	0,4	155,0	1,1
Perturbation naturelle	-	-	31,9	0,2
Total	6 152,2	99,9	14 409,0	99,2

Note : la superficie indiquée pour les perturbations anthropiques temporaires correspond aux superficies situées en dehors des perturbations permanentes.

La connectivité de l'habitat, tant à l'intérieur des aires de répartition qu'entre celles-ci, est essentielle pour la persistance du caribou boréal dans le paysage (Environnement et Changement climatique Canada, 2020a). La zone d'étude du projet Secteur Charlevoix est située en périphérie de l'aire de répartition du caribou, dans un paysage où le taux de perturbation existant lui est défavorable. Les données télémétriques transmises par le MRNF ne démontrent aucun déplacement de caribous entre différents habitats essentiels qui transiteraient par la zone d'étude. Par conséquent, le projet n'aura pas de répercussion sur cette éventuelle connectivité puisque les habitats susceptibles d'être fréquentés sont plutôt situés dans les portions moins perturbées de l'aire de répartition et que le projet n'empêchera pas les caribous de s'y rendre.

Les pertes d'habitats essentiels potentiels, décrits ci-dessus et cartographiés à l'annexe C, sont présentées au tableau 4. Certains peuplements offrent des caractéristiques biophysiques pour plusieurs types d'habitats. Les superficies doivent être considérées séparément sans être cumulées. Comme il est mentionné précédemment, le territoire où se situent ces habitats présente un taux de perturbation supérieur à 99 %, défavorable au caribou.

La portion de la zone d'étude incluse dans l'aire de répartition du caribou comprend 3 081,2 ha d'habitats essentiels potentiels à grande échelle. À cela s'ajoutent 3 412,7 ha dans la portion de la zone d'étude incluse dans la zone tampon de 4 km. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha dont 69,8 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,1 % de l'habitat potentiel disponible (tableau 4).

La portion de la zone d'étude incluse dans l'aire de répartition du caribou comprend 2 706,9 ha d'habitats essentiels potentiels à la mise bas du caribou. À cela s'ajoutent 2 194,9 ha dans la portion de la zone d'étude incluse dans la zone tampon de 4 km. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha dont 55,0 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,1 % de l'habitat potentiel disponible (tableau 4).

La portion de la zone d'étude incluse dans l'aire de répartition du caribou comprend 2 473,2 ha d'habitats essentiels potentiels à la saison du rut du caribou. À cela s'ajoutent 2 182,8 ha dans la portion de la zone d'étude incluse dans la zone tampon de 4 km. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha dont 51,5 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,1 % de l'habitat potentiel disponible (tableau 4).

La portion de la zone d'étude incluse dans l'aire de répartition du caribou comprend 588,8 ha d'habitats essentiels potentiels pour l'hiver. À cela s'ajoutent 503,6 ha dans la portion de la zone d'étude incluse dans la zone tampon de 4 km. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha dont 5,6 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 0,5 % de l'habitat potentiel disponible (tableau 4).

Il est probable que ces superficies soient moindres à la suite de l'optimisation des tracés des chemins qui sera réalisée lorsque le modèle d'éolienne sera choisi et que le nombre de sites requis sera confirmé.

Tableau 4. Superficies du déboisement requis pour la construction du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix dans des habitats essentiels potentiels perturbés

Type d'habitat	Superficie dans la portion de la zone d'étude incluse dans l'aire de répartition du caribou	Superficie dans la portion de la zone d'étude incluse dans la zone tampon de 4 km	Superficie à déboiser	
			ha	%
Grande échelle	3 081,2	3 412,7	69,8	1,1
Mise bas	2 706,9	2 194,9	55,0	1,1
Saison du rut	2 473,2	2 182,8	51,5	1,1
Hiver	588,8	503,6	5,6	0,5

Note : Certains peuplements offrent des caractéristiques biophysiques pour plusieurs types d'habitats. Les superficies doivent être considérées séparément sans être cumulatives.

Par conséquent, l'initiateur réitère que sur la base des précisions fournies dans l'étude d'impact (volume 1) et dans le présent volume, et sur la base des données télémétriques fournies par le MRNF, le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix n'aurait aucun impact sur le caribou forestier, ni sur le taux de perturbation de l'habitat, ni sur le maintien de la connectivité, ni sur les zones touchées par le plan de restauration d'habitat du caribou de 2019, ni sur les objectifs anticipés du plan de rétablissement à venir. En ciblant un territoire déjà perturbé et voué à l'exploitation forestière, l'initiateur limite également l'impact cumulatif sur cette espèce et son habitat.

- R. – 7 D) L'initiateur s'est engagé dans l'étude d'impact (volume 1) à mettre en place diverses mesures d'atténuation qui permettront de limiter l'impact sur les espèces fauniques et leurs habitats, incluant le caribou forestier. Ces mesures sont reprises ci-dessous :

- Les superficies requises pour la construction du projet seront réduites afin de limiter la perte d'habitat par le déboisement :
 - en effectuant une validation terrain avant les travaux afin de réduire au minimum les superficies à utiliser,
 - en utilisant le plus possible les chemins forestiers existants afin de réduire les superficies à déboiser,
 - en remettant en état les superficies temporaires qui auront été utilisées lors de la construction (aires d'entreposage, aire de service et bureaux de chantier, site de fabrication de béton);
- La machinerie et les véhicules éviteront de circuler en dehors des chemins et des aires de travail prévus au projet;
- Le déboisement sera réalisé, dans la mesure du possible, en dehors de la période qui s'étend du 1^{er} mai au 15 août.

Compte tenu de ce qui précède et des données mises à sa disposition, l'initiateur considère adéquates les mesures incluses dans l'étude d'impact (volume 1) et reprises ci-dessus, de même que la configuration du projet. Dans l'éventualité où le MELCCFP lui ferait parvenir les données télémétriques les plus à jour, l'initiateur continuera à collaborer avec les autorités concernées afin de discuter d'enjeux spécifiques qui pourraient ressortir de l'étude de ces nouvelles données.

2.3.2.4 Poissons

QC - 8 Bien qu'à la section 2.3.2.4 Poissons du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur du projet mentionne les espèces de poissons présentes dans la zone d'étude, aucune caractérisation des cours d'eau visés par des travaux n'a été effectuée. L'initiateur doit s'engager à réaliser une caractérisation de chacun des cours d'eau touchés par le projet selon un protocole validé par le MELCCFP. À défaut de quoi l'ensemble des cours d'eau (permanents et intermittents) seront jugés comme étant de l'habitat pour l'omble de fontaine. Notons que dans un tel cas, les travaux en littoral devront être réalisés en dehors de la période de restriction. Il doit également s'engager à déposer ces caractérisations au moment de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

R. – 8 L'initiateur s'engage à réaliser une caractérisation des cours d'eau visés par des travaux selon un protocole qui sera discuté avec le MELCCFP. Les résultats seront transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour la phase construction.

2.3.2.7 Espèces fauniques à statut particulier

QC - 9 ECCC est d'avis que la méthodologie employée pour décrire le milieu biologique spécifiquement en lien avec les espèces en péril n'est pas appropriée pour évaluer de manière adéquate le potentiel de retrouver ces espèces dans la zone d'étude, évaluer les impacts du projet sur ces dernières, et déterminer les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi environnemental qu'il pourrait être nécessaires de mettre en œuvre. Puisque ces espèces sont rares, leur observation peut s'avérer problématique. En ce sens, l'absence d'occurrence dans la banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) n'indique pas nécessairement l'absence d'une telle espèce dans la zone d'étude. ECCC est d'avis que l'évaluation du potentiel de présence de ces

espèces doit prendre en considération les habitats potentiels et les exigences écologiques des espèces dont la distribution recoupe la zone d'étude, et non seulement les observations réalisées au terrain. Cette évaluation est nécessaire en raison de la rareté de ces espèces.

Veuillez fournir une évaluation du potentiel de présence de chacune des espèces fauniques à statut particulier dans la zone d'étude. Cette analyse doit tenir compte des habitats potentiels et des exigences écologiques des espèces dont la distribution recoupe la zone d'étude afin de déterminer les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi environnemental qu'il pourrait être nécessaire de mettre en œuvre.

- R. - 9 Le potentiel de présence d'espèces fauniques à statut particulier dans la zone d'étude est indiqué dans le tableau 5. Cette analyse a tenu compte des habitats potentiels sur le territoire, des exigences écologiques des espèces et de leur distribution. Ces informations ont été notamment tirées des programmes de rétablissement, des rapports de situation, de l'*Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*, des inventaires effectués sur le territoire et en périphérie ainsi que des évaluations réalisées par le Séminaire de Québec dans le contexte des activités d'aménagement forestier. Des précisions sont fournies aux réponses R-10 et R-42.

Tableau 5. Espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude

Espèce	Statut			CDPNQ (2021)	Présence dans la zone d'étude ou à proximité selon des inventaires		Potentiel de la présence
	Provincial	Fédéral			2005 à 2018	2021	
		LEP	COSEPAC				
Oiseau							
Aigle royal	Vulnérable	-	Non en péril	Non	Oui	Oui	Élevé
Engoulevent bois-pourri	SDMV	Menacé	Menacé	Non	Possible	Non	Faible
Engoulevent d'Amérique	SDMV	Menacé	Préoccupant	Non	Possible	Non	Moyen
Faucon pèlerin	Vulnérable	Préoccupant	Non en péril	Non	Oui	Non	Moyen
Garrot d'Islande	Vulnérable	Préoccupant	Préoccupant	Oui	Non	Non	Moyen
Grive de Bicknell	Vulnérable	Menacé	Menacé	Oui	Oui	Non	Élevé
Gros-bec errant	-	Préoccupant	Préoccupant	Non	Oui	Oui	Élevé
Moucherolle à côtés olive	SDMV	Menacé	Préoccupant	Non	Oui	Non	Moyen
Paruline du Canada	SDMV	Menacé	Préoccupant	Non	Oui	Non	Moyen
Pioui de l'Est	-	Préoccupant	Préoccupant	Non	Oui	Non	Faible
Pygargue à tête blanche	Vulnérable	-	Non en péril	Non	Oui	Oui	Élevé
Quiscale rouilleux	SDMV	Préoccupant	Préoccupant	Non	Oui	Non	Moyen
Mammifère							
Belette pygmée	SDMV	-	-	Non	-	-	Faible
Campagnol des rochers	SDMV	-	-	Non	-	-	Faible
Campagnol-lemming de Cooper	SDMV	-	-	Non	-	-	Faible
Caribou des bois, écotype forestier	Vulnérable	Menacé	Menacé	Non	-	-	Faible
Chauve-souris argentée	SDMV	-	-	Non	Oui	Oui	Élevé
Chauve-souris cendrée	SDMV	-	-	Non	Oui	Oui	Élevé
Chauve-souris nordique	-	EVD	EVD	Non	Oui	Oui	Élevé

Espèce	Statut			CDPNQ (2021)	Présence dans la zone d'étude ou à proximité selon des inventaires		Potentiel de la présence
	Provincial	Fédéral			2005 à 2018	2021	
		LEP	COSEPAC				
Chauve-souris rousse	SDMV	-	-	Non	Oui	Oui	Élevé
Cougar	SDMV	-	Données insuffisantes	Non	-	-	Très faible
Petite chauve-souris brune	-	EVD	EVD	Non	Possible	Oui	Élevé
Pipistrelle de l'Est	-	EVD	EVD	Non	Non	Non	Élevé
Poisson							
Omble chevalier oquassa	SDMV	-	-	Oui	-	-	Élevé
Amphibien							
Salamandre sombre du Nord	SDMV	-	Non en péril	Oui	-	-	Moyen

Notes : Les statuts à l'échelle fédérale ont été indiqués en considérant la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et la recommandation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Les statuts abrégés sont : SDMV : [espèce] susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; - : aucun statut reconnu pour l'espèce ou aucun inventaire réalisé; EVD : espèce en voie de disparition.

La requête auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) correspond aux occurrences répertoriées dans la zone d'étude ou à proximité.

QC - 10 Les habitats potentiels de chacune des espèces fauniques en péril susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude n'ont pas été identifiés et cartographiés. Cette information permet notamment de vérifier si les résultats d'inventaires sont représentatifs de chacune de ces espèces. Elle permet également de déterminer les effets sur les habitats de ces espèces.

A) L'initiateur doit fournir une cartographie des habitats potentiels de chacune des espèces aviaires et terrestres en péril inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (L.C 2002., ch. 29) et des espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) dont le potentiel de présence dans la zone à l'étude aura été évalué moyen ou élevé. Pour les espèces visées par la LEP ou par le COSEPAC, se référer au programme de rétablissement, plan d'action, plan de gestion ou rapport COSEPAC sur la situation de l'espèce pour obtenir une description des habitats potentiels. Ces documents sont accessibles sur le Registre public des espèces en péril à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>.

B) L'initiateur doit également fournir sur ces cartes :

- La cartographie de l'habitat essentiel et de la résidence lorsqu'ils sont connus (espèces visées par la LEP);
- Les mentions de chacune de ces espèces;
- Les stations d'inventaires en précisant celles dont la ou les espèces ont été confirmées;
- Les limites de l'empreinte maximale du projet (construction ou exploitation) en identifiant toutes les infrastructures temporaires et permanentes.

- R. – 10 La cartographie des habitats potentiels pour chacune des espèces aviaires et terrestres de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et des espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) dont le potentiel de présence dans la zone d'étude est évalué à moyen ou élevé est présentée à l'annexe B du présent document (carte QC10-A), à l'exception de la grive de Bicknell et des chauves-souris. Pour la grive de Bicknell, l'analyse a été effectuée sur la base de la modélisation de l'habitat de nidification à fine résolution qui a été élaborée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), comme il est mentionné à la QC-61. La cartographie de ces habitats (carte QC10-B) est également présentée à l'annexe B.

Les chauves-souris sont susceptibles de fréquenter l'ensemble de la zone d'étude. Cependant, les inventaires effectués en 2021 montrent qu'elles sont peu abondantes dans le secteur d'implantation des éoliennes.

La carte QC10-C (annexe B) illustre les mentions des espèces confirmées dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, à savoir le gros-bec errant ainsi que la chauve-souris nordique, les chauves-souris du genre *Myotis*, la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est. Les autres espèces n'ont pas été détectées dans la zone d'étude du projet éolien durant les inventaires effectués en 2021. La carte QC10-C illustre également la répartition des sites d'inventaires couverts en 2021. L'empreinte maximale du projet est représentée sur chacune des cartes de l'annexe B.

Outre pour la grive de Bicknell et le caribou, aucun habitat essentiel d'une espèce ciblée par la présente question n'est situé dans la zone d'étude.

- QC - 11 Le projet se situe dans l'aire de répartition pour la reproduction de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), espèce menacée inscrite à l'annexe 1 de la LEP. L'initiateur mentionne qu'aucun individu n'a été répertorié lors des inventaires de l'avifaune, toutefois aucun inventaire spécifique pour cette espèce n'a été réalisé. L'espèce pourrait être présente étant donné que la zone d'étude pourrait comprendre de l'habitat potentiel de reproduction pour cette espèce. Comme les femelles pondent leurs œufs directement sur le sol, des mesures d'atténuation et de surveillance particulières sont nécessaires en cas de présence confirmée de l'espèce.**

Veillez documenter la présence d'habitat potentiel de reproduction de l'espèce dans la zone d'étude. De plus, veuillez fournir une évaluation des impacts spécifique à l'espèce et, le cas échéant, indiquer les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi particulières qui seront mises en œuvre.

- R. - 11 La présence de l'engoulevent d'Amérique n'a effectivement jamais été confirmée dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, mais son potentiel de présence est jugé moyen (R-9). Sur la base des inventaires effectués dans la zone d'étude, aucun couple nicheur ne serait susceptible d'être affecté par les pertes d'habitat. L'engoulevent d'Amérique se reproduit dans une grande variété de milieux et semble être un généraliste opportuniste qui cible des zones où se concentrent les insectes volants, comme les cours d'eau et les espaces ouverts (COSEPAC, 2018a). ECCC reconnaît que l'information disponible ne permet pas de désigner l'habitat essentiel de l'espèce et qu'il est difficile de déterminer si l'habitat constitue un facteur limitatif au Canada pour l'engoulevent d'Amérique (Environnement Canada, 2016a).

Cette espèce niche en milieu ouvert comportant peu ou pas de végétation. Bien qu'elle niche habituellement sur le sol nu, son nid peut se trouver dans une coupe forestière. Dans la zone d'étude, l'habitat potentiel de reproduction comprendrait des aulnaies, des milieux dénudés ou semi-dénudés humides, des milieux riverains, des parterres de coupes totales, des milieux ouverts anthropiques et des gravières. La cartographie de ces habitats potentiels est présentée à l'annexe B du présent volume (carte QC10-A). Il est estimé que la zone d'étude comporte

5 594,0 ha d'habitats potentiels pour la nidification de l'engoulevent d'Amérique. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha dont 55,1 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,0 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude.

L'impact est donc non significatif, comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), compte tenu du contexte d'exploitation forestière sur le territoire, de la nature des peuplements à déboiser et de la disponibilité d'habitats de remplacement. De plus, le déboisement peut accroître la disponibilité de sites de nidification (COSEPAC, 2018a).

Dans le chapitre 7 de l'étude d'impact (volume 1), l'initiateur s'est également engagé à mettre en place un programme de surveillance environnementale afin de veiller à l'application des mesures de protection environnementales nécessaires lors de la construction du parc. Un responsable de la surveillance environnementale sera désigné, notamment durant les périodes de déboisement. De plus, les travailleurs seront sensibilisés à la présence potentielle de cette espèce et des impacts potentiels des travaux lors de leur accueil sur le site.

Advenant la découverte d'un nid occupé par l'engoulevent d'Amérique dans les zones de travaux de déboisement, l'initiateur communiquera avec les représentants des autorités concernées et conviendra, si elles sont requises, de mesures d'atténuation supplémentaires pouvant être mises en œuvre rapidement.

L'initiateur documentera, à l'aide des rapports de surveillance environnementale, la présence de nids d'engoulevent d'Amérique ainsi que les actions entreprises pour assurer leur protection. Le cas échéant, les rapports de surveillance seront transmis aux représentants des autorités concernées.

2.4 Milieu humain

2.4.1 Contexte socioéconomique de la MRC de Charlevoix

2.4.1.2 Activités économiques

QC - 12 Comme le mentionne le dernier paragraphe de la sous-section *Foresterie* du Volume 1 de l'étude d'impact, l'extrémité sud-est de la zone d'étude comporte des terres publiques intramunicipales. Il y est également écrit que la gestion forestière de ces terres a été confiée à la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix au moyen d'une convention de gestion territoriale. Le MRNF tient à préciser que cette délégation n'inclut pas l'entièreté de ses responsabilités. Par conséquent, il est possible que l'initiateur doive préalablement à ses travaux obtenir un permis d'intervention à l'unité de gestion de Portneuf-Laurentides et Charlevoix du MRNF, dépendamment de l'activité d'aménagement forestier qui serait à réaliser sur cette portion de territoire public.

R. - 12 L'initiateur prend note de cette précision.

2.4.2 Cadre administratif et gestion territoriale dans la zone d'étude

QC - 13 Le MRNF souhaite préciser que, pour la portion de chemin multiusage situé en territoire public, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) (A-18.1, r.0.01) s'applique dans son intégralité et a préséance sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix et ses normes relatives, notamment, aux chemins multiusages. Dans l'alternative où les normes du RADF ne pourraient être respectées, notamment en ce qui a trait à l'élargissement de cette portion de chemin, l'initiateur devra adresser une demande de dérogation auprès de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides et Charlevoix du MRNF.

A) Veuillez prendre note que toutes les activités prévues dans la portion de chemin multiusage situé en territoire public doivent respecter le RADF. Notamment en ce qui a trait aux traverses de cours d'eau qui pourraient être installées ou remplacées.

B) Veuillez vous engager à identifier clairement aux différents documents qui seront transmis aux entrepreneurs (plan, devis, etc.), et relatifs aux activités susceptibles d'être réalisées sur cette portion de chemin situé en terre publique, les exigences applicables et spécifiques à ce dernier.

R. – 13 A) L'initiateur prend note de cette information.

B) L'initiateur s'engage à mentionner clairement les exigences applicables et spécifiques à un chemin multiusage dans les différents documents transmis aux entrepreneurs ainsi que pour les activités susceptibles d'être réalisées sur la portion de chemin située en terre publique.

2.4.4 Infrastructures d'utilité publique

QC - 14 Les débits journaliers moyens annuels de 2020 présentés au tableau 2.18 *Débit journalier moyen annuel de circulation sur les principales routes à proximité de la zone d'étude en 2020* du Volume 1 de l'étude d'impact sont considérés historiquement bas en raison de la pandémie. L'initiateur doit fournir une mise à jour qui prend en considération les données de 2021 pour présenter un bon portrait de la circulation, puisque les écarts peuvent se situer entre 15 % et 20 %.

R. - 14 Le débit journalier moyen annuel de circulation a été estimé pour les principales routes à proximité de la zone d'étude en 2021 (tableau 6). Les débits annuels de 2021 sont globalement supérieurs à ceux de 2020 d'en moyenne 16 %.

Tableau 6. Débit journalier moyen annuel de circulation sur les principales routes à proximité de la zone d'étude en 2021

Route	Tronçon	Débit journalier moyen			Proportion de camions (%)
		Annuel	Estival	Hivernal	
Route 138	Avenue Royale – Chemin du Massif	7 300	10 600	5 400	13
	Chemin du Massif – Rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François	7 300	10 700	5 200	13
	Rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François – Rang Saint-Antoine	6 900	9 800	5 500	16
	Rang Saint-Antoine – Route 362	8 000	-	-	-
	Route 362 – Côte de Pérou	9 200	-	-	-
	Côte de Pérou – Route 381	7 100	9 300	5 500	14
Route 381	Route 138 – Rue Sainte-Anne à Saint-Urbain	2 700	-	-	-
	Rue Sainte-Anne à Saint-Urbain au parc national des Grands-Jardins	800	-	-	-

Source : MTQ (2022)

Notes : Débit de circulation calculé pour le total des directions de chaque tronçon. La période estivale s'étend de juin à septembre et la période hivernale, de décembre à mars.

- : Aucune donnée disponible.

QC - 15 La route 138 compte une seule voie de circulation dans chaque direction au lieu d'insertion du nouveau chemin d'accès.

- A) L'initiateur doit présenter les enjeux et les impacts sur la circulation de cette nouvelle insertion pour les usagers de la route 138, les résidents riverains du projet ainsi que sur les infrastructures publiques.**
- B) De plus, l'initiateur doit préciser s'il entend mettre en place des mesures d'atténuation (aménagements, horaires de travail, etc.) afin d'éviter les problématiques que cela pourrait occasionner pour les usagers de la 138 et les riverains du projet, étant donné qu'il pourrait s'agir du seul itinéraire permettant de se rendre au chantier.**

R. – 15 A) Des discussions ont eu lieu avec le MTQ en lien avec l'insertion du nouveau chemin d'accès directement à la route 138. Le permis d'intervention 7184-2022-0557 autorisant la construction d'une nouvelle intersection d'accès a été obtenu.

Une nouvelle voie d'accélération pour les camions sortant du site et une nouvelle voie permettant aux véhicules routiers de dépasser les camions entrant par le nouvel accès sont également prévues afin de limiter les répercussions sur la circulation normale sur la route 138.

B) Afin de limiter les nuisances occasionnées par le transport des travailleurs sur le site du projet, des mesures d'atténuation seront mises en place, incluant :

- une communication régulière avec les riverains sur la planification des travaux, à l'aide par exemple d'info-travaux, de rencontres ou d'appels téléphoniques, pendant et en amont de la construction;
- la limitation de la vitesse de circulation à l'aide d'une signalisation appropriée;
- la surveillance de la vitesse des véhicules sur le site;
- la sensibilisation des travailleurs aux nuisances que peuvent occasionner leurs déplacements;
- l'application d'eau ou d'abat-poussière, lorsque cela s'avère nécessaire.

- QC - 16** Le MRNF ne dispose pas présentement de la classe du chemin multiusage déjà existant pour la portion en terres publiques situées dans l'extrémité sud-est de la zone d'étude.

Veuillez préciser la classe ainsi que les caractéristiques (largeurs de la surface de roulement et de l'emprise, longueur et diamètre des ponceaux) de ce chemin à la MRC de Charlevoix et à l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides et Charlevoix du MRNF.

- R. - 16 Le chemin multiusage existant, dans l'extrémité sud-est de la zone d'étude, a une surface de roulement de 8 m de large et une emprise de 16 m de large. En se basant sur les critères de l'annexe 4 du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF), il s'agirait d'un chemin de classe 3. Le Séminaire de Québec le considère comme un chemin de classe 1. Aucun ponceau ne se trouve dans le tronçon situé en terres publiques. Par ailleurs, le Séminaire de Québec détient une servitude réelle et perpétuelle sur ce tronçon de chemin public.

2.4.7 Climat sonore

- QC - 17** Veuillez justifier la validité de l'étude sur le bruit initial datant de 2013. Notamment en précisant comment celle-ci tient-elle compte des projets récents dans le secteur, comme les parcs éoliens Seigneurie de Beauré. Présenter également une analyse de l'évolution possible depuis 2013 et indiquer comment ces changements, le cas échéant, sont susceptibles d'avoir modifié le climat sonore par rapport à l'état présenté par l'étude de 2013.

- R. - 17 Les niveaux de bruit ambiant dans la zone d'étude ont été mesurés lors d'une campagne de caractérisation du climat sonore réalisée en 2014 conformément à la note d'instructions sur le bruit (MELCCFP, 2022). Comme il est mentionné à la section 2.4.7 du volume 1 de l'étude d'impact, le climat sonore caractérisé en 2014 demeure représentatif des niveaux de bruit ambiant actuels, puisque les activités qui se déroulent dans la zone d'étude, ainsi que les sources de bruit, sont comparables : l'exploitation forestière, la sylviculture, la production d'énergie éolienne, la villégiature, la chasse et la pêche en clubs privés. Aucune éolienne additionnelle n'a été implantée dans la zone d'étude ou en périphérie depuis la campagne de caractérisation du climat sonore réalisée en 2014. En effet, les parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3 ont été mis en service en 2013.

2.4.8 Paysages

- QC - 18** L'étude d'impact mentionne l'*Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale*. Cependant, il n'est pas mentionné de quelle façon cette entente a été considérée dans l'analyse du paysage de la zone d'étude. L'initiateur tire une partie de son analyse de l'inventaire effectué au terrain en août 2010 et d'une étude datant de 2010. Il ne mentionne pas si des projets réalisés dans la région ont apporté depuis cette date des modifications au paysage, notamment en lien avec cette entente.

Veuillez préciser de quelle façon l'*Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale* a été considérée dans l'élaboration du projet. Veuillez également préciser comment l'analyse du paysage présenté dans l'étude d'impact permet de représenter fidèlement le paysage de 2022 considérant que les données utilisées datent de plus de dix ans.

- R. - 18 Comme il est mentionné à la section 2.4.8 du volume 1, l'étude d'impact tient compte des projets réalisés dans la région depuis 2010 ainsi que des ententes sur la mise en valeur et la protection des paysages.

L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale a été considérée dans l'élaboration du projet comme démonstration de la valeur et de l'intérêt accordés au paysage par le milieu. Comme il est mentionné à la section 2.1.2.2 de l'annexe C du volume 1, l'évaluation de l'impact du projet sur le paysage considère notamment la valorisation du paysage par les gestionnaires du milieu en tenant compte de l'intérêt porté par les usagers et de l'importance du maintien de la qualité des activités pratiquées dans le milieu. Les actions réalisées dans le cadre de cette entente depuis 2010 ne modifient pas le paysage de façon significative en lien avec le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, notamment en raison de leur portée locale ou de la distance qui les séparent de l'éolienne la plus près.

L'inventaire effectué sur le terrain en août 2010 a servi de base d'information pour la description des unités de paysage. Les données d'analyse du paysage ont été mises à jour lors de l'élaboration de l'étude d'impact. Les projets réalisés dans la région depuis 2010 ont été considérés dans l'analyse, incluant les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3.

3 Description du projet

3.1 Description générale

QC - 19 L'initiateur indique que l'accès au secteur Charlevoix se fera par deux chemins accessibles directement à partir de la 138. L'insertion à la 138 se trouvera à Petite-Rivière-Saint-François pour le chemin existant et à Saint-Tite-des-Caps pour le nouveau chemin. Cependant, les cartes 1 à 9 du Volume 2 de l'étude d'impact identifient, selon la légende, les deux accès comme des « chemins existants à améliorer ». L'initiateur doit clarifier la nature de ces chemins notamment à savoir si le « nouveau chemin » existe déjà.

R. - 19 L'initiateur confirme que le chemin d'accès de Petite-Rivière-Saint-François (chemin des Caps) existe déjà. Comme il est mentionné à la section 3.5.2.1 de l'étude d'impact (volume 1), en ce qui concerne les chemins existants, selon leur état, les travaux d'amélioration pourront varier d'un simple nivelage à des travaux qui s'apparenteront à une nouvelle construction, hormis le fait que l'utilisation d'une emprise existante limite la superficie à déboiser.

L'étude d'impact considère que le nouveau chemin d'accès à Saint-Tite-des-Caps existe déjà, car sa construction est en cours et est couverte par une demande d'autorisation adressée à la Direction régionale de la Capitale-Nationale du MELCCFP. L'usage du nouveau chemin d'accès dans son ensemble, c'est-à-dire à partir de la route 138, est pris en considération dans l'étude d'impact aux fins du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix.

3.2 Variantes au projet

QC - 20 Comme mentionné à l'Annexe 1 de la directive certains éléments sont à ajouter à la section 2.4.2 *Description de la variante ou des variantes sélectionnées* de cette même directive. L'initiateur se doit notamment de décrire les turbines, la puissance nominale et les dimensions des éoliennes prévues au projet. L'initiateur mentionne que ces informations ne sont actuellement pas disponibles puisqu'il est en discussion avec les fabricants d'éoliennes afin d'arrêter son choix parmi les modèles visés. Les évaluations effectuées dans le cadre de l'étude d'impact ont été basées sur les caractéristiques d'une

éolienne type dont la hauteur totale est de 190 m. Il est également mentionné que certaines des combinaisons possibles et envisagées peuvent atteindre jusqu'à 208 m de hauteur totale.

- A) L'initiateur doit indiquer à quel moment il prévoit arrêter son choix de modèle d'éolienne en plus de préciser dans quelle mesure ce choix pourrait affecter les impacts mesurés.
- B) L'initiateur doit mettre à jour son analyse des impacts en fonction du modèle d'éolienne retenu. L'analyse des impacts doit porter sur la variante occasionnant les plus forts impacts potentiels (par exemple : hauteur maximale).
- C) L'initiateur doit indiquer si les différentes dimensions des éoliennes pourraient affecter différemment la mortalité des chauves-souris et des oiseaux. Mentionnons que le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix prévoit l'installation d'éoliennes de plus grande taille comparativement aux parcs existants dans la région.
- R. – 20 A) L'initiateur prévoit arrêter son choix de modèle d'éolienne dès qu'une entente commerciale satisfaisante sera conclue avec un manufacturier. Le moment du choix pourrait varier en fonction de l'avancement des discussions avec les manufacturiers et de l'état du marché.
- B) Les paramètres d'éoliennes présentés dans l'étude d'impact sont représentatifs des équipements disponibles sur le marché actuel, et l'analyse des impacts a été effectuée de façon conservatrice en se basant sur les caractéristiques d'une éolienne type lors de la rédaction du volume 1 de l'étude d'impact.
- C) La documentation scientifique portant sur l'impact de la dimension des éoliennes sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris n'est pas concluante. Cependant, la sélection de modèles plus grands permet de réduire le nombre d'éoliennes déployées sur le territoire. Ce faisant, la superficie à déboiser est moindre (pour les éoliennes et les chemins d'accès), ce qui réduit l'impact sur l'habitat de ces espèces.
- Un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris sera effectué lors de l'exploitation du parc éolien, comme il est exigé pour chaque parc éolien au Québec. Le programme de suivi respectera les standards établis par les instances provinciales. Ce programme sera déposé lors de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour l'exploitation du parc éolien

3.5 Phase de construction

QC - 21 L'initiateur doit énumérer les principales autorisations et déclaration de conformité qui seront requises préalablement aux travaux.

R. - 21 Les principales autorisations requises sont listées par activité ci-dessous.

1. Autorisations ministérielles du MELCCFP (LQE, art. 22) :
 - déboisement;
 - aménagement de chemins et de traverses de cours d'eau et intervention en milieux humides et hydriques;
 - fondation, assemblage et montage des éoliennes;
 - construction du réseau collecteur et du poste électrique;

- construction du bâtiment d'opération et de maintenance;
 - exploitation du parc éolien.
2. Déclarations de conformité du MELCCFP anticipées (LQE, art. 31.0.6) – à confirmer selon les caractéristiques des activités :
- établissement de sablières;
 - usines de béton temporaires.
3. TNO Lac-Jacques-Cartier (MRC de La Côte-de-Beaupré) :
- permis de construction;
 - permis d'exploitation.
- Municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain (MRC de Charlevoix) :
- permis de construction;
 - permis d'exploitation.
4. Pêches et Océans Canada (*Loi sur les pêches*) :
- protection du poisson et de son habitat.
5. Transports Canada :
- évaluation aéronautique;
 - eaux navigables, le cas échéant.
6. Navigation Canada :
- utilisation de terrains.

3.5.1 Déboisement et activités connexes

QC - 22 L'initiateur indique qu'une superficie de 1 hectare (ha) par éolienne sera déboisée. Il indique qu'elle inclut une surface de travail permettant l'installation et le levage de la tour et des pales et que cette superficie est calculée pour un grand modèle d'éolienne. L'initiateur doit davantage détailler la base de calcul de l'aire de travail requise.

- A)** Veuillez spécifier si le grand modèle d'éolienne auquel on fait référence est celui de 208 m.
- B)** Veuillez détailler comment la superficie nécessaire à cette aire de travail a été établie. Cet élément aurait avantage à être représenté visuellement.
- C)** Veuillez également indiquer quelle proportion de cette aire de travail est non essentielle à l'exploitation de l'éolienne et comment elle sera remise en état après les travaux.

R. – 22 A) Les modèles d'éoliennes envisagés par l'initiateur sont tous considérés comme grands. Leurs dimensions varient selon le type et la dimension du rotor et la hauteur de la tour. Certaines combinaisons peuvent atteindre jusqu'à 208 m de hauteur totale.

B) La superficie de l'aire de travail d'environ 1 ha par éolienne est requise afin de répondre aux besoins d'aménagement et d'exploitation d'une éolienne et a été établie par les manufacturiers éoliens potentiels pour le type de turbines envisagées pour ce projet. Ces besoins incluent notamment l'entreposage des composantes d'éoliennes, le positionnement des grues aux fins d'assemblage et de levage et l'entretien ou le remplacement de composantes. Un espace suffisant permet également d'assurer la sécurité des travailleurs.

C) L'ensemble de l'aire de travail aménagée pour la construction des éoliennes pourrait être requise pour des opérations de maintenance, par exemple le remplacement de pales ou d'autres composantes. L'initiateur ne prévoit donc pas remettre en état une partie des aires de travail avant le démantèlement.

QC - 23 L'initiateur précise à plusieurs endroits dans son étude d'impact que certaines superficies occupées durant la construction (superficies temporaires) seront remises en état. Cependant, les méthodes de remise en état ne sont pas présentées.

Veuillez préciser les méthodes de remise en état en fonction des différents milieux (différents types de milieux humides, littoral, rive, boisé, etc.). Présentez notamment les mesures de reboisement.

R. - 23 Les mesures de restauration sont décrites à la section 3.5.5 de l'étude d'impact (volume 1) : une fois les travaux de construction du parc éolien achevés, les portions des aires non requises pour l'exploitation du parc seront nivelées et aménagées afin de favoriser la reprise naturelle de la végétation. La terre végétale disponible mise de côté lors de l'aménagement de chaque aire temporaire sera utilisée afin de restaurer le site et les aires temporaires seront ensemencées avec du mélange B ou des semences équivalentes.

Les méthodes de remise en état dans les milieux humides et hydriques seront discutées avec le MELCCFP lors de la demande d'autorisation pour les travaux en milieux humides et hydriques en vertu de l'article 22 de la LQE. Les principales activités prévues dans ces habitats sont l'amélioration de chemins existants et l'installation de ponceaux.

3.5.3 Transport et circulation

QC - 24 Il est mentionné que chaque fondation d'éolienne pourrait nécessiter entre 500 et 1 000 m³ de béton en fonction du modèle d'éolienne retenu. En considérant un maximum de 1000 m³, ceci représente entre 63 et 125 camions par fondation d'éolienne (8 m³/camion) ou entre 5 000 et 10 000 camions pour le projet.

La méthode de gestion des eaux de lavages doit être adaptée au site où a lieu cette activité. Si le lavage des bétonnières et de leur glissière se fait à l'un des quatre sites temporaires de fabrication de béton, la gestion des eaux de lavage, leur traitement ainsi que les exigences de rejet seront encadrés dans les autorisations qui pourraient être délivrées, conformément à la *Fiche d'information – Gestion des eaux de lavage de bétonnières et de camions pompe à béton en période de construction*⁷. Si le lavage des bétonnières et de leur glissière se fait à chacune des aires de travail pour les éoliennes ou ailleurs, ces eaux contaminées devront être gérées adéquatement avant leur rejet à l'environnement (article 20 de la LQE). En effet, les eaux de lavage sont susceptibles d'être alcalines (pH supérieur à 9,5) et de générer des matières en suspension. Les exigences de rejet des eaux usées

⁷ MELCC. 2019. *Fiche d'information – Gestion des eaux de lavage de bétonnières et de camions pompe à béton en période de construction*. [En ligne]. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/Eau/eaux-usees/industrielles/fiche-info-betonnières-camion-pompe.pdf>

pour une telle activité sont indiquées à l'article 128 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (chapitre Q-2, r.17.1) (REAFIE).

- A) L'initiateur doit préciser si tous les lavages de bétonnières se feront dans l'un ou l'autre des quatre sites temporaires de fabrication de béton ou à chacune des aires de travail pour les éoliennes.
- B) Enfin, à la figure 3.3 *Construction d'une fondation circulaire* du Volume 1, on y voit l'utilisation d'un camion pompe. L'initiateur doit ajuster la description de la méthode de gestion des eaux de lavage des bétonnières, glissières et camions de pompage de sorte qu'elles permettent de démontrer le respect des exigences de rejets des eaux usées et du point de rejet de l'effluent.

R. – 24 A) Il est possible que le lavage sommaire des glissières des bétonnières et des pompes à béton soit effectué à chacune des aires de travail des éoliennes. Le cas échéant, les exigences prévues à l'article 128 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* seront respectées. Dans le cas où le lavage s'effectuerait dans l'une des aires temporaires, la *Fiche d'information – Gestion des eaux de lavage de bétonnière et de camion-pompe à béton en période de construction* sera respectée.

B) La photographie de la figure 3.3 de l'étude d'impact (volume 1) est présentée à titre d'exemple afin d'imager différentes phases de la construction. Le type de fondation sera déterminé selon le modèle d'éolienne qui sera retenu et les résultats des différents relevés de l'étude géotechnique. La méthode d'installation et les équipements requis seront confirmés par la suite. Dans tous les cas, aucun rejet d'eau issu du lavage des bétonnières ne sera effectué directement dans l'environnement. Cette activité sera effectuée dans le respect des exigences réglementaires.

QC - 25 L'initiateur mentionne à la section 3.5.3 *Transport et circulation* du Volume 1 de l'étude d'impact que la construction du parc éolien « pourrait impliquer la circulation quotidienne d'environ 500 travailleurs sur le réseau de chemins » lors la période de pointe de la phase de construction. L'initiateur doit préciser si cette estimation du nombre de travailleurs est pour le secteur Charlevoix uniquement ou pour les trois secteurs combinés du projet Des Neiges. Il doit également présenter les mesures d'atténuation qu'il mettra en place pour diminuer les nuisances associées aux passages des véhicules des travailleurs sur le nouveau chemin d'accès ainsi que sur les chemins situés à l'intérieur des terres du Séminaire de Québec (système de navettes, horaires de travail, etc.).

- R. - 25 Cette estimation d'environ 500 travailleurs lors des fortes périodes d'activités est pour le secteur Charlevoix uniquement. Afin de limiter les nuisances occasionnées par le transport des travailleurs sur le site du projet, des mesures d'atténuation seront mises en place, incluant :
- une communication régulière avec les utilisateurs et les riverains sur la planification des travaux, à l'aide par exemple d'info-travaux, de rencontres ou d'appels téléphoniques, pendant et en amont de la construction;
 - la limitation de la vitesse de circulation avec une signalisation appropriée;
 - la surveillance de la vitesse des véhicules sur le site;
 - la sensibilisation des travailleurs aux nuisances pouvant être occasionnées par leurs déplacements;
 - l'application d'eau ou d'abat-poussière, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

QC - 26 Le transport des matériaux pourrait entraîner une usure prématurée des infrastructures routières qui devra être compensée par l'initiateur. Des conflits avec des travaux planifiés sur le réseau du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sont également susceptibles de survenir. Afin de permettre l'évaluation de ces impacts.

A) Veuillez fournir le trajet des camions (routes) de même que les dates d'utilisation du réseau routier aux différentes phases de réalisation.

B) Afin que le MTMD soit en mesure de bien prévoir les entraves sur le réseau routier sous sa responsabilité, veuillez fournir les informations suivantes concernant les composantes d'éoliennes :

- La masse et la taille des différentes composantes;
- La provenance des différentes composantes (ex. : usine, port, gare);
- L'origine et la destination de tous les transports par camion (choix du chemin d'accès de l'usine au chantier).

R. - 26 L'initiateur s'est engagé à établir un plan de transport des composantes des éoliennes. Il travaillera conjointement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Lorsque l'origine des composantes, leur masse et taille ainsi que les périodes prévues de livraison seront connues, les permis de transport requis seront demandés et l'initiateur se conformera aux exigences de ces permis.

QC - 27 Tel que l'exige la section 2.4.2 *Description de la variante ou des variantes sélectionnées de la directive* l'initiateur doit présenter pour les phases d'aménagement et de construction les activités d'excavation, de dragage, de remblayage et d'extraction des matériaux d'emprunt. Il est mentionné à cette section que le sable et le gravier proviendront de bancs d'emprunt situés dans la Seigneurie de Beaupré ou à proximité, selon la disponibilité. Veuillez présenter plus d'information sur la nature et la localisation de ces bancs d'emprunt.

R. - 27 L'initiateur a identifié différents sites potentiels pour l'extraction de sable et de gravier requis pour la construction du parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Ces bancs d'emprunt potentiels sont tous situés dans la Seigneurie de Beaupré, à proximité du secteur d'implantation des éoliennes. Leur localisation est illustrée à la carte QC27 de l'annexe E du présent document.

3.10 Coût de réalisation du projet

QC - 28 Le coût de réalisation du projet est évalué à 1 milliard de dollars, l'initiateur doit indiquer s'il s'agit uniquement du secteur Charlevoix. De plus, l'étude d'impact ne présente pas le détail sur les coûts estimés du projet, notamment les approvisionnements au niveau local, régional et national, l'apport du projet à l'économie locale et régionale, les retombées économiques, les investissements, etc., au-delà des emplois générés.

Veuillez préciser le détail du coût de réalisation et préciser si ce dernier concerne uniquement le secteur Charlevoix.

R. - 28 Oui, il s'agit effectivement du coût anticipé uniquement pour le secteur Charlevoix.

L'initiateur estime à 1 milliard de dollars le coût du projet. Environ 50 % de ce coût serait alloué à l'acquisition d'équipements stratégiques tels que les turbines et les transformateurs, alors que le reste serait dédié aux travaux civils, électriques, de déboisement et de montage des éoliennes.

À prix et compétence égaux, les fournisseurs de produits et de services locaux seront privilégiés. L'initiateur prévoit également mettre en place des processus de maximisation des retombées locales incluant un registre des entrepreneurs et fournisseurs locaux, l'organisation d'événements de maillage avec l'entrepreneur général et les acteurs du milieu et de la sensibilisation envers les travailleurs pour les encourager à dépenser localement.

Considérant les nombreux parcs éoliens déjà en exploitation au Québec et spécifiquement dans la région du projet, de nombreux fournisseurs ont déjà l'expertise requise et devraient être en mesure de fournir des offres compétitives. L'initiateur s'attend donc à ce qu'une part significative des fournisseurs soit issue du milieu d'accueil du projet.

Finalement, des retombées indirectes sont attendues lors de la construction et de l'exploitation. En effet, la présence de travailleurs engendrera des besoins en logement, en restauration et en services aux particuliers, notamment. La venue de nouveaux équipements sur le site, comme la flotte de véhicules, entraînera aussi des besoins d'approvisionnement et d'entretien, pour ne nommer que ceux-ci.

4 Processus de consultations publiques

4.2 Approche et principes de l'initiateur en matière de consultation

QC - 29 À la section 4.2 *Consultations menées auprès des acteurs locaux* du Volume 1 de l'étude d'impact, il est mentionné que des rencontres virtuelles ont eu lieu avec des acteurs locaux afin de « recueillir des commentaires ». L'initiateur doit présenter davantage de détails concernant ces rencontres, tels que le nombre de participants et leur provenance (élus, résidents, groupes, organisations), leurs questions et préoccupations, les éléments de rétroaction de l'initiateur, etc.

R. - 29 Cette information est disponible aux sections 4.1 et 4.2 du rapport de consultation présenté à l'annexe F du présent document.

4.4 Consultations menées auprès de la population

QC - 30 L'étude d'impact ne fournit pas d'information sur la provenance géographique, le lien de proximité, ni l'intérêt par rapport au projet de la trentaine de participants aux consultations de la population de type « portes ouvertes » virtuelles menées par l'initiateur et réalisées en groupes d'un maximum de cinq participants à la fois. L'initiateur doit fournir ces informations, si elles sont disponibles et également préciser de quelles manières il a colligé celles-ci lors des activités d'information et de consultation réalisées depuis juin 2021. L'initiateur devra également fournir ces informations pour les activités d'information et de consultation qu'il entend réaliser à la suite du dépôt de l'étude d'impact.

R. - 30 Ces informations sont disponibles à la section 4 du rapport de consultation présenté à l'annexe F du présent document.

QC - 31 À la suite des séances virtuelles ayant eu lieu dans le cadre des démarches d'information et de consultation qu'il a menées en 2021, l'initiateur mentionne avoir invité les parties prenantes, soit les utilisateurs du territoire et la population, à communiquer avec lui pour toutes questions, commentaires ou préoccupations par rapport au projet à l'étude.

A) L'initiateur doit rapporter les questions, préoccupations et commentaires qu'il a reçus, le cas échéant, depuis ces activités d'information et de consultation et de quelle façon ces dernières ont été prise en compte dans l'élaboration du projet.

B) L'initiateur doit préciser s'il a tenu d'autres activités depuis le 4 juin 2021. Dans l'affirmative, il doit décrire les activités tenues et fournir les résultats (nombre de participants, provenance, résidents, riverains du projet, questions, commentaires et préoccupations exprimées, rétroactions fournies, etc.).

R. - 31 Les principales questions et préoccupations communiquées à l'initiateur pendant et hors des périodes d'information et de consultation publiques sont listées à la section 5 du rapport de consultation présenté à l'annexe F du présent document. Les réponses fournies par l'initiateur sont également incluses.

Les autres activités d'information et de consultation tenues depuis le 4 juin 2021 sont indiquées à la section 4 du rapport de consultation (annexe F).

QC - 32 L'initiateur mentionne les éléments (catégories) concernés par les principaux commentaires ou questionnements émis par les participants aux séances d'information et de consultation publique virtuelles. L'énumération faite par l'initiateur de ces principaux thèmes de questionnements ne présente pas les préoccupations concrètes exprimées par les participants et ne permet pas de savoir si les informations et réponses fournies par l'initiateur dans ce contexte ont été jugées satisfaisantes par les participants ou si des préoccupations persistaient.

L'initiateur doit décrire plus spécifiquement les différentes préoccupations exprimées par les participants de ses démarches d'information et de consultation publique. De plus, il doit présenter comment les commentaires, plaintes ou autres préoccupations relatifs aux parcs éoliens existants du secteur ont été considérés dans l'élaboration du projet Des Neiges – Secteurs Charlevoix.

R. - 32 Les sujets abordés avec les participants aux activités d'information et de consultation sont indiqués dans les sections 4 et 5 du rapport de consultation présenté à l'annexe F du présent document.

Lors des consultations de 2021, le contenu typique d'une étude d'impact a été présenté aux parties prenantes rencontrées. Ce contenu a été jugé convenable par l'ensemble des parties prenantes. L'initiateur a également demandé à certaines parties prenantes connaissant bien le territoire de proposer des points de vue potentiels pour les simulations visuelles. Les points de vue proposés ont été utilisés pour la sélection présentée dans l'étude d'impact.

D'autres rencontres et appels ont été tenus par la suite; ils sont résumés à la section 4.1 du rapport de consultation présenté à l'annexe F du présent document. Ces interactions ont permis de répondre aux questions additionnelles des participants et d'entendre leurs suggestions. De manière générale, les participants étaient favorables au projet et satisfaits de l'information fournie.

Selon l'expérience de l'initiateur, la majorité des plaintes reçues en lien avec les parcs éoliens en milieu non urbanisé concernent la circulation sur les chemins d'accès au site pendant la construction. Celles-ci portent notamment sur le dérangement occasionné par le bruit et la poussière générée par le transport, de même que sur la vitesse et la courtoisie des véhicules.

Pour éviter ce type de problématique lors de la construction du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, l'initiateur prévoit utiliser deux chemins d'accès construits à partir de la route 138, en milieu boisé directement sur les terres du Séminaire de Québec. Une distance minimale de 500 m par rapport aux résidences les plus proches permettra de limiter le dérangement dû à la circulation sur ces chemins. Les deux chemins d'accès au site seront les seuls qui pourront être utilisés pendant la construction.

Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les membres de clubs de chasse sur le territoire et leurs activités, des mesures seront mises en place, notamment un processus de communication sur l'avancement des travaux et les travaux à venir.

5 Enjeux associés au projet

6 Analyse des impacts et mesures d'atténuation et de compensation

6.1 Interrelations potentielles entre les activités prévues et les composantes du milieu

QC - 33 Au tableau 6.1 *Matrice des interrelations entre les activités et les composantes du milieu* du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur ne présente pas d'interrelations en phase démantèlement pour les activités suivantes :

- Transport et circulation (eaux de surface, lutte aux changements climatiques);
- Déboisement et activités connexes (lutte aux changements climatiques);
- Restauration des aires de travail (milieux humides).

Veuillez considérer ces éléments dans votre analyse.

R. - 33 Les travaux de démantèlement n'impliqueront pas de travail en milieu hydrique comme l'installation de traverses, puisqu'elles auront été mises en place lors de la phase construction. C'est pourquoi il n'y a aucune interrelation entre les eaux de surface et les activités de transport et de circulation. De la même façon, le démantèlement n'entraînera aucune nouvelle perte dans les milieux humides.

L'évaluation de l'impact en lien avec la lutte aux changements climatiques s'est limitée aux phases construction et exploitation, pour la durée de vie du projet. Considérant les importants besoins énergétiques du Québec pour les prochaines décennies, identifiés par Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, l'initiateur prévoit que le contrat d'achat d'électricité sera renouvelé et que l'exploitation du parc éolien se poursuivra à la fin de la durée initiale du projet. Le cas échéant,

des activités de déboisement pourraient être réalisées pour la remise à niveau du parc; elles se limiteront néanmoins à de petites superficies, dans des forêts en régénération depuis la construction du parc. Lorsqu'il sera temps d'aller de l'avant avec le démantèlement ou la remise à niveau du parc, l'initiateur soumettra une demande d'autorisation ministérielle et respectera la réglementation en vigueur, notamment pour ce qui est de la restauration du site.

QC - 34 Au tableau 6.2 *Explication des interrelations non significatives entre les activités et les composantes du milieu du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix* du Volume 1, l'initiateur mentionne que «la machinerie lourde et les bétonnières circuleront essentiellement sur le réseau de chemins forestiers de la Seigneurie de Beupré ». De plus, à la section 3.5.3 *Transport et circulation* du Volume 1 de l'étude d'impact, il est mentionné que « le béton pourrait être fabriqué à un site temporaire situé dans la Seigneurie de Beupré ».

Ainsi, dans le but de limiter le transport de véhicules lourds sur les routes adjacentes de la zone d'étude, l'initiateur doit assurer la cohérence de ses engagements dans l'étude d'impact en précisant comment il s'assurera que la machinerie lourde et les bétonnières circulent essentiellement sur le réseau de chemins forestiers de la Seigneurie de Beupré.

R. - 34 Pendant la phase construction, seuls les accès autorisés seront utilisés pour la circulation des camions, des travailleurs et des autres transports nécessaires au projet. Dans le secteur Charlevoix, l'utilisation du nouveau chemin d'accès et du chemin des Caps sera autorisée. Des barrières cadenassées à chaque autre entrée empêcheront les transports non autorisés de circuler par ces endroits.

6.3 Mesures d'atténuation courantes

6.3.2 Milieu biologique

QC - 35 À la sixième mesure d'atténuation présentée à cette section, il est inscrit que, dans la mesure du possible, les traverses de cours d'eau se feront en respectant la période de restriction pour l'omble de fontaine. Comme mentionné précédemment, il s'agit d'une méthode permettant d'atténuer l'impact des travaux sur les communautés de poissons.

Veillez vous engager à réaliser l'ensemble des travaux ayant lieu dans l'habitat du poisson entre le 15 juin et le 15 septembre.

R. - 35 L'initiateur planifie les travaux de construction des traverses de cours d'eau qui ne présentent aucun obstacle au passage du poisson, et où la présence de poissons aura été confirmée, en dehors de la période s'étendant du 15 septembre au 15 juin (période de reproduction de l'omble de fontaine). Certaines situations limitées et particulières pourraient exceptionnellement mener l'initiateur à envisager la construction de traverses durant cette période. Dans l'éventualité peu probable où ce serait le cas, des mesures d'atténuation supplémentaires seront prévues lors des travaux (par exemple l'utilisation de batardeaux, de membranes filtrantes ou de ponceaux sous remblai, selon le cas). Elles pourront être discutées avec le MELCCFP lors de la demande d'autorisation pour les travaux en milieux humides et hydriques en vertu de l'article 22 de la LQE.

QC - 36 Étant donné que le projet créera des voies de propagation potentielles au sein d'un vaste territoire jusqu'à présent épargné par les espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE), toute machinerie apportée sur le site du projet doit être exempte d'EFEE prioritaires

(voir la *Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires*⁸ du MELCCFP, notamment le roseau commun et la renouée du Japon). L'initiateur doit s'engager à ce que la machinerie soit inspectée à son arrivée sur le site et, au besoin, nettoyée, et ce peu importe son origine.

R. - 36 L'initiateur s'engage à ce que la machinerie soit inspectée à son arrivée sur le site et, au besoin, nettoyée, et ce, peu importe sa provenance.

QC - 37 À l'instar des phases antérieures du développement éolien sur le territoire de la Seigneurie de Beupré, l'initiateur doit s'engager à déposer un programme de suivi des EFEE, pour approbation par le MELCCFP, avec la première demande visant l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour le projet. Ce programme devra prévoir un suivi des EFEE d'au moins trois ans suivant les travaux.

R. - 37 L'initiateur s'engage à déposer un programme de suivi des EFEE (espèces floristiques exotiques envahissantes) pour approbation par le MELCCFP. Le programme assurera un suivi des EFEE après la fin des travaux de construction et de restauration. Ce programme sera transmis lors du dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

6.4 Préservation de la biodiversité

6.4.2 Oiseaux

QC - 38 Les superficies à déboiser pour la mise en œuvre du projet sont significatives (500,7 ha). L'initiateur s'engage à réaliser le déboisement, dans la mesure du possible, en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs. Toutefois, effectuer le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs est une mesure clé afin de diminuer le risque de blesser, de tuer ou de déranger des oiseaux migrateurs ou encore de détruire ou de déranger leurs nids ou leurs œufs par mégarde.

Selon l'information présentée, et de l'avis ECCC, les mesures d'atténuation que l'initiateur s'engage à mettre en œuvre pourraient s'avérer insuffisantes pour réduire à un niveau acceptable les risques d'enfreindre la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) (L.C. 1994, ch.22) et ses règlements. L'initiateur doit démontrer qu'il comprend le risque d'impacts potentiels du projet sur les oiseaux migrateurs, leurs nids et leurs œufs, et il doit prendre des précautions raisonnables et des mesures d'évitement appropriées. Les mesures d'atténuation doivent être explicites, réalisables, mesurables, vérifiables, et décrites de manière à éviter toute ambiguïté au niveau de l'intention, de l'interprétation et de la mise en œuvre.

L'initiateur doit donc décrire les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi particulières qu'il s'engage à mettre en place pour la faune aviaire.

L'initiateur doit également préciser s'il s'engage fermement à planifier ses activités de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs.

⁸ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2021) *Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires*. [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/liste-EFEE-prioritaires.pdf>

Dans le cas contraire, l'initiateur doit indiquer s'il prévoit demander des autorisations en vertu de la LCOM et ses règlements pour effectuer du déboisement pendant la période de nidification. Le cas échéant, il doit préciser sous quelles conditions ces autorisations pourraient être demandées et les justifications pour lesquelles le déboisement doit être absolument effectué pendant cette période.

- R. - 38 L'initiateur planifie l'ensemble de ses activités de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs. L'échéancier du projet, présenté dans l'étude d'impact, tient déjà compte de l'application de cette mesure d'atténuation.

Toutefois, dans certaines situations limitées et particulières, l'initiateur pourrait exceptionnellement envisager de réaliser un déboisement durant la période de nidification des oiseaux migrateurs. Dans l'éventualité peu probable où cela serait nécessaire, l'initiateur collaborera avec ECCC afin de discuter et de mettre en place des mesures d'atténuation complémentaires et spécifiques visant à limiter l'impact d'une telle activité sur les oiseaux migrateurs. Ces mesures d'atténuation pourraient, par exemple, inclure la surveillance avant déboisement pour vérifier la présence de nids, réalisée par une personne qualifiée.

De plus, les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi relatives à la faune aviaire présentées dans l'étude d'impact (volume 1) sont reprises ci-dessous :

- Les superficies requises pour la construction du projet seront réduites afin de limiter la perte d'habitat par le déboisement :
 - en effectuant une validation terrain avant les travaux afin de réduire au minimum les superficies à utiliser,
 - en utilisant le plus possible les chemins forestiers existants afin de réduire les superficies à déboiser,
 - en remettant en état les superficies temporaires, non requises durant l'exploitation, qui auront été utilisées lors de la construction (aires d'entreposage, aire de service et bureaux de chantier, site de fabrication de béton);
- La machinerie et les véhicules éviteront de circuler en dehors des chemins et des aires de travail prévus au projet;
- Un suivi de la mortalité des oiseaux sera effectué lors de l'exploitation du parc éolien, comme il est exigé pour chaque parc éolien au Québec. Le programme de suivi respectera les standards en vigueur au Québec. Ce programme sera déposé lors de la demande d'autorisation en vue de l'exploitation du parc éolien.

6.4.3 Chauve-souris

- QC - 39 Selon les résultats des suivis antérieurs des parcs éoliens aménagés dans la Seigneurie de Beupré, il semble y avoir de faibles taux de mortalité de chauves-souris. Il n'en demeure pas moins que l'une des principales menaces anthropiques qui pèsent sur ce groupe d'espèces, dont plusieurs sont en situation précaire, est le développement éolien. Bien que les suivis de mortalité effectués dans les parcs éoliens en fonction depuis la mise en œuvre du protocole de suivi du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP, 2013)⁹ rapportent un nombre de**

⁹ MDDEFP (2013). Protocole de suivi des mortalités d'oiseaux et de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec – Novembre 2013. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Secteur faune. 20 p.

mortalités relativement faible, la précarité des populations mène à croire que l'impact des parcs éoliens peut être important. Pour toutes ces raisons, le MELCCFP pourra exiger que soient mises en place des mesures d'atténuation particulières dans le cadre du programme de suivi des chauves-souris, et ce, dès la première année de suivi.

Veuillez bonifier les mesures d'atténuation applicables dans l'éventualité où le suivi démontrerait un impact significatif sur les chauves-souris.

R. - 39 L'initiateur prend note de cette information et s'engage à collaborer avec le MELCCFP sur la base des résultats qui seront obtenus durant le suivi de la mortalité.

QC - 40 Le projet se situe dans l'aire de répartition de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*), et de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*), trois espèces menacées en vertu de la LEP. Tel que mentionné à la QC-39, selon les résultats des suivis antérieurs des parcs éoliens aménagés dans la Seigneurie de Beaupré, il semble y avoir de faibles taux de mortalité de chauves-souris. Il n'en demeure pas moins que l'une des principales menaces anthropiques qui pèsent sur ce groupe d'espèces, dont plusieurs sont en situation précaire, est le développement éolien¹⁰. Bien que les suivis de mortalité effectués dans les parcs éoliens en fonction depuis la mise en œuvre du protocole de suivi du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP, 2013)¹¹ rapportent un nombre de mortalités relativement faible, la précarité des populations mène à croire que l'impact des parcs éoliens peut être important.

À la page 6-21 de l'étude d'impact, l'initiateur n'identifie qu'une seule mesure d'atténuation des impacts particulière pour les chauves-souris, soit de « Réaliser, dans la mesure du possible, le déboisement en dehors de la période de reproduction des chauves-souris, qui s'étend du 1^{er} juin au 31 juillet. »

Il est à noter que les zones boisées qui présentent des chicots pourraient abriter des habitats de repos comme les colonies de maternités ou les sites de repos pour les mâles qui sont d'une grande importance pour le cycle vital des chiroptères. Le programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune, de la chauve-souris nordique et de la pipistrelle de l'Est¹² identifie la destruction ou la dégradation des habitats de repos comme une menace au rétablissement de ces espèces. L'étude d'impact ne traite pas du potentiel de retrouver un ou plusieurs hibernacles de chauve-souris dans la zone d'étude.

Afin d'éviter la mortalité ou le dérangement des chauves-souris au moment de l'élevage des petits ou de détruire leur résidence (p. ex. colonie de maternités) alors qu'elle est occupée, les mesures d'atténuation devraient être explicites, réalisables, mesurables, vérifiables, et décrites de manière à éviter toute ambiguïté au niveau de l'intention, de l'interprétation et de la mise en œuvre.

¹⁰ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES CHAUVES-SOURIS DU QUÉBEC (2019). Plan de rétablissement de trois espèces de chauves-souris résidentes du Québec : la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 102 p.

¹¹ MDDEFP (2013). Protocole de suivi des mortalités d'oiseaux et de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec – Novembre 2013. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Secteur faune. 20 p.

¹² Environnement et Changement climatique Canada. 2018. *Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (Myotis lucifugus), de la chauve-souris nordique (Myotis septentrionalis) et de la pipistrelle de l'Est (Perimyotis subflavus) au Canada*, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. ix + 189 p. [En ligne] www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/petite-chauve-souris-brune-2018.html

- A) L'initiateur doit fournir une évaluation du potentiel de retrouver un ou plusieurs hibernacles dans la zone d'étude, une évaluation des impacts du projet sur ces hibernacles, et finalement toute mesure d'atténuation, de surveillance et de suivi supplémentaire pertinente à cet égard.
- B) L'initiateur doit prévoir des mesures d'atténuation supplémentaire pour éviter la mortalité ou le dérangement des chauves-souris au moment de l'élevage des petits ou de détruire leur résidence. Les mesures devraient être compatibles avec le programme de rétablissement de l'espèce.
- C) L'initiateur doit s'engager à planifier ses travaux de manière à réaliser l'essentiel du déboisement en dehors de la période de reproduction des chauves-souris, et il doit décrire les mesures qu'il s'engage à mettre en œuvre advenant que certaines activités de déboisement limitées et circonscrites doivent avoir lieu pendant la période de reproduction des chauves-souris.

R. – 40 A) Comme il est indiqué dans le rapport d'inventaire de chauves-souris (volume 3, étude 3), certains hibernacles font l'objet de suivis par le MELCCFP, la majorité étant dans des mines abandonnées et des cavités naturelles. La banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ne fait mention d'aucun de ces hibernacles à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude.

Le portrait des chauves-souris fréquentant la Seigneurie de Beupré est bien documenté compte tenu des multiples inventaires réalisés dans le contexte du développement éolien sur ce territoire. Ces inventaires totalisent plus de 7 120 heures d'enregistrement de vocalises de chauves-souris entre 2006 et 2017, réparties sur plus de 80 sites d'inventaires. Ces inventaires ont été réalisés de façon standardisée, conformément au *Protocole d'inventaires acoustiques de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec* (MRNF, 2008). Ces inventaires n'ont révélé la présence d'aucun hibernacle potentiel. L'inventaire effectué en 2021 dans la zone d'étude mène à des conclusions similaires : l'activité des chauves-souris résidentes a été très faible durant la dernière session d'inventaires, suggérant qu'elles quittent le territoire au début de la saison automnale.

B) Les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi relatives aux chauves-souris présentées dans l'étude d'impact (volume 1) sont reprises ci-dessous :

- Les superficies requises pour la construction du projet seront réduites afin de limiter la perte d'habitat par le déboisement :
 - en effectuant une validation terrain avant les travaux afin de réduire au minimum les superficies à utiliser,
 - en utilisant le plus possible les chemins forestiers existants afin de réduire les superficies à déboiser,
 - en remettant en état les superficies temporaires non requises pour l'exploitation qui auront été utilisées lors de la construction;
- Les éoliennes seront installées dans des habitats peu fréquentés par les chauves-souris. Les inventaires réalisés en 2021 confirment que les chauves-souris sont peu abondantes dans le secteur d'implantation des éoliennes;
- La séquence « éviter-minimiser-compenser » sera appliquée dans un objectif d'aucune perte nette de milieu humide ou hydrique. Ces habitats sont importants pour les chauves-souris en forêt boréale;

- La machinerie et les véhicules éviteront de circuler en dehors des chemins et des aires de travail prévus au projet;
- Un suivi de la mortalité des chauves-souris sera effectué lors de l'exploitation du parc éolien, comme il est exigé pour chaque parc éolien au Québec. Le programme de suivi respectera les standards en vigueur au Québec. Ce programme sera déposé lors de la demande d'autorisation en vue de l'exploitation du parc éolien.

C) L'initiateur réitère l'engagement pris à la R-38, soit planifier ses activités de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs, qui englobe la période de reproduction des chauves-souris. L'échéancier du projet, présenté dans l'étude d'impact (volume 1), tient déjà compte de l'application de cette mesure d'atténuation.

Toutefois, dans certaines situations limitées et particulières, l'initiateur pourrait exceptionnellement envisager de réaliser un déboisement durant la période de reproduction des chauves-souris. Dans l'éventualité peu probable où cela serait nécessaire, l'initiateur collaborera avec les autorités compétentes afin de discuter et de mettre en place des mesures d'atténuation complémentaires et spécifiques visant à limiter l'impact d'une telle activité sur les chauves-souris.

6.4.5 Amphibiens et reptiles

QC - 41 L'initiateur n'a pas documenté la présence d'amphibiens dans les cours d'eau et n'a pas pris d'engagement à cet égard. Considérant la présence potentielle de la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*), l'initiateur doit s'engager à réaliser un inventaire visant à documenter la présence de cette espèce pour chaque traversée de cours d'eau, à défaut de quoi, l'ensemble des cours d'eau affectés par le projet sera considéré comme habitat pour cette espèce.

Afin de bien déterminer les mesures d'atténuation, l'ensemble des pertes et des perturbations touchant l'habitat de cette espèce doit être documenté et présenté sous forme de tableau (rive et littoral). De plus, l'initiateur doit proposer dès maintenant des mesures d'atténuation en conséquence.

R. - 41 L'initiateur s'engage à procéder à un inventaire de salamandres aux sites de traversée de cours d'eau. Les résultats de l'inventaire seront transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour la phase construction.

L'initiateur s'engage à mettre en place des mesures d'atténuation aux traverses où la présence de la salamandre sombre du Nord aura été relevée. Ces mesures seront discutées avec les autorités concernées sur la base des résultats de l'inventaire et pourraient inclure notamment :

- de limiter la largeur des chemins à construire;
- d'éviter de drainer le milieu;
- de laisser les débris ligneux au sol;
- d'utiliser, au besoin, des dispositifs afin de limiter la dispersion de sédiments à l'extérieur de la zone de travail, par exemple : digue antisédiment, bassin de sédimentation ou canaux de déviation vers la végétation en bordure des chemins aux approches des cours d'eau, paille.

6.4.6 Espèces fauniques à statut particulier

QC - 42 Les impacts potentiels et résiduels, notamment ceux en lien avec la perte d'habitat, n'ont pas été évalués pour chacune des espèces en péril susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude. Chacune de ces espèces devrait faire l'objet d'une analyse des impacts distincte puisque chacune d'elles fait face à une réalité, des menaces ou des enjeux qui lui sont propres.

A) Veuillez évaluer, pour chaque phase du projet, les effets potentiels sur chacune des espèces terrestres et aviaires en péril ou évaluées par le COSEPAC dont le potentiel de présence dans la zone à l'étude aura été évalué à moyen ou élevé. Il devra également quantifier les pertes temporaires et permanentes d'habitat potentiel et, pour les espèces aviaires en péril, fournir une estimation du nombre de couples nicheurs qui pourrait être affecté par les pertes d'habitats.

B) Veuillez identifier les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi applicables pour chacune des espèces aviaires et terrestres en péril et leur habitat potentiel pour éviter ou amoindrir les effets du projet sur cette composante. Il devra également décrire et évaluer les effets résiduels du projet sur chacune de ces espèces et leur habitat.

R. – 42 L'évaluation des impacts du déboisement sur les espèces en péril est synthétisée, par espèce, dans le tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1). Une évaluation détaillée pour les espèces ayant un potentiel de présence moyen ou élevé dans la zone d'étude est présentée ci-dessous.

L'initiateur réitère qu'un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris sera effectué lors de l'exploitation du parc éolien, comme il est exigé pour chaque parc éolien au Québec. Une attention particulière sera prêtée aux espèces en péril au cours de ce suivi.

Engoulevent d'Amérique

L'évaluation spécifique à l'engoulevent d'Amérique est présentée à la R-11.

Garrot d'Islande

L'évaluation spécifique au garrot d'Islande est présentée à la R-6.

Grive de Bicknell

La présence de la grive de Bicknell n'a pas été confirmée en période de nidification, en 2021, dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Comme il est mentionné à la R-43, l'initiateur s'engage à réaliser une étude complémentaire en se basant sur le protocole de référence (MDDEFP, 2013), notamment en effectuant un inventaire de l'espèce et une caractérisation de l'habitat. Le déboisement en phase construction pourrait contribuer à modifier l'habitat de la grive de Bicknell et avoir un effet sur sa présence, du moins sur une courte période (Lemaître & Lamarre, 2020). Différentes études suggèrent que l'espèce demeure présente dans des habitats de qualité à proximité des parcs éoliens après leur construction (Lemaître & Lamarre, 2020; Parrish, 2013). Des résultats similaires ont été obtenus lors des suivis effectués dans les parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré.

Le programme de rétablissement de la grive de Bicknell fait mention de la présence d'habitats essentiels sur le territoire (Environnement et Changement climatique Canada, 2020b). La modélisation de l'habitat de nidification à fine résolution élaborée par ECCC permet de raffiner cette cartographie, présentée sur la carte QC10-B de l'annexe B du présent document. La zone

d'étude comprend 868,4 ha de bons habitats de nidification potentiels pour la grive et 113,6 ha de très bons habitats potentiels. À cela s'ajoutent 3 541,1 ha d'habitats potentiels de qualité moyenne. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 3,38 ha dans de très bons habitats potentiels pour la grive. Ce déboisement, lié aux aires de travail de deux éoliennes, représenterait une perte de 3,0 % des très bons habitats potentiels disponibles dans la zone d'étude. Les superficies requises pour le projet comprennent également 31,0 ha dans de bons habitats potentiels pour la grive. Ce déboisement, lié aux aires de travail d'éoliennes et à la construction de chemins pour s'y rendre, représenterait une perte de 3,6 % des bons habitats potentiellement disponibles dans la zone d'étude.

L'initiateur s'engage à collaborer avec les autorités concernées afin de réduire l'impact sur la grive de Bicknell et son habitat, comme il l'a fait dans le contexte des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré. L'initiateur s'engage à réaliser une étude complémentaire (voir R-43) pour la grive de Bicknell en se basant sur le protocole de référence (MDDEFP, 2013), notamment en effectuant une caractérisation de l'habitat afin de vérifier la présence d'habitats optimaux ou sous-optimaux dans les superficies requises pour le projet et en confirmant la présence de la grive de Bicknell dans ces habitats, puis d'en tenir compte dans l'optimisation du projet. Le protocole de référence encadre la démarche visant à éviter, à atténuer et, au besoin, à compenser les impacts sur cette espèce et son habitat.

L'intensité de l'impact sur l'habitat de la grive de Bicknell sera faible et l'importance de l'impact, moyenne. Les mesures d'atténuation suivantes sont prévues afin de réduire l'impact sur la grive de Bicknell :

- Réduire les superficies requises pour la construction du projet afin de limiter la perte d'habitat;
- Effectuer une étude complémentaire en se basant sur le protocole de référence (MDDEFP, 2013), notamment en effectuant une caractérisation de l'habitat afin de vérifier la présence d'habitats optimaux ou sous-optimaux dans les superficies requises pour le projet;
- Éviter de procéder au déboisement durant la période de nidification, qui s'étend du 1^{er} mai au 15 août, dans les secteurs où l'espèce a été entendue de même que dans les secteurs où son habitat aura été caractérisé comme étant optimal;
- Selon les résultats de l'inventaire et de la caractérisation de l'habitat, déterminer des mesures d'atténuation spécifiques dans le cas d'un habitat optimal ou sous-optimal non issu de la coupe forestière. Ces mesures seront discutées avec les autorités concernées.

L'application de ces mesures d'atténuation particulières permet d'envisager un impact résiduel peu important sur l'habitat de la grive de Bicknell.

Gros-bec errant

La présence du gros-bec errant a été confirmée en période de nidification, en 2021, dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Cet inventaire a permis d'évaluer sa densité dans la zone d'étude. Comme il est indiqué au tableau 6.5 de l'étude d'impact (volume 1), on estime qu'un couple nicheur pourrait être perturbé par le déboisement. En période de nidification, son habitat comprend des forêts mixtes matures et ouvertes, dominées par le sapin ou l'épinette blanche. Il serait l'un des principaux prédateurs de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (COSEPAC, 2016; Robert *et al.*, 2019). Le plan de gestion et le rapport de situation du gros-bec errant ne font mention d'aucun habitat essentiel désigné (COSEPAC, 2016; ECCC, 2022).

Dans la zone d'étude, l'habitat potentiel de reproduction comprendrait des peuplements mélangés matures à dominance résineuse (de 50 ans et plus, incluant les vieilles forêts inéquiennes et les vieux peuplements de structure irrégulière). La cartographie de ces habitats est présentée à l'annexe B (carte QC10-A) du présent document. Il est estimé que la zone d'étude comporte 3 623,4 ha d'habitats potentiels pour la nidification du gros-bec errant. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 24,9 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 0,7 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude. Ces superficies sont principalement liées à la construction de nouveaux chemins et à l'amélioration de chemins existants.

L'impact est jugé non significatif, comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), compte tenu du contexte d'exploitation forestière sur le territoire, de la nature des peuplements à déboiser et de la disponibilité d'habitats de remplacement. Les mesures d'atténuation mises en place pour réduire l'impact du projet sur la faune avienne, les habitats et la végétation permettent de réduire également l'impact potentiel spécifique au gros-bec errant.

L'initiateur prévoit mettre en place les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises à la R-38.

Moucherolle à côtés olive

La présence du moucherolle à côtés olive n'a pas été confirmée dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, mais son potentiel de présence est jugé moyen (R-9). Sur la base des inventaires effectués dans la zone d'étude, aucun couple nicheur ne serait susceptible d'être affecté par les pertes d'habitat. Le moucherolle à côtés olive fréquente les forêts mélangées et résineuses à proximité de milieux ouverts comme un point d'eau, une coupe forestière ou un brûlis. Alors que les incendies et les coupes de faibles superficies créent des habitats favorables à l'espèce, les coupes de grandes superficies provoqueraient une perte d'habitat (Gauthier & Aubry, 1995; Robert *et al.*, 2019). Dans la forêt boréale de l'Est du Canada, le moucherolle à côtés olive est associé aux milieux ouverts près des tourbières et des marécages. L'habitat essentiel de l'espèce n'est pas désigné pour sa protection (COSEPAC, 2018b).

Dans la zone d'étude, les habitats potentiels de reproduction comprendraient les milieux dénudés (humides ou secs). La cartographie de ces habitats est présentée à l'annexe B (carte QC10-A) du présent document. Il est estimé que la zone d'étude comporte 400,1 ha d'habitats potentiels pour la nidification du moucherolle à côtés olive. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 3,9 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 1,0 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude.

L'impact est jugé non significatif, comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), compte tenu de l'étendue limitée du déboisement, en dehors d'habitats essentiels, dans un contexte d'exploitation forestière sur le territoire. De plus, les coupes forestières de petites superficies peuvent s'avérer favorables à l'espèce (COSEPAC, 2018b). Les mesures d'atténuation mises en place pour réduire l'impact du projet sur la faune avienne, les habitats et la végétation permettent de réduire également l'impact potentiel spécifique au moucherolle à côtés olive. L'initiateur prévoit mettre en place les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises à la R-38. La portée des impacts d'un projet éolien sur le moucherolle à côtés olive est jugée généralement négligeable par le COSEPAC (2018b).

Paruline du Canada

La présence de la paruline du Canada n'a pas été confirmée dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, mais son potentiel de présence est jugé moyen (R-9). Sur la base des inventaires effectués dans la zone d'étude, aucun couple nicheur ne serait susceptible d'être affecté par les pertes d'habitat. La paruline du Canada fréquente les peuplements mélangés humides avec une strate arbustive dense de feuillus en période de nidification (COSEPAC, 2020; Environnement Canada, 2016b). Le programme de rétablissement et le rapport de situation sur la paruline du Canada ne font mention d'aucun habitat essentiel désigné (COSEPAC, 2020; Environnement Canada, 2016b).

Dans la zone d'étude, les habitats potentiels de reproduction comprendraient les peuplements mélangés sur un drainage imparfait. La cartographie de ces habitats potentiels est présentée à l'annexe B (carte QC10-A) du présent document. Il est estimé que la zone d'étude comporte 112,8 ha d'habitats potentiels pour la nidification de la paruline du Canada. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 0,5 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de 0,4 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude. L'initiateur s'est engagé à appliquer la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans un objectif d'aucune perte nette de milieu humide ou hydrique. Les principales activités prévues dans ces habitats sont l'amélioration de chemins existants et l'installation de ponceaux.

L'impact est jugé non significatif, comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), compte tenu de l'étendue limitée du déboisement, en dehors d'habitats essentiels, dans un contexte d'exploitation forestière sur le territoire. Les mesures d'atténuation mises en place pour réduire l'impact du projet sur la faune avienne, les habitats et la végétation permettent de réduire également l'impact potentiel spécifique à la paruline du Canada. L'initiateur prévoit mettre en place les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises à la R-38. Le risque de collision de la paruline du Canada avec des éoliennes est jugé négligeable par le COSEPAC, sans être particulièrement préoccupant (COSEPAC, 2020).

Quiscale rouilleux

La présence du quiscale rouilleux n'a pas été confirmée dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, mais son potentiel de présence est jugé moyen (R-9). La présence de cette espèce a cependant été confirmée ailleurs, sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, en période de nidification, permettant ainsi d'évaluer une densité. Sur la base de cet inventaire effectué à une échelle beaucoup plus grande que le secteur Charlevoix, on estime que cinq couples nicheurs pourraient être perturbés par le déboisement requis dans le secteur Charlevoix. En période de nidification, son habitat comprend des milieux riverains et des milieux humides (COSEPAC, 2017; Environnement Canada, 2015). Le plan de gestion et le rapport de situation du quiscale rouilleux ne font mention d'aucun habitat essentiel désigné (COSEPAC, 2017; Environnement Canada, 2015).

Dans la zone d'étude, les habitats potentiels de reproduction comprendraient des milieux riverains et humides. La cartographie de ces habitats est présentée à l'annexe B (carte QC10-A) du présent document. Il est estimé que la zone d'étude comporte 1 681,0 ha d'habitats potentiels pour la nidification du quiscale rouilleux. Les superficies requises pour le projet totalisent 500,7 ha, dont 5,3 ha dans ces habitats jugés potentiels. Ce déboisement représenterait une perte de moins de 0,3 % de l'habitat potentiellement disponible dans la zone d'étude. Ces superficies sont principalement liées à l'amélioration de chemins existants. L'initiateur s'est engagé à appliquer la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans un objectif d'aucune perte nette de milieu humide ou hydrique.

L'impact est jugé non significatif, comme il est indiqué au tableau 6.6 de l'étude d'impact (volume 1), compte tenu du contexte d'exploitation forestière sur le territoire, de la nature des peuplements à déboiser et de la disponibilité d'habitats de remplacement. Les mesures d'atténuation mises en place pour réduire l'impact du projet sur la faune avienne, les habitats et la végétation permettent de réduire également l'impact potentiel spécifique au quiscle rouilleux. L'initiateur prévoit mettre en place les mesures d'atténuation énumérées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises à la R-38.

Chauve-souris nordique, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est

Ces espèces de chauves-souris en péril sont susceptibles de fréquenter l'ensemble de la zone d'étude. Cependant, les inventaires effectués en 2021 montrent qu'elles sont peu abondantes dans le secteur d'implantation des éoliennes. L'évaluation détaillée est présentée à la section 6.4.3 du volume 1 de l'étude d'impact.

QC - 43 À La Grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) est une espèce désignée vulnérable en vertu du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (REFMVH) (chapitre E-12.01, r. 2). Quatre-vingts pour cent de la population mondiale niche au Québec et une grande proportion de son habitat potentiel de nidification se trouve dans la région de la Capitale-Nationale, notamment sur le territoire de la Seigneurie de Beupré. Il s'agit également d'une espèce menacée inscrite à l'annexe 1 de la LEP. Notons toutefois le COSEPAC doit réévaluer son statut dans les prochains mois en se basant sur une mise à jour de son rapport de situation. Cette mise à jour rapporterait entre autres que la situation de la Grive de Bicknell s'est aggravée; le statut proposé serait au minimum « menacé », mais il est possible qu'on lui attribue le statut « en voie de disparition ».

L'initiateur a réalisé un inventaire de la Grive de Bicknell en 2021 sur l'ensemble des secteurs du projet éolien Des Neiges. Lorsque le MELCCFP a été consulté sur les stations d'écoute de la Grive de Bicknell en mai 2021, le consultant avait précisé que ces stations avaient été choisies en fonction de la localisation potentielle des éoliennes et de l'accessibilité des stations en véhicule. Ces informations sont répétées dans le rapport d'inventaire (volume 2, étude 2, p.14). Toutefois, en superposant les stations d'écoute, les éoliennes et la carte d'habitat potentiel élaborée par le MELCCFP en 2014, on note que plusieurs éoliennes sont localisées dans des habitats potentiels, mais qu'aucune station d'écoute de la Grive de Bicknell n'est localisée à proximité. Le même constat s'applique aux chemins.

Les points suivants du protocole de référence intitulé Protocole d'inventaire de la Grive de Bicknell et de son habitat – Novembre 2013 – Mise à jour mai 2014 à propos des stations d'écoute n'ont pas été pris en considération lors de l'inventaire:

- Une station par éolienne projetée dans de l'habitat potentiel;
- Si la localisation des éoliennes n'est pas connue, une station d'inventaire par 20 ha d'habitat potentiel doit être établie;
- Une station d'inventaire à tous les 250 m de chemins prévus dans l'habitat potentiel.

Ainsi, l'inventaire étant non conforme, les résultats obtenus ne peuvent donc pas servir à caractériser la présence de la Grive de Bicknell dans ce secteur et donc à élaborer des mesures d'atténuation adéquates. Le fait qu'aucune grive n'a été entendue dans la zone d'étude du projet éolien Des Neiges, Secteur Charlevoix, est un résultat valable uniquement pour les stations qui ont bien été positionnées.

Mentionnons également que lorsque l'inventaire est considéré comme non conforme et qu'aucune caractérisation d'habitat n'est faite, le protocole indique d'appliquer un rayon d'exclusion de 250 m autour de l'habitat potentiel. Cela signifie qu'une large portion de la zone d'étude serait exclue du projet éolien. Le protocole prévoit également qu'en cas d'inventaire non conforme, il est nécessaire d'effectuer une caractérisation d'habitat pour chaque éolienne dans l'habitat potentiel. Chaque point d'éolienne non ciblé par une station d'écoute de grive en 2021 dans l'habitat potentiel devrait être inclus. Les chemins sont également visés par cette exigence du protocole.

À la suite de l'analyse de l'inventaire, le MELCCFP constate que celui-ci n'a pas été réalisé selon les normes inscrites dans le protocole de référence. En effet, aucune station d'écoute n'a été localisée à moins de 50 m d'un point d'éolienne projeté. En considérant le déboisement d'un hectare associé à chaque éolienne, ce sont 70 éoliennes sur 86 qui se retrouvent dans l'habitat potentiel de la Grive de Bicknell, tel que modélisé par le MELCCFP. Conséquemment, il est impossible de juger des impacts du projet sur l'habitat de la Grive de Bicknell et sur l'espèce elle-même. D'ailleurs, le MELCCFP se questionne sur les éléments d'analyse utilisés par l'initiateur pour que celui-ci affirme que le projet aura un impact peu important sur cette espèce. Cette analyse concerne seulement les éoliennes projetées et leur déboisement. En ajoutant les chemins à aménager ou à améliorer dans l'analyse, le MELCCFP constate que le protocole d'inventaire n'a pas davantage été respecté.

Veillez présenter un plan d'inventaire visant à mieux prendre en compte cette espèce et à respecter le protocole de référence. Ce nouvel inventaire de Grive de Bicknell pourrait être réalisé, conformément au protocole, en ciblant les secteurs où les éoliennes projetées seront localisées dans l'habitat potentiel (en excluant les stations qui ont été inventoriées correctement en 2021). Par la suite, les stations où aucune grive n'a été entendue n'auront pas à être caractérisées. Les chemins devraient également faire l'objet d'un inventaire, tel que mentionné dans le protocole

- R. - 43 L'initiateur s'engage à réaliser une étude complémentaire pour la grive de Bicknell en se basant sur le protocole de référence (MDDEFP, 2013), notamment en effectuant un inventaire de l'espèce ainsi qu'une caractérisation de son habitat afin de vérifier la présence d'habitats optimaux ou sous-optimaux dans les superficies requises pour le projet. Un protocole d'échantillonnage sera envoyé au MELCCFP pour validation avant la réalisation de l'inventaire. Les résultats seront transmis lorsque le rapport d'inventaire sera complété, pendant la période d'analyse d'acceptabilité. L'initiateur est présentement en attente de la mise à jour de la modélisation de l'habitat potentiel de la grive de Bicknell du MELCCFP pour l'élaboration du protocole.

L'initiateur tiendra compte des résultats de l'étude complémentaire afin de minimiser l'impact sur la grive de Bicknell. Ces mesures pourraient inclure :

- le micro-positionnement des éoliennes, le cas échéant, afin d'éviter dans la mesure du possible les habitats optimaux pour la grive de Bicknell;
- le déplacement de chemins d'accès hors des habitats optimaux, si ces travaux sont réalisables sur le plan technique.

6.5 Protection des milieux humides et hydriques

QC - 44 À la section 6.5.1 *Eaux de surface et habitat du poisson* du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur mentionne qu'il s'engage à compenser les pertes inévitables pour l'atteinte aux milieux hydriques par une compensation financière ou l'exécution de travaux visant la restauration ou la création de milieux hydriques. Bien que cet engagement soit présent, le MELCCFP rappelle que dans le cas des pertes pour les habitats fauniques, les *Lignes directrices sur la conservation des habitats fauniques* (MFFP, 2015)¹³ mentionnent que la compensation par restauration d'habitat est le mode privilégié et que la compensation financière ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Ainsi, le MELCCFP demande qu'un programme de compensation préliminaire de type habitat de remplacement soit fourni au plus tard à l'étape de l'acceptabilité environnementale.

R. - 44 En conformité avec les lois et règlements applicables, dans l'éventualité peu probable de pertes permanentes d'habitats fauniques, occasionnées par les aménagements des infrastructures du projet, l'initiateur s'engage à fournir un programme de compensation préliminaire au plus tard à l'étape de l'acceptabilité environnementale du projet.

QC - 45 Dans le tableau 2 *Configuration optimisée du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix et empiètement dans les milieux humides et hydriques potentiels* de la section 4.2.2 *Configuration optimisée du projet* du Volume 3 de l'étude d'impact, il est indiqué qu'une perte de 67 000 m² de milieu hydrique sera encourue par le projet du parc éolien. Afin de permettre une bonne évaluation des compensations en lien ces pertes, il importe que celle-ci soit divisée en fonction du type de milieu hydrique (littoral, rive et plaine inondable). Veuillez présenter ces pertes en fonctions du type de milieu.

R. - 45 La cartographie des milieux hydriques présentée dans l'étude 1 du volume 3 a été élaborée grâce à différentes bases de données disponibles auprès du gouvernement du Québec. Comme il est indiqué à la section 3.2.1 de ladite étude, la superficie occupée par les milieux hydriques a été déterminée de façon théorique en considérant une bande de 10 m de large de part et d'autre d'un écoulement potentiel afin d'englober la rive et le littoral. Ces écoulements potentiels, ainsi que les cours d'eau provenant de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), sont des éléments linéaires, sans précisions sur la largeur du littoral. Il s'agit donc d'un empiètement maximal anticipé, incluant les empiètements temporaires et les superficies déjà occupées par les chemins existants. L'initiateur n'anticipe aucune perte permanente dans le littoral ou les plaines inondables en raison des traverses de cours d'eau; seules les rives pourraient en faire l'objet.

L'initiateur s'engage à fournir le détail des pertes de milieux hydriques en fonction de leur type (littoral, rive et plaine inondable) sur la base de la caractérisation écologique complète qui sera transmise lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour la phase construction.

QC - 46 Il est mentionné que le projet pourrait affecter jusqu'à 7.8 ha (9.3 ha avec une majoration de 20 %) de milieu humide et 6,7 ha de milieu hydrique selon ses estimations. Dans ces superficies, on peut dénombrer 75 traverses de cours d'eau dont 63 traverses qui seront remises en état et 12 nouvelles traverses, puisque l'utilisation des chemins existants sera optimisée.

A) Veuillez vous engager, comme pour les milieux humides, à fournir une caractérisation écologique complète des milieux hydriques affectés par le projet ainsi que les

¹³ MFFP (2015). Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4e édition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41 p.

superficies qui seront considérées comme pertes permanentes et temporaires. Les caractérisations complètes devront être transmises au dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

B) Veuillez vous engager à déposer les fiches de caractérisation des milieux humides et hydriques pour les stations de validation réalisées au plus tard lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale.

R. – 46 A) L'initiateur s'engage à fournir une caractérisation écologique complète des milieux hydriques affectés par le projet ainsi que les superficies qui seront considérées comme des pertes permanentes ou temporaires. Les résultats de la caractérisation seront transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour la phase construction

B) Les fiches de caractérisation des milieux humides et hydriques pour les stations de validation réalisées en 2021 sont présentées à l'annexe G du présent document.

QC - 47 Aux pages 6-37 et 6-38 du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur s'engage à compenser les pertes inévitables pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (MHH) par une contribution financière ou l'exécution de travaux visant la restauration ou la création de MHH.

Comme mentionné au QC-44, la compensation par des travaux de restauration, amélioration ou création d'un habitat est fortement privilégié pour les pertes pour les habitats fauniques, notamment l'habitat du poisson. Pour ce qui est des pertes en milieu humide, l'initiateur devra à l'instar de la compensation pour les pertes en habitat faunique, et s'il souhaite se prévaloir de l'option de compensation par des travaux, déposer son projet préliminaire au plus tard lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale. Ce projet préliminaire devra être jugé réalisable et acceptable par les experts du MELCCFP, au plus tard lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

R. - 47 L'initiateur s'engage à déposer, pour approbation, un projet préliminaire réalisable de restauration ou création de milieux humides et hydriques, si l'option de remplacer la contribution financière par ce type de projet est retenue. Le cas échéant, le projet sera transmis au plus tard lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

6.5.3 Sols

QC - 48 À la section 6.5.3 Sols du Volume 1 de l'étude d'impact, il est mentionné que les activités de la phase de construction pourront modifier la nature et les caractéristiques des sols sur les superficies nécessaires à la réalisation du projet. De plus, il est prévu de prolonger les chemins pour le passage de la machinerie sur les aires de travail. Une certaine compaction des sols est prévue ce qui favoriserait du ruissellement de ces surfaces lors de précipitations. Les eaux de ruissellement doivent être gérées adéquatement avant leur rejet à l'environnement.

L'initiateur doit préciser les mesures qui seront mises en place afin de minimiser l'impact des travaux et de l'imperméabilisation des surfaces sur le milieu récepteur, entre autres par la gestion des matières en suspension (MES).

R. - 48 L'initiateur portera une attention particulière à la gestion des eaux de ruissellement, afin qu'elle soit effectuée dans le respect des pratiques courantes standards pour ce type de projet. Au besoin, des mesures spécifiques seront appliquées afin de limiter la dispersion de sédiments dans

l'eau. Celles-ci pourraient notamment inclure l'aménagement de digues antisédiment, de bassins de sédimentation ou de canaux de déviation vers la végétation en bordure des chemins aux approches des cours d'eau ainsi que l'application de paille.

6.7 Maintien des usages du territoire

QC - 49 Des mesures d'harmonisation sont prévues afin de permettre aux chasseurs de poursuivre leurs activités au cours des phases de construction et de démantèlement. Cependant, ces mesures d'harmonisation ne visent pas les autres utilisateurs potentiels du territoire telles que les véhicules récréatifs hors route, etc. Bien qu'il n'y ait pas de sentiers officiels de véhicules récréatifs hors route dans la zone d'étude et que le secteur soit en terre privée, les chemins forestiers peuvent être utilisés par toutes sortes d'adeptes du plein air, dont les véhicules récréatifs hors route.

- A)** Veuillez vous engager à appliquer les mêmes mesures d'harmonisation aux autres utilisateurs du territoire que celles appliquées aux chasseurs afin de permettre la poursuite des activités de ces autres utilisateurs en phase de construction et démantèlement. Dans le cas contraire, veuillez justifier.
- B)** Veuillez vous engager à informer les différentes associations ou clubs locaux et régionaux, dont les activités se déroulent sur le territoire du Séminaire de Québec, des restrictions liées aux différentes phases du projet, particulièrement pour la phase de construction? Dans le cas contraire, veuillez justifier.

R. – 49 La présence d'utilisateurs autres que les membres de clubs de chasse et pêche de la Seigneurie de Beupré, notamment des quadistes, est peu probable. L'accès au territoire privé de la Seigneurie de Beupré est limité, notamment par des barrières installées aux différents points d'entrée donnant accès à cette propriété.

En hiver, des motoneigistes peuvent circuler sur le territoire en raison de la présence de sentiers fédérés. L'initiateur a prévu des mesures d'harmonisation et est déjà en communication avec les clubs de motoneige pour les tenir informés de l'avancement du projet. En cas de travaux hivernaux à proximité des sentiers de motoneige, l'initiateur communiquera avec les clubs concernés afin d'établir des mesures de sécurité et d'harmonisation des usages.

Ces mesures d'harmonisation incluent :

- Communiquer sur une base régulière avec les utilisateurs au sujet de la planification des travaux, à l'aide par exemple d'info-travaux, de rencontres ou d'appels téléphoniques, pendant et en amont de la construction;
- Éviter, dans la mesure du possible, de bloquer des accès en travaillant par exemple d'un côté du chemin à la fois, ou en assignant un signaleur pour permettre le passage sécuritaire d'utilisateurs au besoin;
- Planifier et communiquer à l'avance les contournements ou détours qui seront nécessaires aux utilisateurs concernés;
- Installer une signalisation autour des zones de travaux.

6.8 Maintien de la qualité de vie et des paysages

QC - 50 Le projet est situé en dehors du milieu urbanisé. Les principaux impacts du projet sur la santé et la qualité de vie seront liés aux activités de construction et de transport. Ces activités entraîneront une augmentation de la circulation, et le transport de véhicules lourds pourrait occasionner des nuisances susceptibles d'affecter la qualité de vie des villégiateurs, comme des poussières et du bruit.

L'initiateur doit préciser la durée de l'ensemble des travaux et tenir compte de cette variante quant à l'évaluation de la pression induite par ces activités sur le milieu.

R. - 50 Comme il est mentionné au tableau 3.6 de l'étude d'impact (volume 1), il est prévu que le transport et la circulation s'étendront de mai 2024 à décembre 2027. L'ampleur de la circulation variera durant cette période. La grande majorité de ces transports, notamment pour le béton, circulera uniquement sur le réseau de chemins forestiers de la Seigneurie de Beaupré et sur les nouveaux chemins construits pour l'aménagement du parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Les mesures d'atténuation qui seront mises en place sont mentionnées au chapitre 6 du volume 1 de l'étude d'impact et sont reprises ci-dessous :

- Utiliser des abat-poussières (eau ou autres produits reconnus par le MELCCFP) afin de limiter l'émission de poussière, particulièrement par temps sec et à proximité des chalets;
- Accompagner de véhicules d'escorte les convois et les camions hors normes transportant notamment les pales et les sections de tours d'éoliennes;
- Établir un plan de transport des composantes des éoliennes et respecter les normes du MTMD;
- Rendre l'information sur le projet disponible à la population via un site Internet ou des info-travaux;
- Mettre en place un comité de suivi;
- Établir au besoin des mesures d'harmonisation avec les activités de chasse, entendues avec le Séminaire de Québec;
- Installer une signalisation relative au chantier et aux aires de travail afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du territoire et des employés;
- Limiter la vitesse de circulation;
- En cas de travaux hivernaux à proximité des sentiers de motoneige, communiquer avec les clubs et établir des mesures de sécurité et d'harmonisation des usages;
- Maintenir une qualité de chemins forestiers permettant l'accès des membres des clubs privés aux chalets.

QC - 51 Bien que l'initiateur prévoie la construction et l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès dont l'entrée serait directement située à une insertion sur la route 138, située sur les terres privées du Séminaire de Québec, certaines informations supplémentaires par rapport à ce chemin d'accès sont attendues.

L'initiateur doit spécifier si les camions, les travailleurs et autres transports nécessaires au projet circuleront uniquement via ce nouveau chemin d'accès, et ce pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement du projet ainsi que pour les autres projets éoliens envisagés par l'initiateur dans ce secteur et mentionnés dans son étude d'impact. De plus, l'initiateur doit présenter les mesures qu'il entend mettre en place afin de s'assurer

que le transport ne se fasse que par ce nouveau chemin d'accès, limitant ainsi les impacts négatifs sur le milieu riverain lié au transport.

- R. - 51 Pendant les phases construction et démantèlement, seuls les accès autorisés seront utilisés pour la circulation des camions, des travailleurs et des autres transports nécessaires au projet.

Dans le secteur Charlevoix, l'utilisation du nouveau chemin d'accès et du chemin des Caps sera autorisée. L'insertion de chacun de ces deux accès est située directement à la jonction de la route 138

Dans le secteur sud, seule l'utilisation du nouveau chemin d'accès sera autorisée.

Dans le secteur ouest, un nouvel accès sera aménagé à partir de la route 175. L'initiateur prévoit autoriser l'utilisation de celui-ci et du nouveau chemin d'accès utilisé pour les deux autres secteurs.

Des barrières cadenassées à chaque autre entrée empêcheront les transports non autorisés de circuler par ces endroits.

Pendant la phase exploitation, l'accès présentement utilisé pour les sites en exploitation, le nouveau chemin d'accès via la route 138, le chemin des Caps et le nouvel accès à partir de la route 175 pourront être utilisés.

- QC - 52 L'Annexe 1 de la directive mentionne que l'étude d'impact doit évaluer les impacts du transport sur le milieu riverain.**

L'initiateur doit préciser pourquoi les camions et les travailleurs ne peuvent utiliser des chemins d'accès alternatifs au nouveau chemin d'accès dont l'insertion serait située directement à la route 138 afin de se rendre aux chantiers associés au projet.

Le cas échéant, l'initiateur doit présenter les chemins, routes et voies situés en dehors des terres du Séminaire de Québec et qui serait emprunté pour le transport dans le cadre de ses projets envisagés (secteurs sud, ouest et Charlevoix). L'initiateur doit, dans cette éventualité, évaluer les impacts sociaux pour le milieu riverain associé au camionnage et au transport des travailleurs sur ces chemins alternatifs. Il devra ensuite présenter les mesures d'atténuation qu'il compte mettre en place ou les engagements qu'il entend prendre.

- R. - 52 Les accès autorisés durant les phases construction et démantèlement sont décrits à la R-51. Étant donné que l'ensemble des accès aux terres privées du Séminaire de Québec sont munis de barrières verrouillées, il ne sera pas possible pour les travailleurs, camions et autres transports requis pour la construction du parc éolien d'accéder au site par ces autres entrées. Aucun impact additionnel n'est donc anticipé.

6.9 Protection du patrimoine bâti et archéologique

- QC - 53 L'initiateur doit confirmer qu'il n'y a pas de bâtiment se trouvant dans l'aire d'étude, dont la démolition, en tout ou en partie, est envisagée ou auquel des modifications majeures sont prévues. Dans l'éventualité où des bâtiments soient affectés par les travaux, une évaluation d'intérêt patrimonial devra être réalisée pour chaque bâtiment touché selon la méthodologie présentée dans les *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine***

bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement¹⁴. L'initiateur doit s'engager à réaliser une évaluation d'intérêt patrimonial pour chaque bâtiment qui pourrait être impacté par le projet selon ces mêmes lignes directrices lesquelles sont disponibles sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications.

- R. - 53 L'initiateur confirme qu'aucun bâtiment dont la démolition, en tout ou en partie, est envisagée ou auquel des modifications majeures sont prévues ne se trouve dans la zone d'étude.

6.10 Lutte aux changements climatiques

- QC - 54 L'initiateur présente certains exemples de mesures d'atténuation qu'il pourrait mettre en place dans le cadre de son projet afin d'en réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales.

Cependant, avec l'information présentée, il n'est pas possible de déterminer quelles mesures seront réellement retenues, quel sera leur impact estimé sur la réduction des émissions de GES du projet et quels seront leur planification et calendrier de réalisation.

L'initiateur doit préciser quelles mesures d'atténuation il mettra concrètement en place dans le cadre de son projet et quantifier les réductions potentielles engendrées par celles-ci sur son bilan global.

- R. - 54 Les mesures d'atténuation qui seront mises en place par l'initiateur afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sont décrites dans le tableau 7. Les réductions potentielles attribuables à l'application de ces mesures ont été quantifiées lorsque c'était possible.

Tableau 7. Mesures d'atténuation visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Phase	Mesure d'atténuation	Planification	Réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre
Développement	Éviter les tourbières dans la mesure du possible.	Tout au long de l'élaboration du projet.	Les émissions attribuables à la perte de milieux humides sont de 1,44 t éq. CO ₂ / ha dans le cas d'une forêt boréale riche.
Développement	Réduire au minimum les superficies à utiliser.	Validation terrain préalablement aux demandes d'autorisation.	Chaque hectare additionnel déboisé représenterait des émissions d'environ 120 t éq. CO ₂ supplémentaires.
Construction	Délimiter les superficies requises, et y limiter le déboisement et la circulation, afin de conserver le couvert végétal adjacent.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Chaque hectare additionnel déboisé représenterait des émissions d'environ 120 t éq. CO ₂ supplémentaires.
Construction	Réaliser le déboisement en conformité avec la norme canadienne d'aménagement forestier FSC afin de valoriser la matière ligneuse et de revaloriser une partie de la matière ligneuse coupée en bois marchand.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Une revalorisation de 50 % de la matière ligneuse (sèche) représenterait 29 985 t éq. CO ₂ évitées.

¹⁴ Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications. (2017). *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement*, sous la direction d'Andréane Beloin et Sylvain Lizotte. [En ligne]. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3291500>

Phase	Mesure d'atténuation	Planification	Réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre
Construction	Réduire l'impact cumulatif en intégrant les bois issus du déboisement aux volumes de la récolte forestière réalisée par le propriétaire.	Entente avec le Séminaire de Québec.	Une revalorisation de 50 % de la matière ligneuse (sèche) représenterait 29 985 t éq. CO ₂ évitées.
Construction et démantèlement	Restaurer rapidement les aires temporaires, non requises durant l'exploitation, afin d'accélérer la reprise végétale et de rétablir plus rapidement la séquestration de carbone.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Non quantifiée.
Construction, exploitation et démantèlement	Sensibiliser les travailleurs aux émissions de GES et exiger l'arrêt des véhicules et de la machinerie lorsqu'ils sont inutilisés.	Mesures incluses au devis d'exécution et formation du personnel.	Réduire la durée de fonctionnement des moteurs de 10 % représenterait une réduction des émissions d'environ 1 069 t éq. CO ₂ durant la période de construction du projet.
Construction, exploitation et démantèlement	Inspecter régulièrement les systèmes d'échappement et antipollution des véhicules et de la machinerie et les réparer, au besoin.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Non quantifiée.
Construction	Réduire la circulation et le transport en adoptant différentes mesures comme réutiliser les sols excavés, prioriser la sélection de bancs d'emprunt et d'un site de fabrication du béton le plus près possible du chantier et réduire les voyages à vide de camions.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Une augmentation de 10 % des distances à parcourir représenterait une augmentation des émissions d'environ 4,1 t éq. CO ₂ durant la période de construction du projet.
Construction	Se doter d'un code de bonnes pratiques d'utilisation des explosifs visant à optimiser les sautages.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Une augmentation de 10 % de la quantité d'explosifs à utiliser représenterait une augmentation des émissions d'environ 67,1 t éq. CO ₂ durant la période de construction du projet.
Construction, exploitation et démantèlement	Favoriser l'utilisation de véhicules émettant le moins de GES aussi souvent que possible.	Mesures incluses au devis d'exécution.	Non quantifiée.
Exploitation	Réduire la circulation et le transport, en évitant notamment les allers-retours et en planifiant adéquatement le déploiement des équipes d'entretien et de maintenance.	Formation du personnel.	Une augmentation de 10 % des distances à parcourir représenterait une augmentation des émissions d'environ 413,4 t éq. CO ₂ sur toute la durée d'exploitation.

Une entente sera convenue avec le propriétaire du territoire afin d'intégrer les volumes de bois marchand issus du déboisement à son volume de coupe annuel. À titre d'exemple, lors des projets éoliens précédents de la Seigneurie de Beaupré, le déboisement était effectué par l'initiateur en mettant de côté le bois à valeur marchande. Le propriétaire récupérait alors le bois pour le valoriser en l'intégrant dans ses volumes de coupe annuels. Le déboisement réalisé dans le cadre du projet n'augmenterait donc pas significativement la superficie coupée annuellement sur le territoire.

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre présentée dans l'étude d'impact (annexe C du volume 1) représente une estimation conservatrice, notamment parce qu'elle prend en considération l'implantation de 80 éoliennes et du réseau de chemins correspondant. Lorsque le modèle d'éolienne sera retenu, leur nombre pourrait être revu à la baisse selon leur capacité.

QC - 55 Concernant la mesure potentielle de remise en état des aires temporaires permettant la séquestration carbone ayant été perturbée pendant la phase de construction, l'initiateur doit présenter une planification des travaux et préciser quelles essences végétales et arbustives seront sélectionnées ainsi que leur taux de captation carbone.

R. - 55 Une fois les travaux de construction du parc éolien achevés, les aires temporaires non requises pour l'exploitation seront nivelées et aménagées afin de favoriser la reprise naturelle de la végétation. La terre végétale disponible mise de côté lors de l'aménagement de chaque aire temporaire sera utilisée et l'aire temporaire sera ensemencée avec du mélange B ou des semences équivalentes.

QC - 56 L'initiateur doit présenter, sous forme de plan, les mesures d'atténuation qu'il prévoit mettre en place afin de réduire les émissions de GES qui pourraient découler du projet. Il doit également évaluer la possibilité de mettre en place un programme de surveillance et de suivi des émissions de GES et présenter les grandes lignes de ce plan, le cas échéant.

R. - 56 L'initiateur s'engage à mettre en œuvre un plan de surveillance et de suivi qui permettra de documenter et de suivre dans le temps les émissions de GES. Puisque l'utilisation d'équipements mobiles (véhicules, machinerie) sera la principale source d'émissions de GES attribuables à la consommation de carburant (annexe C du volume 1 de l'étude d'impact), le plan de surveillance et de suivi comprendra la mise en place d'un registre de consommation par type de carburant (diesel, essence ou autre), et ce, dans toutes les phases du projet.

L'initiateur a fourni une réponse quant aux mesures d'atténuation à la R-54.

6.11 Mesures d'atténuation particulières

QC - 57 Une des mesures d'atténuation particulières mentionnées à cette section consiste à « Limiter la vitesse de circulation selon les exigences du Séminaire de Québec ». Veuillez préciser la limite de vitesse imposée et les moyens utilisés (radar, surveillance, etc.) afin de faire respecter celle-ci.

R. - 57 Les limites de vitesse varient sur le territoire du Séminaire de Québec, généralement entre 50 et 70 km/h. Elles seront réduites entre 15 et 50 km/h dans les zones de travaux. Une signalisation sera installée sur le site et une surveillance de la vitesse de circulation sera effectuée pendant la construction. Au besoin, des signaleurs seront également présents.

QC - 58 L'initiateur indique à cette section que l'une des mesures d'atténuation particulières mises en place consiste en « réaliser une étude de caractérisation complète sur le terrain afin de décrire les atteintes inévitables aux milieux humides et hydriques dans les superficies finales requises à la réalisation du projet ». Le MELCCFP souhaite préciser que la réalisation d'une étude de caractérisation complète des MHH ne constitue pas une mesure d'atténuation, mais est plutôt un intrant essentiel à l'évaluation des impacts du projet. À cet égard l'initiateur doit présenter précisément, comment il tiendra compte des résultats de la caractérisation afin d'éviter et de minimiser l'atteinte aux MHH avant de considérer des mesures compensatoires. Cette démarche n'est pas mise en évidence et doit être présentée en plus grand détail.

- R. - 58 L'initiateur a démontré, dans l'étude 1 du volume 3 de l'étude d'impact, l'effort d'évitement qui a permis de réduire l'empiètement de 6 % dans les milieux hydriques et de 7 % dans les milieux humides. Ces démarches incluent notamment :
- Optimiser le tracé des chemins de manière à limiter le nombre de traverses de cours d'eau et à éviter au maximum les milieux humides;
 - Maintenir la largeur des chemins au minimum requis afin de limiter l'empiètement dans les milieux humides ou hydriques;
 - Lorsque possible, déboiser et élargir le chemin du côté opposé aux milieux humides et hydriques tout en protégeant la végétation existante entre l'infrastructure et ces milieux;
 - Éviter de creuser des fossés de drainage près des milieux humides afin de limiter le rabattement de la nappe d'eau.

Les efforts d'évitement se poursuivront au fur et à mesure de l'avancement de l'ingénierie détaillée. Cette optimisation se poursuivra lorsque la validation et la délimitation des milieux humides et hydriques seront réalisées lors de la caractérisation écologique complète. Le rapport de cette caractérisation sera transmis lors du dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

- QC - 59 L'initiateur présente à la section 6.6 *Optimisation des retombées économiques* du Volume 1 de l'étude d'impact qu'un comité de suivi sera mis en place et que ce dernier inclura des intervenants de la MRC de Charlevoix. Le mandat de ce comité sera de traiter des retombées économiques locales et leur maximisation dans la MRC de Charlevoix. Il serait bénéfique pour plusieurs autres éléments du projet d'être traité par ce comité.**

Veuillez vous engager à inclure au mandat du comité de suivi, le suivi des impacts des autres éléments du projet (climat sonore, paysage, entrave à la circulation routière, traitement des plaintes, etc.).

- R. - 59 L'initiateur s'engage à inclure au mandat du comité de suivi le suivi des impacts du projet, dont les retombées économiques, les suivis environnementaux ainsi que la revue des plaintes et de leur traitement.

6.13 Impacts cumulatifs

- QC - 60 Il est constaté que les effets cumulatifs du projet sur la faune (pages 6-68 à 6-72 du Volume 1) ne couvrent pas la faune aquatique. La présence de chemins et de traversées de cours d'eau constitue néanmoins un risque de perturbation sur les cours d'eau et les habitats qu'ils abritent, que ce soit en phase de construction, en phase d'exploitation ou en phase de démantèlement du parc éolien. Veuillez documenter ces aspects.**

- R. - 60 L'impact résiduel du projet sur le poisson sera peu important en phase construction, notamment en raison de la mise en place de mesures d'atténuation permettant de protéger le milieu hydrique et l'habitat du poisson. Ces mesures sont présentées dans le volume 1 de l'étude d'impact et reprises ci-dessous :
- Planifier le tracé des chemins de manière à limiter le nombre de traverses de cours d'eau et à éviter les milieux humides, notamment en priorisant les chemins existants de la Seigneurie de Beupré;

- Planifier les travaux de construction des traverses de cours d'eau qui ne présentent pas d'obstacle au passage du poisson en dehors de la période allant du 15 septembre au 15 juin (période de reproduction de l'omble de fontaine), comme il est indiqué à la R-35;
- Respecter les règles du guide *Saines pratiques : voirie forestière et installation de ponceaux* lors de la construction et de l'amélioration des chemins et traverses de cours d'eau et lors de la stabilisation des talus;
- Respecter les *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux de moins de 25 m*, comme le recommande Pêches et Océans Canada, afin d'assurer le libre passage des poissons et de conserver son habitat (MPO, 2010);
- Caractériser les cours d'eau lors d'une visite au terrain avant le début des travaux de construction afin de vérifier la présence de frayères, et protéger ces dernières, le cas échéant;
- Caractériser (au terrain) chaque site prévu de traversée de cours d'eau afin de calculer une dimension de ponceau adaptée à la nature du terrain et au débit de l'eau;
- Utiliser, lorsque requis, des dispositifs afin de limiter la dispersion de sédiments à l'extérieur de la zone de travail : digue antisédiment, bassin de sédimentation ou canaux de déviation vers la végétation en bordure des chemins aux approches des cours d'eau, paille, etc.;
- Éviter de circuler avec de la machinerie et des véhicules en dehors des chemins et des aires de travail prévus au projet;
- Munir la machinerie lourde de trousse d'intervention en cas de déversement;
- Inspecter régulièrement la machinerie lourde afin d'en assurer le bon état de fonctionnement;
- Éviter de ravitailler en produits pétroliers et de laver les véhicules et la machinerie à moins de 60 m des lacs et des cours d'eau.

L'interrelation entre les activités du projet en phases exploitation et démantèlement et le poisson est non significative, pour les raisons décrites dans le tableau 6.2 de l'étude d'impact (volume 1), soit :

- Phase exploitation : Les travaux seront limités à l'entretien des aires de travail et des chemins. Les mesures préventives prévues pour éviter les risques de déversement, tout comme les mesures à prendre en cas d'urgence, sont décrites au chapitre 7 de l'étude d'impact (volume 1). Les chemins seront entretenus de manière à éviter la sédimentation dans les cours d'eau;
- Phase démantèlement : Les travaux seront limités aux aires de travail et aux chemins existants. Aucune nouvelle installation de traverse de cours d'eau n'est prévue.

En conséquence, les effets cumulatifs sur le poisson seront non significatifs.

QC - 61 Comme mentionné à QC-43, la grive de Bicknell est en situation critique et mérite une attention particulière. En raison de l'existence du parc éolien Seigneurie de Beaupré qui a déjà causé une perte significative d'habitat de la grive. Dans ce contexte, les mesures d'atténuation pour la grive de Bicknell décrites à la page 6-34 sont jugées insuffisantes pour éviter ou réduire les impacts du projet sur l'espèce. De plus, elles ne sont pas décrites de manière à éviter toute ambiguïté au niveau de l'intention, de l'interprétation et de la mise en œuvre.

Ce projet dans son état actuel présente un haut potentiel d'avoir une empreinte supplémentaire dans l'habitat de la grive de Bicknell qui risque de poursuivre l'aggravation de sa situation. Ainsi, des mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi plus robustes

devraient être développées qui tiennent compte de la meilleure information sur l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, de même que des meilleures pratiques pour l'atténuation des impacts sur l'habitat notamment en lien avec les 500,7 ha à déboiser.

La remise en état de certains secteurs déboisés (chemin d'accès et aires d'entreposage et de construction pour le chantier) par du reboisement ne constitue pas une mesure compensatoire pour la grive de Bicknell, car il n'y aura aucune plantation de sapin baumier à haute densité (>10 000 tiges / ha), essence végétale primordiale à l'espèce.

ECCC a réalisé une modélisation de l'habitat de nidification de la grive de Bicknell à fine résolution sur le plateau des Laurentides (incluant le secteur des Terres du Séminaire/Seigneurie de Beaupré) dans le cadre d'un projet financé par la Fondation de la faune du Québec (données disponibles sur demande). Dans cet exercice, des données LiDAR ont été utilisées et couplées avec d'autres données forestières pour la modélisation de l'habitat de la grive de Bicknell à fine échelle. En superposant le fichier géoréférencé du projet éolien avec ce modèle, il est possible d'observer qu'il y a 16 éoliennes et une partie de leurs chemins d'accès qui seraient situées directement dans l'habitat modélisé de la grive de Bicknell.

ECCC est d'avis qu'il est primordial de procéder à une évaluation des effets cumulatifs sur la grive de Bicknell et son habitat. Bien que les impacts cumulatifs sur les oiseaux soient présentés à la section 6.13.2 *Oiseaux et chauves-souris* du Volume 1 de l'étude d'impact, dans laquelle il est mentionné qu'une « attention particulière sera portée à protéger l'habitat ayant un potentiel élevé d'utilisation par la grive de Bicknell », une évaluation rigoureuse des effets cumulatifs spécifiquement sur la grive de Bicknell doit être présentée. L'initiateur devra notamment porter une attention particulière à la portée spatiale et temporelle de son évaluation des effets cumulatifs. À cet effet, il existe des références ou des guides d'orientation qui peuvent aider à déterminer la méthodologie et l'analyse des effets cumulatifs.

- A) L'initiateur doit présenter des mesures d'évitement et d'atténuation robustes, notamment en s'inspirant des *Mesure de protection de la grive de Bicknell à l'égard des activités d'aménagement forestier*¹⁵, par exemple, relativement aux stations où l'espèce a été identifiée, il faudrait considérer une zone de protection.
- B) L'initiateur doit également présenter une évaluation des effets cumulatifs spécifique à la grive de Bicknell et son habitat. Au terme de son évaluation, l'initiateur devrait également démontrer comment il peut minimiser davantage les pertes d'habitats supplémentaires, par exemple en préférant des positions alternatives à l'extérieur de l'habitat de la grive de Bicknell.

R. – 61 L'initiateur a obtenu la modélisation de l'habitat de nidification de la grive de Bicknell à fine résolution. Cette information a été intégrée aux R-10 et R-42.

L'initiateur réitère les engagements pris à R-43 et collaborera avec les autorités concernées afin de réduire davantage l'impact sur la grive de Bicknell. Il s'engage à réaliser une étude complémentaire pour la grive de Bicknell en se basant sur le protocole de référence (MDDEFP, 2013), notamment en positionnant les stations d'appel aux emplacements des infrastructures prévues dans les habitats potentiels de la grive de Bicknell et en effectuant une caractérisation de l'habitat afin de vérifier la présence d'habitats optimaux ou sous-optimaux dans les superficies

¹⁵ Gouvernement du Québec (2014). *Mesure de protection de la grive de Bicknell à l'égard des activités d'aménagement forestier*, Québec, Sous-comité faune de l'Entente administrative, 22 p.

requis pour le projet. L'initiateur tiendra compte des résultats de cette étude complémentaire afin de minimiser l'impact sur la grive de Bicknell. Ces mesures pourraient inclure :

- le micro-positionnement des éoliennes, le cas échéant, afin d'éviter dans la mesure du possible les habitats optimaux pour la grive de Bicknell;
- le déplacement de chemins d'accès hors des habitats optimaux, si ces travaux sont réalisables sur le plan technique.

QC - 62 Considérant le statut précaire du Caribou des bois, protégé en vertu de *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV)(chapitre E-12.01) et la LEP selon lesquels il est respectivement de statut vulnérable et menacé, l'initiateur doit évaluer les effets cumulatifs de son projet sur l'espèce et son habitat dans son aire de répartition, et ce, en prenant en compte les caractéristiques biophysiques des différents types d'habitats, tels que décrits à QC-7, requis par le caribou pour accomplir ses processus vitaux. De plus, le projet s'insère dans un secteur où les activités de villégiature et d'exploitation forestière sont présentes, ainsi que d'autres parcs éoliens en opération ou faisant l'objet d'étude de faisabilité.

Ainsi, veuillez évaluer les effets cumulatifs du projet sur les caribous et son habitat en décrivant notamment la portée spatiale et temporelle de l'évaluation des effets cumulatifs et préciser les projets et activités considérés dans cette évaluation. Veuillez également décrire les conséquences des effets cumulatifs sur les objectifs du *Programme de rétablissement du Caribou des bois*, incluant notamment le maintien de l'effectif de la population locale et le maintien de l'état de l'habitat en termes de superficie et de types d'habitat non perturbés, pour assurer l'autosuffisance de la population locale du Caribou des bois. Il s'agit de maintenir un minimum de 65 % d'habitat non perturbé ainsi que la disponibilité des attributs biophysiques nécessaires au Caribou des bois.

R. - 62 Comme il est mentionné à la R-7, le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix s'insère dans un paysage où les conditions sont déjà défavorables au caribou forestier, en raison de perturbations anthropiques ou naturelles. Le taux de perturbation actuel de la portion de l'aire de répartition du caribou incluse dans la zone d'étude est de 99,9 %. La construction du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix n'augmentera pas le taux de perturbation dans cette portion de l'aire de répartition puisque l'initiateur a priorisé l'utilisation des chemins existants et des peuplements issus de coupes forestières.

Par conséquent, l'initiateur réitère que sur la base des précisions fournies dans l'étude d'impact (volume 1) et dans le présent volume, le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix n'aura aucun impact sur le caribou forestier, ni sur le taux de perturbation de l'habitat, ni sur le maintien de la connectivité, ni sur les efforts de rétablissement des autorités liés à cette espèce. En ciblant un territoire déjà perturbé et voué à l'exploitation forestière, l'initiateur limite l'impact cumulatif sur cette espèce et son habitat.

Comme il est mentionné précédemment, il est prévu que les bois issus du déboisement du projet éolien Des Neiges soient intégrés aux volumes de bois de la récolte forestière par le propriétaire, limitant ainsi l'impact cumulatif du projet sur le déboisement dans la zone d'étude.

6.14 Un projet respectant les principes du développement durable

QC - 63 Le *Guide à l'intention de l'initiateur de projet – L'information et la consultation publique dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*¹⁶ recommande d'avoir recours à des méthodes d'information et de consultation variées, diversifiées et adaptées afin d'offrir la possibilité à toute personne d'obtenir de l'information sur le projet et d'exprimer ses préoccupations. En considérant que les rencontres tenues par l'initiateur tant auprès des utilisateurs du territoire que de la population étaient exclusivement virtuelles, ce dernier doit décrire les activités d'information et de consultation qu'il tiendra à la suite du dépôt de l'étude d'impact et indiquer s'il compte avoir recours à des méthodes variées et inclusives, tel que le recommande le MELCCFP. Ainsi, l'initiateur doit présenter les caractéristiques de ces nouvelles consultations publiques (méthodes, représentativité des démarches, etc.), les résultats obtenus et comment il entend considérer les résultats (préoccupations, craintes, commentaires, demandes d'engagement) de cette seconde séquence de consultations publiques.

R. - 63 Les activités d'information et de consultation sont décrites dans le rapport de consultation joint à l'annexe F du présent document. L'ensemble des questions et commentaires reçus ont été traités de façon à fournir l'information pertinente complète, que ce soit pendant les activités ou par la suite.

L'initiateur a pris bonne note des commentaires et suggestions obtenus, notamment d'utilisateurs du territoire. Des analyses sont en cours pour tenir compte de ces suggestions, dans la mesure du possible, tout en respectant les contraintes techniques ainsi que les lois et règlements applicables.

7 Surveillance environnementale

QC - 64 La directive mentionne à la section 2.6.3 *Atténuation des impacts* que « l'initiateur doit considérer la mise sur pied d'un mécanisme de réception et de traitement des plaintes et commentaires de la population ». Or, cet aspect n'a pas été considéré dans l'étude d'impact. Un tel système doit permettre à la population de déposer une plainte et permettre la mise en place rapide de mesures, d'interventions, de correctifs ou de solutions en lien avec les problématiques identifiées ainsi que de fournir une rétroaction aux plaignants et un suivi de leur plainte.

Veillez mettre en place un système de gestion et de traitement des plaintes pour toutes les phases du projet.

R. - 64 Un système de gestion et de traitement des plaintes sera mis en place à partir du début de la construction jusqu'à la fin du démantèlement. Celui-ci permettra à la population de déposer une plainte. Il permettra également de mettre en place rapidement des mesures d'intervention, des correctifs ou des solutions applicables en lien avec les problématiques identifiées et de fournir une rétroaction aux plaignants et un suivi de leur plainte.

¹⁶ Gouvernement du Québec (2018). *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Guide à l'intention de l'initiateur de projet*. 26 p et Annexes. www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf

QC - 65 À la section 7.2.3.2 *Communications externes* du Volume 1 de l'étude d'impact, l'initiateur liste les services d'urgence disponibles dans la MRC de Charlevoix. Il est recommandé d'ajouter le numéro du Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique dans son schéma d'alerte, soit le 1-866-650-1666. Veuillez donc ajouter ce dernier à ce schéma d'alerte.

R. - 65 L'initiateur prend note de cette information. Le numéro du ministère de la Sécurité publique sera ajouté au schéma d'alerte.

7.2 Plan des mesures d'urgence en cas d'accident et de défaillance

QC - 66 Tel que l'exige la section 2.7 de la directive l'initiateur doit présenter un plan préliminaire de mesures d'urgence. Ce dernier doit inclure, sans s'y limiter, les éléments listés à cette même section de la directive. Mentionnons qu'il est attendu que ce plan comprend des mesures de protection contre les incendies, des mesures spécifiques liées à l'usage d'explosifs et toute substance chimique réglementée et des mesures concernant la présence de toute infrastructure, telles que des séparateurs d'eau et d'huile ou équipements d'entreposage d'hydrocarbures, sur le site du projet.

Veuillez vous engager à déposer le plan préliminaire des mesures d'urgence au plus tard, à l'étape de l'acceptabilité environnementale.

R. - 66 Le plan des mesures d'urgence en cas d'accident et de défaillance présenté dans l'étude d'impact (volume 1, section 7.2) fournit une évaluation du risque, les mesures de prévention et la procédure d'urgence prévue dans l'éventualité peu probable d'une surchauffe ou d'un incendie dans une éolienne. Une version plus complète de ce plan préliminaire sera soumise au plus tard lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. L'initiateur s'engage à inclure l'utilisation d'explosifs et l'usage des substances chimiques réglementées à ce plan des mesures d'urgence.

8 Suivi environnemental

8.2 Climat sonore

QC - 67 Pour le *programme de surveillance du climat sonore, en complément à la Note d'instructions : Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui la génèrent* (NI 98-01¹⁷), pour les projets de parcs éoliens susceptibles de produire des nuisances aux récepteurs sensibles les plus rapprochés (à l'intérieur d'un rayon de 2 km), l'initiateur de projet doit considérer les éléments suivants :

¹⁷ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (février 1998, modifiée en juin 2006).
Note d'instructions : Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent. [En ligne]
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/note-bruit.pdf>

- A) Le niveau acoustique de comparaison devant être utilisé selon la catégorie de zonage (Partie 1 de la NI 98-01) est celui de nuit en tout temps. La production d'une éolienne n'étant pas affectée par le critère jour ou nuit;
 - B) La vitesse du vent au point de mesure doit être inférieure à 20 km/h (la plus basse possible), alors que l'éolienne doit idéalement être en production maximale;
 - C) Pour la prise de mesure, une boule anti-vent normale (non surdimensionnée) doit être utilisée en tout temps, étant donné que le vent au point de mesure doit être inférieur à 20 km/h. – QC-93 secteur sud.
- R. – 67 L'initiateur prend note de ces précisions et en tiendra compte lors de l'élaboration du programme de surveillance du climat sonore, qui sera transmis lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE pour l'exploitation du parc éolien.

9 Effet de l'environnement et changements climatiques

9.3 Évaluation des risques pour le projet ou son milieu et mesures d'adaptation

- QC - 68** Les projections sur la fréquence et l'intensité des épisodes de verglas et de gel demeurent incertaines pour le Québec¹⁸, mais des épisodes de verglas plus intenses et plus fréquents pourraient survenir. L'initiateur mentionne au tableau 9.3 *Évaluation des risques associés aux effets de l'environnement et aux changements climatiques pour le projet ou son milieu et mesures d'adaptation* du Volume 1 de l'étude d'impact que plusieurs modèles de pales sont équipés de systèmes de dégivrage.

Veuillez préciser les impacts anticipés de ces projections des épisodes de gel et de verglas plus intense et plus fréquent sur le projet. Le cas échéant, veuillez expliquer comment la conception des éoliennes choisies y est adaptée. Veuillez également préciser si le modèle d'éolienne choisi pour le projet inclut un système de dégivrage.

- R. - 68 Les événements météorologiques extrêmes tel le verglas qui pourraient survenir durant la phase exploitation sont prises en compte dans le choix du modèle d'éolienne. Les éoliennes seront munies de systèmes de dégivrage adéquats pour les conditions climatiques actuelles et futures du site du projet. Par ailleurs, toute éolienne installée au Québec est équipée d'options en lien avec les climats froids.

- QC - 69** L'initiateur mentionne à ce même tableau 9.3 *Évaluation des risques associés aux effets de l'environnement et aux changements climatiques pour le projet ou son milieu et mesures d'adaptation* du Volume 1 de l'étude d'impact que l'une des mesures d'adaptation consiste en la conception d'un réseau de chemins adaptée aux projections climatiques. De plus, il n'est pas spécifié sur quel scénario ces mesures d'adaptations sont basées.

¹⁸ Alberti-Dufort, A., V. Bourduas Crouhen, D. Demers-Bouffard, R. Hennigs, J. Cunningham, C. Larrivée et Ouranos *Chapitre 2 dans Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*, [en ligne], Québec, <https://changingclimate.ca/regional-perspectives/fr/chapitre/2-0/> (consulté le 23 septembre 2022).

L'initiateur doit détailler comment la localisation, la conception et/ou la gestion des chemins, incluant le système de drainage, seront adaptées aux changements climatiques. De même, veuillez spécifier quels scénarios de réchauffement ont été privilégiés pour évaluer l'adaptation des chemins.

- R. - 69 Les éoliennes seront installées sur des sommets montagneux forestiers afin de bénéficier des meilleurs vents possible et d'optimiser la production d'électricité. Comme il est mentionné à la section 6.5.2 de l'étude d'impact (volume 1), aucune aire de travail d'éolienne n'est située dans des milieux humides. De plus, aucune aire de travail d'éolienne ne comprend de sols à mauvais ou très mauvais drainage. De ce fait, les éoliennes sont situées en dehors des zones inondables. L'initiateur portera une attention spécifique à la gestion des eaux de surface, en conformité avec les normes en vigueur.

Il est primordial pour l'initiateur de concevoir un réseau de chemins qui permette en tout temps, et durant toute la durée de vie du parc éolien, l'accès aux équipements, incluant les éoliennes, et de préserver l'intégrité du réseau collecteur enfoui sous les chemins. La conception des chemins repose donc sur des analyses conservatrices quant aux risques de dégradation du réseau de chemins en lien avec les précipitations ou la température. L'ingénierie de détail prendra en considération les éléments suivants :

- Des méthodes de gestion des eaux de pluies et de ruissellement adaptées;
- La conception d'ouvrages de traverse de cours d'eau adaptés aux crues potentielles;
- La conception d'une structure de chemins adaptée à la hausse des cycles de gel/dégel;
- L'application de la séquence « éviter-minimiser-compenser » pour les milieux humides et hydriques afin de permettre une meilleure rétention de l'eau en cas de pluies abondantes et plus intenses.

Les équipements feront l'objet d'un suivi durant la phase exploitation, notamment les ouvrages de traverse de cours d'eau. L'entretien, la maintenance et les réparations requises seront effectués par l'initiateur

- QC - 70 Parmi les mesures d'adaptation présentées dans le tableau 9.3 *Évaluation des risques associés aux effets de l'environnement et aux changements climatiques pour le projet ou son milieu et mesures d'adaptation* du Volume 1 de l'étude d'impact, il est question parmi les mesures d'adaptation, des mesures de prévention (Santé et sécurité des travailleurs) et procédures d'urgence visant les employés lors de températures ambiantes élevées.**

Considérant que le projet vise une exploitation d'au moins 30 ans et que les conditions climatiques extrêmes devraient y être plus fréquentes et plus intenses à ce moment, veuillez préciser si les impacts des changements climatiques à l'horizon 2041-2070 ont été considérés dans l'élaboration de ces mesures et procédures. En cas contraire, veuillez considérer ces impacts et mettre à jour le tableau 9-3.¹⁹

- R. - 70 La fréquence et l'intensité des conditions extrêmes à l'horizon 2041-2070 seront considérées dans le plan final de mesures d'urgence, notamment pour la prévention des coups de chaleur et les mesures d'urgence en cas d'événement météorologique extrême.

¹⁹ Ouranos. *Portraits climatiques*, [en ligne] <https://www.ouranos.ca/fr/portraits-climatiques> (consulté le 21 octobre 2022).

QC - 71 L'initiateur doit présenter comment il pourrait procéder à la révision de l'analyse de la résilience climatique du projet périodiquement afin d'y intégrer les connaissances les plus à jour (notamment sur les projections de vents et de verglas) et, au besoin, d'ajuster les solutions d'adaptation.

R. - 71 La conception des éoliennes et les systèmes de protection en cas de vents violents et de verglas, tels les systèmes de dégivrage, sont prévus pour résister aux conditions climatiques actuelles et futures du site du projet, pour la durée de vie prévue de 30 ans.

10 Synthèse du projet

QC - 72 L'initiateur doit s'engager à inclure avec chaque demande visant l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE un programme de surveillance ainsi qu'un tableau de concordance entre les engagements pris dans l'ensemble des documents de l'initiateur applicables aux activités visées par cette demande et les documents contractuels.

R. - 72 L'initiateur s'engage à mettre en place un programme de surveillance environnementale visant à vérifier le bon fonctionnement des travaux et à surveiller toute perturbation de l'environnement découlant de la réalisation du projet Secteur Charlevoix. L'initiateur s'engage à inclure un tableau de concordance, concernant les engagements pris dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du projet, relativement aux activités applicables à toute demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, ainsi que le programme de surveillance relatif à l'activité visée. Les engagements de l'initiateur ainsi que les programmes de surveillance devront être respectés par les contractants de l'initiateur, ce qui sera spécifié dans leurs contrats.

Annexe C

QC - 73 La quantification des émissions de GES présentée à l'annexe C du Volume 1 de l'étude d'impact présente de manière satisfaisante les calculs et données utilisés pour chacune des sources d'émissions du projet. Cependant, les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) utilisés pour calculer les différentes émissions de GES ne sont pas tous présentés dans l'annexe C, notamment ceux du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O).

Veillez présenter l'ensemble des PRP utilisés dans un tableau spécifique et d'en donner la source pour une meilleure compréhension.

R. - 73 Les valeurs de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) considérées dans les estimations des émissions de gaz à effet de serre sont précisées dans le tableau 8. Ces valeurs sont tirées de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (MELCC, 2020).

Tableau 8. Valeurs de potentiel de réchauffement planétaire considérées dans les estimations des émissions de gaz à effet de serre

Gaz à effet de serre	Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	25
Protoxyde d'azote (N ₂ O).	298
Perfluorométhane (CF ₄)	7 390
Hexafluorure de soufre (SF ₆)	22 800

Bibliographie

- COSEPAC (2016). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Gros-bec errant (Coccothraustes vespertinus) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. X + 77 p.
- COSEPAC (2017). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Quiscale rouilleux (Euphagus carolinus) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 70 p.
- COSEPAC (2018a). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'engoulevent d'Amérique (Chordeiles minor) au Canada*. Ottawa. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. xi + 58 p.
- COSEPAC (2018b). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Moucherolle à côtés olive (Contopus cooperi) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xii + 62 p.
- COSEPAC (2020). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Paruline du Canada (Cardellina canadensis) au Canada*. Ottawa. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Xiii + 61 p.
- ECCC (2022). *Plan de gestion du Gros-bec errant (Coccothraustes vespertinus) au Canada*. Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. v + 50 p.
- Environnement Canada (2013). *Plan de gestion du Garrot d'Islande (Bucephala islandica), population de l'Est, au Canada*. Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa. iv + 16 p.
- Environnement Canada (2015). *Plan de gestion du Quiscale rouilleux (Euphagus carolinus) au Canada*. Série de plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa. iv + 30 p.
- Environnement Canada (2016a). *Programme de rétablissement de l'engoulevent d'Amérique (Chordeiles minor) au Canada [Proposition]* (série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril). 54 p.
- Environnement Canada (2016b). *Programme de rétablissement de la paruline du Canada (Cardellina canadensis) au Canada [Proposition]* (série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril). 62 p.
- Environnement et Changement climatique Canada (2020a). *Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. xiv + 155 p.
- Environnement et Changement climatique Canada (2020b). *Programme de rétablissement de la Grive de Bicknell (Catharus bicknelli) au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. viii + 100 p.
- Gauthier, J. & Y. Aubry (1995). *Les oiseaux nicheurs du Québec - Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Montréal. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada. 1 295 p.
- Gouvernement du Canada (2023). *Registre public des espèces en péril*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html> en février 2023.

- Lemaître, J. & V. Lamarre (2020). Effects of wind energy production on a threatened species, the Bicknell's Thrush *Catharus bicknelli*, with and without mitigation. *Bird Conservation International*, 30 (2): 194-209.
- MDDEFP (2013). *Protocole d'inventaire de la Grive de Bicknell et de son habitat – Novembre 2013 – Mise à jour mai 2014*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, secteur de la faune. 20 p.
- MELCC (2020). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission. 46 p.
- MELCCFP (2022). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Note d'instructions - Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent (février 1998, modifiée en juin 2006)*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01.htm> en novembre 2022.
- MPO (2010). *Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux de moins de 25 mètres*. Pêches et Océans Canada, région du Québec. 18 p.
- MRNF (2008). *Protocole d'inventaires acoustiques de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec - 8 janvier 2008*. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur faune. 10 p.
- MTQ (2022). Gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec. *Débit de circulation*. Repéré à <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/debit-de-circulation> en décembre 2022.
- Parrish, C. R. (2013). *Impacts of Wind Development on the Abundance and Distribution of high-elevation birds in Northern New Hampshire, with a focus on Bicknell's Thrush (Catharus bicknelli)*, Thesis submitted to Plymouth State University In Partial Fulfillment of Master of Science in Biology.
- Robert, M., M.-H. Hachey, D. Lepage & A. Couturier (2019). *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Regroupement QuébecOiseaux, Service canadien de la faune (Environnement et Changement climatique Canada) et Études d'Oiseaux Canada, Montréal. xxv + 694 p.

Annexe A Évaluation environnementale de site de phase I

**SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2, S.E.N.C.,
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES –
SECTEUR CHARLEVOIX**

Étude de caractérisation préliminaire



Mars 2023

Phase I

PESCA
ENVIRONNEMENT

Société de projet BVH2, s.e.n.c., Seigneurie de Beaupré
Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix
Étude de caractérisation préliminaire
Phase I

2023-03-31

Zone évaluée	Parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix
Rapport destiné à	Société de projet BVH2
Responsable client	M. Philippe Alary-Paquette, Responsable, environnement et relations avec le milieu, Boralex inc.
Diffusion	Privée
N/Réf.	2738

Photographies : PESCA Environnement et Séminaire de Québec

PESCA Environnement

Matthieu Féret, biologiste, M. Sc.
Directeur de projet

Geneviève Leblanc, géologue, M. Sc.
Chargée de projet

Sommaire

Société de projet BVH2, s.e.n.c. a mandaté PESCA Environnement afin d'effectuer une étude de caractérisation préliminaire de terrain, phase I, sur la zone d'étude correspondant au projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, qui se situe dans la Seigneurie de Beupré, au nord-est de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François. La zone d'étude se trouve sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, dans la région administrative de la Capitale-Nationale et la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix.

La présente étude de caractérisation préliminaire, phase I, a été réalisée conformément à la norme Z768-01 de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et conformément aux documents *Terrains contaminés – Guide de caractérisation des terrains* (MENV, 2003) et *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Beaulieu, 2021). Une telle étude sert à déceler les signes de contamination réelle ou potentielle d'un site. Elle permet de déterminer la probabilité de contamination, les types de contaminants et leur emplacement.

Les activités suivantes ont été effectuées aux fins du présent mandat :

- Recherche et analyse de documents permettant de prendre connaissance de l'historique d'utilisation du site à l'étude et du voisinage;
- Inspection visuelle du site à l'étude en septembre 2022 par des professionnels de PESCA Environnement;
- Réalisation d'entrevues.

Considérant les observations effectuées sur le terrain et les renseignements recueillis (dossiers et entrevues), le site à l'étude ne présente, dans son état actuel, aucune préoccupation environnementale significative. Par conséquent, aucun impact réel pouvant nuire à l'intégrité ou l'usage du site à l'étude ou à la vie, la santé ou la sécurité de ses occupants n'est appréhendé.

Il est donc peu pertinent qu'une étude additionnelle ou des travaux de caractérisation environnementale soient réalisés.

Des demandes d'information à caractère environnemental ont été effectuées par PESCA Environnement. Les conclusions du présent rapport s'appuient sur les informations obtenues au moment de déposer le présent rapport d'ÉES, phase I, à Société de projet BVH2, s.e.n.c.

□ **TABLE DES MATIÈRES**

1	MISE EN CONTEXTE	1
2	DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE	1
2.1	Activité forestière	6
2.2	Exploitation du potentiel éolien	6
2.3	Club privé : villégiature et chasse et pêche	6
2.4	Exploitation de dépôt de surface	7
2.5	Activité minière	7
2.6	Activité agricole	7
2.7	Motoneige	7
2.8	Bâtiments	8
2.9	Mâts de mesure de vent	10
2.10	Transmission énergétique	10
2.11	Infrastructure et équipement du parc éolien projeté	10
2.12	Autre activité commerciale	10
3	HISTORIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE	11
4	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	19
5	QUALIFICATION DE L'ÉVALUATRICE	19
6	LIMITATIONS DE L'ÉTUDE	19
	BIBLIOGRAPHIE	21

☐ **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Description de la zone d'étude (projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix)	2
Tableau 2	Description du chalet situé sur le site à l'étude (rive est du lac Louis)	8
Tableau 3	Description du chalet situé sur le site à l'étude (rive ouest du lac des Îles).....	9
Tableau 4	Description du chalet situé sur le site à l'étude (bordure de la rivière Sainte-Anne)	9
Tableau 5	Historique des transactions notariées concernant le lot 4 392 367 et 5 719 821 sur le site à l'étude	13
Tableau 6	Consultation de registres dans un rayon de 1 km de la zone d'étude	13
Tableau 7	Information complémentaire à caractère environnemental concernant la zone d'étude	14
Tableau 8	Photographies aériennes et images satellites	15
Tableau 9	Entrevues	16
Tableau 10	Autres éléments susceptibles de produire une contamination dans la zone d'étude	17

☐ **LISTE DES FIGURES**

Figure 1	Localisation de la zone d'étude	4
Figure 2	Zone d'étude	5

☐ **LISTE DES ANNEXES**

Annexe A	Photographies de la zone d'étude
Annexe B	Réponses aux demandes d'information
Annexe C	Répertoires gouvernementaux
Annexe D	Autres documents

1 Mise en contexte

Société de projet BVH2, s.e.n.c. a mandaté PESCA Environnement afin d'effectuer une étude de caractérisation préliminaire de terrain, phase I, sur la zone d'étude correspondant au projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, qui se situe dans la Seigneurie de Beupré, à l'ouest de la ville de Baie-Saint-Paul. La zone d'étude se trouve sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, dans la région administrative de la Capitale-Nationale et la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix.

La présente étude de caractérisation préliminaire, phase I, a été réalisée conformément à la norme Z768-01 de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et conformément aux documents *Terrains contaminés – Guide de caractérisation des terrains* (MENV, 2003) et *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Beaulieu, 2021). Une telle étude sert à déceler les signes de contamination réelle ou potentielle d'un site. Elle permet de déterminer la probabilité de contamination, les types de contaminants et leur emplacement.

Les activités suivantes ont été effectuées aux fins du présent mandat :

- Recherche et analyse de documents permettant de prendre connaissance de l'historique d'utilisation du site à l'étude et du voisinage;
- Inspection visuelle du site à l'étude en septembre 2022 par des professionnels de PESCA Environnement;
- Réalisation d'entrevues.

2 Description du site à l'étude

La zone d'étude est définie par le secteur d'implantation du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Le site à l'étude consiste en une zone de 25 m autour de l'empreinte du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. L'empreinte du projet éolien comprend chacun des équipements du parc éolien projeté (poste de raccordement, mât de mesure de vent, éoliennes, chemins du parc éolien, aires de travail, empreinte d'éolienne).

La zone d'étude est décrite au tableau 1 et illustrée sur les figures 1 et 2. Les figures comportent les équipements prévus pour le secteur Charlevoix du projet éolien. Des photographies du site à l'étude et de son environnement avoisinant sont présentées à l'annexe A.

Aux limites du secteur d'implantation du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, se trouvent :

au nord	des terrains boisés se trouvant dans le TNO Lac-Pikauba et sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain. On trouve également la limite de la Seigneurie de Beupré et de la Réserve faunique des Laurentides;
---------	--

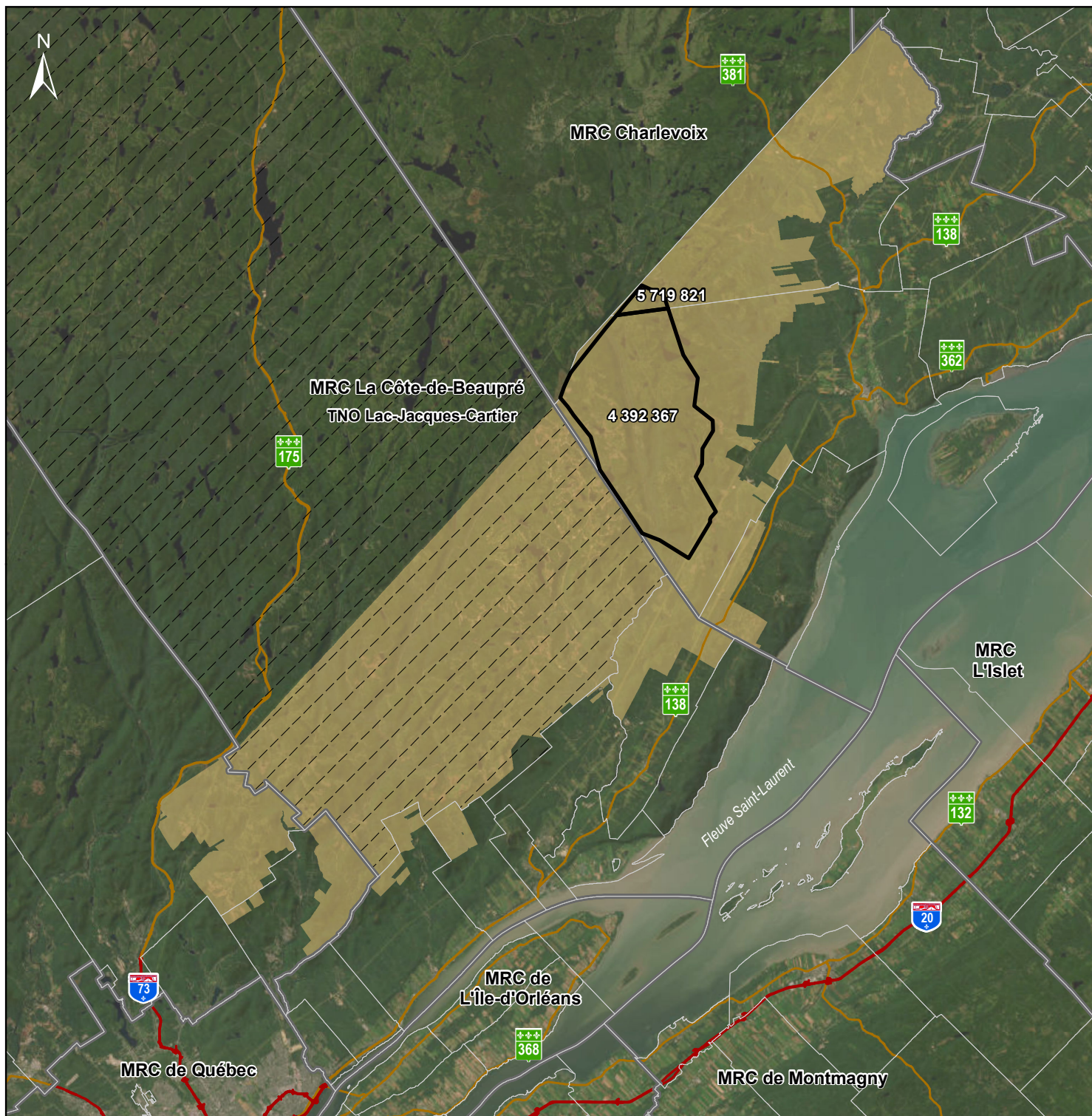
au sud	des terrains boisés se trouvant dans le TNO Lac-Jacques-Cartier et le territoire de la municipalité de Baie-Saint-Paul, ainsi que des lignes de transport d'électricité et la route 138;
à l'est	des terrains boisés se trouvant dans le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain;
à l'ouest	des terrains boisés se trouvant dans les TNO Lac-Pikauba et Lac-Jacques-Cartier.

De l'exploitation forestière, des activités récréatives (villégiature, chasse et pêche), des lignes de transport d'énergie et quelques chalets sont présents dans la zone d'étude et ses environs.

Tableau 1 Description de la zone d'étude (projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix)

Élément	Description
Localisation	La zone d'étude se trouve dans la Seigneurie de Beauré, sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, dans la région administrative de la Capitale-Nationale, MRC de Charlevoix.
Propriétaire actuel	Le Séminaire de Québec est propriétaire de la Seigneurie de Beauré.
Coordonnées (NAD 83)	(47,417712, -70,767568)
Zonage actuel	Foresterie (Baie-Saint-Paul zone F-505 et Saint-Urbain zone F1)
Usages permis selon le zonage	Activités reliées à l'exploitation forestière et à la pêche, la chasse, le piégeage et les autres activités connexes.
N° de lots	4 392 367 et 5 719 821
Superficie totale	Zone d'étude : 19 251,1 ha Site à l'étude : 1 633,4 ha
Forme du terrain	Irrégulière
Topographie	Le relief de la zone d'étude et ses environs se trouve dans le massif montagneux des Laurentides, formé de hautes collines arrondies à versants de pente modérée, avec escarpements rocheux. De grandes vallées et des lacs sont intercalés entre les collines. L'altitude moyenne est de 791 m et un sommet atteint 1 127 m. L'altitude minimale est de 411 m dans la vallée de la rivière Sainte-Anne qui traverse la zone d'étude dans un axe nord-sud.
Aménagement	Le terrain de la zone d'étude et ses environs est principalement boisé et comporte des chemins d'accès composés de gravier.
Remblai	Aucune évidence
Eau potable	Non desservie par un réseau municipal et aucun puits n'est répertorié au Système d'information hydrogéologique (SIH) pour la zone d'étude (MELCC, 2022). Le SIH est une base de données non exhaustive ne répertoriant pas tous les puits privés. Le cas échéant, l'approvisionnement peut se faire par captage d'eau de surface ou par l'entremise d'un puits.
Égout sanitaire	Non desservie par un réseau municipal.
Eaux pluviales	Non desservie par un réseau municipal. Les eaux pluviales sont éliminées par infiltration dans le sol et captées localement par un réseau de fossés le long des chemins forestiers.
Gestion des matières résiduelles	Aucune collecte des ordures ménagères et des matières recyclables n'est disponible. Des conteneurs pour les déchets solides non dangereux et pour les matières recyclables sont placés à proximité de certaines barrières de sortie/entrée de la Seigneurie de Beauré. Un programme de gestion des matières dangereuses élaboré par le Séminaire de Québec est en place dans la zone d'étude.

Élément	Description
Contextes géologique et hydrogéologique	La zone d'étude et ses environs se situent dans le Bouclier canadien, plus précisément dans la province de Grenville, soit la dernière province d'âge précambrien à s'être ajoutée au noyau du Bouclier canadien. Cette province s'étend sur une bande de plus de 300 km au nord du fleuve Saint-Laurent (Hocq, 1994). L'assise rocheuse de la zone d'étude et ses environs contient des roches métamorphiques de type gneissique granitique et de type granitoïde, tous deux caractérisés par la présence d'orthopyroxènes, soit une famille de minéraux riches en fer et en magnésium (MRN, 2002). Deux zones géologiques, d'âge mésoprotérozoïque, composent le socle rocheux : le complexe charnockitique de Charlevoix et l'opdalite de la rivière Sainte-Anne-du-Nord. Des enclaves du groupe de Saint-Tite-des-Caps, également d'âge mésoprotérozoïque, se trouvent dans ces deux zones (MERN, [s. d.]). Les dépôts de surface conditionnent la distribution et la croissance de la végétation de même que la nature des activités humaines possibles. Les dépôts de surface présents dans la zone d'étude et ses environs sont principalement des tills indifférenciés. Ce type de dépôt a été mis en place lors de la progression glaciaire, à la base du glacier ou à travers la glace stagnante lors de sa régression (MFFP, 2021). L'épaisseur de ces dépôts diminue avec l'altitude, les tills indifférenciés les plus minces étant situés sur les sommets. Des puits d'eau potable sont répertoriés à environ 3,5 km en aval hydraulique de la zone d'étude dans la municipalité de Baie-Saint-Paul (figure 2).
Hydrographie	Le principal cours d'eau qui draine la zone d'étude est la rivière Sainte-Anne. De nombreux lacs sont présents dans la zone d'étude et ses environs. Les plus grands sont les lacs Croche (125,2 ha) et Louis (112,1 ha). Dans la zone d'étude et ses environs, les milieux humides potentiels couvrent une superficie totale de 1 681,0 ha. De façon générale, les eaux de surface et souterraines devraient se diriger vers les cours d'eau avoisinants, lesquels s'écouleraient ultimement vers le fleuve Saint-Laurent, situé à environ 11 km au sud-est de la zone d'étude. La direction des eaux de surface et souterraines dans le secteur de la zone d'étude est variable localement, mais, de façon générale, devrait s'effectuer vers le sud-est, soit vers le fleuve.
Bâtiment(s)	Au total, 68 chalets accompagnés de quelques autres bâtiments annexés à ceux-ci se trouvent dans le secteur d'implantation. Parmi ces chalets, 6 se trouvent sur le site à l'étude, à moins de 25 m d'un chemin. À ceux-ci s'ajoute un chalet se trouvant à l'extérieur du secteur d'implantation, mais à moins de 25 m d'un chemin.
Équipement pétrolier ou industriel à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune mention par les personnes consultées.
Débris à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune mention par les personnes consultées.
Entreposage à l'extérieur du(des) bâtiment(s)	Aucune mention par les personnes consultées.
Zone de transbordement	Sans objet



- Zone d'étude**
- Limite de la Seigneurie de Beaurpré**
- Autoroute**
- Route nationale ou régionale**
- Limite municipale**
- Limite de MRC**
- Limite du territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier**

Société de projet BVH2, s.e.n.c.

Figure 1

Localisation de la zone d'étude

0 5 10 km
NAD 83, MTM, fuseau 7

Sources :
AOréseau+, 2022
Maxar, 2020
SDA, 2022

1 mars 2023

PESCA
ENVIRONNEMENT

POUR AUTORISATION

Le présent document n'est pas issu d'un acte constituant l'exercice de la profession d'ingénieur au sens de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs, et ne doit pas être interprété comme tel. Les travaux et ouvrages sont illustrés et décrits pour fins d'obtention d'autorisations.

Le présent document n'est pas issu d'un acte constituant l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre au sens de l'article 34 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres, et ne doit pas être interprété comme tel. Les limites de propriété et le lotissement affichés et décrits sur ce document sont illustrés à titre indicatif seulement et ne doivent servir ni à la délimitation ni au positionnement de propriétés publiques ou privées, rivières, fleuves et autres eaux du Québec, au sens de cette Loi.

N/Réf.: BLXSBP_2738_f1_Localisation_20230228

2.1 Activité forestière

L'exploitation forestière compte parmi les plus importantes activités dans la Seigneurie de Beauré. La planification forestière, la récolte, l'attribution et la vente des volumes de bois récoltés dans la Seigneurie de Beauré sont sous la responsabilité du Service forestier du Séminaire de Québec. Ce dernier s'est engagé à adhérer à tous les principes et critères selon la norme canadienne d'aménagement forestier du Forest Stewardship Council (FSC). Les activités d'aménagement forestier sur le territoire de la Seigneurie de Beauré sont visées par cette certification forestière.

La possibilité annuelle nette de coupe dans la Seigneurie de Beauré est d'environ 279 680 m³ de bois, dont environ 74 % en essences résineuses. Les principales essences récoltées sont le sapin baumier, l'épinette noire, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau à papier, le bouleau jaune et le peuplier. Le rendement annuel de la forêt est de 2,29 m³/ha, toutes essences confondues (Consultants Forestiers DGR, 2019).

Les secteurs d'intervention sont répartis sur l'ensemble de la Seigneurie de Beauré et leur localisation varie d'année en année.

2.2 Exploitation du potentiel éolien

Depuis 2005, le territoire de la Seigneurie de Beauré, en collaboration avec le Séminaire de Québec, fait l'objet d'un développement de son potentiel éolien. La construction du premier parc éolien a débuté en 2011. Actuellement, ce territoire compte 164 éoliennes qui totalisent 364 MW de puissance installée. Un chemin utilisé dans le cadre du projet, mais sortant de la zone d'étude, passe par un parc éolien existant sur les terres du Séminaire de Québec.

2.3 Club privé : villégiature et chasse et pêche

Le territoire de la Seigneurie de Beauré est subdivisé en 201 clubs de chasse et pêche regroupant environ 1 350 membres (Séminaire de Québec, 2011-2021). La zone d'étude chevauche en totalité ou en partie 38 clubs privés de la Seigneurie de Beauré. Les principales activités qui y sont pratiquées sont la chasse, principalement à l'orignal et au petit gibier, la pêche, principalement à l'omble de fontaine, le piégeage et la villégiature. Des chalets sont situés en bordure des plans d'eau des différents clubs privés, permettant d'héberger les membres, qui sont les locataires du Séminaire de Québec. Ces chalets sont approvisionnés en eau par du captage d'eau de surface ou par un puits artésien.

La zone d'étude et ses environs font partie de la zone de chasse 27 (partie ouest). Les principales activités de chasse sportive s'y déroulent durant les périodes spécifiques à chacune des espèces. De plus, des modalités particulières peuvent être imposées par le Séminaire de Québec.

Selon les statistiques internes de 2015 à 2020, la récolte est en moyenne de deux orignaux par club par année. Les principales espèces chassées ou piégées sont l'orignal, la gélinotte huppée (ce qui peut inclure des tétas du Canada), le lièvre d'Amérique, la martre d'Amérique, le renard roux, le castor, le lynx et l'ours noir. Des prises occasionnelles de loutres de rivière, de visons d'Amérique et de coyotes ont été enregistrées par le Séminaire de Québec.

La pêche est pratiquée dans la plupart des lacs et rivières de la zone d'étude et ses environs. Selon les statistiques internes de 2015 à 2020, les captures annuelles atteignent en moyenne 300 ombles de fontaine par club.

2.4 Exploitation de dépôt de surface

Cinq sites d'extraction de sable et de gravier se trouvent dans la zone d'étude (MERN, [s. d.]). Seule la gravière numérotée 8176, au sud du lac à Foin, se trouve sur le site à l'étude (fiche descriptive en annexe D). Le site est inactif depuis 2008 et présente un risque faible de contamination étant donné sa localisation par rapport au site à l'étude et la direction présumée de l'écoulement des eaux souterraines et de surface vers le site à l'étude.

2.5 Activité minière

Quatre titres miniers expirés sont présents dans la zone d'étude, mais aucune activité liée à l'exploration minière ne s'est anciennement déroulée sur ceux-ci (annexe D). Le risque de contamination associé à ces titres miniers est donc jugé négligeable.

2.6 Activité agricole

Aucune zone agricole protégée en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, ch. P-41.1) n'est située dans la zone d'étude. La zone agricole la plus près se situe à Baie-Saint-Paul.

2.7 Motoneige

Le sentier de motoneige Trans-Québec n° 3 traverse le sud de la zone d'étude, parallèlement à la route 138, à la hauteur du lac Équerre, en suivant principalement les emprises de lignes de transport d'électricité (figure 2).

2.8 Bâtiments

Au total, 68 chalets accompagnés de quelques autres bâtiments annexés à ceux-ci se trouvent dans le secteur d'implantation. La majorité de ces chalets sont utilisés pour les activités de villégiature et de chasse et pêche.

Parmi ces chalets, six se trouvent sur le site à l'étude (figure 2) :

- un est localisé sur la rive est du lac Louis;
- un est localisé sur la rive est du lac à Foin;
- un est localisé sur la rive nord du lac à Rien;
- un est localisé sur la rive sud du lac à Idas;
- deux sont localisés dans la portion sud-ouest du secteur d'implantation.

À ceux-ci s'ajoute un chalet se trouvant à l'extérieur du secteur d'implantation, mais à moins de 25 m d'un chemin emprunté pour accéder au site à l'étude, sur la rive ouest du lac des Îles. Un chalet en bordure de la rivière Sainte-Anne, se situant à l'extérieur du secteur d'implantation, mais à proximité du site à l'étude vient également s'ajouter à la liste des chalets évalués dans la présente étude.

Parmi ces chalets, ceux du lac Louis, du lac des Îles et celui en bordure de la rivière Sainte-Anne ont nécessité une investigation particulière étant donné la direction présumée de l'écoulement de l'eau souterraine et de surface, soit en direction du site à l'étude. Les informations relatives à ces chalets sont présentées aux tableaux 2, 3 et 4. Sur la base des informations recueillies, le risque de contamination associé au chalet en bordure de la rivière Sainte-Anne, et situé en amont par rapport à la direction présumée d'écoulement, a été jugé comme négligeable en raison de la distance par rapport au site à l'étude. Aux deux autres chalets, le risque de contamination est jugé faible.

Tableau 2 Description du chalet situé sur le site à l'étude (rive est du lac Louis)

Élément	Description
Année de construction	1996
Nombre d'étages	1 étage et demi
Sous-sol	Aucun
Type de toiture	En pente
Fondation	Aucune
Recouvrement extérieur	Toiture : tôle; murs : bois
Éclairage	Système d'éclairage alimenté par énergie solaire
Chauffage	Système de chauffage alimenté au bois et au propane
Alimentation en eau	Eau de pluie
Réservoirs ou équipements pétroliers	Aucun
Équipement pétrolier ou industriel à l'extérieur	Génératrice

Tableau 3 Description du chalet situé sur le site à l'étude (rive ouest du lac des Îles)

Élément	Description
Année de construction	1999
Nombre d'étages	1 étage et demi
Sous-sol	Aucun
Type de toiture	En pente
Fondation	Aucune
Recouvrement extérieur	Toiture : tôle; murs : bois
Éclairage	Système d'éclairage alimenté par énergie solaire
Chauffage	Système de chauffage alimenté au bois et au propane
Alimentation en eau	Puits artésien
Réservoirs ou équipements pétroliers	Aucun
Équipement pétrolier ou industriel à l'extérieur	Génératrice

Tableau 4 Description du chalet situé sur le site à l'étude (bordure de la rivière Sainte-Anne)

Élément	Description
Année de construction	2000
Nombre d'étages	1 étage et demi
Sous-sol	Aucun
Type de toiture	En pente
Fondation	Aucune
Recouvrement extérieur	Toiture : tôle; murs : bois
Éclairage	Système d'éclairage alimenté par énergie solaire
Chauffage	Système de chauffage alimenté au bois et au propane
Alimentation en eau	Par gravité à partir d'une rivière située à 500 m du chalet
Réservoirs ou équipements pétroliers	Aucun
Équipement pétrolier ou industriel à l'extérieur	Génératrice
Autre	Trois remises

Pour les autres chalets situés à la limite du site à l'étude, le risque de contamination associé à ces constructions est jugé négligeable puisque celles-ci sont toutes localisées en aval par rapport à la direction présumée d'écoulement de l'eau de l'eau souterraine et de surface, soit en direction opposée du site à l'étude.

Aucune résidence permanente ne se trouve dans la zone d'étude.

2.9 Mâts de mesure de vent

Cinq mâts de mesure de vent ont été installés dans la zone d'étude au cours des dernières années.

2.10 Transmission énergétique

Des lignes de transport d'énergie sont situées au sud de la zone d'étude (figure 2) :

- Trois lignes à 315 kV à proximité du lac Équerre;
- Trois lignes à 735 kV au sud des lacs La Flippe et Larouche.

Une autre ligne de transport d'énergie à 735 kV est située à environ 2,5 km au nord-ouest de la zone d'étude.

2.11 Infrastructure et équipement du parc éolien projeté

Le parc éolien projeté consiste en la construction et en l'exploitation du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, d'une capacité totale de 400 MW sur le territoire de la Seigneurie de Beauré, dans la MRC de Charlevoix, au nord-est du parc éolien en exploitation de la Seigneurie de Beauré 2 et 3. Ce projet s'inscrit dans la continuité des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, maintenant en exploitation. Les infrastructures et équipements du projet Secteur Charlevoix incluront au maximum 80 éoliennes, un réseau de chemins et un réseau collecteur (réseau électrique) souterrain reliant le parc éolien à un poste de raccordement. Un bâtiment d'opération et de maintenance sera également construit au poste de raccordement.

L'accès au projet, incluant le transport des matériaux et des composantes, se fera directement à partir de la route 138. Outre la phase de développement en cours, le projet est divisé en trois phases : la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. Le début des activités de construction du parc éolien est prévu au plus tôt en 2024 et la mise en service commerciale devrait avoir lieu à la fin de l'année 2027.

2.12 Autre activité commerciale

Aucune autre activité commerciale n'a été répertoriée dans la zone d'étude.

3 Historique de la zone d'étude

L'historique de la zone d'étude a été retracé en consultant les sources citées ci-dessous.

Transactions notariées

L'information fournie au Registre foncier du Québec en ligne concernant le site à l'étude est présentée au tableau 5. Des actes notariés sont inscrits au Registre foncier pour les lots 4 392 367 et 5 719 821 présents sur le site à l'étude. Toutefois, il est difficile de confirmer si les immeubles de ces actes sont localisés dans la zone d'étude, puisque le Séminaire de Québec est le seul propriétaire de la Seigneurie de Beauré depuis plusieurs centaines d'années.

La Seigneurie de Beauré constitue l'une des plus grandes propriétés forestières privées au Canada appartenant à un seul propriétaire, soit le Séminaire de Québec. La Seigneurie de Beauré a été acquise par le premier évêque de Québec, Mgr François de Laval en 1662, puis léguée à la Société des prêtres du Séminaire de Québec, fondée par Mgr François de Laval en 1663. Cette société se nomme aujourd'hui le Séminaire de Québec. Les prêtres diocésains du Séminaire de Québec se sont d'abord consacrés au service des paroisses et à la formation des futurs prêtres, entre autres au Petit Séminaire de Québec fondé en 1668. Un siècle plus tard, lorsque le Petit Séminaire de Québec s'est transformé en collège, les prêtres du Séminaire de Québec sont devenus des éducateurs. En 1852, le Séminaire de Québec a étendu son champ d'action à l'enseignement supérieur et a fondé l'Université Laval, qui a ensuite été cédée à une nouvelle corporation en 1970.

La gestion de diverses activités sur les terres de la Seigneurie de Beauré assure, selon le souhait du fondateur, un revenu destiné aux œuvres et aux services que le Séminaire de Québec maintient pour le diocèse de Québec, dont il fait partie intégrante sous l'autorité de l'archevêque de Québec. Les terres de la Seigneurie de Beauré, d'une superficie totale de près de 1 600 km², s'étendent sur les territoires de trois MRC : La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beauré et Charlevoix. Les principales activités pratiquées sur ce territoire sont l'exploitation forestière, la sylviculture, la villégiature, la chasse et la pêche en clubs privés et, depuis 2005, le développement éolien.

Archives des autorités

Les répertoires gouvernementaux permettent de retracer l'historique des mentions concernant une zone d'étude, du point de vue d'une possibilité de contamination ou de dépôts de sols et de résidus industriels (tableau 6). Les listes tirées de ces répertoires sont fournies à l'annexe C.

L'information complémentaire reçue à la suite de demandes d'accès à l'information est présentée au tableau 7.

Plans d'assurance incendie et rapports d'inspection

Des plans d'assurance incendie et des rapports d'inspection effectués par des firmes d'assurance permettent de déterminer les activités ou usages antérieurs d'une zone d'étude. Ils peuvent également fournir de l'information sur les matériaux utilisés lors de la construction d'un bâtiment et, s'il y a lieu, sur les produits dangereux entreposés dans une zone d'étude (tableau 7).

Photographies aériennes

Les photographies aériennes facilitent l'évaluation de l'historique d'une zone d'étude et montrent son environnement général, les modifications de structures et changements apportés, la présence éventuelle de parcs de stockage, de carrières, de sablières et de zones de mauvais drainage, les chemins d'accès à la zone d'étude et les activités sur les terrains contigus. Les photographies examinées sont décrites au tableau 8.

Cartes topographiques

Les cartes topographiques historiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) permettent d'évaluer l'historique d'une zone. Les cartes consultées sont résumées au tableau 7.

Entrevues

Après l'examen de la documentation, des entrevues ont été réalisées auprès d'individus possédant une connaissance historique de la zone d'étude et des composantes du milieu (tableau 9).

Autres éléments à considérer

La visite de la zone d'étude, la collecte d'information et les entrevues ont permis de déterminer si d'autres éléments sont susceptibles de produire une contamination dans la zone d'étude (tableau 10).

Tableau 5 Historique des transactions notariées concernant le lot 4 392 367 et 5 719 821 sur le site à l'étude

Date	N° d'inscription au registre	Nature de l'acte	Qualité des parties	Nom des parties	Désignation	Remarque
Juin 2011	-	Réforme cadastrale	-	-	Maintenant lot 4 392 367 du cadastre du Québec	Anciennement Lot 1908, cadastre paroisse de Baie-Saint-Paul, circonscription foncière Charlevoix 2
Septembre 2017	-	Réforme cadastrale	-	-	Maintenant lot 5 719 821 du cadastre du Québec	Anciennement partie du lot 676 cadastre paroisse de Saint-Urbain, circonscription foncière Charlevoix 2

Source : (MRNF, 2022)

Notes : Les recherches au registre foncier sont non exhaustives et ne constituent pas une chaîne de titres de propriété établie par un notaire reconnu par la Chambre des notaires du Québec.

- : Aucune information.

Tableau 6 Consultation de registres dans un rayon de 1 km de la zone d'étude

Répertoire	Distance approximative séparant de la zone d'étude	Commentaire/description
Répertoire des terrains contaminés	Sans objet	Sans objet
Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels	Sans objet	Sans objet
Registre des interventions d'Urgence-Environnement	Sans objet	Sans objet
Répertoire des sites d'équipements pétroliers et Liste des titulaires d'un permis d'utilisation	Sans objet	Sans objet
Inventaire des sites contaminés fédéraux	Sans objet	Sans objet

Sources : (MELCCFP, 2023a, 2023b, 2023c; RBQ, 2023a, 2023b; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [s. d.])

Notes : Le Registre des interventions d'Urgence-Environnement a été créé en 2008.

Le Répertoire des sites d'équipements pétroliers exclut les sites ayant abrité des réservoirs pétroliers à risque élevé qui ont été enlevés depuis plus de 5 ans.

Tableau 7 Information complémentaire à caractère environnemental concernant la zone d'étude

Source	Information fournie
MRC de Charlevoix	Une demande d'accès à l'information a été envoyée par PESCA Environnement. Aucune information n'a été reçue.
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Une demande d'accès à l'information a été envoyée par PESCA Environnement. Aucune information n'a été reçue.
Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC)	Une demande d'accès à l'information a été envoyée par PESCA Environnement. ECCC ne détient aucun dossier environnemental pour le site à l'étude. Réponse fournie à l'annexe B.
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Aucune demande supplémentaire n'a été adressée à la RBQ relativement à la présence d'équipements pétroliers étant donné qu'aucun site n'est répertorié au Répertoire des sites d'équipements pétroliers ou dans la Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour la zone d'étude.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Aucune demande n'a été adressée en raison de l'absence d'installations ou d'entreprises relevant de ce ministère.
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	La zone d'étude ne se trouve pas dans une zone agricole.
Opta Intelligence informationnelle	Aucune demande n'a été adressée à la firme Opta Intelligence informationnelle, puisqu'aucune mention de bâtiment commercial se trouvant dans la zone d'étude n'a été faite.
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)	La banque de données du CDPNQ fait mention de la présence de quatre espèces floristiques à statut particulier à proximité de la zone d'étude : le calypso d'Amérique, la lophozie des forêts, le pédiculaire des marais et la riverine des montagnes (Société de projet BVH2, 2022). La banque de données du CDPNQ fait mention de la présence de quatre espèces fauniques à statut particulier à proximité de la zone d'étude : l'omble chevalier ou quassa, le garrot d'Islande, la grive de Bicknell et la salamandre sombre du Nord (Société de projet BVH2, 2022).
Études antérieures	Une mise à jour d'une étude de potentiel archéologique a été réalisée en 2021 sur la zone d'étude. Celle-ci arrive à la conclusion que le secteur d'observation recèle 34 zones de potentiel archéologique d'occupation eurocanadienne et 96 zones de potentiel archéologique d'occupation autochtone (Société de projet BVH2, 2022).
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)	Des cartes géographiques (feuillets 21M07 et 21M10) de collection (datant de 1959, 1974, 1976, 1984, et 1993) sont disponibles pour la zone d'étude et ses environs (BANQ, [s. d.]).

Tableau 8 Photographies aériennes et images satellites

Année de la prise de vue	Type de photographie/images	Numéro	Commentaire
2003	Satellite	Sans objet	Deux chalets sont visibles sur la rive ouest du lac des Îles. Cinq chalets sont visibles dans le secteur du lac Louis. Un secteur qui se trouve entre le lac Louis et le lac des Îles anciennement boisé a été exploité. Trois chalets sont visibles dans le sud-est de la zone d'étude, près de la rivière Sainte-Anne. Des secteurs anciennement boisés ont été exploités dans ce secteur.
2011	Satellite	Sans objet	À proximité du secteur du lac Louis et du lac des Îles, on observe l'apparition des chemins et des aires de travail qui serviront à construire le parc éolien de la Seigneurie de Beupré. Les zones dénudées de végétation sur l'image de 2003 sont de nouveau recouvertes. Les autres secteurs sont très similaires à l'image de 2003.
2016 à 2022	Satellite	Sans objet	Les secteurs des lacs Louis et des Îles sont similaires à l'image de 2011, mais les éoliennes sont maintenant érigées. Le secteur près de la rivière Sainte-Anne dans le sud-ouest de la zone d'étude est similaire à l'image de 2011.

Sources : Image © 2023 Maxar Technologiess, Image © 2023 CNES/Airbus

Tableau 9 **Entrevues**

Personne consultée	Date de l'entrevue	Affirmation
M. Jacques L. Laliberté, Régisseur des forêts, Séminaire de Québec	8 février 2023	Informations fournies pour les chalets situés dans le secteur du lac Louis, du lac des Îles et de la rivière Sainte-Anne (tableau 3 et 4).
M. Jacques L. Laliberté, Régisseur des forêts, Séminaire de Québec	12 octobre 2021	Un total de 68 chalets se trouvent dans la zone d'étude, les plus vieux ont été construits il y a environ 50-60 ans et les plus récents dans les deux dernières années. Des remises peuvent être présentes à proximité de certains chalets. Les chalets ont des systèmes de chauffage alimentés soit au bois et/ou gaz et/ou mazout. Pour des usages domestiques uniquement, des réservoirs de produits pétroliers peuvent se trouver dans la zone d'étude. L'alimentation en eau potable des chalets se fait à partir des cours et plans d'eau avoisinants, ou à partir d'un puits artésien. Quand les installations pour l'eau le permettent, les installations septiques des chalets se composent d'une fosse septique et d'un champ d'épuration. Aucun incident de nature environnementale n'est connu pour la zone d'étude ou ses environs. Aucun avis d'infraction n'a été émis par le ministère ou la MRC pour la zone d'étude.

Tableau 10 Autres éléments susceptibles de produire une contamination dans la zone d'étude

Élément	Présence	Description / observation lors de la visite	Commentaire/recommandation
Produits chimiques ou dangereux	Possible	Aucun produit chimique ou dangereux n'a été observé sur le site à l'étude lors de la visite.	Un programme de protection de l'environnement et de santé et sécurité a été élaboré par le Séminaire de Québec pour la Seigneurie de Beauré (Séminaire de Québec, 2020).
Matières dangereuses résiduelles	Possible	Aucune matière dangereuse résiduelle n'a été observée sur le site à l'étude lors de la visite.	Un programme de protection de l'environnement et de santé et sécurité a été élaboré par le Séminaire de Québec pour la Seigneurie de Beauré (Séminaire de Québec, 2020).
Déchets solides et matières recyclables	Possible	Ni déchet solide ni matière recyclable n'ont été observés sur le site à l'étude lors de la visite.	Des conteneurs sont placés à proximité de certaines barrières de sortie/entrée de la Seigneurie de Beauré.
Matériaux contenant de l'amiante (MCA)	Possible	Selon les informations recueillies, les observations et la structure des bâtiments, aucune présence de MCA n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elle pourrait se retrouver dans certains matériaux de construction. Le risque que de tels matériaux soient présents sur le site à l'étude est faible.	Bien que l'amiante ne présente aucun risque immédiat, il est conseillé de retenir les services d'un professionnel qualifié pour l'enlever et en disposer, ou pour tout travail de rénovation.
Biphényles polychlorés (BPC)	Possible	Selon les informations recueillies et les observations, le site à l'étude n'est pas utilisé comme entrepôt de BPC. Toutefois, les ballasts contenus dans des supports de tubes fluorescents pouvaient contenir des BPC jusqu'en 1980. Le risque que de tels équipements soient présents sur le site à l'étude est faible.	Il est suggéré de vérifier que les ballasts ne contiennent pas de BPC lorsqu'ils seront enlevés. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a publié à cet effet un document intitulé <i>Identification des ballasts contenant des BPC</i> qui peut être téléchargé sur son site Internet, dans la section <i>Publications</i> .
Mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF)	Possible	La MIUF est un isolant qui a été majoritairement utilisé entre 1977 et 1980 au Québec. Selon les informations recueillies et les observations, aucune présence de MIUF n'est appréhendée sur le site à l'étude. Toutefois, elle pourrait se retrouver dans certaines constructions. Le risque que de tels matériaux soient présents sur le site à l'étude est faible.	Advenant des travaux de rénovation qui nécessiteraient de la démolition, les professionnels concernés devraient prendre les précautions nécessaires.
Peinture à base de plomb	Possible	La teneur en plomb dans les peintures a été légiféré avant la construction des bâtiments situés près du site à l'étude. Le risque que de tels produits soient présents sur le site à l'étude est faible.	Advenant des travaux de rénovation qui nécessiteraient le retrait ou l'application de revêtements peints ou advenant la démolition d'un bâtiment, les professionnels concernés devraient prendre les précautions nécessaires.

Élément	Présence	Description / observation lors de la visite	Commentaire/recommandation
Moisissures	Possible	Les spores de moisissure sont présentes partout, à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Leur développement survient lorsque les conditions appropriées sont réunies : présence de matière organique, température suffisante et présence d'eau. Le présent rapport n'a pas pour objet d'indiquer ou de commenter la présence ou l'absence de micro-organismes telles les moisissures à partir des déclarations, inférences et omissions.	La norme BNQ 3009-600 encadre l'investigation, le diagnostic et les mesures de décontamination appropriées lorsqu'il y a prolifération de moisissures dans les bâtiments résidentiels. Advenant des travaux de rénovation ou la démolition d'un bâtiment, les professionnels concernés devraient prendre les précautions nécessaires.
Radon	Non appréhendé	Selon une enquête pancanadienne (Santé Canada, 2012), la ligne directrice devant être respectée dans les habitations est une concentration en radon de 200 Bq/m ³ . Les valeurs mesurées dans les municipalités environnantes sont inférieures à cette concentration.	La construction de nouvelles habitations devrait se faire à l'aide de techniques qui permettront de réduire au minimum l'entrée de radon et de faciliter l'élimination du radon après la construction, si cela s'avérait nécessaire par la suite. Des mesures correctives devraient être adoptées dans une habitation lorsque la concentration moyenne annuelle de radon est supérieure à 200 Bq/m ³ dans l'aire normalement occupée.
Émissions atmosphériques	Absence de source	Lors de la visite, aucune source d'émissions atmosphériques pouvant causer des risques de contamination du site à l'étude n'a été observée.	Sans objet.
Réservoirs souterrains ou hors sol de produits pétroliers dans le voisinage immédiat	Possible	Lors de la visite, aucun réservoir n'a été observé sur le site à l'étude.	Un programme de protection de l'environnement et de santé et sécurité a été élaboré par le Séminaire de Québec pour la Seigneurie de Beaupré (Séminaire de Québec, 2020).

Note : La consultation des répertoires concernant les réservoirs souterrains ou hors sol de produits pétroliers est traitée au tableau 7.

4 Conclusion et recommandations

Considérant les observations effectuées sur le terrain et les renseignements recueillis (dossiers et entrevues), le site à l'étude ne présente, dans son état actuel, aucune préoccupation environnementale significative. Par conséquent, aucun impact réel pouvant nuire à l'intégrité ou l'usage du site à l'étude ou à la vie, la santé ou la sécurité de ses occupants n'est appréhendé.

Il est donc peu pertinent qu'une étude additionnelle ou des travaux de caractérisation environnementale soient réalisés.

Des demandes d'information à caractère environnemental ont été effectuées par PESCA Environnement. Les conclusions du présent rapport s'appuient sur les informations obtenues au moment de déposer le présent rapport d'ÉES, phase I, à Société de projet BVH2, s.e.n.c.

5 Qualification de l'évaluatrice

La présente étude a été réalisée par Mme Geneviève Leblanc, géologue et chargée de projets chez PESCA Environnement. Mme Leblanc cumule huit années d'expérience dans la réalisation d'évaluations environnementales de sites et dans la réalisation d'études de caractérisation de terrains.

6 Limitations de l'étude

Le présent rapport repose sur les renseignements obtenus lors des entrevues avec les personnes consultées et sur le jugement des professionnels ayant effectué la visite des lieux. Les conclusions ont été établies par des professionnels expérimentés s'étant basés sur l'information disponible à partir des sources publiques les plus plausibles et les plus précises possible. Les résultats et les conclusions issus de la présente ÉES, phase I, sont en corrélation avec l'exactitude des données obtenues de chacune des parties consultées dans le contexte de l'étude, à moins qu'elles ne soient contredites par des observations visuelles sur le site à l'étude ou par de la documentation écrite.

Tout changement relatif aux conditions environnementales, tant physiques que réglementaires, à l'administration ou à la vocation du site à l'étude peut modifier significativement les conclusions et les renseignements du présent rapport. De plus, toute modification relative à la nature des produits entreposés, utilisés ou résiduels sur le site à l'étude peut également altérer les conclusions du rapport. Il est donc important que le client réévalue périodiquement l'utilisation des installations et passe en revue les opérations ou les activités représentant un impact potentiel sur le site à l'étude.

Cette étude ne constitue pas une vérification de conformité environnementale.

Ce rapport n'a pas pour objet d'indiquer ou de commenter la présence ou l'absence de micro-organismes telles les moisissures à partir des déclarations, inférences et omissions. D'autre part, il ne contient aucun renseignement relatif à la présence ou à l'absence de radon.

Le rapport est destiné à l'intention du client et des représentants qu'il a nommés pour connaître les conditions environnementales qui peuvent être associées au site à l'étude. L'usage de ce rapport pour toute autre raison est aux propres risques du client.

Bibliographie

- BAnQ ([s. d.]). Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *BAnQ numérique - Cartes et plans*. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/cart> en mars 2023.
- Beaulieu, M. (2021). *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés. 326 p.
- Consultants Forestiers DGR (2019). *Méthode et résultats de l'actualisation du calcul de possibilité forestière (2020-2025) - Seigneurie de Beupré*. Rapport présenté au Séminaire de Québec. 23 p.
- Hocq, M. (1994). La Province de Grenville *Géologie du Québec* (p. 75-94). Les Publications du Québec.
- MELCC (2022). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Système d'information hydrogéologique (SIH)*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/> en avril 2022.
- MELCCFP (2023a). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Registre des interventions d'Urgence-Environnement*. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp en mars 2023.
- MELCCFP (2023b). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Répertoire des terrains contaminés*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp> en février 2023.
- MELCCFP (2023c). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/resultats.asp en mars 2023.
- MENV (2003). *Terrains contaminés - Guide de caractérisation des terrains*. Sainte-Foy. Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur industriel, Service des lieux contaminés.
- MERN ([s. d.]). Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM) - Carte interactive*. Repéré à https://sigéom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCartelnr en mai 2022.
- MFFP (2021). *Cartographie du cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional — Méthodes et données associées*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers. 129 p.
- MRN (2002). *Carte géologique du Québec* [carte DV200206]. 1 : 2 000 000. Gouvernement du Québec, Les publications du Québec, ministère des Ressources naturelles.
- MRNF (2022). Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts. *Registre foncier du Québec en ligne*. Repéré à <http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca> en février 2023.
- RBQ (2023a). Gouvernement du Québec, Régie du bâtiment du Québec. *Répertoire des sites d'équipements pétroliers*. Repéré à <https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers.html> en janvier 2023.
- RBQ (2023b). Gouvernement du Québec, Régie du bâtiment du Québec. *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation*. Repéré à <https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html> en janvier 2023.

Santé Canada (2012). *Enquête pancanadienne sur les concentrations de radon dans les habitations* (rapport final).

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ([s. d.]). Gouvernement du Canada. *Inventaire des sites contaminés fédéraux - Version 37.1*. Repéré à www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/home-accueil-fra.aspx en mars 2023.

Séminaire de Québec (2011-2021). *Seigneurie de Beupré - Historique* [en ligne]. Repéré à <http://www.seigneuriedebeupre.ca/> en octobre 2021.

Séminaire de Québec (2020). *Aide-mémoire : Protection de l'environnement et santé et sécurité - Seigneurie de Beupré*.

Société de projet BVH2, s. e. n. c. (2022). *Étude d'impact sur l'environnement – Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix* (étude réalisée par PESCA Environnement et déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Annexe A Photographies de la zone d'étude



Photo 1. Chalet situé dans la zone d'étude, à proximité de la rivière Sainte-Anne



Photo 2. Chalet situé dans la zone d'étude, sur la rive du lac des Îles



Photo 3. Chalet situé dans la zone d'étude, en bordure du lac Louis



Photo 4. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 5. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)

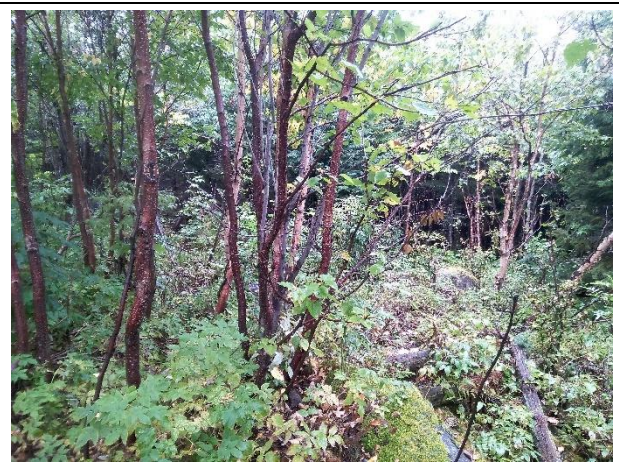


Photo 6. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 7. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 8. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 9. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 10. Rivière Sainte-Anne, portion sud-ouest de la zone d'étude (2022)



Photo 11. Rivière Sainte-Anne, portion sud-ouest de la zone d'étude (2022)



Photo 12. Cours d'eau en milieu forestier dans la zone d'étude (2022)



Photo 13. Milieu forestier de la zone d'étude (2022)



Photo 14. Lac à Foin (2022)

Annexe B Réponses aux demandes d'information

- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Partager

Copier le lien

Télécharger

...

ECCC - Demande d'accès....msg

ⓘ

|

⏪

1 / 2

⏩

|

✕

From: Malisani,Alix (ECCC) <Alix.Malisani@ec.gc.ca>
Sent on: Monday, February 20, 2023 2:46:49 PM
To: Genevieve Leblanc <gleblanc@pescaenv.com>
Subject: ECCC - Demande d'accès à l'information - Dossier # E-2022-02080
Attachments: Lettre de réponse E-2022-02080.pdf (208.76 KB)

Follow up: Assurer un suivi
Follow up status: Completed
Completed on: Tuesday, February 21, 2023 1:57:00 PM

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la lettre de réponse qui fait suite à votre demande d'accès à l'information # E-2022-02080.

Merci et n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Bonne journée,

Alix Malisani
(elle / she / her)

Analyste subalterne de l'AIPRP, Secrétariat de l'AIPRP
Environnement et Changement climatique Canada | Gouvernement du Canada
alix.malisani@ec.gc.ca

-
Junior ATIP Analyst, ATIP Secretariat
Environment and Climate Change Canada | Government of Canada
alix.malisani@ec.gc.ca



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Édifice Fontaine
200 boul. Sacré Cœur, 13^{ème} étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Votre référence Your File

2023-001050

Notre référence Our File

E-2022-02080 / OM

Le 20 février 2023

Madame Geneviève Leblanc
PESCA Environnement
895 Boulevard Perron
Carleton-sur-Mer, Québec
G0C 1J0

Madame Leblanc,

La présente fait suite à votre demande effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour:

“Propriétaire: Seigneurie de Beaupré | Séminaire de Québec

Propriété: MRC Charlevoix, Mandat 2738, Lots 4 392 367 et 5 719 821, Municipalité de Saint-Urbain et de Baie-Saint-Paul, QC *Voir la carte pour localisation de la zone d'étude. Vous y trouverez plusieurs lacs identifiés pour vous localiser.

Dans le cadre d'une évaluation environnementale de site, phase I, nous effectuons une demande d'informations concernant le contenu de tout dossier environnemental, en autres termes s'il y a eu ou s'il y a des événements ou contextes qui présentent/présenteraient dans cette zone un risque de contamination du sol, de l'eau ou de l'air ou une menace pour la santé humaine ou les écosystèmes en lien avec la Propriété.

Autorisation: {Jacques L. Laliberté}”

Après une recherche approfondie, aucun document n'a été trouvé concernant cette demande.

Soyez avisée que vous êtes en droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à l'information du Canada à ce propos dans les 60 jours suivant la date à laquelle vous avez reçu cet avis. Si vous vous prévaluez de ce droit, vous devez faire parvenir votre plainte à l'adresse suivante :

Commissaire à l'information du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Si vous désirez obtenir de plus amples informations concernant le traitement de votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec Owen Matson par courriel à Owen.Matson@ec.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame Leblanc, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Shelley Emmerson
Directrice, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Canada 

Annexe C Répertoires gouvernementaux

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

- Répertoire des terrains contaminés, MRC de Charlevoix, février 2023;
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels, municipalité de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, novembre 2022;
- Registre des interventions d'Urgence-Environnement, région de la Capitale-Nationale, mars 2023.

Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :

- Répertoire des sites d'équipements pétroliers, région de la Capitale-Nationale, janvier 2023;
- Liste des titulaires d'un permis d'utilisation, région de la Capitale-Nationale, janvier 2023.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Inventaire des sites contaminés fédéraux, novembre 2022.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 27 février 2023.

MRC : Charlevoix

Exporter au format Excel

Raffiner votre recherche

Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼ ³	Adresse	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
Numéro de la fiche▲▼	Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)					
(03) Capitale-Nationale						
Accident routier survenu le 2013-12-03	404, rue Principale Petite-Rivière-Saint-François	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2013 Q : <= A	2014-11-04
10392	47,34186 -70,54919					
Ancien dépôt pétrolier	1, chemin du Mouillage L'Isle-aux-Coudres	Charlevoix	Éthylbenzène, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2011-01-24
7587	47,419840872 -70,3916698122					
Ancien site d'aide à la navigation, feu antérieur (FA)		Charlevoix		Cadmium (Cd), Mercure (Hg), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2012-10-17
9696	47,4368611111 -70,4263055556					
Ancien site d'aide à la navigation, feu postérieur (FP)		Charlevoix		Mercure (Hg), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2012-10-17
9697	47,4409722222 -70,4232777778					
Baie St-Paul Plymouth Chrysler	1582, boulevard Mgr-de-Laval Baie-	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à	R : Terminée en 1998 Q : Plage A-B	2000-09-26

inc. 882	Saint-Paul 47,5225 -70,5158333333			C50		
Centre sportif multidisciplinaire (couvert) 12859	15, rue Forget Baie- Saint-Paul 47,440188218 -70,5087865885	Charlevoix			R : Non terminée	2022-08-15
Cobalt Properties limited 11778	47,4771 -70,3311	Charlevoix		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2017 Q : <= C	2018-08-23
Coopérative forestière Ferland et Boileau 638	445, Route 381 Ferland-et-Boilleau 47,6216409797 -71,0069760905	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : Non précisée	2000-09-26
Dépanneur Noël Deschênes inc. 7947	2497, route du Fleuve Les Éboulements 47,4826666667 -70,3103055556	Charlevoix	Benzène, Éthylbenzène, Toluène	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : > B (Total)	2010-09-20
Dépanneur Noël Deschênes inc.- enlèvement des équipements pétroliers 8496	2497, route du Fleuve Les Éboulements 47,4826666667 -70,3103055556	Charlevoix		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2011 Q : <= B	2012-04-18
Équipement M. P. inc. 8151	358, route 138 Saint-Hilarion 47,5765555556 -70,4006666667	Charlevoix		Hydrocarbures légers*	R : Terminée en 2008 Q : > C	2008-05-30
Équipements agricoles Gauthier inc.	1090, boulevard Mgr Laval Baie-Saint- Paul	Charlevoix		Hydrocarbures légers*	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2010-12-17

618	47,4509124085 -70,5239539801					
Garage Charlevoix inc.	1007, boulevard Monseigneur-de-Laval Baie-Saint-Paul	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2015 Q : <= C	2016-02-22
10962	47,4505305556 -70,5242305556					
Garage municipal, déversement de diesel	254, rue Saint-Jean-Baptiste Baie-Saint-Paul	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : Plage A-B	2011-11-14
9396	47,44806 -70,5136					
Garage municipal, enlèvement de réservoirs	254, rue Saint-Jean-Baptiste Baie-Saint-Paul	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2003 Q : Plage B-C	2011-11-14
9394	47,44806 -70,5136					
Groupe Lebel inc.		Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : Non précisée	2018-11-12
11677	47,806603 -70,748613					
Hydro-Québec (Poste de St-Hilarion)	105, chemin Principal Saint-Hilarion	Charlevoix		Biphényles polychlorés (BPC), Composés phénoliques*, Créosote*, Cuivre (Cu), Dioxines (PCDD), Furanes (PCDF), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : Non précisée	2019-11-06
11799	47,5709666667 -70,41015					
Jean-Baptiste Bouchard et MTQ	404, rue Principale Petite-Rivière-Saint-François	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= A	2011-08-24

9282	47,34186 -70,54919					
Le Massif inc.	1350, rue Principale C.P. 47 Petite- Rivière-Saint- François 47,2761815494 -70,573800824	Charlevoix	<u>1</u>	<u>1</u>	R : Terminée en 2006 Q : <= C	2007-12-28
7992						
Le versant du Massif-Immobilier inc.	839, rue Principale Petite-Rivière-Saint- François 47,3147222222 -70,5619444444	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2008-01-22
8032						
Les constructions Ovila Dufour (1997) inc.	350, route 138 Saint-Hilarion 47,5757 -70,402	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2012 Q : <= A	2013-01-16
9766						
Les Huiles Desroches inc.	1090, boulevard Mgr Laval Baie-Saint- Paul 47,4525 -70,525	Charlevoix	Benzène, Éthylbenzène	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : Plage A-B	2017-11-27
7860						
Ministère de l'Environnement	Parc des Grands Jardins Saint-Urbain 47,69 -70,7302777778	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1995 Q : Plage A-B	2000-09-26
631						
Ministère des Transports / Parc des Laurentides	Camps 90, route 175, Km 182 47,9575056919 -71,2175654604	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1997 Q : Plage B-C	2000-08-01
390						
Pétroles Cadeco inc. (Péto-Canada)	101, rue Saint-Jean- Baptiste Baie-Saint- Paul 47,445 -70,5105555556	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2005 Q : <= C	2007-01-11
7561						

Poste de Baie-Saint-Paul 11700	47,4487756244 -70,5203509719	Charlevoix		Cuivre (Cu), Dioxines (PCDD), Furanes (PCDF), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Zinc (Zn)	R : Terminée en 2019 Q : <= B	2019-08-22
Résidence privée (déversement d'huile à chauffage) 8314	1993, chemin des Coudriers L'Isle-aux- Coudres 47,3727222222 -70,4052222222	Charlevoix		Benzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : <= A	2009-02-19
Station-service 11439	740, rue Saint- Édouard Saint- Urbain 47,5549810279 -70,5350183835	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2017-07-21
Station-service Irving 908	326, Route 138 Saint-Hilarion 47,5750277778 -70,4052777778	Charlevoix		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1999 Q : > C	2001-06-28
Station-service Shell 774	1600, boulevard Monseigneur-De Laval Baie-Saint- Paul 47,5230916667 -70,5151777778	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2000-09-26
Système de distribution d'eau potable Baie-Saint- Paul 8372	47,4362444444 -70,5078305556	Charlevoix		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2009 Q : <= B	2010-01-26
Ultramar Canada inc.	945, boulevard Monseigneur-De Laval Baie-Saint- Paul	Charlevoix		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1995 Q : Plage B-C	2002-04-11

596	47,4448079182 -70,5160843043				
-----	---------------------------------	--	--	--	--

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchez aujourd'hui?

1	2	3	4	5	6	7
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Facile

Difficile

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2023](#)

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 06 mars 2023.

MRC : La Côte-de-Beaupré

Exporter au format Excel

Raffiner votre recherche

Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼ ³ Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
<u>9167-5330</u> Québec inc. 8449	11280, boulevard Sainte-Anne Beaupré 47,0487833333 -70,8886527778	La Côte-de- Beaupré		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2009-06-02
<u>9263-5218</u> Québec inc. 12839	9300, boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de- Beaupré 47,0143472591 -70,946664186	La Côte-de- Beaupré	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2022 Q : <= B	2022-10-28
Ancien concessionnaire automobile (Roberge) 8725	6964, boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien 46,928829 -71,063435	La Côte-de- Beaupré	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2015 Q : <= B	2016-11-02
Ancienne usine Abitibi Bowater de Beaupré	1, rue du Moulin Beaupré	La Côte-de- Beaupré	Azote ammoniacal (NH4+), Cuivre (Cu), Dioxines (PCDD), Formaldéhyde, Furanes (PCDF), Hydrocarbures pétroliers C10 à	Anthracène, Arsenic (As), Benzo(a)anthracène, Benzo(a)pyrène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Benzo(c)phénanthrène, Benzo(g,h,i)pérylène, Chrysène, Crésol (ortho, méta, para), Cuivre (Cu), Dibenzo(a,h)anthracène,	R : Non terminée	2017-08-08

8902	47,0424439236 -70,8794114142		C50, Sulfures (H ₂ S), Zinc (Zn)	Dibenzo(a,i)pyrène, Dibenzo(a,l)pyrène, Diméthyl-2,4 phénol, Fluoranthène, Fluorène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Méthyl naphtalènes (chacun), Phénanthrène, Pyrène, Soufre total (S), Zinc (Zn)		
Auberge du sportif 12139	274, route 138 Saint-Tite-des-Caps 47,1403694444 -70,77005	La Côte-de-Beaupré	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2020 Q : <= C	2020-11-12
Auto Frank et Michel inc. 11798	5790, boulevard Sainte-Anne Boischatel 46,9023909452 -71,1146497435	La Côte-de-Beaupré		Baryum (Ba), Manganèse (Mn), Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Non terminée	2018-09-26
Brique Citadelle ltée 9412	 46,9022777778 -71,1489194444	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2009 Q : <= B	2011-11-22
Camp Mercier (SEPAQ) 12379	 47,2330555556 -71,2230555556	La Côte-de-Beaupré	Benzo(a)pyrène	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2020-09-04
Caractérisation du sol lors de l'enlèvement de réservoirs 8270	11005, boulevard Sainte-Anne Beaupré 47,0429166667 -70,89625	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Méthyl naphtalènes (chacun), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2017 Q : Plage B-C	2019-03-28
Centre de service du ministère des Transports Camp 45, kilomètre 110, réserve faunique de 10626	Réserve faunique des Laurentides Camp 45, kilomètre 110 47,360988 -71,189975	La Côte-de-Beaupré	Argent (Ag), Chlorures (Cl-), Cuivre (Cu), Zinc (Zn)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2016-09-01

Centre de stockage et de conditionnement de béton, de brique et d'asphalte 12100	47,1265481678 -70,8387879795	La Côte-de-Beaupré		Composés phénoliques*, Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Métaux*	R : Non terminée	2019-09-26
Corporation du Sentier-des-Caps de Charlevoix 12140	2, rue Leclerc Saint-Tite-des-Caps 47,1407763967 -70,769829838	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2019-10-22
CSL-Loma inc. (Lot 4 208 135) 12953	46,9230361111 -71,1686	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2022-12-05
Dépan-Escompte CoucheTard inc. 948	11005, boulevard Sainte-Anne Beaupré 47,0429166667 -70,89625	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2002 Q : Plage B-C	2019-03-22
Dépanneur Côté inc. 12558	11004, boulevard Sainte-Anne Beaupré 47,042389043 -70,8963875665	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2021 Q : Non précisée	2021-12-22
Développement résidentiel du Faubourg Fortier 11571	1400, chemin Lucien-Lefrançois L'Ange-Gardien 46,962222 -71,129444	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2015 Q : Plage A-B	2018-02-06
Déversement accidentel - Les Huiles Simon Giguère inc. (2 Côte Routhier) 8849	2 et 6, côte Routhier Sainte-Anne-de-Beaupré 47,0264918575 -70,9259216269	La Côte-de-Beaupré		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2011-12-22
Déversement accidentel - Les Huiles Simon	2 et 6, côte Routhier Sainte-Anne-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*,	R : Non terminée	2011-12-22

Giguère inc. (6 Côte Routhier) 8850	47,0264918575 -70,9259216269			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)		
École Bois-Joli 663	51, rue Tardif Boischatel 46,897274763 -71,1343042224	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2000-09-26
École secondaire Mont-Ste-Anne 661	10975, boulevard Ste-Anne Beaupré 47,0498908856 -70,8836446314	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage A-B	2002-04-08
Fernande et Marie-Blanche Paquet 11003	3824, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges 47,1253240985 -70,8496270101	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2015 Q : Plage A-B	2016-01-08
Future aire de service (ancienne briqueterie) 11156	46,8918 -71,1344	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Non terminée	2016-07-18
Garage du Ministère du Transport du Québec (SIQ) 986	1, route du Petit Pré Château-Richer 46,9373055556 -71,0585	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Produits pétroliers*, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : <= A	2013-01-10
Garage du Mont-Ste-Anne 664	2000, boulevard du Beau-Pré Beaupré 47,0761441272 -70,9068317779	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Plage B-C	2000-09-26
Gestion Voyer inc. 8033	6964, boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien 46,9274 -71,0629	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2008-01-23
Groupe Pétrolier Olco inc.	9430, boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2002-04-11

753	47,0158705187 -70,9431053476					
Henri Labbé et Fils inc.		La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1989 Q : Non précisée	2002-04-10
793	46,920193889 -71,0821511739					
Industries Métal CFP ltée	8410, boulevard Ste-Anne Château-Richer	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1999 Q : Plage B-C	2006-08-17
906	46,9806388889 -71,0037777778					
Isabelle Gosselin et Jean-François Labbé	145, rue des Prairies Saint-Ferréol-les-Neiges	La Côte-de-Beaupré		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2016 Q : <= A	2017-05-25
11404	47,1404166667 -70,8434638889					
JL Desjardins Ford inc.	6120, boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2013 Q : Plage B-C	2019-05-15
11980	46,907723833 -71,1024742329					
km 89, route 175 sud (Parc des Laurentides)		La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2015 Q : <= A	2017-04-24
11377	47,19602 -71,21671					
Lajeunesse et Frères inc.	9698, boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré		Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphthalènes (chacun), Naphtalène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2013 Q : Plage B-C	2015-08-07
9994	47,0212861111 -70,9302333333					
Langlois Volkswagen	6090, boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2016-07-12
11152	46,9069118184 -71,1046284354					
Les Pères Rédemptoristes	10018, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2002-04-08
555	47,0247888829					

	-70,9265841596					
Municipalité de Boischatel (Garage municipal) 8837	45, rue Bédard Boischatel 46,8968637717 -71,139973138	La Côte-de-Beaupré	Toluène	Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2010-07-21
Pageau Clément 628	10, rue Montée des Chênes Château-Richer 46,9617782281 -71,036706742	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2000-09-26
Poste de sûreté du Québec (SIQ) 987	10682, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré 47,0323333333 -70,9091111111	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Produits pétroliers*, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2000 Q : <= A	2007-08-17
Poste Lefrançois à 315-25 kV 9529	Municipalité de L'Ange-Gardien dans la MRC de La Côte-de-Beaupré 46,9366 -71,1068	La Côte-de-Beaupré	Manganèse (Mn)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Zinc (Zn)	R : Terminée en 2013 Q : Plage A-B	2014-04-16
Produits Shell Canada Ltée 836	715, route 138 Saint-Tite-des-Caps 47,2152825139 -70,7181994265	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2000-09-26
Projet de construction d'un deuxième silo à copeaux 954	1, rue du Moulin Beaupré 47,0424439236 -70,8794114142	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Non terminée	2017-08-08
Projet installation de la presse encoleuse (cuisine) 923	1, rue du Moulin Beaupré 47,0424439236 -70,8794114142	La Côte-de-Beaupré		Huiles usées*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : > C	2017-08-08

Provigo Distribution inc. 734	10516, Place Ste-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré 47,0266896816 -70,9152029071	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2006-06-02
Réal Lachance Excavation 1006	3762, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges 47,1244722222 -70,8517777778	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Plage B-C	2002-12-12
Réserve Faunique des Laurentides, km 119 967	kilomètre 119, route 175 47,4271027778 -71,2068388889	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : > C	2006-07-06
Route 138, Saint-Tite-des-Caps 11050	47,16915 -70,748075	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2015 Q : <= A	2016-02-24
Route 175 Km 110 (parc des Laurentides) 10558	47,36176 -71,19215	La Côte-de-Beaupré		Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2014 Q : <= A	2015-05-08
Société Immobilière du Québec Km 135, Réserve faunique des Laurentides 1020	Station de Pompage Aqueduc dans la Réserve Faunique des Laurentides 47,5633777778 -71,2253222222	La Côte-de-Beaupré	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2002 Q : <= B	2007-01-31
Station-service Shell 883	5600, boulevard Sainte-Anne Boischatel 46,8990555556 -71,1215555556	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1994 Q : <= A	2002-04-12
Transport Jacques Auger inc. 1025	kilomètre 93 sur la route 175 dans la réserve Stoneham-et-Tewkesbury 47,2275555556 -71,2198138889	La Côte-de-Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : <= A	2002-11-20

Tremblay Roger 765	8980, avenue Royale Château- Richer 47,0082777778 -70,9671111111	La Côte-de- Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : <= A	2002-04-08
Tronçon de la côte Jean-Barrette et partie de la côte Sainte-Anne 11863	47,0361169847 -70,90541917	La Côte-de- Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2018-12-03
Tronçon de l'avenue Royale 11865	47,0361650652 -70,9031954199	La Côte-de- Beaupré		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2018-12-03

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchiez aujourd'hui?

1	2	3	4	5	6	7
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐



Facile

Difficile

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2023](#)



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 novembre 2022

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Baie-Saint-Paul



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchiez
aujourd'hui?



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#) |

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2023



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 novembre 2022

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Saint-Urbain



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchiez
aujourd'hui?



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#)  | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#)  |

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 novembre 2022

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : MRC : La Côte-de-Beaupré



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchiez
aujourd'hui?

1

2

3

4

5

6

7



Facile

Difficile



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#) |

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2023



Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 novembre 2022

L'ensemble du répertoire compte 345 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Petite-Rivière-Saint-François



Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchiez
aujourd'hui?



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#) |

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2023

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Capitale-Nationale

Date Événement

- 14 février 2023 [Québec \(arrondissement La Cité-Limoilou\) - Déversement de matières liquides](#)
- 6 février 2023 [La Malbaie - Accident routier](#)
- 30 décembre 2022 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 28 décembre 2022 [Saint-Ubalde - Accident routier](#)
- 20 décembre 2022 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 décembre 2022 [Ville de Québec \(arrondissement de Val-Bélair\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 15 novembre 2022 [Québec \(Arrondissement les Rivières\) - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 9 novembre 2022 [Ville de Québec \(arrondissement Limoilou\) - Déversement de matières liquides](#)
- 26 octobre 2022 [Ville de Québec - Déversement d'eau contenant des matières en suspensions](#)
- 1 octobre 2022 [Stoneham-et-Tewkesbury - Accident routier](#)
- 29 septembre 2022 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 29 septembre 2022 [Saint-Siméon - Déversement d'eaux usées](#)
- 2 septembre 2022 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy\) - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 29 août 2022 [Territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier - Accident routier](#)
- 22 août 2022 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 18 août 2022 [Québec - Émission de poussières](#)
- 16 août 2022 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 11 août 2022 [Ville de Québec \(arrondissement Beauport\) - Signalement d'odeur](#)
- 25 juillet 2022 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 24 juillet 2022 [Pointe-au-Pic \(La Malbaie\) - Accident maritime](#)
- 20 juillet 2022 [Saint-Basile - Déversement de matières dangereuses](#)
- 19 juillet 2022 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 24 juin 2022 [Québec - Déversement de matières solides](#)
- 7 juin 2022 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

- 7 juin 2022 [Ville de Québec - Émission de poussières](#)
- 7 juin 2022 [Beauport - Déversement de produits pétroliers](#)
- 27 mai 2022 [Québec - Arrondissement Beauport - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 5 mai 2022 [Neuveville - Accident d'avion](#)
- 28 avril 2022 [Municipalité de Lac-Beauport - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 24 avril 2022 [Stoneham-et-Tewkesbury - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 avril 2022 [Shannon - Contamination souterraine](#)
- 31 mars 2022 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 mars 2022 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge\) - Présence de matières inconnues](#)
- 15 mars 2022 [Stoneham-et-Tewkesbury - Incendie](#)
- 11 mars 2022 [Québec \(Arrondissement Les Rivières\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 11 mars 2022 [Québec - Accident routier](#)
- 11 mars 2022 [Québec \(Arrondissement de Beauport\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 4 février 2022 [Stoneham-et-Tewkesbury - Émission de gaz](#)
- 30 janvier 2022 [Québec - Émission de poussières](#)
- 30 décembre 2021 [Saint-Basile - Déversement de produits pétroliers](#)
- 22 décembre 2021 [Québec \(arrondissement La Cité-Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 16 décembre 2021 [Réserve faunique des Laurentides \(Municipalité Lac-Jacques-Cartier\) - Accident routier](#)
- 3 décembre 2021 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 23 novembre 2021 [Québec \(arrondissement d'Ancienne-Lorette\) - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 18 novembre 2021 [Ville de Québec - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial](#)
- 15 novembre 2021 [Ville de Québec \(arrondissement Limoilou\) - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 6 novembre 2021 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 6 novembre 2021 [Shannon - Travaux en milieu hydrique](#)
- 30 octobre 2021 [Petite-Rivière-Saint-François - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 29 octobre 2021 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 octobre 2021 [Québec \(secteur Beauport\) - Rejet de matières en suspension](#)
- 24 septembre 2021 [Québec \(arrondissement Limoilou\) - Émission de poussières](#)
- 18 septembre 2021 [La Malbaie - Accident routier](#)
- 13 septembre 2021 [Saint-Hilarion - Accident routier](#)
- 10 septembre 2021 [Beauport - Rejet de matières en suspension](#)

- 27 août 2021 [Ville de Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 12 août 2021 [Saint-Léonard-de-Portneuf - Présence de matières inconnues](#)
- 21 juillet 2021 [Québec \(arrondissement Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 12 juillet 2021 [Québec \(arrondissement Charlesbourg\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 juin 2021 [Pont-Rouge - Rejet de matières en suspension](#)
- 5 juin 2021 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Rejet de matières en suspension](#)
- 3 juin 2021 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge\) - Déversement de matières dangereuses](#)
- 2 juin 2021 [Québec \(arrondissement La Cité-Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 30 mai 2021 [Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Déversement d'eaux usées](#)
- 10 mai 2021 [Québec \(arrondissement La cité-Limoilou\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 6 mai 2021 [Ville de Québec - secteur Limoilou - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 avril 2021 [Québec \(Quartier de l'Aéroport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 15 avril 2021 [Ville de Québec - Signalement d'odeur](#)
- 24 février 2021 [Ville de Québec - Émission de poussières](#)
- 24 février 2021 [Ville de Québec, arrondissement Val-Bélair - Déversement de matières liquides](#)
- 21 novembre 2020 [Ville de Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 15 novembre 2020 [Québec - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 7 novembre 2020 [Neuveville - Accident d'avion](#)
- 28 octobre 2020 [Ville de Québec - Déversement de matières dangereuses](#)
- 20 octobre 2020 [Lac-Beauport - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 18 octobre 2020 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 13 octobre 2020 [Québec \(secteur de Charlesbourg\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 octobre 2020 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 2 septembre 2020 [Saint-Tite-des-Caps - Déversement de matières liquides](#)
- 29 août 2020 [Ville de Québec \(arrondissement Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 23 août 2020 [Ville de Québec \(arrondissement Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 16 août 2020 [Ville de Québec \(Arrondissement de Limoilou\) - Signalement d'odeur](#)
- 10 août 2020 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 4 août 2020 [Sainte-Christine-d'Auvergne - Écoulement d'eau noirâtre dans un cours d'eau intermittent](#)
- 24 juillet 2020 [Ville de Québec - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)
- 13 juillet 2020 [L'Ancienne-Lorette - Présence de matières inconnues](#)

- 9 juillet 2020 [Québec \(arrondissement La Cité-Limoilou\) - Déversement de matières dangereuses](#)
- 3 juillet 2020 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge\) - Présence de matières inconnues](#)
- 22 juin 2020 [Ville de Québec - Émission de poussières](#)
- 20 juin 2020 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Mortalité de poissons](#)
- 16 juin 2020 [Fossambault-sur-le-Lac - Mortalité de poissons](#)
- 4 juin 2020 [Québec \(arrondissement Charlesbourg\) - Mortalité de poissons](#)
- 31 mai 2020 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Déversement d'eau contenant de l'ocre ferreux](#)
- 21 mai 2020 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 13 mai 2020 [Québec - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)
- 11 mai 2020 [Stoneham-et-Tewkesbury - Rejet de matières en suspension](#)
- 9 mai 2020 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 avril 2020 [Lac-Beauport - Déversement de produits pétroliers](#)
- 21 avril 2020 [L'Isle-aux-Coudres - Déversement de produits pétroliers](#)
- 10 avril 2020 [Québec - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)
- 6 mars 2020 [Ancienne-Lorette - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 mars 2020 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 4 mars 2020 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 février 2020 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
- 30 janvier 2020 [Stoneham-et-Tewkesbury - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 décembre 2019 [Québec - Émission de poussières](#)
- 17 novembre 2019 [Ville de Québec - Bateau coulé](#)
- 14 novembre 2019 [L'Ancienne-Lorette - Déversement de matières dangereuses](#)
- 4 novembre 2019 [Québec \(arrondissement Cité-Limoilou\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 octobre 2019 [Saint-Jean de l'Île-d'Orléans - Présence d'algues blanchâtres](#)
- 11 octobre 2019 [Stoneham - Accident routier](#)
- 8 octobre 2019 [Ville de Québec \(arrondissement de Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 octobre 2019 [Shannon - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 septembre 2019 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 9 septembre 2019 [Ville de Québec - Déversement d'huile végétale](#)
- 1 septembre 2019 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 28 août 2019 [Québec \(arrondissement les Rivières\) - Déversement de produits pétroliers](#)

- 31 juillet 2019 [Ville de Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 8 juillet 2019 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Rejet de matières en suspension](#)
- 29 juin 2019 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 28 juin 2019 [Ville de Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 28 juin 2019 [Ville de Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 27 juin 2019 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 26 juin 2019 [Les Éboulements - Bris d'équipement](#)
- 21 juin 2019 [Québec \(arrondissement de La Cité-Limoilou\) - Émission de poussières](#)
- 14 juin 2019 [Québec - Déversement de matières contaminées](#)
- 30 mai 2019 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 mai 2019 [Ville de Québec - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 4 mai 2019 [Château-Richer - Déversement de matières solides](#)
- 2 mai 2019 [Fossambault-sur-le-Lac - Déversement de produits pétroliers](#)
- 15 avril 2019 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 15 avril 2019 [Ville de Québec - Présence de mousse](#)
- 10 avril 2019 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Déversement de produits pétroliers](#)
- 15 mars 2019 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 mars 2019 [Portneuf - Accident routier](#)
- 12 février 2019 [Ville de Québec - Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 30 janvier 2019 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 21 janvier 2019 [Québec - Arrondissement Les Rivières - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 janvier 2019 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge\) - Déversement d'eaux usées](#)
- 26 novembre 2018 [Ville de Québec - Incendie d'un véhicule](#)
- 23 novembre 2018 [Ville de Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 15 novembre 2018 [Neuveville - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau](#)
- 14 novembre 2018 [Ville de Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 13 novembre 2018 [Lac-Jacques-Cartier - Accident routier](#)
- 7 novembre 2018 [Route 175 Sud - kilomètre 90 - Accident routier](#)
- 25 octobre 2018 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 17 octobre 2018 [Québec \(arrondissement Charlesbourg\) - Déversement de produits pétroliers](#)

- 16 octobre 2018 [Québec \(arrondissement La Cité-Limoilou\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 octobre 2018 [Saint-Tite-des-Caps - Déversement de produits pétroliers](#)
- 3 octobre 2018 [Ville de Québec - Signalement d'odeur](#)
- 3 octobre 2018 [Ville de Québec - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 26 septembre 2018 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 septembre 2018 [Ville de Québec - Déversement d'eaux usées](#)
- 12 septembre 2018 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 30 août 2018 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 28 août 2018 [Québec \(arrondissement de la Haute-Saint-Charles\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 20 août 2018 [Ville de Québec - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures](#)
- 16 août 2018 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Émission de poussières](#)
- 9 août 2018 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 août 2018 [Ville de Québec \(Limoilou\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 août 2018 [Donnacona - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 4 août 2018 [Ville de Québec - Mortalité de poissons](#)
- 1 août 2018 [Saint-Christine-d'Auvergne - Phénomène naturel \(fleur d'eau\)](#)
- 24 juillet 2018 [Ville de Québec \(arrondissement La Cité - Limoilou\) - Déversement d'huile végétale](#)
- 20 juillet 2018 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 juillet 2018 [Saint-Alban - Déversement de produits pétroliers](#)
- 11 juillet 2018 [Ville de Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 4 juillet 2018 [Ville de Québec - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
- 27 juin 2018 [Fossambault-sur-le-Lac - Bateau coulé](#)
- 22 juin 2018 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 11 mai 2018 [Québec \(Val-Bélair\) - Déversement de matières liquides](#)
- 8 mai 2018 [Lac-Beauport - Déversement de produits pétroliers](#)
- 2 mai 2018 [Ville de Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 9 mars 2018 [Ville de Québec \(Arrondissement Beauport\) - Déversement d'huile végétale](#)
- 7 mars 2018 [Québec \(arrondissement de la Haute Saint-Charles\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 février 2018 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de matières dangereuses](#)
- 25 janvier 2018 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Émission de poussières](#)
- 12 janvier 2018 [Ville de Québec \(arrondissement la cité-Limoilou\) - Déversement de produits pétroliers](#)

3 décembre 2017 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

6 novembre 2017 [Québec - Arrondissement Limoilou - Déversement de produits pétroliers](#)

2 novembre 2017 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)

1 novembre 2017 [Québec \(secteur Lac-Saint-Charles\) - Signalement d'hydrocarbures](#)

28 octobre 2017 [Québec - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau](#)

23 octobre 2017 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Incendie](#)

13 octobre 2017 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)

2 octobre 2017 [Baie-Saint-Paul - Accident routier](#)

18 août 2017 [Ville de Québec - Déversement d'eaux de procédé](#)

10 août 2017 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)

20 juillet 2017 [Sainte-Brigitte de Laval - Déversement de matières liquides](#)

16 juillet 2017 [Stoneham-et-Tewkesbury - Brûlage de matières résiduelles](#)

10 juillet 2017 [Ville de Québec - Travaux en milieu hydrique](#)

8 juillet 2017 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Épandage de déjections animales](#)

7 juillet 2017 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

17 mai 2017 [Ville de Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)

15 mai 2017 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

12 mai 2017 [Ville de Québec \(secteur Cap-Rouge\) - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)

19 avril 2017 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Signalement d'hydrocarbures](#)

7 avril 2017 [Québec \(secteur Duberger\) - Déversement de produits pétroliers](#)

6 avril 2017 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

21 mars 2017 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

8 mars 2017 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

20 janvier 2017 [Ville de Québec - Signalement d'odeur](#)

18 novembre 2016 [L'Ange-Gardien - Incendie d'un véhicule](#)

17 novembre 2016 [Petite-Rivière-Saint-François - Incendie d'un véhicule](#)

7 octobre 2016 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Accident d'avion](#)

26 septembre 2016 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Travaux en milieu hydrique](#)

8 septembre 2016 [Ville de Québec - Déversement de matières dangereuses](#)

5 septembre 2016 [Québec - Déversement de matières liquides](#)

24 août 2016 [Québec - Déversement de matières dangereuses](#)

- 21 août 2016 [Saint-Raymond - Bateau coulé](#)
- 18 août 2016 [Saint-Joachim - Rejet de matières en suspension](#)
- 17 août 2016 [Québec \(arrondissement Haute-Saint-Charles\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 2 août 2016 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 1 août 2016 [Boischatel - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 23 juillet 2016 [Lac-Beauport - Travaux en milieu hydrique](#)
- 17 juillet 2016 [Ville de Québec, arrondissement des Rivières - Travaux en milieu hydrique](#)
- 27 juin 2016 [Québec \(secteur Beauport\) - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 31 mai 2016 [Boischatel - Déversement de matières dangereuses](#)
- 12 mai 2016 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 avril 2016 [MRC de Portneuf - Déversement de déjections animales](#)
- 2 avril 2016 [Saint-Aimé-des-Lacs - Travaux en milieu hydrique](#)
- 5 mars 2016 [Réserve faunique des Laurentides territoire du Lac-Pikauba - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 février 2016 [Lac-Beauport - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 février 2016 [Ville de Québec - Signalement d'odeur](#)
- 17 février 2016 [Québec - Déversement de pâte à papier](#)
- 14 décembre 2015 [Québec \(arrondissement de Sainte-Foy\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 12 décembre 2015 [Ville de Neuville - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 11 décembre 2015 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
- 8 novembre 2015 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 23 septembre 2015 [Stoneham-et-Tewkesbury - Déversement de produits pétroliers](#)
- 22 septembre 2015 [Ville de Québec - Dépôt illicite de matières résiduelles](#)
- 12 septembre 2015 [Château-Richer - Signalement d'odeur](#)
- 9 septembre 2015 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 3 septembre 2015 [Québec \(Arrondissement de Beauport\) - Émission de poussières](#)
- 25 août 2015 [Québec \(arrondissement Cap-Rouge\) - Travaux en milieu hydrique](#)
- 10 août 2015 [L'Ange-Gardien - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 août 2015 [Château-Richer - Signalement d'odeur](#)
- 8 août 2015 [Ville de Québec - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 5 août 2015 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 juillet 2015 [Ville de Québec - Émission de gaz](#)

- 14 juillet 2015 [Saint-Basile - Déversement de produits pétroliers,](#)
- 6 juillet 2015 [Québec \(arrondissement Charlesbourg\) - Mortalité de poissons](#)
- 5 juillet 2015 [Québec \(arrondissement Charlesbourg\) - Épandage de pesticides](#)
- 4 juillet 2015 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Déversement de déjections animales](#)
- 15 juin 2015 [Québec \(secteur Val-Bélair\) - Déversement de matières solides](#)
- 13 mai 2015 [Ville de Québec - Déversement d'eaux usées](#)
- 11 mai 2015 [Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 mai 2015 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy\) - Bris d'équipement](#)
- 11 avril 2015 [Québec \(arrondissement Haute-Saint-Charles\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 3 avril 2015 [Québec - Présence d'écumes à la surface de l'eau](#)
- 24 mars 2015 [Ville de Québec - Signalement d'odeur](#)
- 16 mars 2015 [Pont-Rouge - Déversement de produits pétroliers](#)
- 4 mars 2015 [Québec \(arrondissement Sainte-Foy\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 27 février 2015 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 23 décembre 2014 [Québec \(arrondissement Cap-Rouge\) - Présence d'écumes à la surface de l'eau](#)
- 6 décembre 2014 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 28 novembre 2014 [Québec \(secteur Lac-Saint-Charles\) - Signalement d'odeur](#)
- 25 novembre 2014 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 23 novembre 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 novembre 2014 [Québec - Bris d'équipement](#)
- 13 novembre 2014 [Québec - Déversement de déjections animales](#)
- 10 novembre 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 novembre 2014 [Port de Québec, secteur de l'Anse au Foulon - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 1 novembre 2014 [Québec - Présence de matières inconnues](#)
- 21 octobre 2014 [Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans - Incendie](#)
- 12 octobre 2014 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 octobre 2014 [Québec \(Lac St-Charles\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 septembre 2014 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 13 août 2014 [Sainte-Christine-d'Auvergne - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 4 août 2014 [Neuveville - Incendie](#)
- 29 juillet 2014 [Ville de Québec \(arrondissement La Haute-Saint-Charles\) - Déversement d'eaux usées](#)

- 25 juillet 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 juillet 2014 [Saint-Raymond - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 14 juillet 2014 [Réserve faunique des Laurentides - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
- 19 juin 2014 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de matières dangereuses](#)
- 16 juin 2014 [Québec \(Cap-Rouge\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 14 juin 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers,](#)
- 11 juin 2014 [Sainte-Christine-d'Auvergne - Émission de fumée blanche](#)
- 5 juin 2014 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 28 mai 2014 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Déversement de matières liquides](#)
- 26 mai 2014 [Québec - Émission de poussières](#)
- 11 mai 2014 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 10 mai 2014 [Réserve faunique des Laurentides - Accident routier](#)
- 1 mai 2014 [Québec - Déversement d'huile minérale](#)
- 30 avril 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 26 avril 2014 [Québec \(Sainte-Foy\) - Mortalité de poissons](#)
- 23 avril 2014 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
- 14 avril 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 4 avril 2014 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 26 février 2014 [Près de l'Étape - Incendie impliquant des produits pétroliers,](#)
- 25 février 2014 [Québec - Chute d'une pelle mécanique dans un cours d'eau](#)
- 19 février 2014 [Baie-Saint-Paul - Accident routier](#)
- 24 janvier 2014 [Québec - Accident routier](#)
- 20 janvier 2014 [Clermont - Déversement de produits pétroliers](#)
- 11 janvier 2014 [Québec - Bris d'équipement](#)
- 16 novembre 2013 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 6 novembre 2013 [Saint-Tite-des-Caps - Accident routier](#)
- 31 octobre 2013 [Sainte-Brigitte-de-Laval - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 23 octobre 2013 [Québec - Émission de poussières](#)
- 21 septembre 2013 [Saint-Urbain - Déversement de déjections animales](#)
- 12 septembre 2013 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 3 septembre 2013 [Petite-Rivière-Saint-François - Accident routier](#)

- 15 août 2013 [Lac-Jacques-Cartier - Déversement de produits pétroliers](#)
- 18 juillet 2013 [Stoneham-et-Tewkesbury - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 16 juillet 2013 [Stoneham-et-Tewkesbury - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 15 juillet 2013 [Québec - Émission de poussières](#)
- 14 juillet 2013 [Sainte-Anne-de-Beaupré - Déversement de diesel](#)
- 13 juillet 2013 [Québec - , Bruits dans une carrière](#)
- 9 juillet 2013 [Pont-Rouge - Présence de mousse sur un cours d'eau,](#)
- 8 juillet 2013 [Québec - Émission de poussières](#)
- 4 juillet 2013 [Québec \(Baie de Beauport\) - Émission de poussières](#)
- 27 juin 2013 [Saint-Hilarion - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 juin 2013 [Québec - Émission de poussières](#)
- 17 juin 2013 [Québec - Accident routier](#)
- 13 juin 2013 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 13 juin 2013 [Saint-Siméon - Accident routier](#)
- 7 juin 2013 [Pont-Rouge - Déversement de diesel](#)
- 6 juin 2013 [St-Laurent, Île d'Orléans - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 juin 2013 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 3 juin 2013 [Québec - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
- 1 juin 2013 [L'Ancienne-Lorette - Déversement d'eaux usées](#)
- 28 mai 2013 [Saint-Siméon \(Port-aux-Quilles\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 mai 2013 [Petite-Rivière-Saint-François - , Accident routier,](#)
- 11 mai 2013 [Portneuf - Présence de matières inconnues](#)
- 4 mai 2013 [Lac Delage - Rejet de matières en suspension](#)
- 22 avril 2013 [Québec - Incendie](#)
- 21 avril 2013 [Québec - Déversement de diesel](#)
- 20 avril 2013 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 19 avril 2013 [Stoneham-et-Tewkesbury - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 5 avril 2013 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 1 avril 2013 [Québec \(Lac-St-Charles\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 12 mars 2013 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 20 février 2013 [Québec - Déversement d'eaux usées](#)

- 14 février 2013 [Québec - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 12 février 2013 [Pont-Rouge - Déversement d'huile minérale](#)
- 31 janvier 2013 [Québec - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau](#)
- 24 janvier 2013 [TNO Lac-Jacques-Cartier - Accident routier](#)
- 21 janvier 2013 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 janvier 2013 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 17 janvier 2013 [Fossambault-sur-le-Lac - Déversement d'eaux usées](#)
- 14 décembre 2012 [Québec - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 12 décembre 2012 [Saint-Gabriel-de-Valcartier - Déversement de diesel](#)
- 5 décembre 2012 [Québec - Déversement de diesel](#)
- 27 novembre 2012 [Saint-Marc-des-Carières - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 novembre 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 3 novembre 2012 [Shannon - Déversement de produits pétroliers](#)
- 26 octobre 2012 [Québec \(arrondissement Limoilou\) - Émission de poussières,](#)
- 26 octobre 2012 [Lac-Beauport - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 26 octobre 2012 [Québec - Accident routier](#)
- 25 octobre 2012 [Sainte-Pétronille - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 15 octobre 2012 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 30 septembre 2012 [Québec - Présence de matières inconnues](#)
- 15 septembre 2012 [La Malbaie - Accident routier](#)
- 10 septembre 2012 [Québec - Contamination souterraine](#)
- 7 septembre 2012 [Québec, secteur Cap-Rouge - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 4 septembre 2012 [La Malbaie - Accident routier](#)
- 24 août 2012 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement de produits pétroliers](#)
- 17 août 2012 [Québec - Déversement d'eaux usées](#)
- 16 août 2012 [L'Ange-Gardien - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 16 août 2012 [Québec - Fuite de gaz](#)
- 9 août 2012 [Québec - Accident maritime](#)
- 8 août 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 août 2012 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Accident maritime](#)
- 7 août 2012 [Québec \(secteur Vanier\) - Signalement d'odeur](#)

27 juillet 2012 [Québec - Incident d'origine naturelle](#)
24 juillet 2012 [Sainte-Brigitte-de-Laval - Mortalité de poissons](#)
17 juillet 2012 [Québec \(Arrondissement Limoilou\) - Odeurs d'hydrocarbures](#)
9 juillet 2012 [Ville de Québec - Déversement de diesel](#)
2 juillet 2012 [Québec \(secteur Val Bélair\) - Déversement de matières liquides](#)
1 juillet 2012 [L'Ancienne-Lorette - Déversement de produits pétroliers](#)
29 juin 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
27 juin 2012 [Stoneham-et-Tewkesbury - Rejet de matières en suspension](#)
26 juin 2012 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Rejet de matières en suspension](#)
24 juin 2012 [Québec \(quartier Lac-Saint-Charles\) - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
18 juin 2012 [Château-Richer - Incendie](#)
13 juin 2012 [Québec - Déversement de matières dangereuses](#)
12 juin 2012 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
12 juin 2012 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
7 juin 2012 [Québec - Fuite de gaz](#)
3 juin 2012 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
30 mai 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
29 mai 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
24 mai 2012 [Québec \(secteur Limoilou\) - Incendie](#)
23 mai 2012 [Québec - Déversement d'eaux usées](#)
18 mai 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
14 mai 2012 [Québec - Travaux en milieu hydrique](#)
8 mai 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
3 mai 2012 [Québec - Accident routier](#)
25 avril 2012 [Québec \(secteur Val Bélair\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
25 avril 2012 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
11 avril 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
10 avril 2012 [Saint-Raymond - Déversement de produits pétroliers](#)
4 avril 2012 [Neuveville - Déversement de produits pétroliers](#)
2 avril 2012 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
1 avril 2012 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)

- 26 mars 2012 [Québec - Déversement de matières dangereuses](#)
- 24 mars 2012 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de matières liquides](#)
- 22 mars 2012 [Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Déversement de diesel](#)
- 4 mars 2012 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 28 février 2012 [Québec - Fuite de gaz](#)
- 23 février 2012 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 20 février 2012 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 20 février 2012 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 31 janvier 2012 [Deschambault-Grondines - Déversement de produits pétroliers](#)
- 25 janvier 2012 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Déversement de produits pétroliers](#)
- 23 janvier 2012 [Québec - Fuite de gaz](#)
- 18 janvier 2012 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 29 décembre 2011 [Québec - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 13 décembre 2011 [Québec - Dépassement de normes à l'effluent d'une usine](#)
- 18 novembre 2011 [Sainte-Brigitte-de-Laval - Rejet de matières en suspension](#)
- 16 novembre 2011 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 15 novembre 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 10 novembre 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 10 novembre 2011 [Québec - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 5 novembre 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 5 novembre 2011 [Saint-Urbain, près de la route 381 - Travaux en milieu hydrique](#)
- 4 novembre 2011 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 1 novembre 2011 [Québec - Émission de poussières](#)
- 28 octobre 2011 [Québec - Fuite de gaz](#)
- 26 octobre 2011 [Québec \(secteur Lac-Saint-Charles\) - Déversement d'eaux usées](#)
- 12 octobre 2011 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 12 octobre 2011 [Shannon - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 9 octobre 2011 [Québec \(Lac Saint-Charles\) - Incendie,](#)
- 8 octobre 2011 [Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans - Présence de matières inconnues](#)
- 27 septembre 2011 [Wendake, Québec - Incendie](#)
- 23 septembre 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)

- 19 septembre 2011 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 10 septembre 2011 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
- 7 septembre 2011 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Fuite de gaz](#)
- 3 septembre 2011 [Saint-Hilarion - Déversement de produits pétroliers](#)
- 30 août 2011 [Québec - Incendie](#)
- 17 août 2011 [Québec - Accident routier](#)
- 13 août 2011 [Québec - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 2 août 2011 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 1 août 2011 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 22 juillet 2011 [Québec - Présence de matières diverses](#)
- 20 juillet 2011 [Québec - Accident routier](#)
- 18 juillet 2011 [Portneuf - Signalement d'odeur](#)
- 7 juillet 2011 [Saint-Léonard-de-Portneuf - Disposition de matières explosives](#)
- 26 juin 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 24 juin 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 20 juin 2011 [Québec - Accident routier](#)
- 14 juin 2011 [Saint-Gabriel-de-Valcartier - Déversement d'eaux usées](#)
- 11 juin 2011 [Québec - Travaux en milieu hydrique](#)
- 1 juin 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 1 juin 2011 [Québec - Incident d'origine naturelle](#)
- 27 mai 2011 [Stoneham-et-Tewkesbury - Déversement de matières liquides](#)
- 25 mai 2011 [Québec - Présence de matières inconnues](#)
- 20 mai 2011 [Neuveville - Déversement de matières liquides](#)
- 19 mai 2011 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 18 mai 2011 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 mai 2011 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 21 avril 2011 [Québec - Dépôt de neiges usées](#)
- 19 avril 2011 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 7 avril 2011 [Québec - Accident maritime](#)
- 4 avril 2011 [Québec - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 1 avril 2011 [Québec - Fuite de gaz](#)

31 mars 2011 [Québec - Rejet gazeux hors-norme](#)
19 mars 2011 [Saint-Urbain - Accident routier](#)
16 mars 2011 [Québec - Accident routier](#)
14 mars 2011 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
6 mars 2011 [Ville de Québec - Déversement de matières solides](#)
24 février 2011 [Québec - Déversement de matières liquides](#)
6 février 2011 [Stoneham-et-Tewkesbury - Accident routier](#)
21 janvier 2011 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
17 janvier 2011 [Autoroute Laurentienne - Accident routier](#)
12 janvier 2011 [Québec - Incendie](#)
18 décembre 2010 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Mortalité d'animaux](#)
17 décembre 2010 [Québec - Accident routier](#)
14 décembre 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
10 décembre 2010 [Sainte-Brigitte-de-Laval - Déversement de produits pétroliers](#)
8 décembre 2010 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
12 novembre 2010 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
9 novembre 2010 [Québec - Signalement d'odeur](#)
29 octobre 2010 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Brûlage de matières résiduelles](#)
27 octobre 2010 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
22 octobre 2010 [Shannon - Travaux en milieu hydrique](#)
20 octobre 2010 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
18 octobre 2010 [Lac-Beauport - Rejet de matières en suspension](#)
12 octobre 2010 [Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Dépôt illicite de matières résiduelles](#)
12 octobre 2010 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
12 octobre 2010 [Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
8 octobre 2010 [Québec - Glissement de terrain](#)
29 septembre 2010 [L'Ancienne-Lorette - Déversement de produits pétroliers](#)
28 septembre 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
21 septembre 2010 [Québec - Émission de poussières](#)
20 septembre 2010 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
16 septembre 2010 [Stoneham - Déversement d'eaux de procédé](#)

- 15 septembre 2010 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 14 septembre 2010 [Québec - Nappes d'hydrocarbures](#)
- 23 août 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 13 août 2010 [Québec - Accident routier](#)
- 6 août 2010 [Québec - Déversement d'eaux usées](#)
- 30 juillet 2010 [Saint-Ferréol-les-Neiges - Accident routier](#)
- 13 juillet 2010 [Québec - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 13 juillet 2010 [Québec - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 10 juillet 2010 [Stoneham - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 23 juin 2010 [Rivière St-Charles - Signalement d'odeur](#)
- 21 juin 2010 [Clermont - Déversement de matières dangereuses](#)
- 3 juin 2010 [Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 23 mai 2010 [Isle-aux-Coudres - Incendie](#)
- 14 mai 2010 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Travaux en milieu hydrique](#)
- 2 mai 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 avril 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 14 avril 2010 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 mars 2010 [Lac-Beauport - Dépôt de neiges usées](#)
- 23 février 2010 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Rejet de matières en suspension](#)
- 15 janvier 2010 [Ville de Québec - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 4 janvier 2010 [Stoneham-et-Tewkesbury - Déversement de produits pétroliers](#)
- 27 novembre 2009 [La Malbaie - Déversement de produits pétroliers](#)
- 19 novembre 2009 [Territoire non organisé Lac-Lapeyrère, MRC Portneuf - Déversement de produits pétroliers](#)
- 12 novembre 2009 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 12 novembre 2009 [Québec - Signalement d'odeur](#)
- 5 novembre 2009 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 19 octobre 2009 [Québec - Émission de poussières](#)
- 18 octobre 2009 [Saint-Ubalde - Émission de poussières](#)
- 14 octobre 2009 [Québec - Émanation de gaz](#)
- 13 octobre 2009 [Stoneham-et-Tewkesbury - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 29 septembre 2009 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)

- 23 septembre 2009 [Ville de Québec - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 17 septembre 2009 [Stoneham - Rejet de matières en suspension](#)
- 15 septembre 2009 [Québec - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 14 septembre 2009 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Présence de mousse et de matières en suspension](#)
- 8 septembre 2009 [L'Ange-Gardien - Rejet de matières en suspension](#)
- 4 septembre 2009 [Stoneham-et-Tewkesbury - Signalement de matières en suspension](#)
- 26 août 2009 [Québec - Déversement d'huile végétale](#)
- 24 août 2009 [Québec \(arrondissement Laurentien\) - Présence de matières inconnues](#)
- 21 août 2009 [Québec \(arrondissement La Haute-Saint-Charles\) - Fuite de chlore](#)
- 20 août 2009 [Québec \(arrondissement Les Rivières\) - Rejet de matières en suspension](#)
- 19 août 2009 [Lac-Beauport - Rejet de matières en suspension](#)
- 12 août 2009 [L'Ange-Gardien - Travaux en milieu hydrique](#)
- 6 août 2009 [Fossambault-sur-le-Lac - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 27 juillet 2009 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 27 juillet 2009 [Ville de Québec \(arrondissement des Rivières\) - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 27 juillet 2009 [Saint-Ubalde - Travaux en milieu hydrique](#)
- 22 juillet 2009 [Québec \(arrondissement Beauport\) - Rejet de matières en suspension](#)
- 17 juillet 2009 [Québec - Déraillement de train](#)
- 29 juin 2009 [Québec - Déversement de produits pétroliers](#)
- 21 juin 2009 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 18 juin 2009 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Présence de matières inconnues](#)
- 16 juin 2009 [Saint-Siméon - Dépôt illicite de matières dangereuses](#)
- 16 juin 2009 [Saint-Thuribe - Déversement de déjections animales](#)
- 15 juin 2009 [Québec \(arrondissement Limoilou\) - Odeurs de soufre](#)
- 9 juin 2009 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Présence de matières inconnues](#)
- 4 juin 2009 [Saint-Ferréol-les-Neiges - Rejet de matières en suspension](#)
- 1 juin 2009 [Baie-Saint-Paul - Débordement d'un ouvrage de stockage de lisier](#)
- 1 juin 2009 [Shannon - Dépôt illicite de matières résiduelles](#)
- 21 mai 2009 [Québec - Émissions de fumée noire](#)
- 16 mai 2009 [Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Présence de mousse blanche](#)
- 12 mai 2009 [Québec - Émission de poussière de ciment](#)

- 12 mai 2009 [Québec - Travaux en milieu hydrique](#)
- 9 mai 2009 [Stoneham-et-Tewkesbury - Brûlage de déchets à ciel ouvert](#)
- 9 mai 2009 [Sainte-Famille - Brûlage de déchets à ciel ouvert](#)
- 2 mai 2009 [L'Ange-Gardien - Brûlage de déchets à ciel ouvert](#)
- 27 avril 2009 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Plainte de déversement de résidus de fosses septiques](#)
- 19 avril 2009 [Saint-Raymond - Déversement d'acide phosphorique dilué](#)
- 15 avril 2009 [L'Ancienne-Lorette - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 15 avril 2009 [Québec - Rejet de matières en suspension](#)
- 11 avril 2009 [Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Déversement d'huiles usées](#)
- 4 avril 2009 [Ville de Québec \(arrondissement Laurentien\) - Déversement d'eaux usées](#)
- 6 mars 2009 [Québec - Déversement d'éthylène glycol](#)
- 31 janvier 2009 [Québec \(Arrondissement de Beauport\) - Émanation de monoxyde de carbone](#)
- 16 décembre 2008 [Québec - Déversement d'eaux de procédé](#)
- 12 décembre 2008 [Québec - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 26 novembre 2008 [Québec \(arrondissement de Charlesbourg\) - Présence d'hydrocarbures](#)
- 20 novembre 2008 [Québec - Déversement d'huiles usées](#)
- 1 novembre 2008 [Québec - Secteur Lac Saint-Charles - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 30 septembre 2008 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Contamination souterraine par des hydrocarbures](#)
- 28 septembre 2008 [Portneuf - Présence de sols contaminés](#)
- 13 septembre 2008 [Deschambault-Grondines - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 29 août 2008 [Québec \(arrondissement de Beauport\) - Dynamitage non confiné](#)
- 28 août 2008 [Québec - Odeurs nauséabondes](#)
- 28 août 2008 [Saint-Casimir - Déversement de déjections animales](#)
- 26 août 2008 [Québec - Brûlage de déchets](#)
- 20 août 2008 [Québec - Déversement de composés d'huiles végétales](#)
- 14 août 2008 [Pont-Rouge - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 7 août 2008 [Québec - Déversement de peinture](#)
- 11 juillet 2008 [Québec - Présence de matières en suspension](#)
- 5 juillet 2008 [L'Ange-Gardien - Déversement d'huile](#)
- 2 juillet 2008 [Québec - Déversement d'huile isolante pour transformateurs](#)
- 20 juin 2008 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Présence d'hydrocarbures](#)

- 8 juin 2008 [Québec - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 6 juin 2008 [Saint-Augustin-de-Desmaures - Émission d'un contaminant dans l'air à la suite d'un mélange de matières dangereuses](#)
- 15 mai 2008 [Québec - Présence de matières en suspension et d'hydrocarbures](#)
- 8 mai 2008 [Stoneham-et-Tewkesbury - Sols contaminés à un endroit non autorisé](#)
- 7 mai 2008 [Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Feu de déchets à ciel ouvert](#)
- 7 mai 2008 [Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans - Feu de déchets à ciel ouvert](#)
- 7 mai 2008 [Saint-Urbain - Présence d'hydrocarbures dans un fossé](#)
- 5 mai 2008 [Lac-Saint-Joseph - Plainte : présence d'hydrocarbures sur le lac Saint-Joseph](#)
- 3 mai 2008 [Rivière-à-Pierre - Remblayage sur un terrain](#)
- 2 mai 2008 [Québec - Feu de branches et souches causant beaucoup de fumée](#)

Le registre par région

Recherche par région :

[Archives du registre](#) | [mars 2023](#) | [février 2023](#) | [janvier 2023](#) | [décembre 2022](#) | [novembre 2022](#) | [octobre 2022](#) |

Évaluation de la page

[En savoir plus](#)

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchez aujourd'hui?

1	2	3	4	5	6	7
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Facile

Difficile

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2023](#)

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
03 Capital-Nationale			
Baie-Saint-Paul			
74	RUE	Ambroise-Fafard	404838
Cap-Santé			
243	RTE	138	12708
Clermont			
45	RUE	de la Rivière	449743
La Malbaie			
183	RUE	Richelieu	411777
2290	BOUL	de Comporté	213140
Lac-Croche			
		Camp Forestier Scierie Dion Km	606168
Lac-Jacques-Cartier			
	RTE	175 au km 110	604068
Pont-Rouge			
20	RUE	de la Fabrique	403723
37		du Collège	403722
Québec			
		NULL	605852
9		McMahon	454785
31	RUE	Cardinal-Maurice-Roy	607364
124	RUE	Pointe-aux-Lièvres Sud	455939
158	BOUL	des Étudiants	401108
170	RUE	Saint-Vallier Est	607587
508	RUE	Saint-Vallier Ouest	45617
555	BOUL	Wilfrid-Hamel	607606
700	BOUL	des Chutes	607508
735	BOUL	Charest Ouest	29264
830	BOUL	de la Chaudière	607293
1079	AV	du Lac-Saint-Charles	76463
1150	BOUL	René-Lévesque Ouest	413835
1150	RUE	de la Faune	186692
1180	RUE	Léber	421614

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1200	AV	Lapierre	429112
1389		des Camarades	458252
1625	BOUL	Benoit-XV	430279
1735	BOUL	Pie XI Nord	403582
1750	AV	Notre-Dame	439198
2003	CH	Saint-Louis	53009
2233	AV	Royale	400891
2255	AV	Vitré	405545
2305	RUE	Cyrille-Duquet	444869
2385	RUE	Watt	448798
2740		Einstein	607636
2954	BOUL	Monseigneur-Gauthier	607607
3365	RUE	Guimond	434227
3400	BOUL	Neuviale	400705
4400	RUE	Jacques-Crépeault	449161
4725	BOUL	Wilfrid-Hamel	189621
5055		3e Avenue Ouest	41699
7505		1re Avenue	407131
8400	BOUL	Pierre-Bertrand Nord	403910
Rivière-à-Pierre			
42	CH	Rivière-à-Pierre	600998
Saint-Augustin-de-Desmaures			
2029		15e Avenue	600840
Saint-Basile			
1-44	RTE	365 Grand Rang	74047
Saint-Ferréol-les-Neiges			
1200	RANG	Sainte-Marie	457235
Saint-Marc-des-Carières			
295	RUE	de la Station	601300
1120		Principale	600806
1600		Bona Dussault	403720
Saint-Raymond			
71		Delaney, Parc industriel	431243

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
125	RANG	de la Grande-Ligne	302487
Saint-Tite-des-Caps			
464	RTE	138	302271
Saint-Urbain			
31	RUE	Saint-Georges	600991
Sainte-Catherine-de-la-Jacques			
7	RUE	Louis-Jolliet	449084
03 Capitale-Nationale			
Baie-Saint-Paul			
1	rue	Racine	1-5212129868
27	rue	Ambroise-Fafard	1-1535-7138555
46	rue	Leclerc	1-49678-53289
63	rue	Ambroise-Fafard	1-1535-2059525
88	rue	Racine	1-3508253414
101	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-49676-9073
106	rue	Sainte-Anne	1-1535-2008910
254	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-1535-10128387
909	boulevard	Monseigneur-De Laval	1-49676-2889
993	boulevard	Monseigneur-De Laval	1-5993599881
1066	boulevard	Monseigneur-De Laval	1-49676-10551
1351	boulevard	Mgr-de-Laval	1-5212473215
1600	boulevard	Monseigneur-De Laval	1-5212504290
2075	rang	de Saint-Placide	1-5212350346
Baie-Sainte-Catherine			
338	route	de la Grande-Alliance	1-4199888089
Beaupré			
250	boulevard	du Beau-Pré	1-5212219858
2000	boulevard	du Beau-Pré	1-5212337231
10975	boulevard	Sainte-Anne	1-1535-3599000
10997	boulevard	Sainte-Anne	1-5212281156
11000	rue	des Montagnards	1-1535-62286015
11004	boulevard	Sainte-Anne	1-5212356196
11005	boulevard	Sainte-Anne	1-49676-9295

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Boischatel			
5401		boulevard Sainte-Anne	1-5760887654
5550	boulevard	Sainte-Anne	1-49676-9331
Cap-Santé			
70	rue	Richard	1-5212482224
328	route	138	1-49678-50875
335	route	138	1-1535-6958446
433	route	138	1-5212154565
Clermont			
19	rue	Saint-Philippe	1-5212493807
83	boulevard	Notre-Dame	1-49678-46915
100	rue	de la Donohue	1-1540-385242
137	boulevard	Notre-Dame	1-5212200436
Deschambault			
120	chemin	du-Roy	1-5212189906
Deschambault-Grondines			
1		BL DES SOUCES	1-1535-74284201
20		138	1-1535-60570189
25	rue	des Pins	1-49676-11812
25	rue	des Pins	1-5212250789
141	rang	2e	1-3016854421
150	route	Dussault	1-5212439029
Donnacona			
68	route	138	1-5212325701
90	route	138	1-49676-2628
106	rue	Notre-Dame	1-5212162404
205	route	138	1-49676-48141
210	route	138	1-5212408928
487	rue	Pagé	1-1535-10224290
L'Ancienne-Lorette			
1095	rue	Valets	1-1535-3789578
1160	rue	Valets	1-5212128648
1401	rue	du Moulin	1-1535-10219221

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1700	rue	Jules-Verne	1-5212152927
1855	rue	Notre-Dame	1-5212295494
1931	rue	Notre-Dame	1-5212322308
2020	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-5212490063
6295	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-1535-7047688
6476	rue	Yvon-Dolbec	1-5212489829
6550	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-48242
L'Ange-Gardien			
6040	boulevard	Sainte-Anne	1-5212357483
6318	boulevard	Sainte-Anne	1-5212322659
6536	boulevard	Sainte-Anne	1-1535-6914196
6680	boulevard	Sainte-Anne	1-5212191076
L'Isle-aux-Coudres			
1233	chemin	des Coudriers	1-49676-326
3269	chemin	des Coudriers	1-5212398047
La Malbaie			
10	rue	de la Grève	1-1535-63930384
30	chemin	de la Vallée	1-254362967
88	rue	des Cimes	1-1535-2103592
100	rang	Sainte-Christine	1-5212133037
125	rang	Sainte-Philomène	1-1535-63966888
170	boulevard	Malcolm-Fraser	1-49676-5293
181	rue	Richelieu	1-1535-2056754
250	chemin	de la Vallée	1-5212188736
303	rue	Saint-Étienne	1-1535-337001
309	rue	Saint-Étienne	1-1535-2014028
330	boulevard	De Comporté	1-49676-11743
531	rue	Saint-Étienne	1-1535-3499239
628	chemin	du Golf	1-5212455473
628	chemin	Du Golf	1-5299330495
1035	boulevard	De Comporté	1-5212390665
2445	boulevard	De Comporté	1-5212211083
2750	boulevard	Malcolm-Fraser	1-5212310842
2770	boulevard	Malcom-Fraser	1-5212164510

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Lac-Beauport			
1015	boulevard	du Lac	1-49676-9224
1084	boulevard	du Lac	1-1535-8779363
Lac-Croche			
		Secteur Lac-Croche-McCormick	1-5212313416
Lac-Jacques-Cartier			
		Réserve faunique des Laurentid	1-5212342262
		Réserve faunique des Laurentid	1-5212342379
		Réserve faunique des Laurentid	1-5212342028
		Réserve faunique des Laurentid	1-5212341911
		Réserve faunique des Laurentid	1-5212342145
		Réserve faunique des Laurentide	1-5212340039
Lac-Saint-Joseph			
196	chemin	de la Passe	1-5212463791
336	chemin	du Croissant	1-5212312363
424	chemin	Thomas-Maher	1-5212173987
Les Éboulements			
2225	route	du Fleuve	1-49676-11887
2347	route	du Fleuve	1-5212462504
Neuville			
189	rue	du Quai	1-2503676696
284	route	Gravel	1-5212417182
521	RTE	GRAVEL	1-584501256
580		2e Rang	1-4593631179
636	route	138	1-1535-2064752
758	route	138	1-1535-3732626
800	rang	2e	1-1535-63929382
1220	route	138	1-49678-53430
Notre-Dame-des-Monts			
85	rue	Notre-Dame	1-1535-3463097
Petite-Rivière-Saint-François			
123	chemin	du Massif	1-5212214944
123	chemin	du Massif	1-5299333693

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1133	rue	Principale	1-5212428946
Pont-Rouge			
4	rue	Bussièrès	1-5212355377
26	chemin	de la Pêche	1-1535-60608884
94	rue	du Collège	1-49678-5329
122	boulevard	Notre-Dame	1-49678-7780
131	boulevard	Notre-Dame	1-49678-11744
160	rue	du Collège	1-5212130346
220	rue	du Collège	1-49678-5224
234	rue	du Collège	1-4204636841
278	rue	Dupont	1-1535-1685133
300	rang	Sainte-Madeleine	1-5212206052
Portneuf			
100	route	du Quai	1-5212159128
100	rue	Provencher	1-49678-49357
105	rue	des Écoliers	1-1535-12094569
200	rue	du Moulin	1-1535-10405770
261	rue	Saint-Charles	1-1535-10077732
300	rue	Saint-Charles	1-49678-53390
Québec			
			1-5212495334
		Battures de Beauport	1-5212165680
	boulevard	Louis-XIV	1-5212219390
1	avenue	du Sacré-Coeur	1-1535-335742
1	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212133856
6		Mc Mahon	1-5212151172
7	rue	Robert-Rumilly	1-1540-283832
10	boulevard	des Capucins	1-5212508502
10	rue	De L'Espinay	1-1535-335817
11	côte	du Palais	1-1535-335668
18	rue	Donnacona	1-2941858504
32	rue	Martel	1-5212260149
41	rue	Valvue	1-1535-13485169
46	rue	Louis-IX	1-1535-3785690

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
50	rue	Marie-de-l'Incarnation	1-5212333955
65	boulevard	Louis-XIV	1-49676-2811
71	avenue	des Cascades	1-737384342
80	rue	Racine	1-2257809008
90	rue	des Bourgeois	1-5212286368
105	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-10410914
112	avenue	des Cascades	1-1535-1686284
115	boulevard	René-Lévesque	1-49678-6669
115	chemin	de la Plage-Saint-Laurent	1-5212490765
115	rue	Dalhousie	1-5212422915
120	rue	du Marais	1-1535-3547154
125	RUE	76E E	1-49676-2809
135	rue	Abraham-Martin	1-5212306513
140	chemin	Sainte-Foy	1-1535-1688765
140	rue	Saint-Jean	1-5212122174
155	rue	Abraham-Martin	1-5881134084
165	rue	Lessard	1-1535-3500683
175	rue	du Marais	1-1535-6960859
185		AUT LAURENTIENNE	1-1535-75591900
201	RUE	4E	1-1535-333188
205	boulevard	Louis-XIV	1-1535-64248235
210	rue	Renaud	1-1535-332070
222	rue	Saint-Paul	1-5212348942
222	rue	Seigneuriale	1-49678-47989
223	avenue	2e de l'Aéroport	1-5212296196
223	rue	Dorchester	1-3291187819
260	boulevard	Langelier	1-1535-335925
269	boulevard	René-Lévesque	1-1535-3417590
275	rue	de la Maréchaussée	1-5212340741
280	RUE	ABRAHAM-MARTIN	1-517850936
285	rue	18e	1-1535-3597769
300	boulevard	Jean-Lesage	1-1535-3508280
305	rue	Galilée	1-5212158777
314	rue	George-Muir	1-5496477450

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
325	avenue	des Oblats	1-1535-335920
333	boulevard	Jean-Lesage	1-5212494631
340	boulevard	du Lac	1-3936935608
355	avenue	3e	1-5212426893
383	chemin	Sainte-Foy	1-1535-335736
385	avenue	3e	1-5212237196
390	rue	du Marais	1-5212172934
395	rue	Desrochers	1-1535-67240375
415	boulevard	Raymond	1-5212370307
424	boulevard	Raymond	1-5212385049
425	rue	du Marais	1-49676-48097
435	rue	Faraday	1-1535-3460360
435	rue	Fichet	1-1535-5375920
440	rue	Bouvier	1-1535-5372174
445	rue	des Alleghanys	1-1535-3595217
453		rue Adanac	1-5513255383
460	rue	des Couventines	1-5212279869
470	avenue	Saint-Sacrement	1-737377805
490	boulevard	de l'Atrium	1-49678-50581
490	boulevard	Raymond	1-49678-46802
500	rue	de la Faune	1-1535-3500753
500	rue	de la Faune	1-5299335052
500	rue	du Marais	1-5212363801
500	rue	du Ressac	1-5212362631
500	rue	Seigneuriale	1-1535-67511236
504	rue	Lavigueur	1-1535-72554220
520	rue	Adanac	1-5212409630
524		Bourdages	1-5212295143
525	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-5212420107
527	boulevard	Louis-XIV	1-737402798
545	rue	76e	1-1249006711
550	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-1535-1690241
550	rue	Ressac	1-5212286719
576	rue	Hamel	1-49676-48135

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
580	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-5212172817
600	rue	des Sables	1-5212449623
607	avenue	6e de l'aéroport	1-5212155852
610	boulevard	Pierre-Bertrand	1-738513221
615	avenue	6e de l'Aéroport	1-5212204063
619	avenue	6e de l'Aéroport	1-5212355611
625	rue	Clemenceau	1-5212386219
625	rue	Jacques-Parizeau	1-1535-1962365
629	avenue	6e	1-5212478597
630	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-4215
635	rue	Baillargé	1-5212465546
650	avenue	du Bourg-Royal	1-5212153863
700		7E RUE DE L'AEROPORT	1-1540-243980
700	rue	Cambronne	1-5212378614
701		Grande-Allée	1-5212351165
711	avenue	7e de l'Aéroport	1-5212158192
715	avenue	De Lestres	1-1535-75632149
720	boulevard	Lebourgneuf	1-2768696558
720	rue	des Rocailles	1-1535-6771677
725	rue	Jean-Luc Giroux	1-6102732142
745	avenue	De Lestres	1-49678-3932
750	boulevard	Charest	1-5212400153
762	rue	Jacques-Berthiaume	1-1535-6719872
780	rue	Bouvier	1-2768696502
791	rue	de Sherwood	1-1535-8455183
825	rue	Fernand-Dufour	1-5212205818
835	boulevard	René-Lévesque	1-5212312246
874	avenue	Dessane	1-5212383177
895	avenue	Godin	1-5212436040
899	boulevard	Lebourgneuf	1-1535-70543988
900	boulevard	René-Lévesque	1-49676-11672
900	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-5212292569
909	rue	Monseigneur-Grandin	1-1535-2054307
930	rue	D'Aiguillon	1-1535-3413989

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
945	avenue	Wolfe	1-1535-6719870
955	route	Jean-Gauvin	1-49678-5333
965	rue	Valentin	1-1535-5189444
974	route	de l'Église	1-723135912
985	rue	des Ibis	1-5212167084
992	avenue	Royale	1-5212341560
995	avenue	Duchesneau	1-1535-334692
999	avenue	Larue	1-5212431647
1000	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-10478
1010		rue de la Faune	1-5322532601
1011	rue	Jacques-Bédard	1-49678-5515
1030	avenue	de la Médecine	1-5212364503
1031	boulevard	Pie-XI	1-49676-48248
1045	avenue	de la Médecine	1-5212276125
1045	rue	des Parlementaires	1-1535-1924561
1050	chemin	Sainte-Foy	1-1535-1924562
1050	RUE	PARLEMENTAIRES	1-1535-3415141
1055	avenue	du Séminaire	1-1540-429165
1060	rue	Borne	1-5212383996
1070	avenue	des Sciences-de-la-Vie	1-1535-63925351
1070	BOUL	PIE XI N	1-1535-6767821
1080		Grande Allée	1-1535-67423105
1080	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-48169
1085	avenue	Lapierre	1-49678-2776
1088	route	de l'Église	1-5212403546
1095	avenue	De Rochebelle	1-1535-2062268
1114		CHAUDIERE	1-1535-72371450
1120	rue	Saint-Vallier	1-5212253246
1160	boulevard	Louis-XIV	1-2768696624
1160	rue	Bouvier	1-1535-10218960
1170	route	de l'Église	1-1535-1966142
1190	avenue	du Lac-Saint-Charles	1-1535-67423323
1200	route	de l'Église	1-1535-1876682
1210	boulevard	Montmorency	1-1535-1726560

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1218	boulevard	Pie-XI	1-49676-2814
1220	rue	des Soeurs-du-Bon-Pasteur	1-5212494509
1225	boulevard	Champlain	1-5212490180
1225	rue	Saint-Vallier	1-1535-1686349
1234	boulevard	Bastien	1-5212409396
1240	RUE	CHARLES-ALBANEL	1-49676-48175
1241		DUPLESSIS	1-1535-60891516
1252	chemin	de la Canardière	1-5212401323
1254	rue	18e	1-1535-6905383
1255	avenue	du Chanoine-Morel	1-1535-337034
1264	rue	de la Durance	1-5212357015
1275	rue	Jacques-Bédard	1-49676-49322
1280		Grande Allée	1-5212372998
1284	boulevard	Laurier	1-5212412438
1290	boulevard	René-Lévesque	1-1535-3416436
1305	boulevard	Pie-XI	1-49676-10519
1325	rue	Mgr-Plessis	1-5212272849
1350	chemin	Sainte-Foy	1-49676-54549
1365	boulevard	Bastien	1-1535-15261733
1375	boulevard	des Chutes	1-737384780
1401	rue	18e	1-1535-335886
1423	rue	du Gallion-du-Roy	1-5212261319
1435	rue	de la Faune	1-49676-10520
1450	boulevard	Père-Lelièvre	1-49678-52132
1455	rue	Semple	1-5212454537
1473	RUE	PROVENCHER	1-1535-373504
1499	boulevard	Louis-XIV	1-5212480820
1500	rue	Cyrille-Duquet	1-1540-2102330
1505	rue	des Grandes-Marées	1-277852744
1515	boulevard	Lebourgneuf	1-5212137483
1523	boulevard	Pie-XI	1-49678-5330
1524	route	de l'Église	1-1535-5189262
1550	RUE	DU PERIGORD	1-1535-5039029
1551	boulevard	Jean-Talon	1-5212287655

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1564	rue	de la Faune	1-5212346070
1601	avenue	Industrielle	1-49676-10593
1615	BOUL	JEAN-TALON O	1-1100092739
1615	chemin	Sainte-Foy	1-5212164276
1620	boulevard	de l'Entente	1-5212446113
1629	BOUL	JEAN-TALON O	1-330693567
1640	boulevard	Louis-XIV	1-49676-2813
1655	avenue	D'Estimauville	1-49676-10441
1675	avenue	des Hôtels	1-1535-5180332
1688	RTE	DE L'AÉROPORT	1-610358505
1695	boulevard	Jean-Talon	1-5212505577
1710	boulevard	Pie-XI	1-49676-50688
1755	boulevard	Pie-XI	1-5212467950
1779	boulevard	Raymond	1-49678-4104
1781	rue	du Marais	1-1599265025
1799	route	de l'Aéroport	1-49676-53142
1860	avenue	Industrielle	1-1570280007
1895	rue	A.-R.-Décary	1-1535-15210110
1970	avenue	Chauveau	1-49678-46985
1983	boulevard	Bastien	1-49676-2924
1995	rue	Frank-Carrel	1-1535-8398303
2050	avenue	Industrielle	1-1535-10267208
2055	boulevard	Père-Lelièvre	1-49676-2817
2056	avenue	Industrielle	1-5212455239
2080	boulevard	Talbot	1-49678-5445
2100	avenue	D'Estimauville	1-1535-72507530
2100	rue	des Outils	1-1535-6823593
2125	chemin	Sainte-Foy	1-1535-7045204
2135	rue	de la Terrasse-Cadieux	1-1535-3789618
2220	rue	de l'Université	1-5212374753
2222	avenue	Jules-Verne	1-795802432
2236	avenue	Larue	1-49678-5331
2265	avenue	Larue	1-1535-1869122
2300	rue	de la Terrasse	1-1540-429120

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
2323	boulevard	du Parc-Technologique	1-1535-62204188
2340	boulevard	Louis-XIV	1-1569982059
2380	avenue	Notre-Dame	1-5212169190
2390	rue	Watt	1-5212152459
2410	rue	de la Terrasse	1-4787416299
2438	boulevard	Louis-XIV	1-49676-11814
2475	rue	Triquet	1-1535-1962439
2481	chemin	Sainte-Foy	1-49678-49433
2530	boulevard	Central	1-487293015
2541	boulevard	Sainte-Anne	1-1535-3460392
2565	boulevard	Masson	1-49678-5300
2567	avenue	Royale	1-49678-46838
2581	avenue	Royale	1-3166991709
2600	boulevard	Laurier	1-1535-3464357
2600	rue	de la Concorde	1-5212247279
2601	chemin	de la Canardière	1-1535-333220
2605	boulevard	du Parc-Technologique	1-5212474385
2625	boulevard	Lebourgneuf	1-1540-3604214
2632	boulevard	Louis-XIV	1-5212324180
2639	boulevard	du Versant-Nord	1-5212173636
2675	boulevard	du Parc Technologique	1-5212203010
2695	boulevard	du Parc-Technologique	1-5702946196
2700	RUE	EINSTEIN	1-1535-2062124
2705	boulevard	Laurier	1-1535-3416441
2725	chemin	Sainte-Foy	1-1535-5042881
2780	rue	de la Faune	1-1535-6869017
2788	rue	de la Faune	1-5212282794
2800	avenue	Champfleury	1-49676-9225
2824	rue	Einstein	1-5212249151
2825	rue	du Curé-Couture	1-1535-374550
2831	boulevard	Laurier	1-2915317287
2845	boulevard	Père-Lelièvre	1-49676-10445
2850	avenue	St-David	1-3707760742
2850	rue	Einstein	1-5212188268

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
2875	boulevard	Laurier	1-1535-1684837
2900	boulevard	Lebourgneuf	1-49676-10482
2900	chemin	Saint-Louis	1-1535-5141345
2900	rue	du Grand-Voyer	1-1535-60560791
2900	rue	Einstein	1-1535-5328037
2904	chemin	Saint-Louis	1-5212449740
2940	boulevard	Laurier	1-49678-50588
2960	rue	Watt	1-5212475672
2975	chemin	Saint-Louis	1-5212357600
2997	avenue	Watt	1-1535-5040296
3093	chemin	Saint-Louis	1-1535-1964811
3190	rue	Alexandra	1-49678-46988
3233	avenue	Watt	1-1535-60848715
3235	chemin	des Quatre-Bourgeois	1-5212285081
3240	avenue	1re	1-49676-11671
3292	BOUL	NEILSON	1-1535-6905274
3314	rue	du Carrefour	1-49676-49472
3330	rue	de La Pérade	1-2915243523
3355	avenue	Duval	1-49678-9225
3430	boulevard	Neilson	1-1535-6719874
3477	BOUL	SAINTE-ANNE	1-49676-10446
3510	RTE	DE L'AÉROPORT	1-611826113
3525	chemin	des Quatre-Bourgeois	1-3291275298
3600		CHAUVEAU	1-1535-13727522
3643	avenue	des Compagnons	1-1535-3596588
3725	rue	Saint-Henri	1-1535-3789546
3810	rue	de Marly	1-16636421
3904	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-5212123668
3945	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-1248253782
4105	avenue	4e	1-5212204297
4140	boulevard	Gastonguay	1-1535-3456693
4243	rue	Saint-Félix	1-49676-5478
4280	rue	d'Orsainville	1-5212169424
4336	rue	Saint-Félix	1-5212205233

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
4473	rue	Saint-Félix	1-1535-374728
4535	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212256873
4568	boulevard	Sainte-Anne	1-1535-3689824
4600	avenue	De Gaulle	1-5212319734
4660	avenue	1re	1-1535-3415256
4660	avenue	De Gaulle	1-1535-65886054
4680	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212448921
4750	avenue	3E O	1-737342855
4750	route	Sainte-Geneviève	1-1535-74005784
4800	rue	John-Molson	1-1535-67192529
4895	boulevard	de l'Ornière	1-49676-53245
5000	boulevard	de l'Ornière	1-1535-67184791
5055	rue	Rideau	1-293796206
5080	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-53282
5100	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-5212485032
5105	boulevard	Wilfrid-Hamel	1-49676-49466
5375	boulevard	Pierre-Bertrand	1-5212496153
5410	boulevard	Chauveau	1-49676-11669
5480	rue	Rideau	1-1535-60567273
5675	rue	des Tournelles	1-5212364269
6000	rue	des Tournelles	1-5212384464
6055	boulevard	Pierre-Bertrand	1-1535-10219284
6300	rue	de Montrachet	1-1535-6866322
6480	boulevard	de l'Ornière	1-49678-46801
7000	rue	Armand-Viau	1-1535-62437580
7045	avenue	1re	1-1535-3459276
7440	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212198564
7555	rue	Armand-Viau	1-367424939
8000	rue	Armand-Viau	1-1535-8450179
8001	rue	des Saulois	1-4040027202
8065	boulevard	Pierre-Bertrand	1-1535-75685356
8410	boulevard	Pierre-Bertrand	1-1535-64015960
8860	boulevard	Henri-Bourassa	1-49678-10406
9025	boulevard	de l'Ornière	1-5212367428

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
9205	rue	John Simons	1-5212499610
9335	boulevard	de l'Ormière	1-49676-48105
9485	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212181716
10048	boulevard	de l'Ormière	1-1535-11765129
11008	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212151757
11020	boulevard	de la Colline	1-5212322776
11095	boulevard	Henri-Bourassa	1-2302362565
11498	boulevard	Valcartier	1-49676-9401
11999	rue	de l'Hôpital	1-1535-1683724
12522	boulevard	de la Colline	1-5212162989
13030	boulevard	Henri-Bourassa	1-49676-2816
14045	boulevard	Henri-Bourassa	1-49678-48032
15500	boulevard	de la Colline	1-5212242525
15971	boulevard	de la Colline	1-5212157256
16012	boulevard	de la Colline	1-670577270
17885	boulevard	Valcartier	1-5212478948
20140	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212488776
20335	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212257107
20800	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212474619
Rivière-à-Pierre			
		ZEC de la Rivière Blanche	1-5212198213
	route	No 29 au Km 32	1-5212143567
225	rue	du Lac-Vert	1-5212490414
294	rue	Principale	1-49676-53283
900	chemin	Joseph-Perthuis	1-5212210966
Sagard			
485	route	170	1-675719173
Saint-Aimé-des-Lacs			
14	route	138	1-5212404482
164	rue	Principale	1-49678-11778
Saint-Alban			
177	rue	Principale	1-1535-374584
231	rue	Principale	1-5212419522

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Saint-Augustin-de-Desmaures			
20	rue	de Toulon	1-4214669977
100	rue	de New York	1-5212322191
149	rue	d'Amsterdam	1-5212429999
154	rue	d'Amsterdam	1-5212357834
177	route	138	1-5212402259
185	rue	des Grands-Lacs	1-1535-6774231
200	route	138	1-5212390431
200	route	de Fossambault	1-1540-1774299
211	route	138	1-5212138770
220	rue	de Rotterdam	1-1535-13448850
280	route	de Fossambault	1-5212241472
991	route	de Fossambault	1-49676-2736
3652	rue	de l'Hétrière	1-49678-46950
Saint-Basile			
10	place	de l'Église	1-1535-2015606
145	boulevard	du Centenaire	1-1535-69144525
184	boulevard	du Centenaire	1-5212402610
230	boulevard	du Centenaire	1-1535-121176078
803	chemin	de la Station	1-49678-54544
Saint-Casimir			
415	route	Guilbault	1-686939014
500	boulevard	de la Montagne	1-1535-3460327
650	boulevard	de la Montagne	1-1535-6958517
Saint-Ferréol-les-Neiges			
	rang	Saint-Julien	1-5212217284
2860	avenue	Royale	1-5212436625
3175		avenue Royale	1-5804837084
Saint-Gabriel-de-Valcartier			
2217	boulevard	Valcartier	1-1535-5188070
2288	boulevard	Valcartier	1-1535-10409802
Saint-Hilarion			
48	route	138	1-5212277763

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
326	route	138	1-49678-5369
Saint-Irénée			
180	chemin	des Bains	1-5212400855
380	rue	Principale	1-5212123414
400	rang	Sainte-Madeleine	1-1540-3555258
Saint-Joachim-de-Montmorency			
244	route	138	1-5212179961
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans			
100	chemin	du Quai	1-1535-11903805
Saint-Léonard-de-Portneuf			
270	rue	Pettigrew	1-1535-377289
Saint-Marc-des-Carières			
100	rue	Gauthier	1-5212401089
256	avenue	Naud	1-5212296079
270	rue	Légaré	1-1535-13583521
655	boulevard	Bona-Dussault	1-1535-3504500
1800	boulevard	Bona-Dussault	1-49678-7893
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans			
1184	chemin	Royal	1-49676-7812
Saint-Raymond			
150	avenue	de l'Hôtel-de-Ville	1-1535-1964918
249		Cote Joyeuse	1-3187709367
324	rue	Saint-Joseph	1-1535-1963480
345	côte	Joyeuse	1-737233391
521	côte	Joyeuse	1-5212354441
552	côte	Joyeuse	1-5212454771
601	rue	Guyon	1-5212365439
700	rue	Saint-Cyrille	1-1535-1960890
710	côte	Joyeuse	1-49676-4143
728	rue	Saint-Joseph	1-49678-51885
790		Grande Ligne	1-5212147077
834	rang	Notre-Dame	1-5212323829
3309	chemin	du Lac-Sept-Îles	1-5212314703

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Saint-Siméon			
371	rue	Saint-Laurent	1-5212489010
398	rue	Bergeron	1-1535-2014024
481	rue	Saint-Laurent	1-5212304046
517	rue	Saint-Laurent	1-49676-53136
715	rue	Saint-Laurent	1-49676-4109
Saint-Tite-des-Caps			
97	avenue	de la Montagne	1-1535-3457983
300	route	138	1-49678-48134
Saint-Ubalde			
361	boulevard	Chabot	1-1535-10224258
400	rue	de l'Aréna	1-5639803513
455	rue	Saint-Paul	1-1535-6958556
Saint-Urbain			
	route	381 - Km 34	1-5212177614
	route	381 (Secteur: La Galette)	1-5212191544
373	rue	Sainte-Claire	1-1535-6773156
1139	rue	Champlain	1-348342685
Saint-Urbain-de-Charlevoix			
		Secteur du Parc Grand-Jardin	1-5212449506
12	rue	Parc Industriel	1-5212202425
Sainte-Anne-de-Beaupré			
9260	boulevard	Sainte-Anne	1-5212183237
9272	boulevard	Sainte-Anne	1-5212309672
9687	boulevard	Sainte-Anne	1-49676-11702
9734	boulevard	Sainte-Anne	1-5938563714
9735	boulevard	Saint-Anne	1-5212134090
10018	avenue	Royale	1-1535-70643993
10398	boulevard	Sainte-Anne	1-5212214125
10676	boulevard	Sainte-Anne	1-5212295845
Sainte-Brigitte-de-Laval			
247	avenue	Sainte-Brigitte	1-5212225006
443	avenue	Sainte-Brigitte	1-49676-11851

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier			
10	BOUL	DES ETUDIANTS	1-1535-60566261
147	route	Duchesnay	1-5212470992
153	route	de Duchesnay	1-5212214593
4201	route	de Fossambault	1-5212326754
4459	RTE	DE FOSSAMBAULT	1-49676-50868
4600	route	de Fossambault	1-49678-5223
4694		FOSSAMBAULT	1-49678-46945
4754	route	de Fossambault	1-4406004552
Shannon			
432	boulevard	Jacques-Cartier	1-5780062794
435	boulevard	Jacques-Cartier	1-49676-2812
605	boulevard	Jacques-Cartier	1-5212195405
Stoneham-et-Tewkesbury			
		kilomètre 134, route nationale	1-5212345485
	route	16 Secteur Launière	1-5212150821
	route	175 (70 km de Québec)	1-5212475087
	route	175, Km 110	1-5212268988
103	chemin	du Parc-National	1-5212479533
205	chemin	de la Grande-Ligne	1-1157140213
600	chemin	du Hibou	1-1535-3499495
2668	boulevard	Talbot	1-49678-9291
2710	boulevard	Talbot	1-49678-5261
2749	boulevard	Talbot	1-5212374987
2766	boulevard	Talbot	1-5212165563
10001	route	175	1-5212127779
Wendake			
2909	rue	de la Faune	1-5212501014

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
03 Capitale-Nationale			Nombre de permis: 481		
Baie-Saint-Paul					
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	Centre Éducatif Saint-Aubin 1 rue Racine Bureau 50 Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2R2 (1-5212129868)	2022-07-08 2024-06-30 (1022377)	2024-06-30	22700	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0521 - SITE BAIE ST- PAUL 1351 boulevard Mgr-de-Laval Baie-Saint-Paul QC Canada G0A 1B0 (1-5212473215)	2022-03-14 2024-03-13 (1013343)	2024-03-13	5000	1
Centre de gestion du complexe PFM (5747-6384)	Centre de gestion du complexe PFM 63 rue Ambroise-Fafard Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2J7 (1-1535-2059525)	2022-10-26 2024-10-25 (1020284)	2024-10-25	34153	1
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	COMPLEXE HOSPITALIER DE BAIE-SAINT-PAUL 88 rue Racine Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 0K3 (1-3508253414)	2022-11-22 2023-07-24 (1023725)	2021-07-24	112500	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #930 1066 boulevard Monseigneur- De Laval Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2W9 (1-49676-10551)	2022-07-01 2024-06-30 (1022216)	2024-06-30	104400	3
Garage A. Côté Baie St- Paul inc. (5780-5608)	Garage A. Côté Baie St-Paul 1600 boulevard Monseigneur- De Laval Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2X7 (1-5212504290)	2022-12-01 2024-11-30 (1009788)	2024-11-30	91100	2
Garage P.H. Ménard inc. (5667-3742)	Garage P.H.Ménard Inc. 46 rue Leclerc Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2K5 (1-49678-53289)	2021-08-02 2023-08-01 (1009324)	2023-08-01	101146	2
Gestion Yma3J inc. (5766-0391)	Halte Baie-St-Paul inc. 993 boulevard Monseigneur- De Laval Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2W3 (1-5993599881)	2022-06-28 2024-06-27 (1022598)	2026-06-27	105000	2
Le Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul (5781-6696)	Le Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul 27 rue Ambroise-Fafard Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2J2 (1-1535-7138555)	2022-12-11 2024-12-10 (1023976)	2026-12-10	4633	1
Les entreprises Jacques Dufour & fils inc. (1203-8626)	GARAGE DUFOUR JACQUES 106 rue Sainte-Anne Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 1P5 (1-1535-2008910)	2021-06-01 2023-05-31 (1012983)	2025-05-31	31700	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Martine Simard (5779-6807)	LE MICHELIEU 2075 rang de Saint-Placide Nord Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 3A4 (1-5212350346)	2022-01-18 2024-01-10 (1021217)	2024-01-10	13635	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	DÉPANNEUR PETRO- CANADA 101 rue Saint-Jean-Baptiste Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 1M7 (1-49676-9073)	2021-10-26 2023-10-25 (1009610)	2023-10-25	95000	3
VILLE DE BAIE-SAINT- PAUL (5649-2697)	GARAGE MUNICIPAL 254 rue Saint-Jean-Baptiste Baie-Saint-Paul QC Canada G3Z 2R2 (1-1535-10128387)	2021-07-22 2023-07-21 (1012718)	2023-07-21	4683	1
Baie-Sainte-Catherine					
MAGASIN COOP BAIE STE-CATHERINE (5756-4023)	COOP ALIMENTAIRE BAIE STE-CATHERINE 338 route de la Grande- Alliance Baie-Sainte-Catherine QC Canada G0T 1A0 (1-4199888089)	2022-10-01 2024-09-30 (1009750)	2024-09-30	25000	1
Beaupré					
9007-6142 Québec inc. (5780-9402)	MARCHÉ MONT SAINTE- ANNE 250 boulevard du Beau-Pré Beaupré QC Canada G0A 1E0 (1-5212219858)	2021-05-31 2023-05-30 (1013647)	2023-05-30	65000	1
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	Hôpital et centre d'hébergement de Sainte- Anne-de-Beaupré 11000 rue des Montagnards Beaupré QC Canada G0A 1E0 (1-1535-62286015)	2021-08-06 2023-08-05 (1014267)	2023-08-05	29032	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #567 11005 boulevard Sainte-Anne Beaupré QC Canada G0A 1E0 (1-49676-9295)	2021-12-21 2023-12-20 (1009928)	2025-12-20	115000	2
Provisions Côté inc. (5779-5940)	PROVISIONS CÔTÉ INC. 10997 boulevard Sainte-Anne Beaupré QC Canada G0A 1E0 (1-5212281156)	2022-11-17 2024-11-16 (1013745)	2024-11-16	115000	2
Station Mont-Sainte-Anne inc. (5176-5212)	Station Mont-Sainte-Anne 2000 boulevard du Beau-Pré Beaupré QC Canada G0A 1E0 (1-5212337231)	2021-07-01 2023-06-30 (1017763)	2025-06-30	86925	7
Boischatel					
9415-9175 Québec inc. (5795-2335)	Groupe Gagnon Boischatel 5401 boulevard Sainte-Anne Boischatel QC Canada G0A 1H0	2022-12-14 2024-12-13 (1023810)	2026-12-13	150000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5760887654)				
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #589 5550 boulevard Sainte-Anne Boischatel QC Canada G0A 1H0 (1-49676-9331)	2022-04-01 2024-03-31 (1010775)	2022-04-01	179400	4
Cap-Santé					
Accommodation Cap- Santé S.E.N.C. (5667-1209)	Accommodation Cap-Santé 328 route 138 Cap-Santé QC Canada G0A 1L0 (1-49678-50875)	2021-09-07 2023-09-06 (1010105)	2023-09-06	30000	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0541 Atelier Cap Santé 433 route 138 Cap-Santé QC Canada G0A 1L0 (1-5212154565)	2021-12-24 2023-12-23 (1014290)	2027-12-23	19278	2
Transport M. Charette inc. (5780-8446)	TRANSPORT M. CHARETTE INC. 70 rue Richard Cap-Santé QC Canada G0A 1L0 (1-5212482224)	2021-12-17 2023-12-16 (1021095)	2027-12-16	13717	1
Clermont					
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	ÉCOLE LAURE- GAUDREAU 19 rue Saint-Philippe Clermont QC Canada G4A 1K3 (1-5212493807)	2022-07-08 2024-06-30 (1022376)	2024-06-30	4800	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD SUCC. #932 83 boulevard Notre-Dame Clermont QC Canada G4A 1E1 (1-49678-46915)	2021-06-11 2023-06-10 (1010976)	2023-06-10	116000	2
Gestion Yma3J inc. (5766-0391)	HALTE CLERMONT 137 boulevard Notre-Dame Clermont QC Canada G4A 1A3 (1-5212200436)	2021-03-13 2023-03-12 (1013950)	2023-03-12	75688	2
PF RÉSOLU CANADA INC. (8326-8052)	Usine de Clermont PF Résolu 100 rue de la Donohue Clermont QC Canada G4A 1A7 (1-1540-385242)	2022-06-01 2024-05-31 (1011551)	2024-05-31	4525000	2
Deschambault					
Centre de recherches en sciences animales (5779-2137)	CENTRE DE RECHERCHES EN SCIENCES ANIMALES 120A chemin du-Roy Deschambault QC Canada G0A 1S0 (1-5212189906)	2021-02-01 2023-01-31 (1018243)	2025-01-31	9608	1
Deschambault-Grondines					
9313-6034 Québec inc. (5721-0841)	Petro Canada 150 route Dussault Deschambault-Grondines QC Canada G0A 1S0	2021-12-08 2023-12-07 (1015557)	2023-12-07	115000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212439029)				
ALCOA-ALUMINERIE DE DESCHAMBAULT S.E.C. (5770-0585)	ALCOA 1 BL DES SOUCES Deschambault-Grondines QC Canada G0A 1S0 (1-1535-74284201)	2022-11-28 2024-11-27 (1013314)	2024-11-27	45862	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41464 141 2e rang Deschambault-Grondines QC Canada G0A 1S0 (1-3016854421)	2021-10-01 2023-09-30 (1011082)	2025-09-30	175000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1067 25 rue des Pins Deschambault-Grondines QC Canada G0A 1S0 (1-49676-11812)	2022-07-19 2024-06-19 (1022485)	2026-06-19	100000	2
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Cardlock Deschambault- Grondines 25A rue des Pins Deschambault-Grondines QC Canada G0A 1S0 (1-5212250789)	2022-04-25 2024-04-21 (1021718)	2024-04-21	65000	1
Donnacona					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1301 205 route 138 Donnacona QC Canada G3M 1B9 (1-49676-48141)	2021-10-14 2023-10-13 (1015121)	2025-10-13	160000	4
Énergies Sonic inc. (5792-5893)	Dépôt Cap-Santé 68 route 138 Donnacona QC Canada G0A 1Y0 (1-5212325701)	2021-02-01 2023-01-31 (1010161)	2023-01-31	250000	6
Gueddoudj inc. (5779-0511)	Péto-Canada Donnacona 90 route 138 Donnacona QC Canada G3M 1B3 (1-49676-2628)	2022-02-23 2023-12-22 (1021415)	2025-12-22	90000	2
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra Donnacona 210 route 138 Donnacona QC Canada G3M 1C2 (1-5212408928)	2022-05-07 2024-05-06 (1009082)	2024-05-06	105000	3
Transport André Frenette inc. (5778-9729)	GARAGE ANDRÉ FRENETTE 106 rue Notre-Dame Donnacona QC Canada G3M 1G1 (1-5212162404)	2021-04-01 2023-03-31 (1010310)	2023-03-31	25000	1
Transport Matte Itée (5780-8123)	Transport Matte Itée 487 rue Pagé Donnacona QC Canada G3M 1W6 (1-1535-10224290)	2022-12-01 2024-11-30 (1023591)	2024-11-30	90000	2
L'Ancienne-Lorette					
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 1401 rue du Moulin L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 2W3 (1-1535-10219221)	2022-06-01 2024-05-31 (1017038)	2024-05-31	10000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Corporation de Sécurité Garda Canada (5782-0300)	GARDA SECUR 1160 rue Valets L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 5Y9 (1-5212128648)	2021-08-11 2023-08-10 (1020985)	2025-08-10	35000	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1221 6550 boulevard Wilfrid-Hamel L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 2J1 (1-49676-48242)	2022-09-27 2024-09-26 (1022956)	2026-09-26	150000	4
Dacine inc. (5763-7514)	Dépanneur Bon Matin 2020 rue Saint-Jean-Baptiste L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 4S8 (1-5212490063)	2022-10-02 2024-10-01 (1023124)	2026-10-01	50000	1
EBC inc. (2971-7428)	EBC INC (Garage) 1095 rue Valets L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 4M7 (1-1535-3789578)	2021-07-17 2023-07-16 (1019792)	2027-07-16	10111	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Jules-Verne 1700 rue Jules-Verne L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 3L9 (1-5212152927)	2022-11-03 2024-11-02 (1023521)	2026-11-02	165000	4
J.C. Drolet inc. (1329-8294)	J. C.DROLET INC. 6295 boulevard Wilfrid-Hamel L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 5W2 (1-1535-7047688)	2021-06-01 2023-05-31 (1012987)	2023-05-31	75000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 1855 rue Notre-Dame L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 5A5 (1-5212295494)	2021-10-01 2023-09-30 (1020553)	2023-09-30	95000	3
Ville de l'Ancienne- Lorette (8237-7870)	GARAGE MUNICIPAL 6476 rue Yvon-Dolbec L'Ancienne-Lorette QC Canada G2E 0A3 (1-5212489829)	2022-10-28 2024-10-27 (1017762)	2026-10-27	35000	1
L'Ange-Gardien					
Construction DJL inc. (8115-6291)	CONSTRUCTION DJL INC. 6040 boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien QC Canada G0A 2K0 (1-5212357483)	2021-06-01 2023-05-31 (1019344)	2025-05-31	95500	2
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #41407 6318 boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien QC Canada G0A 2K0 (1-5212322659)	2021-08-14 2023-08-13 (1009582)	2025-08-13	100000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C80072) 6680 boulevard Sainte-Anne L'Ange-Gardien QC Canada G0A 2K0 (1-5212191076)	2022-01-15 2024-01-14 (1015304)	2026-01-14	115000	2
L'Isle-aux-Coudres					
Hélène H. Dufour (5778-7780)	STATION DE GAZ HÉLÈNE H DUFOUR ENR.	2021-02-01 2023-01-31	2025-01-31	45400	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	3269 chemin des Coudriers L'Isle-aux-Coudres QC Canada G0A 3J0 (1-5212398047)	(1010270)			
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour inc. (5665-9972)	Quincaillerie et Garage Ovila Dufour 1233 chemin des Coudriers L'Isle-aux-Coudres QC Canada G0A 3J0 (1-49676-326)	2022-12-02 2024-11-30 (1023837)	2024-11-30	48170	2
La Malbaie					
9064-1812 Québec inc. (5619-1679)	Fairmont Le Manoir Richelieu 181 rue Richelieu La Malbaie QC Canada G5A 1X7 (1-1535-2056754)	2022-04-01 2024-03-31 (1013690)	2026-03-31	77324	3
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	ÉCOLE MARGUERITE YOUVILLE 309 rue Saint-Étienne La Malbaie QC Canada G5A 1T1 (1-1535-2014028)	2022-07-08 2024-06-30 (1022374)	2024-06-30	4800	1
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	POLYVALENTE LE PLATEAU 88 rue des Cimes La Malbaie QC Canada G5A 1T3 (1-1535-2103592)	2022-07-08 2024-06-30 (1022375)	2024-06-30	9092	1
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	ÉCOLE NOTRE-DAME-DU- BON-CONSEIL 2750 boulevard Malcolm- Fraser La Malbaie QC Canada G5A 2J1 (1-5212310842)	2022-07-08 2024-06-30 (1022371)	2024-06-30	4800	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0523 - Atelier La Malbaie 628 chemin Du Golf La Malbaie QC Canada G5A 1E7 (1-5299330495)	2022-03-12 2024-03-11 (1014110)	2024-03-11	9639	1
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	HÔPITAL DE LA MALBAIE 303 rue Saint-Étienne La Malbaie QC Canada G5A 1T1 (1-1535-337001)	2022-09-11 2024-09-10 (1016988)	2024-09-10	15134	1
Construction DJL inc. (8115-6291)	CONSTRUCTION DJL INC. 100 rang Sainte-Christine La Malbaie QC Canada G5A 0H5 (1-5212133037)	2022-12-01 2024-11-30 (1023702)	2028-11-30	82516	3
Coop Alimentaire St- Fidèle (5779-2889)	COOP ALIMENTAIRE ST- FIDÈLE 2770 boulevard Malcom- Fraser La Malbaie QC Canada G5A 2J1 (1-5212164510)	2022-05-03 2024-05-02 (1015377)	2026-05-02	59939	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD SUCC. #931 330 boulevard De Comporté La Malbaie QC Canada G5A 2Y7 (1-49676-11743)	2021-07-01 2023-06-30 (1011002)	2023-06-30	115000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Dépanneur Cap-à-L'aigle inc. (5781-5581)	DÉPANNEUR JULIEN LAVOIE INC. 170 boulevard Malcolm-Fraser La Malbaie QC Canada G5A 2M1 (1-49676-5293)	2021-08-09 2023-08-08 (1014367)	2023-08-08	91923	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	CADEKO LA MALBAIE #030 1035 boulevard De Comporté La Malbaie QC Canada G5A 1P5 (1-5212390665)	2021-03-02 2023-03-01 (1009456)	2025-03-01	105000	2
Port de refuge Cap-à- l'Aigle inc. (5780-6713)	PORT DE REFUGE CAP A L AIGLE 10 rue de la Grève La Malbaie QC Canada G5A 2R3 (1-1535-63930384)	2021-07-01 2023-06-30 (1011062)	2025-06-30	9000	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Nord de Québec (5781-7793)	Palais de justice La Malbaie 30 chemin de la Vallée La Malbaie QC Canada G5A 1A3 (1-254362967)	2022-10-10 2024-10-09 (1023321)	2026-10-09	5000	1
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Nord de Québec (5781-7793)	Centre de transport 628 chemin du Golf La Malbaie QC Canada G5A 1E7 (1-5212455473)	2021-12-01 2023-11-30 (1013401)	2025-11-30	5000	1
Lac-Beauport					
CENTRE DE SKI LE RELAIS (1988) INC. (8249-6688)	CENTRE DE SKI LE RELAIS 1084 boulevard du Lac Lac-Beauport QC Canada G3B 0X5 (1-1535-8779363)	2021-06-26 2023-06-25 (1012851)	2023-06-25	24600	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #503 1015 boulevard du Lac Lac-Beauport QC Canada G3B 0W9 (1-49676-9224)	2022-10-01 2024-09-30 (1009680)	2026-09-30	117369	2
Lac-Croche					
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	RÉSERVES FAUNIQUE DES LAURENTIDES/LAC- CROCHE Secteur Lac-Croche- McCormick Lac-Croche Canada X0X 0X0 (1-5212313416)	2021-08-23 2023-08-22 (1014722)	2023-08-22	9640	1
Lac-Jacques-Cartier					
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	VIEUX MOULIN Réserve faunique des Laurentides Lac-Jacques-Cartier Canada X0X 0X0 (1-5212340039)	2022-06-14 2024-06-13 (1017795)	2026-06-13	35000	1
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	ACCUEIL MERCIER Réserve faunique des Laurentides Lac-Jacques-Cartier Canada X0X 0X0	2021-07-05 2023-07-04 (1019571)	2027-07-04	9640	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212341911)				
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	PAVILLON DU LAC-DES- NEIGES Réserve faunique des Laurentides Lac-Jacques-Cartier Canada X0X 0X0 (1-5212342028)	2021-12-01 2023-11-30 (1014123)	2023-11-30	9640	1
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	PAVILLON LES PORTES-DE- L'ENFER Réserve faunique des Laurentides Lac-Jacques-Cartier Canada X0X 0X0 (1-5212342145)	2021-12-13 2023-12-12 (1014125)	2025-12-12	9640	1
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	CAMP DU GÎTE DU BERGER Réserve faunique des Laurentides Lac-Jacques-Cartier Canada X0X 0X0 (1-5212342262)	2021-06-07 2023-06-06 (1019535)	2027-06-06	9639	1
Lac-Saint-Joseph					
Marcel Aubut (5779-4372)	MARCEL AUBUT 424 chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph QC Canada G0A 3M0 (1-5212173987)	2021-06-08 2023-06-07 (1014834)	2023-06-07	2900	1
Nicole Cantin Labrie (5780-4866)	CHALET FERNAND LABRIE 336 chemin du Croissant Lac-Saint-Joseph QC Canada G3N 2L4 (1-5212312363)	2022-10-01 2024-09-30 (1023058)	2026-09-30	2359	1
Les Éboulements					
Dépanneur Robin Tremblay inc. (5666-8486)	Dépanneur Robin Tremblay inc. 2225 route du Fleuve Les Éboulements QC Canada G0A 2M0 (1-49676-11887)	2022-11-10 2024-11-09 (1015068)	2026-11-09	59189	2
Neuveille					
9247-9104 Québec inc. (5780-5863)	Aéroport de Neuville 521 RTE GRAVEL Neuveille QC Canada G0A 2R0 (1-584501256)	2022-04-27 2024-04-26 (1021862)	2028-04-26	29220	1
9351-8686 Québec inc. (5742-4434)	Halte Neuville 580 2e Rang Local 102 Neuveille QC Canada G0A 2R0 (1-4593631179)	2022-10-26 2024-10-25 (1023393)	2026-10-25	75000	2
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	École Courval 758 route 138 Neuveille QC Canada G0A 2R0 (1-1535-3732626)	2022-12-01 2024-11-30 (1023795)	2026-11-30	4526	1
Club nautique Vauquelin inc. (5778-7376)	Club Nautique Vauquelin 189 rue du Quai Neuveille QC	2021-04-01 2023-03-31 (1018650)	2023-03-31	9507	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G0A 2R0 (1-2503676696)				
GAZ BAR DÉPANNEUR NEUVILLE INC. (5667-4203)	GAZ BAR DÉPANNEUR NEUVILLE INC. 1220 route 138 Neuville QC Canada G0A 2R0 (1-49678-53430)	2021-11-23 2023-11-22 (1009819)	2025-11-22	79169	2
Petite-Rivière-Saint-François					
Épicerie du Village PRSF inc. (5781-6266)	ÉPICERIE DU VILLAGE PRSF INC. 1133 rue Principale Petite-Rivière-Saint-François QC Canada G0A 2L0 (1-5212428946)	2021-06-04 2023-06-03 (1019077)	2025-06-03	35000	1
Le Massif S.E.C. (8249-6738)	GARAGE DU SOMMET LE MASSIF S.E.C. 123 chemin du Massif Petite-Rivière-Saint-François QC Canada G0A 2L0 (1-5212214944)	2022-01-26 2023-10-20 (1021270)	2023-10-20	4500	1
Le Massif S.E.C. (8249-6738)	Garage du Sommet Le Massif s.e.c. 123 chemin du Massif Petite-Rivière-Saint-François QC Canada G0A 2L0 (1-5299333693)	2022-01-26 2023-12-20 (1021271)	2023-12-20	18273	1
Pont-Rouge					
DESHARNAIS GAZ BAR INC. (5666-3925)	DESHARNAIS GAZ BAR INC. 122 boulevard Notre-Dame Pont-Rouge QC Canada G3H 3K7 (1-49678-7780)	2022-10-22 2024-10-21 (1010389)	2024-10-21	100000	2
Garage Beaupré et Laroche inc. (5778-8424)	GARAGE BEAUPRÉ LAROCHÉ INC. 160 rue du Collège Pont-Rouge QC Canada G3H 3B5 (1-5212130346)	2022-12-01 2024-11-30 (1023583)	2024-11-30	15000	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra Pont-Rouge 220 rue du Collège Bureau 101 Pont-Rouge QC Canada G3H 0C6 (1-49678-5224)	2022-03-30 2024-03-29 (1016250)	2024-03-29	100000	2
Hydro-Québec (5778-9935)	POSTE JACQUES-CARTIER 300 rang Sainte-Madeleine Pont-Rouge QC Canada G3H 2Z2 (1-5212206052)	2021-07-01 2023-06-30 (1019836)	2025-06-30	16075	2
Les Placements 1193 inc. (5666-7108)	Dépanneur Pont-Rouge enr. 131 boulevard Notre-Dame Pont-Rouge QC Canada G3H 3L1 (1-49678-11744)	2021-06-08 2023-06-07 (1010576)	2025-06-07	60000	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Pont-Rouge #538 234 rue du Collège	2022-07-25 2024-07-24 (1022479)	2026-07-24	115000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Pont-Rouge QC Canada G3H 0C6 (1-4204636841)				
Sable Marco Inc. (8347-1219)	SABLE MARCO INC 26 chemin de la Pêche Pont-Rouge QC Canada G3H 1C3 (1-1535-60608884)	2021-11-18 2023-11-17 (1015127)	2023-11-17	49949	1
Telus Québec (1277-7678)	TELUS COMMUNICATIONS INC. 4 rue Bussièrès Pont-Rouge QC Canada G0A 2X0 (1-5212355377)	2021-07-01 2023-06-30 (1013191)	2025-06-30	2492	2
Portneuf					
9179-4867 QUÉBEC INC. (5666-8874)	DÉPANNEUR SUPRÊME 100 rue Provencher Portneuf QC Canada G0A 2Y0 (1-49678-49357)	2021-12-01 2023-11-30 (1021037)	2025-11-30	77554	2
9403-1135 Québec inc. (5787-5833)	Accommodation Papillon inc. 300 rue Saint-Charles Portneuf QC Canada G0A 2Y0 (1-49678-53390)	2021-08-24 2023-08-23 (1011010)	2025-08-23	65000	1
Corporation pour la mise en valeur du quai de Portneuf inc. (5779-0081)	CORPORATION POUR LA MISE EN VALEUR DU QUAI DE PORTNEUF INC. 100 route du Quai Portneuf QC Canada G0A 2Y0 (1-5212159128)	2021-07-06 2023-07-05 (1020280)	2027-07-05	20229	1
Freneco Ltée (8267-6099)	FRENECO LTEE 261 rue Saint-Charles Portneuf QC Canada G0A 2Y0 (1-1535-10077732)	2021-10-16 2023-10-15 (1012914)	2027-10-15	23021	1
MPI Moulin à Papier de Portneuf, inc. (8305-7711)	MPI Moulin à Papier de Portneuf, inc 200 rue du Moulin Portneuf QC Canada G0A 2Y0 (1-1535-10405770)	2021-12-23 2023-12-22 (1014748)	2023-12-22	9470	1
Québec					
2868-2904 Québec inc. (5780-7232)	DÉPANNEUR JEAN-TALON ENR. 1551 boulevard Jean-Talon Ouest Québec QC Canada G1G 2L5 (1-5212287655)	2022-10-02 2024-10-01 (1010610)	2026-10-01	50000	1
4488601 Canada inc. (Boulevard Toyota) (5781-2869)	BOULEVARD TOYOTA 120 rue du Marais Québec QC Canada G1M 3G2 (1-1535-3547154)	2022-01-11 2024-01-10 (1016141)	2026-01-10	4550	1
9049-7777 QUÉBEC INC. (5666-5466)	ACCOMODATION 110 HEURES 3355 avenue Duval Québec QC	2021-07-04 2023-07-03 (1019627)	2025-07-03	65000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G1L 4P6 (1-49678-9225)				
9094-0305 Québec inc. (5781-0228)	DÉPANNEUR ÉCLAIR 1755 boulevard Pie-XI Nord Québec QC Canada G3J 1M9 (1-5212467950)	2022-09-07 2024-09-06 (1022864)	2026-09-06	95400	3
9163-8007 QUÉBEC INC. (5614-9461)	9163-8007 QUÉBEC INC. 1234 boulevard Bastien Québec QC Canada G2K 1G1 (1-5212409396)	2021-10-01 2023-09-30 (1020622)	2023-09-30	85000	3
9167-6163 Québec inc. (5778-9505)	PAVEX Québec QC Canada G1G 5E1 (1-5212495334)	2021-06-18 2023-06-17 (1015054)	2023-06-17	49637	1
9211-3208 Québec inc. (5779-1642)	DEPANNEUR TOT OU TARD 1365 boulevard Bastien Québec QC Canada G2K 1G5 (1-1535-15261733)	2021-10-01 2023-09-30 (1011334)	2023-09-30	75000	3
9267-8747 Québec Inc. (5718-4699)	Dépanneur Mini Prix 1710 boulevard Pie-XI Nord Québec QC Canada G3J 1L5 (1-49676-50688)	2022-06-22 2024-06-21 (1016985)	2024-06-21	60000	1
9399-4010 Québec (5775-4111)	Accommodation du Domaine 1779 boulevard Raymond Québec QC Canada G1B 0C5 (1-49678-4104)	2021-08-29 2023-08-28 (1011109)	2023-08-28	100000	2
9413-2529 Québec inc. (5804-8281)	GROUPE GAGNON WILFRID HAMEL. 3904 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1P 2J2 (1-5212123668)	2022-10-25 2024-10-24 (1023236)	2026-10-24	80719	2
9472-4267 Québec inc. (5825-0895)	DÉPANNEUR SAINT-ÉMILE 1564 rue de la Faune Québec QC Canada G3E 1L2 (1-5212346070)	2021-12-01 2023-11-30 (1011540)	2023-11-30	75000	2
9768769 Canada inc. (5781-5235)	DÉPÔT AVIATION 711 7e de l'Aéroport avenue Québec QC Canada G2G 2T7 (1-5212158192)	2021-10-28 2023-10-27 (1020690)	2023-10-27	200000	4
Administration portuaire de Québec (5668-2958)	Marina Port de Québec 155 rue Abraham-Martin Québec QC Canada G1K 8N1 (1-5881134084)	2021-07-01 2023-06-30 (1010910)	2023-06-30	45400	2
Alimentation Bon Air inc. (5778-6923)	ALIMENTATION BON AIR INC. 4600 avenue De Gaulle Québec QC Canada G1H 4J2 (1-5212319734)	2021-07-01 2023-06-30 (1010928)	2023-06-30	60000	2
Alimentation Nouri-Soir (5779-9694)	ALIMENTATION NOURI-SOIR 20140 boulevard Henri- Bourassa Québec QC	2021-02-01 2023-01-31 (1010269)	2025-01-31	35000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G2M 1K8 (1-5212488776)				
Assemblée Nationale du Québec (1381-8000)	Assemblée Nationale du Québec 1045 rue des Parlementaires Québec QC Canada G1A 1A3 (1-1535-1924561)	2021-10-01 2023-09-30 (1013892)	2025-09-30	16250	2
Autobus Inter-Rives inc. (5780-9956)	AUTOBUS INTER-RIVES INC. 305 rue Galilée Québec QC Canada G1P 4M9 (1-5212158777)	2021-08-07 2023-08-06 (1015513)	2027-08-06	23975	1
Autobus Laval Itée (5779-5809)	AUTOBUS LAVAL LTEE 445 rue des Alleghanys Québec QC Canada G1C 4N4 (1-1535-3595217)	2022-06-01 2024-05-31 (1011760)	2024-05-31	50000	1
Autobus Nordiques inc. (5810-9372)	Autobus Nordiques inc. 5480 rue Rideau Québec QC Canada G2E 5V2 (1-1535-60567273)	2021-10-21 2023-10-20 (1021042)	2027-10-20	15101	1
Autobus Québec Métro 2000 inc. (5780-7729)	Autobus Québec Métro 2000 Inc 2050 avenue Industrielle Québec QC Canada G3K 1L7 (1-1535-10267208)	2021-10-18 2023-10-06 (1020544)	2023-10-06	22959	1
Autobus Rowley inc. (5779-0362)	AUTOBUS ROWLEY INC. 12522 boulevard de la Colline Québec QC Canada G3E 1H1 (1-5212162989)	2022-07-01 2024-06-30 (1011875)	2024-06-30	10000	1
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	DÉPÔT/AVJET HOLDING INC. 615 6e de l'Aéroport avenue Québec QC Canada G2G 2S9 (1-5212204063)	2021-09-27 2023-09-26 (1014293)	2023-09-26	254940	4
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	PLAN D'AVITAILLEMENT AVJET LOT4-12 - BAIL AQ- 222 385 3e avenue Québec QC Canada G2G 2T2 (1-5212237196)	2021-12-01 2023-11-30 (1011390)	2023-11-30	272755	5
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	AVJET HOLDING INC. 223 2e de l'Aéroport avenue Québec QC Canada G2G 2T2 (1-5212296196)	2022-10-30 2024-10-29 (1014515)	2024-10-29	280000	4
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	AVJET HODING 619 6e de l'Aéroport avenue Québec QC Canada G2G 2T4 (1-5212355611)	2022-01-31 2024-01-30 (1021492)	2026-01-30	50000	1
Avjet Holding Inc. (5678-0240)	AVJET HOLDING INC. 629 6e avenue Québec QC Canada G1J 2S3 (1-5212478597)	2021-11-23 2023-11-22 (1015328)	2025-11-22	50000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
BCP IV Service Station LP (5769-4705)	PROVIGO A PLEIN GAZ 4535 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1H 7L9 (1-5212256873)	2021-12-09 2023-11-03 (1020992)	2023-11-03	130000	2
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif A12103) 930 rue D'Aiguillon Québec QC Canada G1R 5M9 (1-1535-3413989)	2021-04-01 2023-03-31 (1012791)	2023-03-31	47222	3
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 1290 boulevard René- Lévesque Ouest Québec QC Canada G1S 1W2 (1-1535-3416436)	2022-09-15 2024-09-14 (1017718)	2024-09-14	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 7045 1re avenue Québec QC Canada G1H 2X3 (1-1535-3459276)	2022-06-28 2024-06-27 (1017036)	2024-06-27	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL MOBILITE INC 2900 rue du Grand-Voyer Québec QC Canada G1W 4Y7 (1-1535-60560791)	2021-09-14 2023-09-13 (1013666)	2025-09-13	16135	2
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 504 rue Laviguer Québec QC Canada G1R 1B8 (1-1535-72554220)	2021-04-01 2023-03-31 (1012790)	2027-03-31	21341	3
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA (LOCATIF A13217) 90 rue des Bourgeois Québec QC Canada G2N 1W7 (1-5212286368)	2021-04-01 2023-03-31 (1012804)	2025-03-31	5418	2
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 974 route de l'Église Québec QC Canada G1V 3V5 (1-723135912)	2022-06-03 2024-06-02 (1017029)	2024-06-02	15000	1
Bédard Québec inc. (5780-1904)	BÉDARD QUÉBEC INC. 17885 boulevard Valcartier Québec QC Canada G2A 0A5 (1-5212478948)	2022-12-01 2024-11-30 (1012475)	2024-11-30	22750	1
CHU de Québec - Université Laval (5670-0784)	HOTEL-DIEU DE QUEBEC 11 côte du Palais Québec QC Canada G1R 2J6 (1-1535-335668)	2022-04-07 2024-04-06 (1021540)	2024-04-06	92177	1
CHU de Québec - Université Laval (5670-0784)	C R C E O - HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC 6 Mc Mahon Québec QC Canada G1R 2J6 (1-5212151172)	2022-05-04 2024-02-16 (1021775)	2024-02-16	49000	1
CIUSSS de la Capitale (5779-7854)	CENTRE HEBERGEMENT SAINT AUGUSTIN 2135 rue de la Terrasse-	2021-12-01 2023-11-30 (1013391)	2025-11-30	45500	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Cadioux Québec QC Canada G1C 1Z2 (1-1535-3789618)				
CLUB VIDÉO ÉCLAIR INC. (5666-4196)	Club Vidéo Éclair 2530 boulevard Central Québec QC Canada G1P 3P1 (1-487293015)	2022-08-20 2024-08-19 (1015051)	2026-08-19	90000	2
Carrière Union Ltée (1243-4569)	CARRIÈRE UNION 8410 boulevard Pierre- Bertrand Québec QC Canada G2K 1W1 (1-1535-64015960)	2022-12-14 2024-12-13 (1023838)	2024-12-13	23975	1
Carrière Union Ltée (1243-4569)	CARRIÈRE UNION LTÉE 1695 boulevard Jean-Talon Ouest Québec QC Canada G2K 2J5 (1-5212505577)	2022-02-09 2024-02-08 (1021374)	2028-02-08	4545	1
Centre d'achat Neilson inc. (5779-4489)	Station Service François Grenier 3292 BOUL NEILSON Québec QC Canada G1W 2V8 (1-1535-6905274)	2021-05-18 2023-05-17 (1019181)	2025-05-17	50000	2
Centre d'affaires Capitale Hélipro (5668-5381)	Centre d'affaires Capitale Hélipro inc. 1688 RTE DE L'AEROPORT Québec QC Canada G2G 0K1 (1-610358505)	2022-08-23 2024-08-22 (1015207)	2024-08-22	50000	1
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC0531 - ATELIER QUÉBEC 5375 boulevard Pierre- Bertrand Québec QC Canada G2X 1K7 (1-5212496153)	2021-10-13 2023-10-12 (1012685)	2023-10-12	90000	2
Centre de service R.F. inc. (5778-7178)	CENTRE DE SERVICE R.F. INC. 1284 boulevard Laurier Québec QC Canada G1S 1E9 (1-5212412438)	2022-06-01 2024-05-31 (1021978)	2024-05-31	90800	4
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	ECOLE MARGUERITE- BOURGEOIS 325 avenue des Oblats Québec QC Canada G1K 1R9 (1-1535-335920)	2022-06-01 2024-05-31 (1011597)	2024-05-31	15000	1
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	ECOLE STE-ODILE 1ER CYCLE 2825 rue du Curé-Couture Québec QC Canada G1L 4P7 (1-1535-374550)	2022-06-01 2024-05-31 (1011598)	2024-05-31	10000	1
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	ECOLE LA CHANTERELLE 1070 BOUL PIE XI N Québec QC Canada G3K 1Y6 (1-1535-6767821)	2022-06-01 2024-05-31 (1011651)	2024-05-31	4546	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	ECOLE DU VIGNOBLE 6300 rue de Montrachet Québec QC Canada G3E 2A6 (1-1535-6866322)	2022-04-01 2024-03-31 (1013702)	2024-03-31	9600	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	PAVILLON MARIE VICTORIN 1095 avenue De Rochebelle Québec QC Canada G1V 4P8 (1-1535-2062268)	2022-11-18 2024-05-31 (1023749)	2024-05-31	19150	3
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	ECOLE SAINT-MICHEL 1255 avenue du Chanoine- Morel Québec QC Canada G1S 4B1 (1-1535-337034)	2022-11-18 2024-09-30 (1023764)	2024-09-30	9600	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	Collège des Compagnons 3643 avenue des Compagnons Québec QC Canada G1X 3Z6 (1-1535-3596588)	2022-11-18 2024-09-30 (1023759)	2024-09-30	22959	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	ECOLE MARGUERITE D YOUVILLE 1473 RUE PROVENCHER Québec QC Canada G0A 1K0 (1-1535-373504)	2022-11-18 2024-09-30 (1023763)	2024-09-30	4500	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	CTRE ADM C.S. DECOUVREURS 945 avenue Wolfe Québec QC Canada G1V 4E2 (1-1535-6719870)	2022-11-18 2024-09-30 (1023755)	2024-10-01	14100	2
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	ECOLE COEUR VAILLANT 3430 boulevard Neilson Québec QC Canada G1W 2W1 (1-1535-6719874)	2022-11-18 2024-09-30 (1023756)	2024-09-30	4550	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	École Madeleine-Bergeron 1505 rue des Grandes-Marées Québec QC Canada G1Y 2T3 (1-277852744)	2021-11-23 2023-11-22 (1014412)	2025-11-22	15000	1
Centre de services scolaire des Découvreurs (8232-2793)	CENTRE DU PHÉNIX 1088 route de l'Église Québec QC Canada G1V 3V9 (1-5212403546)	2022-11-18 2024-05-31 (1023750)	2024-05-31	10000	1
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) 2601 chemin de la Canardière Québec QC Canada G1J 2G3 (1-1535-333220)	2022-07-01 2024-06-30 (1022392)	2026-06-30	63844	5
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	CENTRE D'HÉBERGEMENT SACRÉ-COEUR (MD 03) 1 avenue du Sacré-Coeur Québec QC Canada G1N 2W1 (1-1535-335742)	2022-07-01 2024-06-30 (1016673)	2028-07-01	74000	2
Centre intégré	Centre d'hébergement de	2022-06-01	2024-05-31	4595	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	Loretteville 165 rue Lessard Québec QC Canada G2B 2V9 (1-1535-3500683)	2024-05-31 (1022182)			
Charles-Auguste Fortier Inc. (1356-0438)	CHARLES -AUGUSTE FORTIER INC. 424 boulevard Raymond Québec QC Canada G1C 8K9 (1-5212385049)	2021-08-25 2023-08-24 (1014847)	2025-08-24	67959	2
Commission des Champs de Bataille Nationaux (5780-9337)	COMMISSION DES CHAMPS BATAILLE NATIONAUX 701 Grande-Allée Ouest Québec QC Canada G1S 1C1 (1-5212351165)	2022-04-01 2024-03-31 (1013621)	2024-03-31	6769	2
Congrégation de Notre- Dame (8237-5627)	LES SOEURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME 874 avenue Dessane Québec QC Canada G1S 3J8 (1-5212383177)	2021-10-01 2023-09-30 (1013309)	2025-09-30	5000	1
Construction DJL inc. (8115-6291)	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION 825 rue Fernand-Dufour Québec QC Canada G1M 3B2 (1-5212205818)	2021-04-24 2023-04-23 (1015863)	2025-04-23	27819	2
Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) (5780-7489)	COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC (CTAQ) 6000 rue des Tournelles Québec QC Canada G2J 1E4 (1-5212384464)	2023-01-23 2025-01-22 (1011601)	2025-01-22	13600	1
Corporation Cimetière St- Charles (8237-0669)	COMPAGNIE DU CIMETIÈRE SAINT-CHARLES 1120 rue Saint-Vallier Ouest Québec QC Canada G1N 1G9 (1-5212253246)	2021-12-01 2023-11-30 (1013417)	2023-11-30	3900	1
Corporation ID Biomédical du Québec (8314-8627)	G S K BIOLOGICS 2323 boulevard du Parc- Technologique Québec QC Canada G1P 4R8 (1-1535-62204188)	2022-07-15 2024-05-31 (1022477)	2024-05-31	46138	5
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41498 1860 avenue Industrielle Québec QC Canada G3K 1M4 (1-1570280007)	2021-12-18 2023-12-17 (1011525)	2025-12-17	160000	4
Corporation Parkland (5781-7900)	CREVIER #43280 2581 avenue Royale Québec QC Canada G1C 1S3 (1-3166991709)	2022-05-03 2024-05-02 (1016194)	2024-05-02	100000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41469 425 rue du Marais	2021-06-01 2023-05-31 (1010896)	2023-05-31	171380	4

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Québec QC Canada G1M 3A2 (1-49676-48097)				
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41538 9335 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G2B 3K7 (1-49676-48105)	2021-04-01 2023-03-31 (1010436)	2023-03-31	110100	3
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #41408 1080 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1M 2S3 (1-49676-48169)	2021-07-17 2023-07-16 (1009676)	2025-07-16	100000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41463 1031 boulevard Pie-XI Sud Québec QC Canada G3K 1L2 (1-49676-48248)	2021-10-13 2023-10-12 (1020521)	2025-10-12	150000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #00025 8860 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 4E3 (1-49678-10406)	2021-02-01 2023-01-31 (1010255)	2023-01-31	75000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #792 2788 rue de la Faune Québec QC Canada G3E 1H1 (1-5212282794)	2022-12-04 2024-12-03 (1010993)	2024-12-03	117242	2
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #26405 2960 rue Watt Québec QC Canada G1X 4A6 (1-5212475672)	2021-06-10 2023-06-09 (1010890)	2025-06-09	150000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41492 2222 avenue Jules-Verne Québec QC Canada G2G 2R3 (1-795802432)	2021-05-18 2023-05-17 (1014160)	2023-05-17	100000	2
Costco Wholesale Canada Ltd. (8007-8413)	COSTCO QUÉBEC 440 rue Bouvier Québec QC Canada G2J 1E3 (1-1535-5372174)	2022-08-21 2024-08-20 (1015171)	2026-08-20	250000	3
Costco Wholesale Canada Ltd. (8007-8413)	COSTCO SAINTE-FOY 3233 avenue Watt Québec QC Canada G1X 4W2 (1-1535-60848715)	2021-11-20 2023-11-19 (1015199)	2025-11-19	250000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #539 3945 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1P 2J4 (1-1248253782)	2021-06-01 2023-05-31 (1010659)	2023-05-31	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard # 519 545 76e rue Ouest Québec QC Canada G1H 4S4 (1-1249006711)	2022-07-12 2024-07-11 (1009659)	2024-07-11	50000	1
Couche-Tard inc.	Couche-Tard #1123	2021-12-07	2025-12-06	125000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5615-0667)	10048 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G2B 3L3 (1-1535-11765129)	2023-12-06 (1009870)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #535 41 rue Valvue Québec QC Canada G2A 2G1 (1-1535-13485169)	2021-04-01 2023-03-31 (1010478)	2023-03-31	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #551 / IR-1390 4660 1re avenue Québec QC Canada G1H 2T2 (1-1535-3415256)	2022-06-01 2024-05-31 (1016653)	2024-05-31	100100	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	DEPAN ESCOMPTE COUCHE TARD 1241 DUPLESSIS Québec QC Canada G2E 3M1 (1-1535-60891516)	2022-04-01 2024-03-31 (1016428)	2024-03-31	244406	5
Couche-Tard inc. (5615-0667)	DEPAN ESCOMPTE COUCHE TARD #575 4660 avenue De Gaulle Québec QC Canada G1H 4J2 (1-1535-65886054)	2021-02-01 2023-01-31 (1010130)	2023-01-31	90920	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #516 / IR- 5053 899 boulevard Lebourgneuf Québec QC Canada G2J 1C3 (1-1535-70543988)	2021-07-01 2023-06-30 (1019806)	2023-06-30	162280	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	DÉPANNEUR COUCHE- TARD #722 2100 avenue D'Estimauville Québec QC Canada G1J 5C8 (1-1535-72507530)	2021-07-01 2023-06-30 (1011037)	2023-06-30	102285	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1141 1781 rue du Marais Québec QC Canada G1M 0A2 (1-1599265025)	2022-02-19 2024-02-18 (1015574)	2024-02-18	125000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1305 223Sud rue Dorchester Québec QC Canada G1K 5Z3 (1-3291187819)	2021-12-01 2023-11-30 (1011488)	2023-11-30	85000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1308 3525 chemin des Quatre- Bourgeois Québec QC Canada G1W 4T9 (1-3291275298)	2021-07-19 2023-07-18 (1010859)	2025-07-18	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #584 / IR- 1230 1655 avenue D'Estimauville Québec QC Canada G1J 5A9 (1-49676-10441)	2021-12-01 2023-11-30 (1011381)	2023-11-30	90920	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #504 / IR-1160 2845 boulevard Père-Lelièvre	2021-07-08 2023-07-07 (1010893)	2025-07-07	115000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Québec QC Canada G1P 2X9 (1-49676-10445)				
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1087 3477 BOUL SAINTE-ANNE Québec QC Canada G1E 3L5 (1-49676-10446)	2021-12-09 2023-12-08 (1015134)	2023-12-08	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1025 1000 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1M 2S2 (1-49676-10478)	2021-10-30 2023-10-29 (1014846)	2023-10-29	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #527 2900 boulevard Lebourgneuf Québec QC Canada G2C 1S2 (1-49676-10482)	2021-12-01 2023-11-30 (1011352)	2023-11-30	110825	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard inc. Succ. #513 1305 boulevard Pie-XI Nord Québec QC Canada G3J 1G5 (1-49676-10519)	2022-07-12 2024-07-11 (1010858)	2024-07-11	50000	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #515 1435 rue de la Faune Québec QC Canada G3E 1L3 (1-49676-10520)	2021-06-01 2023-05-31 (1010697)	2023-05-31	75000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD SUCC. #563 1601 AV Industrielle Québec QC Canada G3K 2S4 (1-49676-10593)	2022-12-19 2024-12-18 (1024024)	2026-12-18	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD SUCC. #543 5410 boulevard Chauveau Ouest Québec QC Canada G2E 1A2 (1-49676-11669)	2021-04-01 2023-03-31 (1010568)	2023-03-31	118196	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD SUCC. # 574 3240 1re avenue Québec QC Canada G1L 3P9 (1-49676-11671)	2021-05-04 2023-05-03 (1019122)	2025-05-03	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #576 900 boulevard René-Lévesque Ouest Québec QC Canada G1S 1T6 (1-49676-11672)	2021-02-01 2023-01-31 (1010217)	2023-01-31	100000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #560 2438 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G1C 1B3 (1-49676-11814)	2021-06-01 2023-05-31 (1010681)	2023-05-31	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard # 1306 576Est rue Hamel Québec QC Canada G1M 2T3 (1-49676-48135)	2022-06-01 2024-05-31 (1016469)	2024-05-31	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1309 1240 RUE CHARLES-	2021-06-01 2023-05-31	2023-05-31	123650	6

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	ALBANEL Québec QC Canada G1X 4V1 (1-49676-48175)	(1010902)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #564 2800 avenue Champfleury Québec QC Canada G1J 5G4 (1-49676-9225)	2022-10-29 2024-10-28 (1010847)	2024-10-28	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard inc. #509 11498 boulevard Valcartier Québec QC Canada G2A 2M6 (1-49676-9401)	2022-05-28 2024-05-27 (1010791)	2024-05-27	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard # 500 6480 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G1P 1K7 (1-49678-46801)	2021-06-01 2023-05-31 (1010719)	2023-05-31	100000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #588 490 boulevard Raymond Québec QC Canada G1C 7E2 (1-49678-46802)	2021-12-01 2023-11-30 (1011308)	2023-11-30	120800	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #536 2567 avenue Royale Québec QC Canada G1C 1S3 (1-49678-46838)	2021-04-01 2023-03-31 (1010476)	2025-03-31	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #548 1970 avenue Chauveau Québec QC Canada G2C 1A9 (1-49678-46985)	2022-06-23 2024-06-22 (1022196)	2026-06-22	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #558 3190 rue Alexandra Québec QC Canada G1E 6W2 (1-49678-46988)	2021-06-01 2023-05-31 (1010658)	2023-05-31	100000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #587/IR-5055 222 rue Seigneuriale Québec QC Canada G1E 6E5 (1-49678-47989)	2021-11-26 2023-11-25 (1010811)	2025-11-25	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #502 (IR-1450) 14045 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 3Y9 (1-49678-48032)	2022-06-21 2024-06-12 (1022133)	2024-06-12	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1307 490 boulevard de l'Atrium Québec QC Canada G1H 7H2 (1-49678-50581)	2021-07-01 2023-06-30 (1011160)	2023-06-30	100010	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1310 2940 boulevard Laurier Québec QC Canada G1V 2M4 (1-49678-50588)	2022-07-06 2024-07-05 (1022458)	2026-07-05	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD #583 750 boulevard Charest Ouest	2021-11-01 2023-10-23	2023-10-23	83498	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Québec QC Canada G1N 2C5 (1-5212400153)	(1020648)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #571 4750 3E O AV Québec QC Canada G1H 6G1 (1-737342855)	2021-06-28 2023-06-27 (1010468)	2023-06-27	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #518 470 avenue Saint-Sacrement Québec QC Canada G1N 3Y3 (1-737377805)	2022-10-20 2024-10-19 (1009424)	2026-10-19	150000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #556 71 avenue des Cascades Québec QC Canada G1E 6T5 (1-737384342)	2021-06-01 2023-05-31 (1010606)	2023-05-31	90800	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #598 1375 boulevard des Chutes Québec QC Canada G1C 1W3 (1-737384780)	2022-02-01 2024-01-31 (1013601)	2024-01-31	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #553 527 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G1H 4N7 (1-737402798)	2021-06-01 2023-05-31 (1010720)	2023-05-31	90800	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #554 610 boulevard Pierre-Bertrand Québec QC Canada G1M 3A3 (1-738513221)	2021-06-01 2023-05-31 (1010585)	2023-05-31	95000	3
Dépanneur Charlesbourg-BSG inc. (5780-0815)	Dépanneur Charlesbourg-BSG inc. 314 rue George-Muir Québec QC Canada G2N 1L2 (1-5496477450)	2022-05-22 2024-05-21 (1016671)	2024-05-21	170000	2
Dépanneur LSC-BSG inc. (5779-1063)	DÉPANNEUR LSC-BSG INC. 1264 rue de la Durance Québec QC Canada G2N 1X2 (1-5212357015)	2022-05-17 2024-01-31 (1021870)	2022-01-31	79555	2
Eskimo Express inc. (5781-3990)	ESKIMO EXPRESS 5055 rue Rideau Québec QC Canada G2E 5H5 (1-293796206)	2021-12-14 2023-12-13 (1015342)	2025-12-13	49949	1
Externat St-Jean Eudes (8319-5594)	SAINT-JEAN-EUDES 650 avenue du Bourg-Royal Québec QC Canada G2L 1M8 (1-5212153863)	2021-08-28 2023-08-27 (1011935)	2025-08-27	14512	1
Établissement de détention de Québec (5779-1535)	Centre de Détention de Québec 500 rue de la Faune Québec QC Canada G1G 0G9 (1-1535-3500753)	2022-12-05 2024-12-04 (1014300)	2024-12-04	35057	1
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	PLACE DE LA CITÉ (41) 2600 boulevard Laurier	2022-02-01 2024-01-31	2026-01-31	19716	3

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(8123-7919)	Québec QC Canada G1V 4T3 (1-1535-3464357)	(1013519)			
GARAGE MAGELLA BEAULIEU INC. (5666-0301)	GARAGE MAGELLA BEAULIEU INC. 1085 avenue Lapierre Québec QC Canada G3E 1H8 (1-49678-2776)	2021-07-07 2023-07-06 (1009850)	2025-07-06	150000	2
GESTION CANDEREL INC. (5814-3983)	Édifice Louis-Philippe-Pigeon 1200 route de l'Église Québec QC Canada G1V 4M1 (1-1535-1876682)	2022-12-01 2024-11-30 (1023689)	2024-11-30	5689	2
GESTION CANDEREL INC. (5814-3983)	Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers 3810 rue de Marly Québec QC Canada G1X 4B1 (1-16636421)	2021-03-02 2023-03-01 (1013104)	2025-02-28	15910	3
Garage Michel Roberge inc. (5728-0695)	DÉPANNEUR ST-FÉLIX ESSO 4243 rue Saint-Félix Québec QC Canada G1Y 1X6 (1-49676-5478)	2022-10-15 2024-10-14 (1009815)	2026-10-14	65243	1
Gestion F.D. Desharnais (5781-7397)	UNION DES CARRIERES ET PAVAGE 8065 boulevard Pierre- Bertrand Québec QC Canada G2K 1B7 (1-1535-75685356)	2022-10-01 2024-09-30 (1017106)	2024-09-30	50000	3
Gestion F.D. Desharnais inc. (5781-2414)	DESHARNAIS PNEUS ET MÉCANIQUE 6055 boulevard Pierre- Bertrand Québec QC Canada G2K 1M1 (1-1535-10219284)	2022-12-19 2024-12-18 (1014949)	2026-12-18	4550	1
Gestion aéro gare inc. (5779-4174)	GESTION AÉROGARE INC. 607 6e de l'aéroport avenue Québec QC Canada G2G 4T3 (1-5212155852)	2022-12-07 2024-03-23 (1023832)	2024-03-23	50000	1
Groupe CRH Canada inc. (8230-9766)	DEMIX BÉTON INC. 205 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G2K 1W6 (1-1535-64248235)	2021-09-11 2023-09-10 (1012260)	2025-09-10	34153	1
Groupe Ciment Québec inc. (5639-5130)	UNI BETON 3725 rue Saint-Henri Québec QC Canada G1E 2T4 (1-1535-3789546)	2022-03-24 2024-03-23 (1014140)	2024-03-23	27200	2
Guay Inc. (1154-8575)	GUAY INC. 1160 rue Bouvier Québec QC Canada G2K 1L9 (1-1535-10218960)	2021-06-22 2023-06-21 (1019829)	2023-06-21	75000	3
Hamel Construction inc. (8114-7498)	HAMEL CONSTRUCTION	2021-12-12 2023-12-11	2025-12-11	22467	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	INC. 1455 rue Simple Québec QC Canada G1N 4B7 (1-5212454537)	(1015332)			
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Ste-Geneviève 4750 route Sainte-Geneviève Québec QC Canada G2B 4P1 (1-1535-74005784)	2022-03-21 2024-03-20 (1016247)	2026-03-20	150000	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Bastien 1983 boulevard Bastien Québec QC Canada G2B 1C2 (1-49676-2924)	2022-12-01 2024-11-30 (1009951)	2024-11-30	70460	2
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso Wilfrid-Hamel 5105 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G2E 2G8 (1-49676-49466)	2021-03-29 2023-03-28 (1010849)	2023-03-28	110000	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Talbot 2080 boulevard Talbot Québec QC Canada G2N 0C2 (1-49678-5445)	2021-06-01 2023-05-31 (1010761)	2025-05-31	100000	2
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso Lebourgneuf 1515 boulevard Lebourgneuf Québec QC Canada G2J 1C3 (1-5212137483)	2021-12-01 2023-11-30 (1011325)	2023-11-30	128000	4
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso Jean-Talon Qc 9485 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 4S9 (1-5212181716)	2022-10-07 2024-10-06 (1023253)	2024-10-06	175000	4
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso 4ième avenue Québec 4105 4e avenue Est Québec QC Canada G1H 3N2 (1-5212204297)	2022-12-01 2024-11-30 (1010014)	2024-11-30	131370	4
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso 4-Bourgeois 3235 chemin des Quatre- Bourgeois Québec QC Canada G1W 2K9 (1-5212285081)	2022-01-26 2024-01-25 (1009432)	2024-01-25	175000	4
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi St-Paul 222 rue Saint-Paul Québec QC Canada G1K 3W4 (1-5212348942)	2022-06-07 2024-06-06 (1009504)	2026-06-06	105000	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	GL #4128/PBL #302434 1280 Grande Allée Ouest Québec QC Canada G1S 1E8 (1-5212372998)	2022-02-11 2024-02-10 (1009455)	2026-02-10	150000	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso Clémenceau 625 rue Clemenceau Québec QC Canada G1C 4N6 (1-5212386219)	2022-06-01 2024-05-31 (1010687)	2024-05-31	150000	5

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Esso 3ième avenue Québec 355 3e avenue Québec QC Canada G1L 2V9 (1-5212426893)	2022-09-19 2024-09-18 (1009381)	2026-09-18	150000	3
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	GL #4131/PBL #302521 Esso Nemours Québec 4680 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1H 3A5 (1-5212448921)	2022-10-03 2024-10-02 (1009896)	2026-10-02	175000	4
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Henri-Bourassa 20800 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G2N 1P5 (1-5212474619)	2022-12-24 2024-12-23 (1009611)	2024-12-23	100000	2
Héma-Québec (8273-3890)	HÉMA QUÉBEC 1070 avenue des Sciences- de-la-Vie Québec QC Canada G1V 5C3 (1-1535-63925351)	2022-04-28 2024-04-27 (1014624)	2024-04-27	25629	1
Hydro-Québec (5779-8936)	EDIFICE HYDRO QUEBEC 2625 boulevard Lebourgneuf Québec QC Canada G2C 1P1 (1-1540-3604214)	2021-07-01 2023-06-30 (1019675)	2023-06-30	96135	4
IMMEUBLE 2875 LAURIER INC. (5782-7180)	COMPLEXE DELTA 2875 boulevard Laurier Québec QC Canada G1V 2M2 (1-1535-1684837)	2022-08-04 2023-08-20 (1022545)	2025-08-20	11886	3
Immobilière Bourdages S. E.C. (5784-5927)	Immobilière Bourdages 524 Bourdages Québec QC Canada G1K 7E2 (1-5212295143)	2021-12-01 2023-11-30 (1021434)	2023-11-30	3925	1
Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers Inc. (5603-2816)	Édifice à bureaux - Industrielle Alliance 1080 Grande Allée Québec QC Canada G1S 1C7 (1-1535-67423105)	2021-09-12 2023-09-11 (1020271)	2025-09-11	37241	4
Institut national de la recherche scientifique (5781-2307)	INRS LABORATOIRES LOURDS - EP 2605 boulevard du Parc- Technologique Québec QC Canada G1P 4S5 (1-5212474385)	2022-03-16 2024-03-15 (1016865)	2024-03-15	4630	1
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec (1158-2905)	Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec – Université Laval 2725 chemin Sainte-Foy Québec QC Canada G1V 4G5 (1-1535-5042881)	2022-06-01 2024-05-31 (1016916)	2026-05-31	178670	10
Inter-Cité Construction Ltée (2643-9703)	USINE D'ASPHALTE CHARLESBOURG 1629 BOUL JEAN-TALON O	2021-04-03 2023-04-02 (1014605)	2025-04-02	50000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Québec QC Canada G2K 2J5 (1-330693567)				
Jean Leclerc Excavation Inc. (1692-4565)	JEAN LECLERC EXCAVATION 435 rue Fichet Québec QC Canada G1C 6Y2 (1-1535-5375920)	2021-12-01 2023-11-30 (1013361)	2025-11-30	22730	1
LES ACCOMMODATIONS R. OUELLET INC. (5666-8817)	ULTRAMAR #41641 2632 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G1C 1C2 (1-5212324180)	2021-06-01 2023-05-31 (1010792)	2023-05-31	90920	4
LES IMMEUBLES M.J.B. INC. (5667-1282)	DÉPANNEUR DE L'AXE ST- DAVID ENR. 3314 rue du Carrefour Québec QC Canada G1C 8B5 (1-49676-49472)	2022-06-20 2024-06-19 (1014462)	2024-06-19	90000	3
La Capitale Immobilière MFQ Inc. (8273-3577)	Édifice La Capitale 625 rue Jacques-Parizeau Québec QC Canada G1R 2G5 (1-1535-1962365)	2022-08-28 2024-08-27 (1015180)	2024-08-28	18823	6
La Compagnie Américaine de fer & métaux inc. (8192-8095)	AIM QUÉBEC 1 boulevard Henri-Bourassa Québec QC Canada G1J 1W8 (1-5212133856)	2021-05-01 2023-04-30 (1014961)	2027-04-30	50000	1
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	CANADIAN TIRE 2541 boulevard Sainte-Anne Québec QC Canada G1J 1Y4 (1-1535-3460392)	2022-12-01 2024-11-30 (1009941)	2024-11-30	109100	4
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	Canadian Tire (Station service) 11095 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 3X8 (1-2302362565)	2021-07-01 2023-06-30 (1011111)	2023-06-30	90800	4
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	Canadian Tire 630 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1M 3P9 (1-49676-4215)	2021-09-24 2023-09-23 (1014867)	2023-09-23	150000	2
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	STATION SERVICE CANADIAN TIRE 4895 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G1P 1K6 (1-49676-53245)	2022-07-09 2024-07-08 (1011022)	2024-07-08	110000	1
Les Agences G. Renaud inc. (5779-7896)	Irving du Vallon 2481 chemin Sainte-Foy Québec QC Canada G1V 1T7 (1-49678-49433)	2022-06-21 2024-06-20 (1022211)	2026-06-20	130000	2
Les Entreprises P.E.B. Ltée (1353-1553)	ENTREPRISES P.E.B. LTEE 1190 avenue du Lac-Saint- Charles Québec QC	2021-04-01 2023-03-31 (1012850)	2025-03-31	68612	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G3G 2S9 (1-1535-67423323)				
Les Entreprises P.E.B. Ltée (1353-1553)	LES ENTREPRISES P.E.B. LTÉE 16012 boulevard de la Colline Québec QC Canada G3G 0A1 (1-670577270)	2022-07-18 2024-07-17 (1014141)	2024-07-17	72537	2
Les Entreprises Vass inc. (5795-9553)	CITÉ VERTE 1220 rue des Soeurs-du-Bon- Pasteur Québec QC Canada G1S 0B1 (1-5212494509)	2022-08-28 2024-08-27 (1016937)	2024-08-27	30105	2
Les Entreprises Yvrero inc. (5739-6293)	Eko Clairbourg 1275 rue Jacques-Bédard Québec QC Canada G3G 1P5 (1-49676-49322)	2022-06-25 2024-06-24 (1011407)	2024-06-24	65183	1
Les Investissements Ridos Ltée (8248-8347)	CENTRE DE LA TECHNOLOGIE 1995 rue Frank-Carrel App 63 Québec QC Canada G1N 4H9 (1-1535-8398303)	2021-10-01 2023-09-30 (1011570)	2025-09-30	9100	1
Les Soeurs de la congrégation de Notre- Dame (5781-0541)	ACCUEIL MARGUERITE- BOURGEOIS 1615 chemin Sainte-Foy Québec QC Canada G1S 2P2 (1-5212164276)	2021-12-18 2023-12-17 (1014421)	2025-12-17	19639	2
Location de camions Penske (5779-2533)	PENSKE TRUCK LEASING CANADA INC. 2824 rue Einstein Québec QC Canada G1X 4B3 (1-5212249151)	2021-12-10 2023-11-25 (1021011)	2023-11-25	75977	1
MARCHÉ PIE-XII INC. (5667-1720)	MARCHÉ PIE XII INC. 992 avenue Royale Québec QC Canada G1E 2A4 (1-5212341560)	2021-02-01 2023-01-31 (1010067)	2023-01-31	90800	4
Nordipro inc. (5779-5817)	NORDIPRO INC. 20335 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G2N 1N8 (1-5212257107)	2021-11-24 2023-11-23 (1011221)	2025-11-23	105000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C. #21506 2390 rue Watt Québec QC Canada G1P 3X2 (1-5212152459)	2021-07-01 2023-06-30 (1019839)	2025-06-30	130000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C. #21523 500 rue du Marais Québec QC Canada G1M 3R1 (1-5212363801)	2021-12-01 2023-11-30 (1011366)	2023-11-30	140000	5
Parkland Terminals of Eastern Canada Inc. (5781-0483)	VOPAK TERMINAUX DE L'EST CANADA	2022-12-01 2024-11-30 (1023625)	2024-11-30	162699820	13

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Battures de Beauport Québec QC Canada G1J 5K3 (1-5212165680)				
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Eko 18ième rue #5609 285 18e rue Québec QC Canada G1L 2E1 (1-1535-3597769)	2021-07-20 2023-07-19 (1009635)	2023-07-19	85000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Péto-Canada 1114 CHAUDIERE Québec QC Canada G1Y 3M5 (1-1535-72371450)	2021-04-01 2023-03-31 (1010570)	2023-03-31	70000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	SPRINT Beauport #530 2850 avenue St-David Local 100 Québec QC Canada G1C 5W2 (1-3707760742)	2021-11-07 2023-11-06 (1015752)	2025-11-06	105000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Lac Beauport #534 340 boulevard du Lac Québec QC Canada G2M 0C9 (1-3936935608)	2022-09-11 2024-09-10 (1013310)	2024-09-10	101043	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	EKO 76e Rue #510 125 76E E RUE Québec QC Canada G1H 1G3 (1-49676-2809)	2022-10-01 2024-09-30 (1009695)	2024-09-30	80000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	SPRINT Lebourgneuf #506 65 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G2K 1E4 (1-49676-2811)	2021-05-31 2023-05-30 (1011471)	2023-05-30	85000	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Louis-XIV #502 1640 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G2L 1M6 (1-49676-2813)	2022-07-01 2024-06-30 (1011222)	2024-06-30	100000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Val-Bélair, #507 1218 boulevard Pie-XI Nord Québec QC Canada G3J 1A1 (1-49676-2814)	2021-10-27 2023-10-26 (1011480)	2023-10-26	110000	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint du Jardin #1511 13030 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 3Y7 (1-49676-2816)	2021-10-08 2023-10-07 (1010836)	2023-10-07	110000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Père-Lelièvre #519 2055 boulevard Père-Lelièvre Québec QC Canada G1P 2W8 (1-49676-2817)	2021-10-01 2023-09-30 (1009344)	2023-09-30	65000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Saint-Sacrement #505 1350 chemin Sainte-Foy Québec QC Canada G1S 2N6 (1-49676-54549)	2022-05-31 2024-05-30 (1010010)	2026-05-30	85000	2
Pétroles Cadeko inc.	Sprint Les Saules #513	2021-12-16	2023-12-15	110000	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5666-7801)	2565 boulevard Masson Québec QC Canada G1P 1J5 (1-49678-5300)	2023-12-15 (1009236)			
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Ste-Geneviève #512 1523 boulevard Pie-XI Sud Québec QC Canada G3K 1Y1 (1-49678-5330)	2022-07-21 2024-07-20 (1022474)	2026-07-20	100000	2
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Larue #515 2236 avenue Larue Québec QC Canada G1C 1J7 (1-49678-5331)	2021-06-01 2023-05-31 (1010767)	2023-05-31	49900	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Cap-Rouge #5521 955 route Jean-Gauvin Québec QC Canada G1X 4M5 (1-49678-5333)	2021-11-08 2023-11-07 (1011234)	2023-11-07	85000	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 11008 boulevard Henri- Bourassa Québec QC Canada G1G 3X5 (1-5212151757)	2022-08-30 2024-06-30 (1022795)	2024-06-30	95000	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 580 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G1M 2T3 (1-5212172817)	2021-12-23 2023-12-22 (1014695)	2023-12-22	165000	5
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Marais 1778 390 rue du Marais Québec QC Canada G1M 3R1 (1-5212172934)	2021-12-01 2023-11-30 (1011452)	2023-11-30	113640	5
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Pétro-Canada 2600 rue de la Concorde Québec QC Canada G1L 4Z5 (1-5212247279)	2021-10-01 2023-09-30 (1020552)	2023-09-30	118250	5
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 9025 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G2B 3K2 (1-5212367428)	2021-11-03 2023-09-30 (1020665)	2023-09-30	113650	5
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Cambronner #1733 700 rue Cambronner Québec QC Canada G1E 6X1 (1-5212378614)	2021-12-01 2023-11-30 (1011425)	2023-11-30	125000	5
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 115 rue Dalhousie Québec QC Canada G1K 4C2 (1-5212422915)	2021-12-22 2023-12-21 (1009979)	2023-12-21	100000	4
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 999 avenue Larue Québec QC Canada G1C 1J5 (1-5212431647)	2022-06-29 2024-06-28 (1016772)	2024-06-28	105000	3
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	EKO Chemin St-Louis # 611 2904 chemin Saint-Louis	2022-06-01 2024-05-31	2024-05-31	70000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Québec QC Canada G1W 1P5 (1-5212449740)	(1009183)			
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 1499 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G2L 1M4 (1-5212480820)	2022-02-01 2024-01-31 (1013832)	2024-01-31	100000	4
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA #1789 5100 boulevard Wilfrid-Hamel Québec QC Canada G2E 2G9 (1-5212485032)	2021-04-28 2023-04-27 (1019003)	2025-04-27	150000	2
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir L'Ancienne-Lorette 1799 route de l'Aéroport Québec QC Canada G2G 2N4 (1-49676-53142)	2021-11-30 2023-11-29 (1011244)	2025-11-29	85000	2
Purolator inc. (8350-9562)	SERVICE DE COURRIER PUROLATOR 7000 rue Armand-Viau Québec QC Canada G2C 2C4 (1-1535-62437580)	2022-10-06 2023-05-25 (1023009)	2025-05-25	45402	1
Réseau de transport de la Capitale (5780-9147)	Réseau de Transport de La Capitale 720 rue des Rocailles Québec QC Canada G2J 1A5 (1-1535-6771677)	2022-12-01 2024-11-30 (1023745)	2026-11-30	180000	2
Réseau de transport de la Capitale (5780-9147)	CENTRE DE SERVICE METROBUS (Réseau de Transport de la Capitale) 7555 rue Armand-Viau Québec QC Canada G2C 0G6 (1-367424939)	2021-12-05 2023-12-04 (1014945)	2025-12-04	100926	3
SGPP (Québec) inc. (5588-4498)	DESJARDINS AUTO COLLECTION 175 rue du Marais Québec QC Canada G1M 3C8 (1-1535-6960859)	2021-06-30 2023-06-29 (1019853)	2027-06-29	7077	3
SGPP (Québec) inc. (5588-4498)	Service alimentaire Gordon (GFS) 8000 rue Armand-Viau Québec QC Canada G2C 2E2 (1-1535-8450179)	2022-09-18 2024-09-17 (1014617)	2024-09-17	100000	2
SGPP (Québec) inc. (5588-4498)	S.G. ÉNERGIE 520 rue Adanac Québec QC Canada G1C 7B7 (1-5212409630)	2021-12-03 2023-12-02 (1014039)	2023-12-02	68190	2
SM construction inc. (1639-2086)	S M CONSTRUCTION INC. 15971 boulevard de la Colline Québec QC Canada G3G 3A7 (1-5212157256)	2021-02-01 2023-01-31 (1018258)	2027-01-31	36300	2
Sani Terre Environnement inc. (5788-5006)	Sani Terre Environnement inc. 453 rue Adanac Québec QC	2022-12-07 2024-07-15 (1023829)	2026-07-15	49995	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G1C 6B9 (1-5513255383)				
Services Logistiques Simons s.e.c. (5781-6456)	LMS CENTRE DE DISTRIBUTION 9205 rue John Simons Québec QC Canada G2C 1A7 (1-5212499610)	2021-08-20 2023-08-19 (1015917)	2023-08-19	10914	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04946) 3093 chemin Saint-Louis Québec QC Canada G1W 1R6 (1-1535-1964811)	2022-06-01 2024-05-31 (1009180)	2024-05-31	86330	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04539) 5000 boulevard de l'Ormière Québec QC Canada G1P 1K7 (1-1535-67184791)	2021-04-01 2023-03-31 (1010368)	2023-03-31	64406	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03098) 1254 18e rue Québec QC Canada G1J 1Z3 (1-1535-6905383)	2021-10-01 2023-09-30 (1009685)	2023-09-30	95466	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C07669) 2125 chemin Sainte-Foy Québec QC Canada G1V 1R9 (1-1535-7045204)	2022-06-01 2024-05-31 (1010418)	2024-05-31	90920	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C20553) 2340 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G1C 1A7 (1-1569982059)	2021-10-01 2023-09-30 (1011502)	2023-09-30	100000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03550) 780 rue Bouvier Québec QC Canada G2J 1A3 (1-2768696502)	2021-12-07 2023-12-06 (1010206)	2023-12-06	156600	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C12258) 720 boulevard Lebourgneuf Québec QC Canada G2J 1E2 (1-2768696558)	2021-12-01 2023-11-30 (1011370)	2023-11-30	135000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C05681) 1160 boulevard Louis-XIV Québec QC Canada G1H 6V6 (1-2768696624)	2021-04-01 2023-03-31 (1010464)	2023-03-31	110825	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Dépanneur Shell Sélect 3330 rue de La Péraide Québec QC Canada G1X 2L7 (1-2915243523)	2022-06-01 2024-05-31 (1010419)	2024-05-31	159110	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Dépanneur Shell Sélect 2831 boulevard Laurier Québec QC Canada G1V 2L9 (1-2915317287)	2022-06-01 2024-05-31 (1010136)	2024-05-31	113550	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04944) 745 avenue De Lestres Québec QC Canada G1X 2L9	2022-07-01 2024-06-30 (1009308)	2024-06-30	122600	3

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-49678-3932)				
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03047) 115 boulevard René-Lévesque Ouest Québec QC Canada G1R 2A6 (1-49678-6669)	2022-06-01 2024-05-31 (1009842)	2024-05-31	99966	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C81147) 985 rue des Ibis Québec QC Canada G3K 0S5 (1-5212167084)	2021-09-07 2023-09-06 (1015739)	2025-09-06	130000	2
Société de l'Assurance Automobile du Québec (8236-2419)	Service de Gestion Immobilier 333 boulevard Jean-Lesage Québec QC Canada G1K 8J6 (1-5212494631)	2022-03-11 2024-03-10 (1012632)	2026-03-10	15134	2
Société des Alcools du Québec (5125-7434)	SAQ-Dépôt Québec 2900 rue Einstein Québec QC Canada G1X 4B3 (1-1535-5328037)	2021-06-01 2023-05-31 (1013090)	2025-05-31	25171	1
Société des établissements de plein air du Québec (8293-6378)	AQUARIUM DU QUEBEC 1675 avenue des Hôtels Québec QC Canada G1W 4S3 (1-1535-5180332)	2022-11-19 2024-11-18 (1014519)	2026-11-18	10621	3
Société du Grand Théâtre de Québec (8007-2861)	GRAND THEATRE DE QUEBEC 269 boulevard René-Lévesque Est Québec QC Canada G1R 2B3 (1-1535-3417590)	2022-08-17 2024-08-16 (1014492)	2024-08-17	5540	2
Société en commandite Stadacona WB (8290-7114)	Papiers White Birch S.E.C. Stadacona WB 10 boulevard des Capucins Québec QC Canada G1K 7H9 (1-5212508502)	2021-04-01 2023-03-31 (1018776)	2027-03-31	321600	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Centre- Ville de Québec (5781-7884)	EDIFICE ANDRE LAURENDEAU(MD-03 1050 RUE PARLEMENTAIRES Québec QC Canada G1R 5A4 (1-1535-3415141)	2021-06-01 2023-05-31 (1013066)	2025-05-31	50000	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Centre- Ville de Québec (5781-7884)	Édifice Honoré Mercier - EP 835 boulevard René-Lévesque Est Québec QC Canada G1A 1B4 (1-5212312246)	2022-11-02 2024-11-01 (1018242)	2026-11-01	19639	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Nord de Québec (5781-7793)	PALAIS DE JUSTICE 300 boulevard Jean-Lesage Québec QC Canada G1K 8K6 (1-1535-3508280)	2021-06-05 2023-06-04 (1011771)	2025-06-04	5611	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Nord de Québec	Établissement de détention 500 rue de la Faune Québec QC Canada G1G 0G9	2021-07-06 2023-07-05 (1019961)	2023-07-05	39137	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5781-7793)	(1-5299335052)				
Société québécoise des infrastructures - du Sud de Québec (5781-7819)	Complexe scientifique de Québec 2700 RUE EINSTEIN bur.AC 130 Québec QC Canada G1P 3W8 (1-1535-2062124)	2022-10-01 2024-09-30 (1012246)	2024-09-30	92043	4
Société québécoise des infrastructures - du Sud de Québec (5781-7819)	Édifice Cyrille-Duquet 1500 rue Cyrille-Duquet Québec QC Canada G1N 4T6 (1-1540-2102330)	2022-07-01 2024-06-30 (1022200)	2024-06-30	31198	7
Station Grande-Ligne inc. (5679-2468)	Station Grande-Ligne 1011 rue Jacques-Bédard Québec QC Canada G2N 1E4 (1-49678-5515)	2021-07-26 2023-07-25 (1019913)	2025-07-25	85163	2
Super dépanneur Lac St- Charles inc. (5779-5106)	SUPER DÉPANNEUR LAC ST-CHARLES INC. 15500 boulevard de la Colline Québec QC Canada G3G 2Z4 (1-5212242525)	2022-12-06 2024-12-05 (1013758)	2024-12-05	100000	2
Systèmes de distribution intégrés, société en commandite (8325-2700)	Wajax 2997 avenue Watt Québec QC Canada G1X 3W1 (1-1535-5040296)	2022-06-01 2024-05-31 (1010712)	2024-05-31	23732	5
Taxis Ste-Foy-Sillery Association Coopérative (5780-2605)	TAXIS SAINTE-FOY SILLERY ASSOCIATION COOPÉRATIVE 2639 boulevard du Versant- Nord Québec QC Canada G1V 1A3 (1-5212173636)	2021-06-28 2023-06-27 (1010723)	2025-06-27	75000	2
Taxis coop Québec 525- 5191 (5780-7273)	STATION SERVICE TAXI COOP QUE 201 4E RUE Québec QC Canada G1L 2S4 (1-1535-333188)	2021-08-24 2023-08-23 (1010930)	2025-08-23	150000	3
Transport Guilbault inc. (5780-8750)	TRANSPORT GUILBAULT INC 435 rue Faraday Québec QC Canada G1N 4G6 (1-1535-3460360)	2021-05-03 2023-05-02 (1019390)	2023-05-02	50000	1
Transport Lavoie ltée (5780-7281)	TRANSPORT LAVOIE LTEE 4568 boulevard Sainte-Anne Québec QC Canada G1C 2H9 (1-1535-3689824)	2022-09-20 2024-09-19 (1011529)	2024-09-19	49950	1
Transport Morneau inc. (5780-8560)	TRANSPORT MORNEAU INC 1895 rue A.-R.-Décarý Québec QC Canada G1N 3Z8 (1-1535-15210110)	2022-09-28 2024-09-27 (1014666)	2028-09-27	90000	2
Université Laval (1491-3669)	PISCINE P E P S 2300 rue de la Terrasse Québec QC	2021-09-28 2023-09-27 (1014877)	2023-09-27	9990	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G1V 0A6 (1-1540-429120)				
Université Laval (1491-3669)	PAVILLON LOUIS-JACQUES CASAULT 1055 avenue du Séminaire Québec QC Canada G1V 5C8 (1-1540-429165)	2021-09-19 2023-09-18 (1014876)	2023-09-18	10000	1
Université Laval (1491-3669)	Centre de valorisation des données (CVD) 2410 rue de la Terrasse Québec QC Canada G1V 0A6 (1-4787416299)	2021-11-01 2023-10-15 (1020647)	2023-10-15	34694	7
Université Laval (1491-3669)	CENTRE DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES 1045 avenue de la Médecine Québec QC Canada G1V 0A6 (1-5212276125)	2021-08-20 2023-08-19 (1015918)	2025-08-19	10836	2
Université Laval (1491-3669)	PAVILLON CHARLES- EUGÈNE MARCHAND 1030 avenue de la Médecine Québec QC Canada G1V 0A6 (1-5212364503)	2021-09-22 2023-09-21 (1014875)	2023-09-21	5454	2
Université Laval (1491-3669)	CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 2220 rue de l'Université Québec QC Canada G1V 0A6 (1-5212374753)	2021-02-01 2023-01-31 (1012630)	2023-01-31	238115	6
VANTAGE DATA CENTERS CANADA, LIMITED PARTNERSHIP (5778-8408)	Vantage Data Centers Canada - EP 2675 boulevard du Parc Technologique Québec QC Canada G1P 4S5 (1-5212203010)	2022-09-05 2024-09-04 (1023001)	2026-09-04	609800	21
VANTAGE DATA CENTERS CANADA, LIMITED PARTNERSHIP (5778-8408)	QC23 725 rue Jean-Luc Giroux Québec QC Canada G1P 4S5 (1-6102732142)	2022-06-23 2024-06-22 (1022578)	2028-06-22	125850	6
Videotron Ltée (5732-6084)	Q*G* - EP 2695 boulevard du Parc- Technologique Québec QC Canada G1P 4R4 (1-5702946196)	2022-09-23 2024-09-22 (1017731)	2026-09-22	32500	3
Ville de Québec (5781-0954)	Station d'épuration d'eau usée (Ville de Québec) 105 boulevard Henri-Bourassa Québec QC Canada G1J 5K7 (1-1535-10410914)	2021-07-01 2023-06-30 (1013267)	2023-06-30	48873	3
Ville de Québec (5781-0954)	POSTE DE POMPAGE NORD-OUEST 1325 rue Mgr-Plessis Bureau 32 Québec QC Canada G1K 8E2	2021-07-01 2023-06-30 (1013271)	2025-06-30	16258	3

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212272849)				
Ville de Québec (5781-0954)	POSTE DE POMPAGE ST- PASCAL 550 rue Ressac Québec QC Canada G1S 5K7 (1-5212286719)	2021-07-01 2023-06-30 (1013269)	2023-06-30	15000	1
Ville de Québec (5781-0954)	STATION DE POMPAGE BASTIEN 11020 boulevard de la Colline Québec QC Canada G2B 1B4 (1-5212322776)	2021-12-18 2023-12-17 (1012355)	2025-12-17	2273	1
Ville de Québec (5781-0954)	POSTE DE POMPAGE LIMOILLOU 600 rue des Sables Québec QC Canada G1J 2X9 (1-5212449623)	2021-12-08 2023-12-07 (1013270)	2023-12-07	15348	2
Ville de Québec (5781-0954)	Ville de Québec (Arrondissement de Sainte- Foy) 115 chemin de la Plage-Saint- Laurent Québec QC Canada G1Y 1W6 (1-5212490765)	2021-07-15 2023-07-14 (1012733)	2025-07-14	52810	4
Ville de Québec (8289-2449)	GARAGE MUNICIPALE DE CHARLEBOURG 1615 BOUL JEAN-TALON O Québec QC Canada G2K 2J5 (1-1100092739)	2021-11-26 2023-10-13 (1020879)	2023-10-13	60000	2
Ville de Québec (8289-2449)	INCINERATEUR DE QUÉBEC 1210 boulevard Montmorency Québec QC Canada G1J 3V9 (1-1535-1726560)	2022-12-13 2024-05-31 (1023965)	2024-05-31	9984	2
Ville de Québec (8289-2449)	CENTRE MUNICIPAL CAP ROUGE 4473 rue Saint-Félix Québec QC Canada G1Y 3A6 (1-1535-374728)	2021-12-01 2023-11-30 (1013388)	2025-11-30	15000	1
Ville de Québec (8289-2449)	Centre de service éclairage de rue 395 rue Desrochers Québec QC Canada G1M 1C3 (1-1535-67240375)	2022-11-07 2024-11-06 (1013807)	2026-11-06	45000	1
Ville de Québec (8289-2449)	GARAGE MUNICIPAL VILLE QUEBEC 2100 rue des Outils Québec QC Canada G1P 2Z9 (1-1535-6823593)	2022-07-01 2024-06-30 (1022432)	2028-06-30	50000	1
Ville de Québec (8289-2449)	POSTE DE POLICE ARR. HAUTE ST-CHARLES 2780 rue de la Faune Québec QC Canada G3E 2A8 (1-1535-6869017)	2022-04-01 2024-03-31 (1013769)	2026-03-31	14234	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC 715 avenue De Lestres Québec QC Canada G1X 2L9 (1-1535-75632149)	2021-12-21 2023-10-25 (1021096)	2025-10-25	74923	2
Ville de Québec (8289-2449)	Ville de Québec-Garage des Saulois 8001 rue des Saulois Québec QC Canada G2C 1X5 (1-4040027202)	2022-09-17 2024-09-16 (1016990)	2026-09-16	49527	1
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC 140 rue Saint-Jean Québec QC Canada G1R 1N7 (1-5212122174)	2022-10-11 2024-09-30 (1023112)	2024-09-30	6095	2
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC (CAP- ROUGE) 1423 rue du Gallion-du-Roy Québec QC Canada G1Y 3A6 (1-5212261319)	2022-06-01 2024-05-31 (1016647)	2024-05-31	20419	2
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC 50 rue Marie-de-l'Incarnation Québec QC Canada G1N 3E7 (1-5212333955)	2022-04-06 2024-04-05 (1021950)	2026-04-05	50000	2
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC 275 rue de la Maréchaussée Québec QC Canada G1J 5J8 (1-5212340741)	2022-10-01 2024-09-30 (1023113)	2024-09-30	22500	1
Ville de Québec (8289-2449)	VILLE DE QUÉBEC (BEAUPORT) 415 boulevard Raymond Québec QC Canada G1C 5B4 (1-5212370307)	2022-10-24 2024-09-26 (1023240)	2026-09-26	49949	1
Ville de Québec (8289-2449)	CASERNE DE POMPIER (Val-Bélair) 2056 avenue Industrielle Québec QC Canada G3K 1M9 (1-5212455239)	2022-01-13 2024-01-12 (1016077)	2026-01-12	20641	1
Ville de Québec (8289-2449)	GARAGE MUNICIPALE DE VAL-BÉLAIR 3510 RTE DE L'AÉROPORT Québec QC Canada G3K 1X5 (1-611826113)	2021-07-27 2023-07-26 (1013842)	2025-07-26	15101	1
Yacht club de Québec inc. (8320-3273)	YACHT CLUB DE QUÉBEC INC. 1225 boulevard Champlain Québec QC Canada G1K 0A2 (1-5212490180)	2021-10-01 2023-09-30 (1020542)	2025-09-30	14515	1
Rivière-à-Pierre					
Association sportive Miguick (5780-3058)	ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK ZEC de la Rivière Blanche Rivière-à-Pierre QC	2021-06-01 2023-05-31 (1019316)	2025-05-31	4498	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G0A 3A0 (1-5212198213)				
Camp École Kéno inc. (5779-6773)	CAMP ÉCOLE KÉNO INC. 900 chemin Joseph-Perthuis Rivière-à-Pierre QC Canada G0A 3A0 (1-5212210966)	2021-12-01 2023-11-30 (1013354)	2024-07-31	24520	3
Coopérative d'Alimentation de Rivière- à-Pierre (5600-1852)	Coopérative d'Alimentation de Rivière-à-Pierre 294 rue Principale Rivière-à-Pierre QC Canada G0A 3A0 (1-49676-53283)	2021-09-30 2023-09-29 (1014995)	2025-09-29	65000	1
Groupe forestier de Portneuf inc. (5780-8826)	CAMP FORESTIER route No 29 au Km 32 Rivière-à-Pierre Canada X0X 0X0 (1-5212143567)	2021-10-28 2023-10-27 (1015719)	2023-10-27	18298	2
Société des établissements de plein air du Québec (5780-4924)	RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF 225 rue du Lac-Vert Rivière-à-Pierre QC Canada G0A 3A0 (1-5212490414)	2022-01-28 2024-01-24 (1021292)	2024-01-24	9080	1
Sagard					
Domaine Laforest SENC (5781-1580)	Domaine Laforest 485 route 170 Sagard QC Canada G0V 1N0 (1-675719173)	2022-01-12 2023-09-30 (1021202)	2025-09-30	71348	7
Saint-Aimé-des-Lacs					
9095-2391 Québec inc. (5666-7181)	Garage Paul Tremblay enr. 164 rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs QC Canada G0T 1S0 (1-49678-11778)	2022-08-12 2024-07-08 (1022592)	2026-07-08	35214	1
Béton Dallaire Ltée (1889-9880)	BÉTON DALLAIRE LTÉE 14 route 138 Saint-Aimé-des-Lacs QC Canada G0T 1S0 (1-5212404482)	2022-04-01 2024-03-31 (1012141)	2026-03-31	18160	1
Saint-Alban					
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	ECOLE LE GOELAND 177 rue Principale Saint-Alban QC Canada G0A 3B0 (1-1535-374584)	2022-12-19 2024-06-30 (1024078)	2024-06-30	4497	1
Dépanneur du Centre DS inc. (5672-6433)	ALIMENTATION DU SABLON 231 rue Principale Saint-Alban QC Canada G0A 3B0 (1-5212419522)	2022-07-20 2024-07-19 (1015045)	2026-07-19	60000	1
Saint-Augustin-de-Desmaures					
AIR PRODUCTS CANADA LTEE (5610-0738)	Usine de séparation d'air St- Augustin 185 rue des Grands-Lacs Saint-Augustin-de-Desmaures QC	2022-06-01 2024-05-31 (1011701)	2024-05-31	45450	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G3A 2K8 (1-1535-6774231)				
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #975 20 rue de Toulon Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 3A9 (1-4214669977)	2022-05-27 2024-05-26 (1021863)	2024-05-26	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD # 585 / IR- 1940 3652 rue de l'Hétière Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 2L4 (1-49678-46950)	2021-06-30 2023-06-29 (1010979)	2025-06-29	115000	2
DMB Distribution Alimentaire inc. (5794-3375)	DMB Distribution Alimentaire inc. 149 rue d'Amsterdam Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 2V5 (1-5212429999)	2023-01-10 2025-01-09 (1015254)	2025-01-09	22959	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra St-Augustin 991 route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 1W8 (1-49676-2736)	2021-07-01 2023-06-30 (1019733)	2023-06-30	112200	4
Irving Oil Marketing G.P. (5780-5582)	IRVING 24 100 rue de New York Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 0A8 (1-5212322191)	2021-12-20 2023-12-19 (1015758)	2025-12-19	100000	1
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA (5780-1938)	LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT 154 rue d'Amsterdam Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 2R1 (1-5212357834)	2021-10-05 2023-10-04 (1015928)	2025-10-04	6220	2
La Compagnie Américaine de fer & métaux inc. (8192-8095)	AIM Eco-Centre Saint- Augustin 220 rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 1T4 (1-1535-13448850)	2021-10-22 2023-10-07 (1020585)	2025-10-07	45463	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint St-Augustin # 523 211A route 138 Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 0G2 (1-5212138770)	2022-07-15 2024-07-14 (1022476)	2026-07-14	100000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C80067) 200 route 138 App A Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 0G1 (1-5212390431)	2021-12-05 2023-12-04 (1015337)	2025-12-04	115000	2
Transport St-Augustin (5781-3404)	TRANSPORT ST-AUGUSTIN 177 route 138 Saint-Augustin-de-Desmaures	2021-09-16 2023-09-15 (1010678)	2023-09-15	100000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	QC Canada G3A 0G2 (1-5212402259)				
VILLE DE SAINT- AUGUSTIN-DE- DESMAURES (5597-6476)	Service Travaux Publics 200 route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures QC Canada G3A 2E3 (1-1540-1774299)	2022-06-01 2024-05-31 (1011813)	2024-05-31	25000	1
Saint-Basile					
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	ECOLE LES TROIS SOURCES 10 place de l'Église Saint-Basile QC Canada G0A 3G0 (1-1535-2015606)	2022-10-21 2024-10-20 (1012000)	2024-10-20	4300	1
GARAGE SERGE LIRETTE INC. (5667-5077)	GARAGE SERGE LIRETTE INC. 803 chemin de la Station Saint-Basile QC Canada G0A 3G0 (1-49678-54544)	2022-07-01 2024-06-30 (1016590)	2024-06-30	68250	3
Groupe Ciment Québec inc. (5639-5130)	CIMENT QUÉBEC INC 145 boulevard du Centenaire Saint-Basile QC Canada G0A 3G0 (1-1535-69144525)	2022-06-01 2024-05-31 (1011669)	2024-05-31	29698	2
Groupe Ciment Québec inc. (5639-5130)	BUREAUX ATELIER D'ENTRETIEN 184 boulevard du Centenaire Saint-Basile QC Canada G0A 3G0 (1-5212402610)	2021-12-03 2023-12-02 (1012674)	2025-12-02	45000	1
La Coop Novago (5755-1863)	Marché Sonic Saint-Basile 230 boulevard du Centenaire Saint-Basile QC Canada G0A 3G0 (1-1535-121176078)	2022-06-01 2024-05-31 (1016401)	2024-05-31	78100	3
Saint-Casimir					
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	ECOLE DU BATEAU BLANC 500 boulevard de la Montagne Saint-Casimir QC Canada G0A 3L0 (1-1535-3460327)	2022-12-19 2024-06-30 (1024081)	2024-06-30	9100	1
Garage Conrad Audet inc. (5669-4631)	DÉPANNEUR SUPER SOIR 415 route Guilbault Saint-Casimir QC Canada G0A 3L0 (1-686939014)	2021-11-26 2023-11-25 (1015132)	2023-11-25	59939	1
Saint-Ferréol-les-Neiges					
Déneigement Daniel Lachance Inc. (2850-3159)	DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE INC. 2860 avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges QC Canada G0A 3R0 (1-5212436625)	2022-10-08 2024-10-07 (1023172)	2028-10-07	22959	1
Société Immobilière Dany Drouin inc. (5796-4538)	Marché du Village Dany Drouin inc. 3175 avenue Royale	2022-12-23 2024-12-22 (1018150)	2024-12-22	85000	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Saint-Ferréol-les-Neiges QC Canada G0A 3R0 (1-5804837084)				
Station Mont-Sainte-Anne inc. (5176-5212)	REMISE DU RANG SAINT- JULIEN rang Saint-Julien Saint-Ferréol-les-Neiges QC Canada G0A 3R0 (1-5212217284)	2023-01-12 2024-12-06 (1024064)	2028-12-06	4498	1
Saint-Gabriel-de-Valcartier					
Municipalité Saint- Gabriel-de-Valcartier (5780-8719)	GARAGE MUNI ST GABRIEL 2217 boulevard Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier QC Canada G0A 4S0 (1-1535-5188070)	2021-05-08 2023-05-07 (1012903)	2025-05-07	10046	1
Saint-Hilarion					
Sylvain Chouinard (5665-9063)	Garage Dépanneur Sylvain Chouinard 326 route 138 Saint-Hilarion QC Canada G0A 3V0 (1-49678-5369)	2021-10-08 2023-10-07 (1014076)	2023-10-07	34161	1
Saint-Irénée					
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	ÉCOLE NOTRE-DAME-DE- LORETTE 380 rue Principale Saint-Irénée QC Canada G0T 1V0 (1-5212123414)	2022-07-08 2024-06-30 (1022372)	2024-06-30	4800	1
Municipalité Régionale de comté de Charlevoix-Est (5779-0842)	AÉROPORT DE CHARLEVOIX 400 rang Sainte-Madeleine Saint-Irénée QC Canada G0T 1V0 (1-1540-3555258)	2022-02-01 2024-01-31 (1016147)	2024-01-31	103000	3
Saint-Joachim-de-Montmorency					
Les Entreprises L.T. Ltée (2842-9678)	SABLIÈRE ST-JOACHIM 244 route 138 Saint-Joachim-de- Montmorency QC Canada G0A 3X0 (1-5212179961)	2022-12-06 2024-12-05 (1015213)	2024-12-05	24000	1
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans					
Club nautique de l'Île d'Orléans (5778-7335)	Club nautique de l'Île- d'Orléans 100 chemin du Quai Saint-Laurent-de-l'Île- d'Orléans QC Canada G0A 3Z0 (1-1535-11903805)	2022-06-19 2024-06-18 (1022443)	2026-06-18	12900	2
Saint-Léonard-de-Portneuf					
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	ÉCOLE MARIE DU ST SACREMENT 270 rue Pettigrew Saint-Léonard-de-Portneuf QC Canada G0A 4A0	2022-12-19 2024-06-30 (1024080)	2024-06-30	4494	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-377289)				
Saint-Marc-des-Carrières					
Bolduc et Poulin inc. (5666-4287)	Bolduc et Poulin inc. 1800 boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières QC Canada G0A 4B0 (1-49678-7893)	2021-11-18 2023-09-30 (1020778)	2025-09-30	75000	3
CONSTRUCTION E.G.R. ST-MARC INC (5780-7737)	Station Service EGR Enr. 655 boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières QC Canada G0A 4B0 (1-1535-3504500)	2022-10-01 2024-09-30 (1009556)	2024-09-30	50108	3
Construction et Pavage Portneuf Inc. (2735-7771)	CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF 270 rue Légaré Saint-Marc-des-Carrières QC Canada G0A 4B0 (1-1535-13583521)	2021-04-01 2023-03-31 (1014453)	2023-03-31	37373	2
Graymont (Portneuf) inc. (2910-0633)	Graymont (Portneuf) inc. 100 rue Gauthier Saint-Marc-des-Carrières QC Canada G0A 4B0 (1-5212401089)	2021-02-01 2023-01-31 (1017806)	2023-01-31	72800	3
Telus Québec (1277-7678)	TELUS COMMUNICATIONS INC. 256 avenue Naud Saint-Marc-des-Carrières QC Canada G0A 4B0 (1-5212296079)	2021-07-01 2023-06-30 (1020179)	2025-06-30	2492	2
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans					
9077-9794 Québec inc. (5666-7066)	Dépanneur Ferland 1184 chemin Royal Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans QC Canada G0A 4E0 (1-49676-7812)	2022-05-06 2024-05-05 (1011133)	2024-05-05	75000	2
Saint-Raymond					
Alimentation Duplain inc. (5666-3685)	Alimentation Duplain inc. 710 côte Joyeuse Saint-Raymond QC Canada G3L 4B1 (1-49676-4143)	2022-08-19 2024-08-18 (1014787)	2026-08-18	75000	2
9392-1948 Québec inc. (5779-1634)	Péto Canada Saint-Raymond 249 Cote Joyeuse Saint-Raymond QC Canada G3L 4A8 (1-3187709367)	2021-03-13 2023-03-12 (1015471)	2023-03-12	115000	2
9409-9470 Québec inc. (5787-1576)	Péto Canada St-Raymond 728 rue Saint-Joseph Saint-Raymond QC Canada G3L 1M3 (1-49678-51885)	2022-06-01 2024-05-31 (1021905)	2024-05-31	90920	4
Association des propriétaires du Lac Sept- Îles inc. (5778-6956)	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES INC. 3309 chemin du Lac-Sept-Îles Saint-Raymond QC Canada G3L 2S3	2021-05-27 2023-05-26 (1010262)	2023-05-26	4498	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212314703)				
CIUSSS de la Capitale- Nationale (5781-6803)	Centre d'hébergement Saint- Raymond 324 rue Saint-Joseph Saint-Raymond QC Canada G3L 1J7 (1-1535-1963480)	2021-07-05 2023-07-04 (1019746)	2025-07-04	2599	2
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	ECOLE MARGUERITE D YOUVILLE 150 avenue de l'Hôtel-de-Ville Saint-Raymond QC Canada G3L 3V9 (1-1535-1964918)	2021-08-07 2023-08-06 (1011996)	2025-08-06	9711	1
Club de vol à voile de Québec inc. (5779-9074)	CLUB DE VOL À VOILE DE QUÉBEC INC. 790 Grande Ligne Saint-Raymond QC Canada G3L 0C5 (1-5212147077)	2022-12-04 2024-12-03 (1023646)	2028-12-03	4630	1
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1313 345 côte Joyeuse Saint-Raymond QC Canada G3L 4A8 (1-737233391)	2021-06-01 2023-05-31 (1010706)	2023-05-31	85000	2
Énergies Sonic inc. (5792-5893)	Card Lock St-Raymond 834 rang Notre-Dame Saint-Raymond QC Canada G3L 1M8 (1-5212323829)	2021-12-01 2023-11-30 (1011695)	2023-11-30	95000	3
Énergies Sonic inc. (5792-5893)	Dépôt St-Raymond 552 côte Joyeuse Saint-Raymond QC Canada G3L 4B1 (1-5212454771)	2022-04-01 2024-03-31 (1014062)	2024-03-31	204300	7
LOCATION SAUVAGEAU INC. / SAUVAGEAU RENTAL INC. (5780-1367)	SAUVAGEAU RENTAL INC. 521 côte Joyeuse Saint-Raymond QC Canada G3L 4A9 (1-5212354441)	2022-12-01 2024-11-30 (1023635)	2026-11-30	45500	2
Saint-Siméon					
9145-2151 Québec inc. (5667-4989)	DÉPANNEUR SAINT- SIMÉON 517 rue Saint-Laurent Saint-Siméon QC Canada G0T 1X0 (1-49676-53136)	2021-09-27 2023-09-26 (1020372)	2025-09-26	65000	1
Alimentation H.J.M. inc. (5779-8274)	ALIMENTATION H.J.M. INC. 481 rue Saint-Laurent Saint-Siméon QC Canada G0T 1X0 (1-5212304046)	2022-12-12 2024-12-11 (1023796)	2026-12-11	115000	2
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (8230-2449)	CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-SIMÉON 371 rue Saint-Laurent Saint-Siméon QC Canada G0T 1X0 (1-5212489010)	2022-04-03 2024-04-02 (1021605)	2026-04-02	5000	1
Saint-Tite-des-Caps					
Coopérative de Travail du	COLLÈGE DES HAUTS	2022-12-01	2024-11-30	14100	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Collège de Hauts Sommets (8286-5783)	SOMMETS 97 avenue de la Montagne Saint-Tite-des-Caps QC Canada G0A 4J0 (1-1535-3457983)	2024-11-30 (1012415)			
Saint-Ubalde					
Centre de services scolaire de Portneuf (3045-7246)	École La Morelle 400 rue de l'Aréna Saint-Ubalde QC Canada G0A 4L0 (1-5639803513)	2022-09-21 2024-09-20 (1017318)	2024-09-20	4527	1
Garage Bernard Hardy inc. (5780-5996)	GARAGE BERNARD HARDY 455 rue Saint-Paul Saint-Ubalde QC Canada G0A 4L0 (1-1535-6958556)	2022-07-01 2024-06-30 (1009460)	2024-06-30	27270	3
Les Entreprises St-Ubalde Inc. (8297-3983)	LES ENTREPRISES ST- UBALDE INC. 361 boulevard Chabot Saint-Ubalde QC Canada G0A 4L0 (1-1535-10224258)	2021-06-02 2023-06-01 (1013959)	2025-06-01	19199	2
Saint-Urbain					
Centre de Services Scolaire de Charlevoix (8229-6880)	ECOLE DOMINIQUE SAVIO 373 rue Sainte-Claire Saint-Urbain QC Canada G0A 4K0 (1-1535-6773156)	2022-07-08 2024-06-30 (1022373)	2024-06-30	4550	1
L. & T. Bouchard Inc. (1183-5089)	L. & T. BOUCHARD INC. 1139 rue Champlain Saint-Urbain QC Canada G0A 4K0 (1-348342685)	2021-02-01 2023-01-31 (1012614)	2025-01-31	10000	1
SEPAQ - Parc des Grands-Jardins (5778-8879)	SEPAQ (PARC DES GRANDS-JARDINS) route 381 (Secteur: La Galette) Saint-Urbain Canada X0X 0X0 (1-5212191544)	2021-12-01 2023-11-30 (1014128)	2025-11-30	4800	1
Saint-Urbain-de-Charlevoix					
La Pourvoirie Du Lac Moreau Inc. (8285-6907)	POURVOIRIE DU LAC MOREAU INC. Secteur du Parc Grand- Jardin Saint-Urbain-de-Charlevoix QC Canada G0A 4K0 (1-5212449506)	2022-04-20 2024-02-01 (1021684)	2026-01-31	9711	1
SGPP (Québec) inc. (5588-4498)	ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR 12 rue Parc Industriel Saint-Urbain-de-Charlevoix QC Canada G0A 4K0 (1-5212202425)	2022-01-23 2024-01-22 (1015782)	2024-01-22	22740	1
Sainte-Anne-de-Beaupré					
Couche-Tard inc.	COUCHE-TARD #586	2021-10-01	2025-09-30	117369	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5615-0667)	9687 boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-49676-11702)	2023-09-30 (1010690)			
Les Pères Rédemptoristes (5780-7943)	Basilique Ste-Anne-de- Beaupré 10018 avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-1535-70643993)	2022-07-01 2024-06-30 (1011904)	2024-06-30	45500	1
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir Beaupré 9734 boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-5938563714)	2022-02-25 2024-02-24 (1021432)	2026-02-24	115000	2
Ville de Sainte-Anne-de- Beaupré (8276-0422)	STATION DE POMPAGE SAB-3 9735 boulevard Saint-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-5212134090)	2022-04-01 2024-03-31 (1013765)	2026-03-31	2722	2
Ville de Sainte-Anne-de- Beaupré (8276-0422)	STATION DE POMPAGE SAB-1 9260 boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-5212183237)	2022-04-01 2024-03-31 (1013764)	2026-03-31	2722	2
Ville de Sainte-Anne-de- Beaupré (8276-0422)	STATION DE POMPAGE SAB-4 10398 boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-5212214125)	2022-04-01 2024-03-31 (1013766)	2026-03-31	2722	2
Ville de Sainte-Anne-de- Beaupré (8276-0422)	STATION DE POMPAGE SAB-5 10676 boulevard Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré QC Canada G0A 3C0 (1-5212295845)	2022-04-01 2024-03-31 (1013767)	2026-03-31	2722	2
Sainte-Brigitte-de-Laval					
9014-1151 Québec inc. (5666-8338)	Alimentation Sainte-Brigitte 443 avenue Sainte-Brigitte Sainte-Brigitte-de-Laval QC Canada G0A 3K0 (1-49676-11851)	2022-07-17 2024-07-16 (1014540)	2024-07-16	44948	1
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C81118) 247 avenue Sainte-Brigitte Sainte-Brigitte-de-Laval QC Canada G0A 3K0 (1-5212225006)	2023-01-28 2025-01-27 (1015667)	2025-01-27	110000	2
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier					
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	ECOLE SAINT-DENYS GARNEAU 10 BOUL DES ETUDIANTS Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G0A 3M0 (1-1535-60566261)	2022-06-01 2024-05-31 (1011634)	2024-05-31	9534	1
Centre de services scolaire de la Capitale (5746-4513)	C F P (SCIERIE DUCHESNAY)	2023-01-24 2025-01-23 (1014357)	2025-01-23	15101	1

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	147 route Duchesnay Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 0J6 (1-5212470992)				
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin # 785 4459 RTE DE FOSSAMBAULT Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 2Z6 (1-49676-50868)	2023-01-27 2025-01-26 (1015086)	2027-01-26	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #501 4694 FOSSAMBAULT Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G0A 3M0 (1-49678-46945)	2022-06-23 2024-06-22 (1022198)	2026-06-22	100000	2
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra Ste-Cath-J-C 4600 route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 1S6 (1-49678-5223)	2021-11-03 2023-11-02 (1020687)	2025-11-02	100000	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Fossambault #5524 4754 route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 1T8 (1-4406004552)	2022-02-08 2024-02-07 (1021379)	2026-02-07	110000	2
Station Touristique Duchesnay (8253-2359)	STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY 153 route de Duchesnay Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 0J5 (1-5212214593)	2021-07-01 2023-06-30 (1019660)	2025-06-30	8998	2
Transport Marc Juneau inc. (5779-9926)	TRANSPORT MARC JUNEAU INC. 4201 route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la- Jacques-Cartier QC Canada G3N 1S2 (1-5212326754)	2021-10-30 2023-10-29 (1013985)	2023-10-29	14516	1
Shannon					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1345 432 boulevard Jacques-Cartier Shannon QC Canada G3S 1G2 (1-5780062794)	2022-12-16 2024-12-15 (1018054)	2024-12-15	150000	2
Stoneham-et-Tewkesbury					
9160-0890 Québec inc. (5781-4196)	STATION SERVICE L'ÉTAPE 10001 route 175 Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G0A 4P0 (1-5212127779)	2022-10-28 2024-10-27 (1015427)	2026-10-27	105000	1
BEAUSÉJOUR, ANDRÉ (5666-5581)	Dépanneur Beauséjour 2668 boulevard Talbot Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 1J5 (1-49678-9291)	2022-10-01 2024-09-30 (1009626)	2024-09-30	90976	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury (5596-7277)	Garage Municipal 205 chemin de la Grande- Ligne Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 0X7 (1-1157140213)	2022-08-17 2024-08-16 (1017897)	2026-08-16	29220	1
Les Entreprises L. & C. Arsenault inc. (5666-2117)	Les Entreprises L. & C. Arsenault inc. 2710 boulevard Talbot Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 1J8 (1-49678-5261)	2022-08-06 2024-08-05 (1016870)	2024-08-05	85000	2
Les Entreprises de Stoneham inc. (8235-1875)	Station Touristique Stoneham - Station de ski 600 chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 1T3 (1-1535-3499495)	2022-06-01 2024-05-31 (1016354)	2024-05-31	4545	1
Les entreprises forestières Serge Bureau inc. (8101-3740)	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES SERGE BUREAU INC. route 16 Secteur Launière Stoneham-et-Tewkesbury Canada X0X 0X0 (1-5212150821)	2022-08-02 2024-08-01 (1016982)	2026-08-01	41143	2
Les entreprises forestières Serge Bureau inc. (8101-3740)	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES SERGE BUREAU INC. 2749 boulevard Talbot Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 1K2 (1-5212374987)	2022-11-27 2024-11-26 (1014940)	2026-11-26	22699	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	PETRO-CANADA 2766 boulevard Talbot Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 1K1 (1-5212165563)	2021-10-01 2023-09-30 (1009501)	2023-09-30	130000	4
SEPAQ - Parc national de la Jacques-Cartier (5780-0336)	SEPAQ - PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER 103 chemin du Parc-National Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 2T5 (1-5212479533)	2021-12-17 2023-12-16 (1015945)	2023-12-16	4630	1
SEPAQ-Réserve Faunique des Laurentides (5781-7959)	SEPAQ - RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES kilomètre 134, route nationale 175 Stoneham-et-Tewkesbury QC Canada G3C 2N9 (1-5212345485)	2021-07-29 2023-07-28 (1015280)	2025-07-28	9640	1
Transport F. Gilbert Ltée (2962-6736)	MTQ KM 110 PARC LAURENTIDE route 175, Km 110 Stoneham-et-Tewkesbury Canada X0X 0X0 (1-5212268988)	2021-11-09 2023-11-02 (1020696)	2023-11-02	17981	1
Université Laval (1491-3669)	UNIVERSITÉ LAVAL - FORÊT MONTMORENCY route 175 (70 km de Québec) Stoneham-et-Tewkesbury Canada X0X 0X0 (1-5212475087)	2021-02-01 2023-01-31 (1012629)	2025-01-31	31608	2



Treasury Board of Canada Secretariat

[Home](#) > [FCSI](#) > Site 00021867

Site 00021867 - Cap de la Baie - former beacon, ceded

[Previous Site](#)[Return to Query Results](#)[Next Site](#)**Status**

Detailed testing completed. Remedial action plan under development.

Site Status

Active

Classification

Low Priority for Action

Site Details

Reporting Organization[Fisheries and Oceans Canada](#)**Reason for Involvement**

Federal activities

Property Type

Non-Federal (Provincial Government)

Site Location

**Latitude, Longitude**

47.378, -70.5021

Municipality

Petite-Rivière-Saint-François, QC

Federal Electoral District

Beauport--Côte-de-Beaupré--Île d'Orléans--Charlevoix

Site Management Strategy

- Remediation

Contaminant Details

Contamination Estimate

Cubic Meters

5

The following contaminated media was identified on the site:

Contaminant Type	Medium Type
PHCs (petroleum hydrocarbons)	Soil
Metal, metalloid, and organometallic	Soil

Population

This table contains the population estimates at distances around the site.

Radius	Population
1 km	19
5 km	2,219

10 km	11,279
25 km	61,442
50 km	176,264

Summary of Annually Reported Data

Total Expenditures

Assessment \$13,347.00

FCSAP Expenditures

Assessment \$10,677.60

Financial/Annual Information

2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007		

2021-2022

Reporting Organization Fisheries and Oceans Canada

Internal Identifier Q E 67430

Highest Step Completed **06** Reclassify the Site Using CCME National Classification System

Total Assessment Expenditure \$0.00

Total Remediation Expenditure \$0.00

Total Monitoring Expenditure \$0.00

FCSAP Assessment Expenditure \$0.00

FCSAP Remediation Expenditure \$0.00

FCSAP Monitoring Expenditure \$0.00

Actual Cubic Meters Remediated 0 m³

Actual Hectares Remediated 0 ha

Actual Tons Remediated 0 t

Closed No

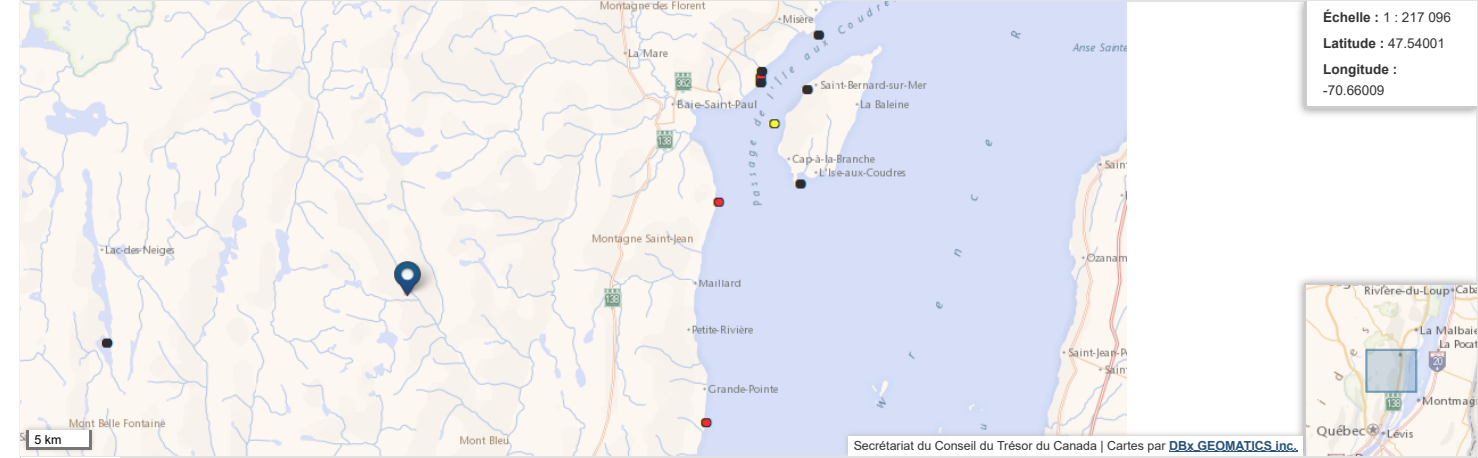
Version: 37.0

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Accueil > BCG > Gestion des biens immobiliers > ISCF > RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches Contenu : 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 33 Sites contaminés fédéraux



Couches

- ★ Biens immobiliers fédéraux
- ★ Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions des traités

¹ Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

² ● Soupçonné ● Actif ● Fermé

³ Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 60 000.

Le contenu du tableau représente le contenu de la carte.
Mettre à jour les tableaux

Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0) Bâtiments fédéraux (0) Sites contaminés fédéraux (33)

Aucun enregistrement trouvé.

Annexe D Autres documents

- Fiche détaillée de la gravière numérotée 8176 ;
- Fiches détaillées des claims miniers historiques dans la zone d'étude ;
- Aide-mémoire, protection de l'environnement et santé et sécurité, Seigneurie de Beauré.

Titre minier

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC1116567
Statut du titre	Expiré
Superficie du titre (ha)	58,22
Date d'inscription	2003/01/24
Date d'expiration	2005/01/23
Date de désignation	2002/11/30
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U ₃ O ₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	0,00 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non
Description :	
Commentaire de localisation :	
Contrainte à l'émission :	

*** Nombre de renouvellements depuis l'informatisation du registre

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
	<u>5285</u>	PRODIER LTEE	100 %
			100,00 %

Terrains (polygones)

Feuillet(s)	Canton / Seigneurie	Région administrative	MRC	Municipalité	Rangée / Colonne	No partie	Numéro de polygone*
(21M07)		Capitale-Nationale	Charlevoix	Baie-Saint-Paul	0023 / 0033	0	<u>402893310</u>

* Pour usage interne seulement.

Excédents au titre

Aucun excédent au titre n'est inscrit au registre

Compte rendu annuel de travaux

Aucun compte rendu de travaux n'est inscrit au registre

Déclaration(s) de travaux

Aucune déclaration de travaux n'est inscrite au registre

Transfert(s)

Aucun transfert n'est inscrit au registre

Acte ou Acte(s) relatif(s)

Aucune charge n'est inscrite au registre

Site d'extraction de substances minérales de surface (SMS)

Aucun site SMS n'est inscrit au registre

Site minier

Aucun site minier n'est inscrit au registre

Documents publics

Nom	Type	Date

Imprimer

Annuler

Titre minier

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC1116568
Statut du titre	Expiré
Superficie du titre (ha)	58,22
Date d'inscription	2003/01/24
Date d'expiration	2005/01/23
Date de désignation	2002/11/30
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U ₃ O ₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	0,00 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non
Description :	
Commentaire de localisation :	
Contrainte à l'émission :	

*** Nombre de renouvellements depuis l'informatisation du registre

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
	<u>5285</u>	PRODIER LTEE	100 %
			100,00 %

Terrains (polygones)

Feuillet(s)	Canton / Seigneurie	Région administrative	MRC	Municipalité	Rangée / Colonne	No partie	Numéro de polygone*
(21M07)		Capitale-Nationale	Charlevoix	Baie-Saint-Paul	0023 / 0034	0	<u>401420647</u>

* Pour usage interne seulement.

Excédents au titre

Aucun excédent au titre n'est inscrit au registre

Compte rendu annuel de travaux

Aucun compte rendu de travaux n'est inscrit au registre

Déclaration(s) de travaux

Aucune déclaration de travaux n'est inscrite au registre

Transfert(s)

Aucun transfert n'est inscrit au registre

Acte ou Acte(s) relatif(s)

Aucune charge n'est inscrite au registre

Site d'extraction de substances minérales de surface (SMS)

Aucun site SMS n'est inscrit au registre

Site minier

Aucun site minier n'est inscrit au registre

Documents publics

Nom	Type	Date

Imprimer

Annuler

Titre minier

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC1116565
Statut du titre	Expiré
Superficie du titre (ha)	58,23
Date d'inscription	2003/01/24
Date d'expiration	2005/01/23
Date de désignation	2002/11/30
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U ₃ O ₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	0,00 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non
Description :	
Commentaire de localisation :	
Contrainte à l'émission :	

*** Nombre de renouvellements depuis l'informatisation du registre

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
	5285	PRODIER LTEE	100 %
			100,00 %

Terrains (polygones)

Feuillet(s)	Canton / Seigneurie	Région administrative	MRC	Municipalité	Rangée / Colonne	No partie	Numéro de polygone*
(21M07)		Capitale-Nationale	Charlevoix	Baie-Saint-Paul	0022 / 0033	0	402893284

* Pour usage interne seulement.

Excédents au titre

Aucun excédent au titre n'est inscrit au registre

Compte rendu annuel de travaux

Aucun compte rendu de travaux n'est inscrit au registre

Déclaration(s) de travaux

Aucune déclaration de travaux n'est inscrite au registre

Transfert(s)

Aucun transfert n'est inscrit au registre

Acte ou Acte(s) relatif(s)

Aucune charge n'est inscrite au registre

Site d'extraction de substances minérales de surface (SMS)

Aucun site SMS n'est inscrit au registre

Site minier

Aucun site minier n'est inscrit au registre

Documents publics

Nom	Type	Date

Imprimer

Annuler

Titre minier

Informations sur le titre minier	
Numéro du titre	CDC1116566
Statut du titre	Expiré
Superficie du titre (ha)	58,23
Date d'inscription	2003/01/24
Date d'expiration	2005/01/23
Date de désignation	2002/11/30
Découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium (U ₃ O ₈)	Non
Nombre de renouvellements***	0
Excédent au titre	0,00 \$
Dossier de renouvellement en cours de traitement	Non
Dossier de déclaration de travaux en cours de traitement	Non
Dossier de conversion/substitution en cours de traitement	Non
Dossier de fusion en cours de traitement	Non
Description :	
Commentaire de localisation :	
Contrainte à l'émission :	

*** Nombre de renouvellements depuis l'informatisation du registre

Titulaire(s)

Responsable	Numéro	Nom	Pourcentage
	5285	PRODIER LTEE	100 %
			100,00 %

Terrains (polygones)

Feuillet(s)	Canton / Seigneurie	Région administrative	MRC	Municipalité	Rangée / Colonne	No partie	Numéro de polygone*
(21M07)		Capitale-Nationale	Charlevoix	Baie-Saint-Paul	0022 / 0034	0	402893285

* Pour usage interne seulement.

Excédents au titre

Aucun excédent au titre n'est inscrit au registre

Compte rendu annuel de travaux

Aucun compte rendu de travaux n'est inscrit au registre

Déclaration(s) de travaux

Aucune déclaration de travaux n'est inscrite au registre

Transfert(s)

Aucun transfert n'est inscrit au registre

Acte ou Acte(s) relatif(s)

Aucune charge n'est inscrite au registre

Site d'extraction de substances minérales de surface (SMS)

Aucun site SMS n'est inscrit au registre

Site minier

Aucun site minier n'est inscrit au registre

Documents publics

Nom	Type	Date

Imprimer

Annuler



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC



2020

AIDE-MÉMOIRE

Protection de l'environnement
et santé et sécurité

SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ



Mise en garde

Cet aide-mémoire se veut un outil de référence et n'a aucune valeur légale. Le but de ce document est d'informer et de sensibiliser les travailleurs sur la Seigneurie de Beaupré à une application adéquate des mesures de protection de l'environnement et une saine gestion de la santé et sécurité au travail.

En cas de doute ou pour plus d'information, il convient de consulter les procédures contenues dans le cartable des procédures (FSC-034), les lois et règlements applicables ou les certificats d'autorisation émis pour l'exécution des travaux.

Ces documents prévalent sur cet aide-mémoire, en cas de divergences.

Rédaction :

- Marie-Pierre Gingras, tech.f.

Révision et conception graphique :

- Lecours communication

Photo de la couverture :

- Marie-Pierre Gingras

Table des matières

Général	Nous joindre 2 Politique environnementale 3 Responsabilités..... 4 Inspection de la machinerie 4 Fiche d'accueil et engagement du travailleur 5
SST	EPI..... 6 Communications 7 Points de rencontre 8 Plan des mesures d'urgence 10 Protocole d'évacuation des blessés..... 11
Environnement	Prévention des incendies 12 Vérification du matériel d'extinction 12 Gestion des déchets 13 Types de déchets..... 13 Gestion des déchets non dangereux..... 14 Gestion des matières dangereuses (MD)..... 14 Procédure en cas de déversement..... 16 Les contenants de matières dangereuses et arrimage 17 TMD 18
Récolte	Code de ruban 19 Arrêt immédiat des travaux et corrections 20 Normes sur l'orniérage..... 20 Transport de bois..... 21 Protection des cours d'eau et contrôle de l'érosion 23 Construction de chemins..... 24 Alternative pour le détournement des eaux 25 Traverse de cours d'eau..... 26 Intersection d'un chemin et d'un cours d'eau à écoulement intermittent..... 27
Faune	Protection des sites d'intérêt culturel 29 Protection de la faune..... 30 Espèces désignées menacées ou vulnérables 31

Nous joindre

Service forestier du Séminaire de Québec	
Nom (Mobile)	Coordonnées
Réception (Base)	Tél. : 418-692-3981 Téléc. : 418-692-4345 securite@seminairedequebec.ca
Laliberté Jacques L. (1)	Tél. : 418-692-3981 (poste 226) jlaliberte@seminairedequebec.ca
Jean-Noël Drouin (2)	Cell. : [REDACTED] jndrouin@seminairedequebec.ca
Côté Denis (3)	Cell. : [REDACTED] dcote@seminairedequebec.ca
Emond Gervais (4)	Cell. : [REDACTED] gemon@seminairedequebec.ca
Gingras Marie-Pierre (5)	Cell. : [REDACTED] mpgingras@seminairedequebec.ca
Blouin Martin (6)	Cell. : [REDACTED] mblouin@seminairedequebec.ca
Camille Bouchard (7)	Cell. : [REDACTED] cbouchard@seminairedequebec.ca
Pierre Laurent (8)	Cell. : [REDACTED] plaurent@seminairedequebec.ca
Site Internet	www.seigneuriedebeauvre.ca
Certification FSC	Plainte (GEN-02-FOR) Activité illicite Espèce en péril Site culturel] (GEN-01-FOR)

Le registraire a supprimé ces informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Séminaire de Québec, par son Service forestier, gère l'ensemble de ses activités sur la Seigneurie de Beauré dont il est propriétaire de façon à protéger l'environnement et assurer de la sorte un développement durable de toutes ses ressources.

Notre but est de toujours améliorer nos performances environnementales en mettant de l'avant différentes mesures de contrôle nous permettant ainsi de maintenir à jour nos objectifs environnementaux.

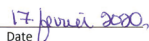
Le Séminaire de Québec s'engage à :

- Gérer toutes ses activités d'une façon responsable afin de protéger l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et du public en général;
- Favoriser l'utilisation des meilleures pratiques de gestion en vigueur afin de démontrer son intention de protéger et de préserver l'intégrité écologique de la forêt à long terme;
- Respecter les conventions et déclarations de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- Réaliser ses exploitations conformément aux lois et règlements en vigueur, tout en favorisant la prévention, et ainsi diminuer les risques d'impact négatifs sur l'environnement;
- Collaborer avec les organismes de réglementation et le FSC pour résoudre les écarts entre les lois ou règlements et les principes ou critères du FSC;
- Identifier et mesurer les risques possibles à l'égard de l'environnement et mettre en place un plan correcteur adéquat de façon à réduire ces risques;
- Instruire et former ses employés à l'égard de leurs responsabilités environnementales et promouvoir leur implication dans différents dossiers environnementaux;
- Communiquer et participer avec les différentes instances gouvernementales, ainsi que la collectivité, à l'élaboration de mesures et règlements, socialement acceptables et économiquement réalisables, ayant un impact sur l'environnement;
- Ne pas acquérir de bois récolté illégalement, qui aurait été coupé en violation des droits civils et traditionnels ou dans des forêts où l'aménagement menace les priorités mondiales en matière de conservation, ou dans des forêts transformées en plantations à partir de terrain où l'affectation ou l'utilisation était non forestière, ou encore qui proviendrait de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés;
- Établir un processus de suivi et de vérification de ses activités ayant pour but de valider que celles-ci répondent à la présente politique, aux lois et règlements, ainsi qu'aux principes de saine gestion en matière d'environnement;
- Cesser immédiatement les activités d'aménagement forestier dans tout secteur d'intervention faisant l'objet d'un différend de grande ampleur;
- Cesser immédiatement les activités d'aménagement forestier dans tout secteur d'intervention pour lequel il existerait une preuve que les droits, les coutumes et la culture des peuples autochtones tels qu'ils sont définis dans la DDPA et la Convention no 169 de l'OIT auraient été violés;
- Mettre en œuvre la Politique de gestion des observations, des plaintes et de règlements des différends sur la Seigneurie de Beauré pour la résolution de tout différend de grande ampleur, y compris la nomination d'un conciliateur;
- Adhérer à tous les Principes et Critères de la Norme Canadienne d'Aménagement Forestier du Forest Stewardship Council (FSC).


Denis Cantin

Directeur général


Jacques L. Laliberté, ing.f.
Régisseur des forêts


Date

17 février 2020


Date

17 février 2020

Responsabilités

Le Séminaire tient à cœur la santé et sécurité au travail des personnes œuvrant sur sa propriété. Ainsi, tout travailleur qui a accès à la Seigneurie est tenu de respecter le programme de prévention de son employeur et d'assumer les responsabilités énoncées à l'article 49 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

De plus, il doit obligatoirement remplir et signer la *fiche d'accueil et engagement du travailleur* (SST-02-FOR), voir fiche ci-contre. Respecter en tout temps les limites de vitesse affichées sur les chemins de la Seigneurie.

Inspection de la machinerie

Au moins une inspection de chaque machine et des extincteurs est requise au début des opérations selon la procédure REC-02-PRO.

Maintenir les machines, équipements et outils propres et en bon état en tout temps. Cadenasser les abatteuses lors des entretiens et des réparations selon les instructions inscrites sur la fiche de cadenassage de la machine. Utiliser un cadenas à clé unique par travailleur.





SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

SST-02-FOR

FICHE D'ACCUEIL ET ENGAGEMENT DU TRAVAILLEUR

Identification

Nom : _____ Prénom : _____ Employeur : _____ Date : _____

Marque du véhicule et couleur : _____ No d'immatriculation : _____

Fonction, opérateur de quelle machine : _____

Par la présente, je reconnais :

- ✓ Que le fait de pouvoir circuler sur la Seigneurie de Beaupré, propriété du Séminaire de Québec, pour y travailler ou me rendre à mon travail dans la Réserve faunique des Laurentides est un droit consenti par le Séminaire, et que ce droit est révocable.

Par la présente, j'atteste :

- ✓ Avoir été informé et avoir pris connaissance des règles, directives et responsabilités édictées dans le **Programme de prévention et d'intervention d'urgence en forêt** de mon employeur, ainsi que des **instructions de travail** du Séminaire de Québec.

Et je m'engage :

- ✓ À prendre les mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et mon intégrité physique ainsi que celles des personnes qui ont également accès à la Seigneurie de Beaupré.
- ✓ À ne pas travailler ou circuler sous l'influence de l'alcool ou de drogue.
- ✓ À rapporter immédiatement au Séminaire tout événement me concernant.
- ✓ À ne pas pratiquer des activités de chasse, pêche et de braconnage sur la Seigneurie.
- ✓ À ne pas posséder aucune arme à feu dans la machinerie forestière ou les véhicules.
- ✓ À collaborer pour la prévention des incendies et la protection de l'environnement.
- ✓ À respecter en tout temps les limites de vitesse affichées sur les chemins de la Seigneurie.

Je reconnais également que le non-respect, des engagements qui précèdent, entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au gendarmement ou la révocation du droit d'accès à la Seigneurie de Beaupré.

Mesures disciplinaires ou de redressements :

Dépendamment de la gravité de la situation ou du nombre d'avertissements :

- Avertissement écrit ► Expulsion temporaire ► Expulsion définitive

Signature de l'employé

Équipement de protection individuel (EPI)

ÉPI	PORT REQUIS...
CASQUE DE SÉCURITÉ	En tout temps pour tous les types d'emplois, sauf dans les cabines fermées.
LUNETTES DE SÉCURITÉ ET OU ÉCRAN FACIAL	• Abattage conventionnel; • Débroussaillage; • Utilisation de la scie mécanique; • Coupage de câbles; • Manipulation de substances dangereuses; • Travaux relatifs à la réparation mécanique en forêt
PROTECTEURS AUDITIFS (coquilles/bouchons)	• Lorsqu'il y a utilisation d'outils comportant des risques de surdité (machine qui développe plus de 90 DBA/8 hrs); • Utilisation d'outils bruyants dans un camion-service; • Opérateur à l'intérieur de la cabine d'une débusqueuse; • Abattage; • Débroussaillage.
GANTS ASSOCIÉS AUX DANGERS	• Pour le limage des scies à chaînes : avec intérieur doublé pour protéger contre les coupures; • Pour la manipulation de câbles d'acier.
PANTALON DE SÉCURITÉ/ JAMBIÈRE	• Abatteur conventionnel; • Débroussailleur; • Débardage; • Débusqueuse à câbles; • Travail effectué avec une scie à chaîne.
BOTTES DE SÉCURITÉ	Munies d'un embout protecteur et semelle antidérapante, approuvées CSA, d'une hauteur minimale de 6 pouces. Pour l'abattage manuel: Bottes certifiées pour scie à chaîne.  
DOSSARD FLUORESCENT OU BANDES FLUORESCENTES	En tout temps lorsque la personne circule à l'extérieur des bâtiments ou des véhicules. Lors de la chasse pour le débroussaillage.
PANSEMENT COMPRESSIF	Obligatoire pour l'abattage manuel et le débroussaillage, à l'intérieur du casque.

Obligatoire pour l'abattage d'arbre : Attestation de formation en abattage manuel

Communications



Annoncez-vous à chaque kilomètre, lorsqu'on circule sur les chemins forestiers.

FM : Selon le secteur

CB : Fréquence 10



Un système de communication doit être disponible aux fins de communication avec les services d'urgence.

Si vous êtes sur le lieu d'un accident, faites le 911 avec un cellulaire, l'appel sera localisé. Faites le 911 pour le service de sauvetage hors route. Pour diriger l'ambulance aux points de rencontre prévus, utiliser le nom inscrit sur les affiches installées aux 15 barrières ci-dessous.

**APPELS
D'URGENCE**

LAC DES CYGNES
 AMBULANCE: 418 522-1515
 POLICE: *4141
 SÉMINAIRE DE QUÉBEC: 418 692-3981
 SOPFEU: 1-800-463-3389
 Radio (CB):10

KM 84
 KM 74
 ST-ADOLPHE
 STE-BRIGITTE-DE-LAVAL
 CHEMIN DE LA MINE
 ST-ACHILLÉE
 SEPT CRANS
 CAMP 115
 BEAUDOIN
 SAPINIÈRE GAUTHIER
 DES CAPS
 IDAS
 ST-PLACIDE
 ST-THOMAS
 LAC DES CYGNES

Points de rencontre pour l'évacuation des blessés sur les terres du Séminaire de Québec (d'Ouest en Est)

Barrières	Bassins	Accès
Km 84	M	Route 175
Km 74	M	Route 175
St-Adolphe	M	Chemin de la Perdrière
Ste-Brigitte-de-Laval	M	Avenue Ste-Brigitte
Chemin de la Mine	M	Boulevard Ste-Anne
St-Achillée	M	Route St-Achillée Est
Sept Crans	M	Chemin De la D'Auteuil
Camp 115	A	Chemin Abitibi Price
Beaudoin	A	Route 138
Sapinière Gauthier	A	Route 138
Des Caps	G	Route 138
Idas	G	Rang St-Placide Sud
St-Placide	G	Rang St-Placide Nord
St-Thomas	G	Chemin St-Thomas Est
Lac des Cygnes	G	Route 381

BASSINS: M = Montmorency, A = Sainte-Anne, G = Gouffre

	Autres informations	LONG DMS	LAT DMS
	Km 84	-71° 14' 27.787"	47° 09' 44.775"
	Chemin Éphrem-Côté	-71° 20' 27.949"	47° 06' 08.367"
	Domaine Saint-Adolphe	-71° 16' 11.524"	47° 04' 23.201"
	Fin du chemin	-71° 09' 24.228"	47° 04' 41.185"
	Rue Lemoine, avenue Royale	-71° 03' 15.28"	46° 58' 09.19"
	Fin du chemin	-71° 02' 40.253"	47° 05' 15.835"
	Côte Sainte-Anne	-70° 58' 32.828"	47° 04' 31.662"
	Rivière Sainte-Anne	-70° 49' 21.761"	47° 12' 09.630"
	Chemin des Beaudoin	-70° 42' 45.002"	47° 13' 25.057"
	Km 427	-70° 41' 09.420"	47° 15' 19.136"
	Km 433,5	-70° 38' 44.219"	47° 18' 35.886"
	1 200 m au sud du chemin du Pont Couvert	-70° 38' 8.760"	47° 24' 7.266"
	Côte du Pérou	-70° 38' 19.480"	47° 27' 54.567"
	St-Urbain – Rang St-Jérôme	-70° 36' 12.602"	47° 32' 46.455"
	Entrée au nord de la LTE	-70° 35' 16.112"	47° 37' 50.234"



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Plan des mesures d'urgence

BLESSÉ GRAVE

INCENDIE
(Même éteint)

DÉVERSEMENT

Prendre connaissance de l'incident
(localisation, ampleur, etc.)

Ne jamais mettre votre vie en danger

**Donner les
premiers soins**

**Tenter d'éteindre le feu
avec le matériel
d'extinction**

**Colmater la fuite
Utiliser matériaux
absorbants**

AVISER SANS DÉLAIS

CCSC
(Ambulance)
418-522-1515

SOPFEU
1-800-463-3389

Urgence
Environnement
1-866-694-5454

Toujours aviser un **représentant du Séminaire**
et compléter les formulaires associés (Voir SST-02-PRO art.17).

Autres éléments à déclarer au Séminaire :
Activité illicite, espèce en péril, site d'intérêt culturel,
non-conformité, décès d'un travailleur,
blessé mineur, accident.

Protocole d'évacuation des blessés (SST-03-PRO)

BLESSURE GRAVE OU PROBLÈME MÉDICAL

Le travailleur ou un témoin appelle immédiatement au CCSC au 418-522-1515 ou le 911 si l'ambulance ne peut se rendre sur le lieu de l'événement. L'appel sera localisé et la municipalité concernée sera contactée pour faire un sauvetage hors route. Désigner une personne pour se rendre au point de rencontre avec l'ambulance. Appeler la Sûreté du Québec (*4141) si un accident avec véhicule à moteur.

Le travailleur blessé ou un témoin prévient le secouriste qui se trouve le plus près du lieu de l'accident ainsi que son contremaître et un représentant du Séminaire.

Les secouristes :

- donnent les premiers secours en attendant les services d'urgence;
- maintiennent la communication avec le répartiteur selon ses indications;
- transmettent au répartiteur les informations suivantes :
 - son nom et son numéro de téléphone;
 - les circonstances de l'accident (ex. : chute d'un arbre);
 - l'état du blessé ou la nature du problème médical;
 - le point de rencontre avec le véhicule ambulancier;
 - la couleur du camion qui sera au point de rencontre avec l'ambulance.
- demandent par radio à tous les usagers des chemins forestiers de laisser la priorité au véhicule ambulancier;
- préviennent la famille du blessé;
- remplissent le *Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours*.

Informent l'inspecteur de la CSST et le Séminaire de Québec au 418-692-3981 dans les plus brefs délais et laissent les lieux de l'accident inchangés.

Prévention des incendies

www.sopfeu.qc.ca | Abonnez-vous en ligne!



English

Rechercher

Suivez-nous sur Facebook

SOPFEU

État de la situation

Zone interactive

Centre de presse

Pour nous joindre

Un service automatisé peut vous informer par courriel de la situation en forêt et vous fournir tous les renseignements appropriés à vos besoins.



Conformément à l'article 138 de la Loi sur les Forêts: « *du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.* »

Vérification mensuelle du matériel d'extinction

Le 1^{er} juillet et le 1^{er} août avec le formulaire REC-02.2-FOR

✓	L'extincteur se trouve à l'emplacement désigné
✓	Ni l'accès à l'extincteur ni sa visibilité ne sont obstrués
✓	Les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles et tournées vers l'avant
✓	Aucun sceau ou indicateur de manipulation indue n'est brisé ou manquant
✓	Afin de déterminer s'ils sont pleins, peser ou soupeser les extincteurs
✓	Rechercher tout signe évident de dégradation, de corrosion et de fuite ou toute obstruction des diffuseurs
✓	L'indicateur de pression sur le manomètre est compris dans la zone de pression requise (verte).
✓	Dans le cas des appareils sur roues, vérifier l'état des pneus, roues, chariot, tuyau et lance
✓	Placer l'extincteur la tête en bas et le secouer légèrement

Gestion des déchets



Récupérer tous ses déchets, qu'ils soient dangereux ou non, et en disposer dans les endroits prévus à cette fin.



Types de déchets

Déchet domestique	Déchet de construction	Déchet dangereux
Déchet solide généré par l'activité du chantier et matière recyclable	Déchet en lien avec la construction	Toute matière qui en raison de ses propriétés présente un danger pour la santé ou l'environnement
Exemple : • Nourriture • Emballage • Bouteille • Carton	Exemple : • Plastique • Fils • Emballage • Métaux • Contreplaqué • Bois • Matelas • Meubles • Robinetterie	Exemple : • Résidu de peinture • Hydrocarbure • Filtre à l'huile, huile usée et contenant vide d'huile • Antigél • Aérosol • Absorbant contaminé • Tube de graisse • Sol contaminé • Batterie • Bonbonne de propane

Gestion des déchets non dangereux

- Des conteneurs sont localisés aux entrées de certaines barrières afin de disposer des déchets solides non dangereux, ces déchets peuvent également être ramenés à domicile.
- Aucun déchet non dangereux ne doit être jeté dans l'environnement, brûlé ou enterré.

Gestion des matières dangereuses (MD)

- Aucune matière considérée dangereuse n'est jetée dans l'environnement ou dans les poubelles de déchets solides.
- Aucune matière dangereuse n'est laissée à découvert sur le sol.
- Une trousse de déversement qui contient des matériaux absorbants respectant la capacité de récupération minimale selon le type de machine ou véhicule doit s'y retrouver.
- Les matériaux contaminés sont conservés dans des contenants étanches fermés, puis acheminés au garage de l'entreprise dans le but d'être transportés dans un centre de décontamination. Un bordereau de transport doit être fourni au Séminaire par l'entrepreneur pour chaque transport vers un centre de décontamination.
- Présence de **l'étiquette** et de la **fiche de données de sécurité** appropriée (disponible et accessible) pour chaque produit contrôlé fabriqué, transvidé, utilisé, manutentionné ou entreposé sur vos lieux de travail.

- Tout déversement d'hydrocarbure est rapporté à Urgence Environnement et un représentant du Service forestier du Séminaire en suivant la procédure en cas de déversement ci-contre et inscrite au programme de prévention du Séminaire.



Contenants étanches,
fermés pour la récupération
de MD



Trousse de déversement
(matériaux absorbants)

Urgence-
Environnement

Québec



Procédure en cas de déversement

DÉVERSEMENT

Tous les déversements, même mineur, avec ou sans lien hydrologique sont traités selon cette procédure.

Arrêter la machinerie, la pompe ou le circuit hydraulique en cause.

Colmater la fuite (bout de bois, guenilles, matériel dans la trousse de déversement). Limiter les dégâts au meilleur de votre connaissance en utilisant des absorbants, et si nécessaire, confiner le déversement en creusant des tranchées ou en construisant des digues de terre.

Déclarer immédiatement le déversement à votre supérieur, ce dernier prendra en charge les opérations et avisera obligatoirement Urgence Environnement au numéro de téléphone 1-866-694-5454.

Informez le représentant du Séminaire de votre chantier de l'évènement.

Faire appel à des ressources externes, si requis, pour contrôler la situation ou procéder au nettoyage du site
(Ex. : Véolia, Sani-Charlevoix, National Vacuum, etc.)

S'assurer que quelqu'un accueille et dirige les unités de récupération à l'endroit du déversement et que les sols contaminés sont récupérés et transportés dans un centre de décontamination pour être traités de façon conforme aux lois et règlements. Fournir une copie du bordereau de livraison au Séminaire de Québec.

Remplacer le matériel utilisé dans les trousse de déversement.

Le responsable de l'exploitant doit compléter le formulaire FO-04 « Suivi des déversements » du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Acheminer ce formulaire au Séminaire sur demande.

Les contenants de matières dangereuses et arrimage

Contenants	Exigences	Composantes du système d'arrimage
Bouteille	Bonnet de sécurité debout et attachée	• En état de fonctionner • Appropriées à l'usage qui en est fait • Ne comporter aucun élément endommagé • Aucun nœud, fissure ou coupure
Réservoir pétrolier	Solidement arrimé, sans exercer de force vers la cabine	
Objets dans la boîte de la camionnette	Être immobilisés pour ne pas entrer en collision avec les contenants de MD	



Le pistolet du réservoir doit être accroché ou dégoutter dans un contenant.



Le boyau de déchargement est conçu pour les produits pétroliers.



Sangles non adéquates et insuffisantes

Matériel dans la boîte non arrimé

Transport de marchandises dangereuses visibles de l'extérieur de la camionnette

Capacité du réservoir mobile	Exigence TMD et SIMDUT	Type de plaques lisibles et visibles	
		Plaque TMD	UN
450 litres et moins (DIESEL)	- Une étiquette classe 3 ou la mention DIESEL - Doit répondre à une norme	 ou 	N/A
>450 litres à 3 000 litres (DIESEL)	- Contenant normalisé UN, Inspection (V,K,I,P) au 60 mois Plaque TMD classe 3 sur les 4 côtés	 1 visible sur le contenant, 3 sur autres côtés	Plaque signalétique «UN»
>450 litres à 2 000 litres	(#UN 1203) pas obligatoire		
> 2 000 litres à 3 000 litres (DIESEL)	- Certificat TMD - Document d'expédition (#UN 1203)	 ou 	
>3 000 litres >450 litres si dans une remorque - Camion-citerne (DIESEL)	Plaque TMD avec le #UN sur les 4 côtés du contenant - Contenant normalisé UN et inspection V,K: annuel; I,P: 5 ans - Certificat TMD - Document d'expédition		
Maximum 5 bouteilles ou 500kg et moins (acétylène, oxygène, propane pleines ou vides)	- Une étiquette sur l'épaule de la bouteille - Debouts, attachées et avec le bonnet de sécurité		N/A



Code de ruban (REC-04.1-PRO)



NE PAS FRANCHIR LA LIMITE AVEC LA MACHINE : (Orange)

- Délimite les contours de coupe et/ou les bandes de 20 m de protection des ruisseaux permanents.
- Permission de récolter 30 % des arbres à l'intérieur des bandes. Ne pas laisser d'arbres matures susceptibles de verser en bordure de coupe.



RÉSERVÉ AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC : (Orange ou rose)

- Identifie les non-conformités
- Bois oublié, prise d'eau, ponceau...
- « Se renseigner auprès du Séminaire »



POUR LES CONTREMAITRES :

- (Orange ou rose)
- Prévision de chemins ou autre



INTERDICTION DE TRAVERSER AVEC LA MACHINE : (Bleu ou bleu à pois noirs)

- Identifie les cours d'eau intermittents. Gardez une bande de protection de 10 m de part et d'autre du ruisseau.
- Récolte 50 % des tiges de 14 cm et plus au DHP



INTERDICTION DE TRAVERSER AVEC LA MACHINE SAUF AVEC L'AUTORISATION DU CONTREMAITRE : (Jaune)

- Identifie les drainages ou écoulements superficiels qui ne sont pas des ruisseaux pour éviter de créer des ornières et diriger l'eau vers les cours d'eau.

**Fournir votre code de ruban aux travailleurs
si différent de celui-ci.**

Arrêt immédiat des travaux et corrections si : (REC-01-AM)

- Déversement de matière dangereuse
- Orniérage (Voir normes sur l’orniérage ci-bas)
- Élément règlementaire non cartographié (Ruisseau, milieu humide, prise d’eau, tuyau, etc.)
- Observation d’espèce protégé (faune, flore)
- Site d’intérêt culturel
- Début d’incendie
- Situation menaçante pour la santé et sécurité des travailleurs (Travailleur à proximité des machines en marche, méthode de travail non sécuritaire, blessé grave, etc.)
- Activités illicites

On encourage les travailleurs forestiers à signaler dans les plus brefs délais à son employeur et au Service forestier du Séminaire toute activité d’aménagement qui menace l’environnement, la sécurité des travailleurs ou les valeurs culturelles, ou tout autre cas de non-respect des lois et des règlements, et ils n’en sont pas pénalisés.

Normes sur l’orniérage

CATÉGORIE	DESCRIPTION	MESURE À PRENDRE
Mineur	>20 cm de profondeur et moins de 4 m de long. Apparaît de façon sporadique	Aucune
Modéré	> 20 cm de profondeur et plus de 4 m de long. Apparaît sur 25% et moins de la superficie des sentiers	Refermer les ornières qui dirigent l'eau de ruissellement vers les cours d'eau ou les chemins et diriger ces eaux en dehors des 20 mètres de protection
Majeure	> 20 cm de profondeur et plus de 4 m de long. Apparaît sur plus de 25% de la superficie des sentiers	Arrêt des opérations, refermer les ornières qui dirigent l'eau de ruissellement vers les cours d'eau/ les chemins, diriger ces eaux en dehors des 20 mètres de protection et diminuer les ornières à moins de 25% de la superficie des sentiers
Extrême	Orniérage dès l'utilisation d'un nouveau sentier, peu importe sa localisation	Arrêt des opérations dans le bloc et révision de la planification. Refermer les ornières

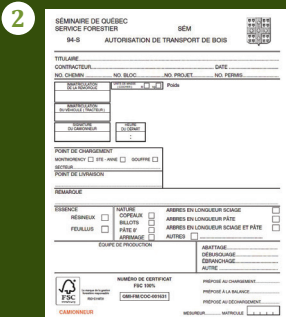
Transport de bois

Le conducteur a reçu la formation d'accueil et fait compléter le formulaire d'inspection de son camion.

Respecter les limites de vitesse et annoncez-vous par radio.

Les règles de sécurité du Séminaire sont les mêmes qu'en usine
Casque, dossard, bottes de sécurité obligatoires.

Utiliser les cales de roue ou système de cadenassage lors des entretiens et réparations.



Le camionneur
et les travailleurs restent
dans la cabine
ou à 50 mètres de
la chargeuse pendant
le chargement.

L'opérateur de la chargeuse remet les copies complétées, signées du feuillet de transport au camionneur.

Transport de bois (suite)

3



Le camionneur se déplace d'au plus 500 mètres et attache tous les câbles d'arrimage.

4



Le camionneur dépose une copie du feuillet de transport dans la boîte scellée avant de sortir de la Seigneurie. Sinon, voir chargement illégal.

Pour chaque chargement illégal, le Séminaire facture au titulaire du permis les droits de coupe correspondant au contenu du voyage, plus une pénalité de deux fois ces mêmes droits de coupe.

Protection des cours d'eau et contrôle de l'érosion (transport de sédiments)

Distance minimale d'approche	Cours d'eau caractérisés
Avec la machinerie	
10 mètres	Écoulement intermittent
20 mètres	Écoulement permanent, lac, marais
	Écoulement intermittent avec lien direct avec les rivières Montmorency, Sault-à-la-Puce ou Sainte-Anne
60 mètres	Rivière du Gouffre et du Gouffre Sud-Ouest
Construction de chemin et sablière	
30 mètres	Écoulement intermittent
60 mètres	Écoulement permanent, lac, marais
Stationnement des machines, réservoirs pétroliers, les entretiens et le nettoyage	
100 mètres	Lacs et cours d'eau

Il est interdit à toute machinerie de circuler dans un cours d'eau (passage à gué interdit).

Prendre les moyens pour minimiser l'orniérage.

Une ornière mesure au moins 4 m de long par 20 cm de hauteur.

Les ornières ne doivent pas occuper plus de 25% de la superficie des sentiers.

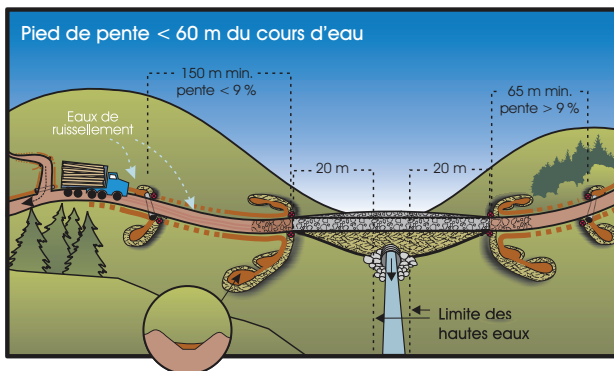
Les ornières problématiques doivent être refermées rapidement avec une pelle mécanique et l'eau détournée vers la végétation à 20 m des cours d'eau.

Construction de chemins

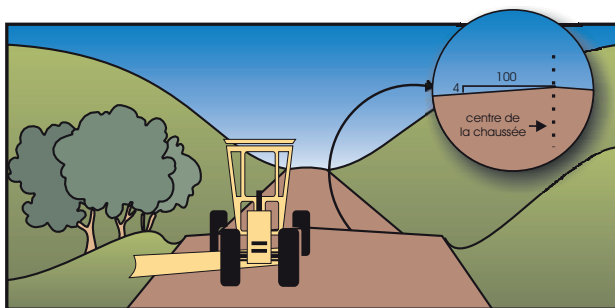
Pourcentage de la pente du chemin	Stabilisation de la pente du talus du remblai et du déblai du chemin	Distance entre les ponceaux de drainage	Précautions
Tout % si le pied de la pente est à plus de 60 m d'un lac ou d'un cours d'eau.	Adoucir à un rapport d'au moins 1 (V) : 1,5 (H).	Se calcule en divisant le nombre 500 par le pourcentage de pente ou toute autre technique assurant que les détournements sont en nombre suffisant et disposés de façon à éviter l'érosion de l'infrastructure routière.	Faire des bassins de sédimentation Détourner l'eau de ruissellement vers une zone de végétation à au moins 20 m d'un lac ou d'un cours d'eau.
Supérieure à 9 % et si le pied de la pente est à moins de 60 m d'un lac ou d'un cours d'eau.	Adoucir à un rapport d'au moins 1 (V) : 1,5 (H) et stabiliser le talus soit avec de la végétation, un enrochement avec membrane ou un ensemencement* accompagné de paille.		

*Utiliser du mélange B certifié exempt d'espèces exotiques envahissantes pour l'ensemencement.

Alternative pour le détournement des eaux



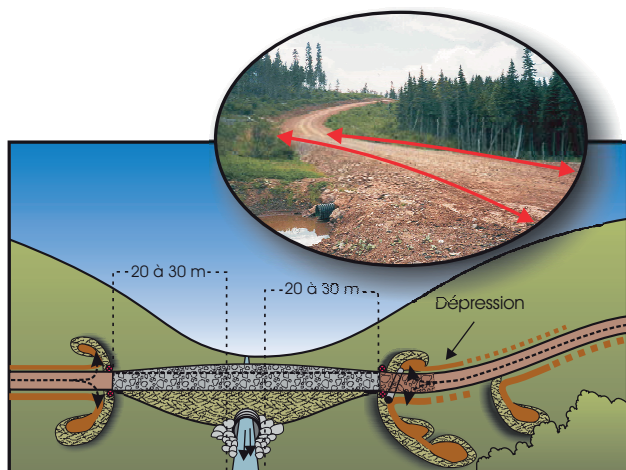
- Lorsqu'on détourne les eaux de fossés vers la végétation, aménager un bassin de sédimentation afin de ralentir la vitesse de l'eau et permettre aux sédiments de s'y déposer.



- Profiler le chemin en forme de « V » inversé et la maintenir lors du nivelage.

Traverse de cours d'eau

- Lors de travaux de voirie, conserver une bande de protection de 20 m de part et d'autre des ruisseaux intermittents, en conservant le tapis végétal et les souches, sans fossés et sans passage de la machinerie. De plus, pour les ruisseaux permanents, cette bande doit demeurer boisée.
- Enfouir la base du ponceau sous le lit du cours d'eau à 10 % minimum de la hauteur du conduit.
- Une membrane géotextile et un enrochement est nécessaire jusqu'à 85 % de la hauteur libre du ponceau après enfouissement.
- Végétaliser et stabiliser chaque rive des cours d'eau sur 20 m de longueur.
- Assurer la libre circulation du poisson.
- Surélever la surface du chemin sur une longueur d'au moins 20 m de chaque côté du cours d'eau (dos d'âne) afin de diriger l'eau de ruissellement vers les fossés.

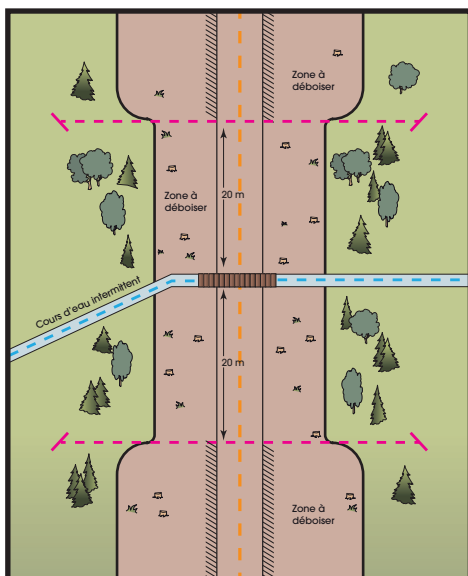


Source : Saines pratiques – Voirie forestière et installation de ponceaux,
© Ministère des Ressources naturelles

Intersection d'un chemin et d'un cours d'eau à écoulement intermittent

Les schémas suivants illustrent un exemple des méthodes pouvant être utilisées lors du balisage d'une intersection entre un chemin forestier et un cours d'eau à écoulement intermittent.

Avant déboisement de l'emprise du chemin, pour les équipes de construction de chemin

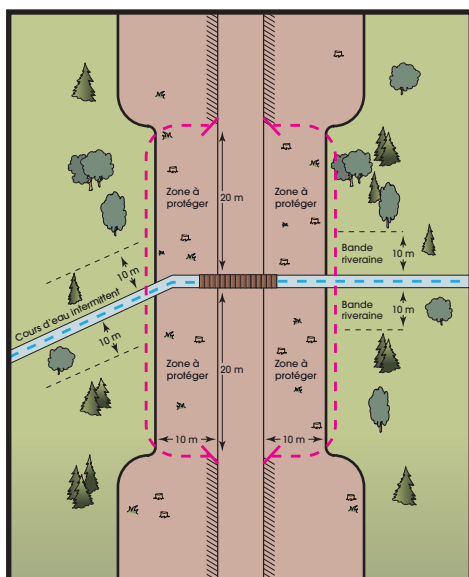


Les lignes pointillées indiquent la localisation des rubans :

- Orange : Centre du chemin
- Rose : 20 mètres de chaque côté du cours d'eau
- Bleu : Centre du ruisseau intermittent

Intersection d'un chemin et d'un cours d'eau à écoulement intermittent (suite)

**Après déboisement du chemin,
pour les équipes de récolte**



Les lignes pointillées indiquent la localisation des rubans:

- Rose: Zone à protéger
(Aucun passage de machinerie, aucun empilement de bois, etc.)
- Bleu: Centre du cours d'eau intermittent



Mission St-Adolphe. Crédit photo : Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury.

Protection des sites d'intérêt culturel

Si un site d'intérêt culturel est retrouvé sur la Seigneurie, soit à caractère autochtone (site archéologique, endroit de sépulture, lieu de rassemblement, sentier de portage, ancien site de camp), ou autre (vestige de camp forestier, peuplement exceptionnel, etc.), bien identifier et localiser l'endroit en prenant un point GPS si possible.

Puis, se retirer de la zone identifiée et délimiter par rubannage une bande de protection intégrale de 100 m autour du lieu jusqu'à validation par un représentant du Séminaire sur la valeur de ce site en collaboration avec les personnes ou membres des communautés autochtones concernées, et remplir le formulaire GEN-01-FOR. Se référer au document FSC-164, contexte autochtone. Éviter de diffuser au grand public l'emplacement des sites d'intérêt culturel décelés.

Protection de la faune

Poissons :

Aucune traverse de cours d'eau n'est autorisée à moins de 100 m en amont d'une frayère.

Chasse et pêche :

Les activités de chasse et de pêche sont strictement interdites et réservées exclusivement aux membres de clubs de chasse et pêche sous bail avec le Séminaire sur la Seigneurie de Beaupré.

Espèces désignées menacées ou vulnérables :

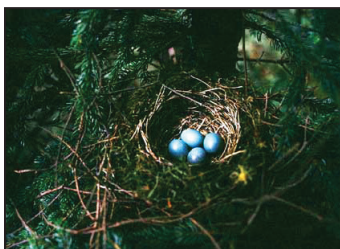
Se référer au document FSC-102, Fiches techniques des espèces en péril, révisé annuellement. Dans le cas d'une observation, voir les modalités à prendre dans l'encadré vert aux pages suivantes.

Grive de Bicknell :

Aucun travail d'éclaircie précommerciale sur des terrains situés à plus de 850 m d'altitude à moins qu'un inventaire ait été réalisé. Restez attentif à la présence de la Grive de Bicknell.



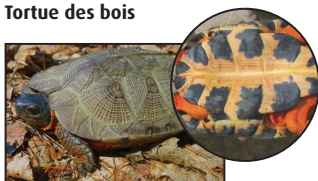
**Niche dans un sapin
le long du tronc,
1 à 4 mètres du sol**



**Nidification :
Fin mai à la mi-août
Pond de 3 à 4 œufs
bleus verts tachetés de brun**

Espèces désignées menacées ou vulnérables présentes ou potentiellement présentes sur la Seigneurie de Beaupré

Tortue des bois



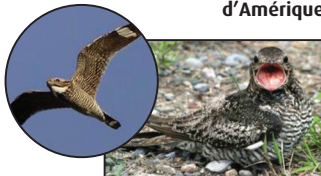
Faucon pèlerin



Aigle Royal



**Engoulevent
d'Amérique**



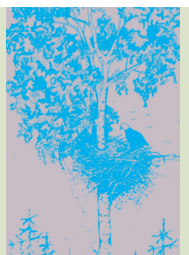
Buse (1 m)



Balbusard (1-1,5 m)



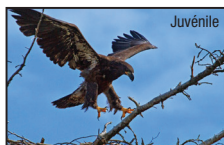
Pyrargue (1,5-2 m)



Si tu rencontres l'une de ces espèces, tu dois :

- 1- Prendre en note sa localisation (GPS)
- 2- Transmettre l'information à ton superviseur ou au responsable de la propriété afin de remplir le formulaire (GEN-01-FOR) et délimiter un périmètre de protection temporaire de 100 m le temps d'identifier l'espèce.

Pygargue à tête blanche



Hirondelle de rivage



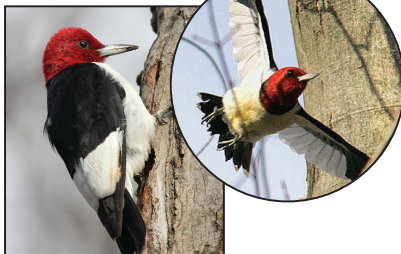
Grive de Bicknell



Paruline du Canada



Pic à tête rouge



Espèces désignées menacées ou vulnérables présentes ou potentiellement présentes sur la Seigneurie de Beaupré

Caribou des bois



Cougar



Lynx roux
4-5 cm



Lynx du Canada
10-11 cm



Cougar
11-12 cm



Si tu rencontres l'une de ces espèces, tu dois :

- 1- Prendre en note sa localisation (GPS)
- 2- Transmettre l'information à ton superviseur ou au responsable de la propriété afin de remplir le formulaire (GEN-01-FOR) et délimiter un périmètre de protection temporaire de 100 m le temps d'identifier l'espèce.

Arnica à Aigrette brune



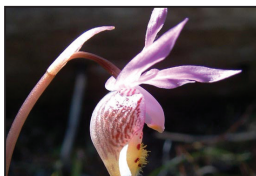
Épervière de Robinson



Ginseng à cinq folioles



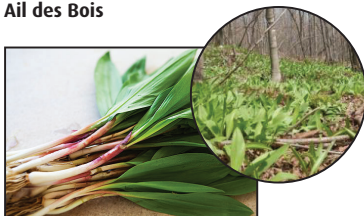
Calypso bulbeux



Cypripède royal



Ail des Bois





NOTES

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

Date: _____

Incident: _____

Personne contactée: _____

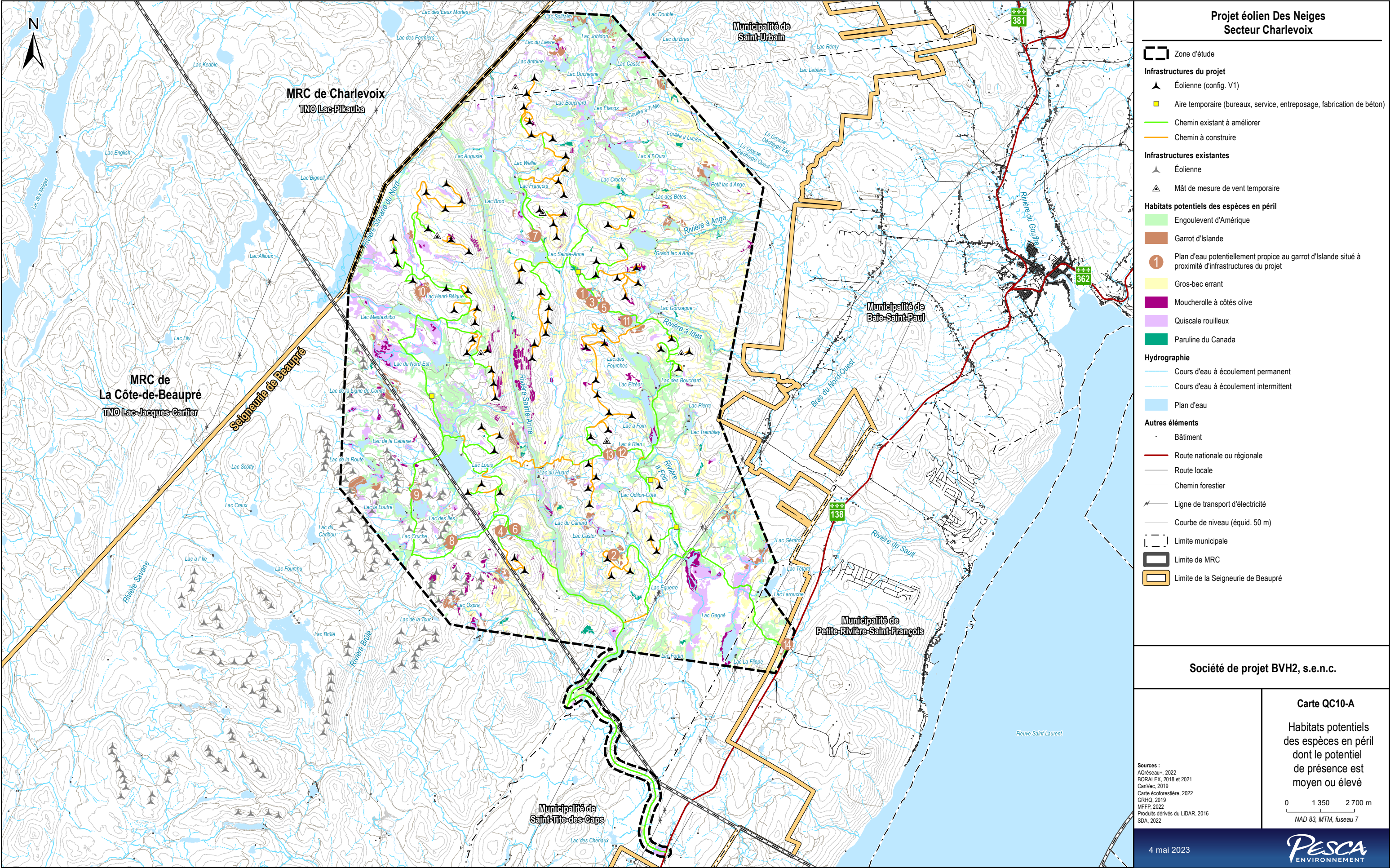
Date: _____

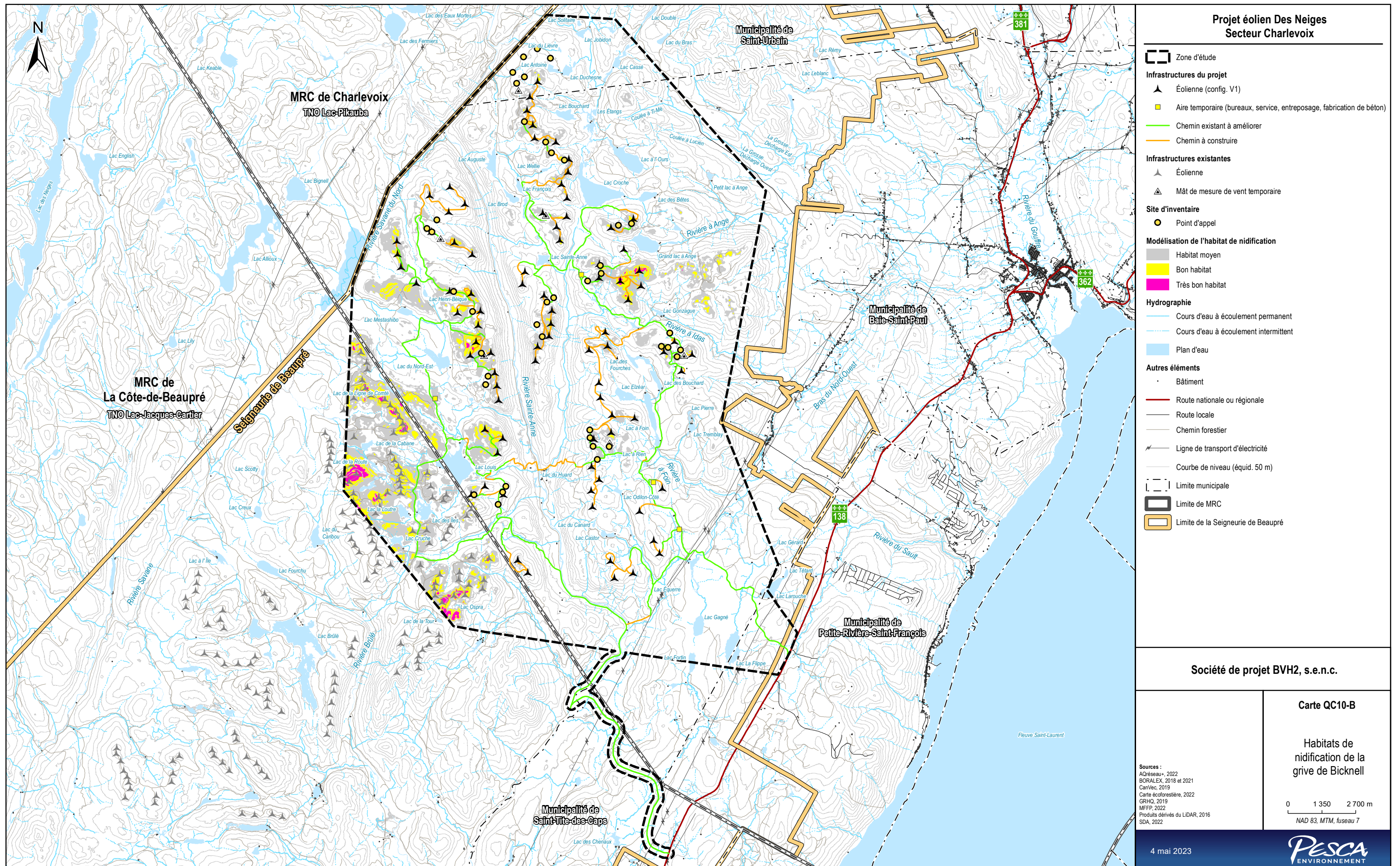


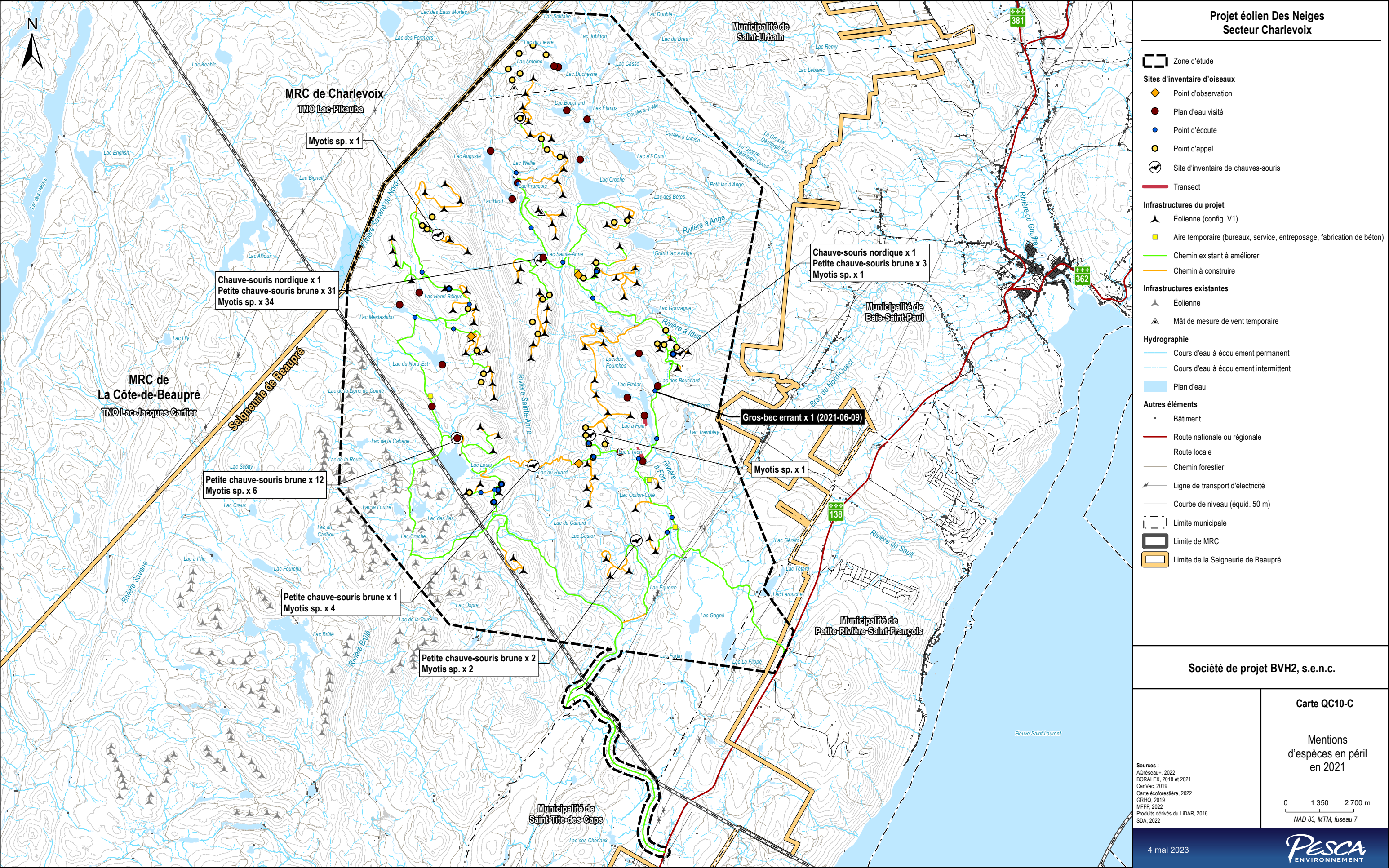
Séminaire de Québec

1, rue des Remparts,
Québec (Québec) G1R 5L7
Téléphone: 418-692-3981
Télécopieur: 418-692-4345
www.seigneuriedebeaupre.ca

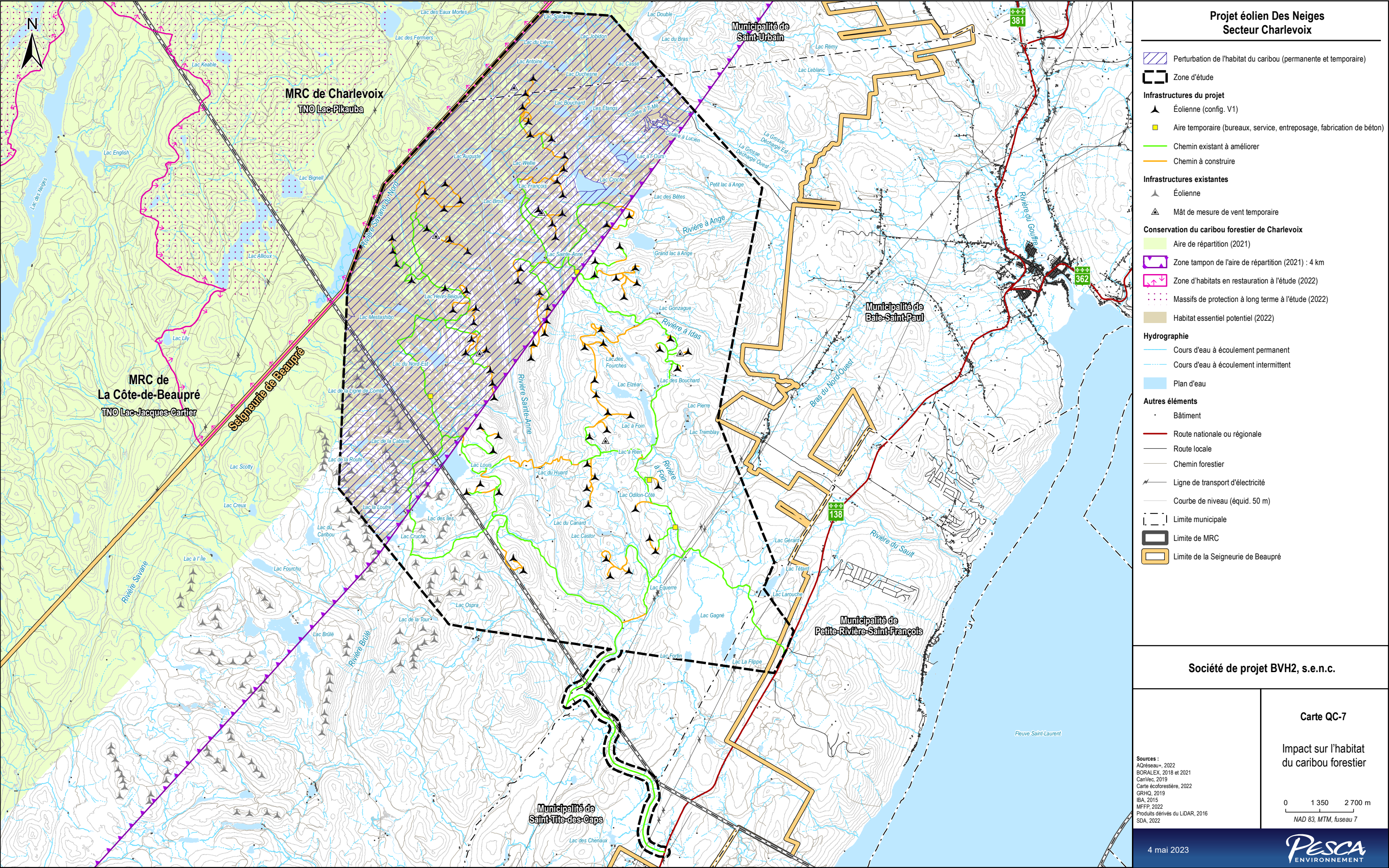
Annexe B Cartographie des habitats potentiels des espèces en péril visées



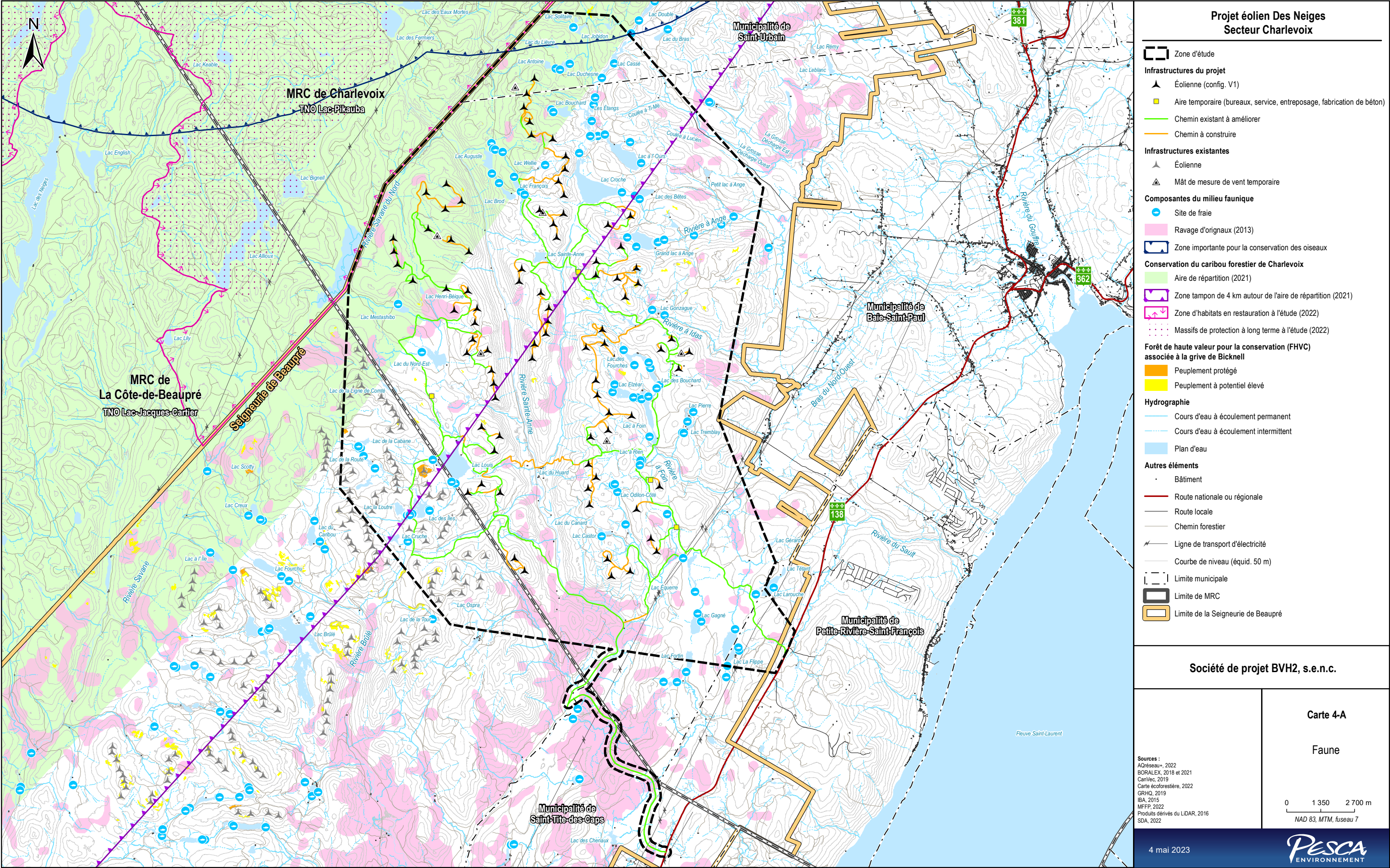




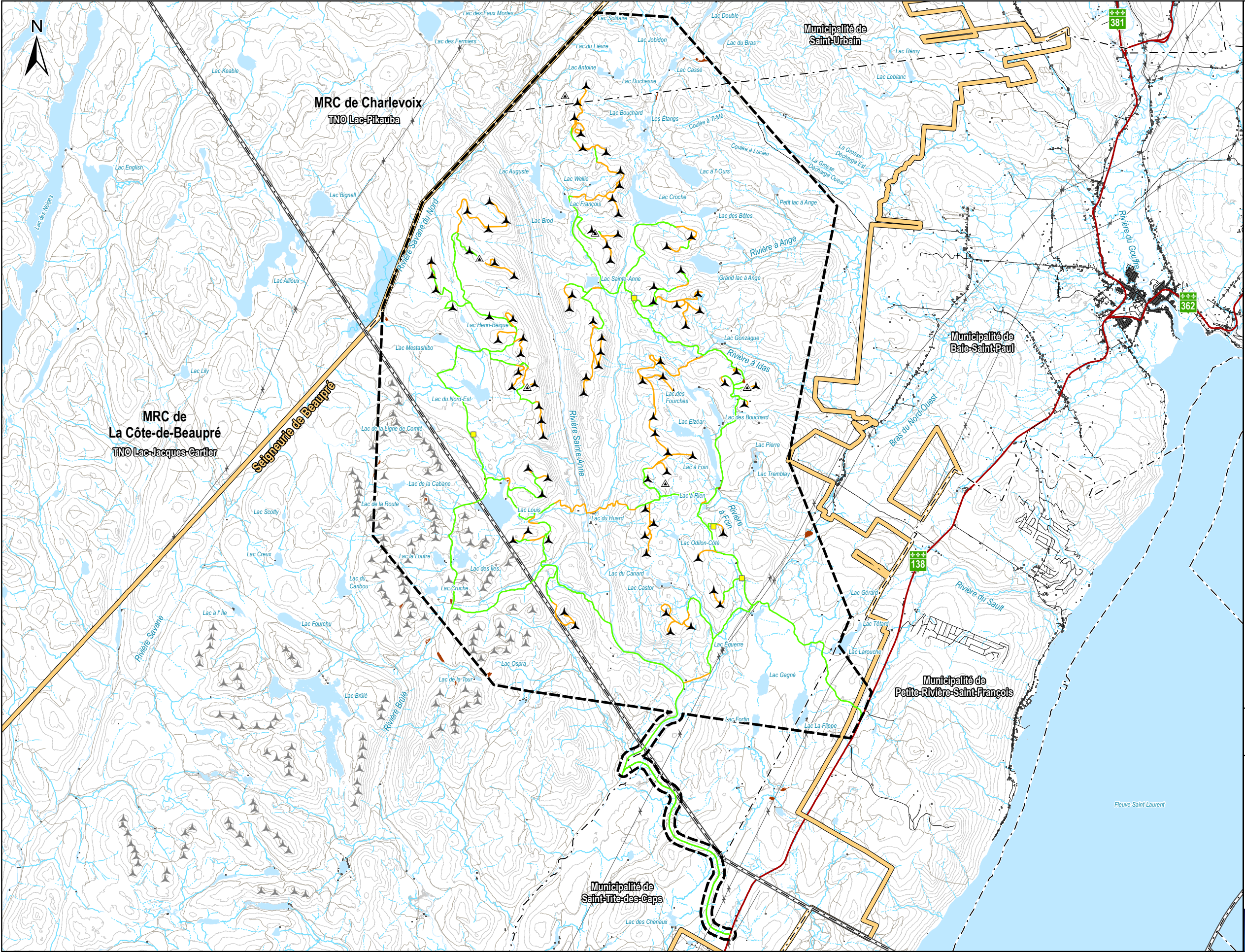
Annexe C Habitats essentiels potentiels pour le caribou forestier et taux de perturbation



Annexe D Carte 4A – Faune



Annexe E Localisation des bancs d'emprunt potentiels



Projet éolien Des Neiges Secteur Charlevoix

Zone d'étude

Infrastructures du projet

Éolienne (config. V1)

Aire temporaire (bureaux, service, entreposage, fabrication de béton)

Chemin existant à améliorer

Chemin à construire

Banc d'emprunt potentiel

Infrastructures existantes

Éolienne

Mât de mesure de vent temporaire

Hydrographie

Cours d'eau à écoulement permanent

Cours d'eau à écoulement intermittent

Plan d'eau

Autres éléments

Bâtiment

Route nationale ou régionale

Route locale

Chemin forestier

Ligne de transport d'électricité

Courbe de niveau (équid. 50 m)

Limite municipale

Limite de MRC

Limite de la Seigneurie de Beaufort

Sources :
AQ Réseau+, 2022
BORALEX, 2018 et 2021
CanVec, 2019
GRHO, 2019
Produits dérivés du LIDAR, 2016
SDA, 2022

4 mai 2023

PESCA

ENVIRONNEMENT

Société de projet BVH2, s.e.n.c.

Carte QC27

Bancs d'emprunt
potentiels

013502700

m

NAD 83, MTM, fuseau 7

BLXSBP_3216_CHX_QC27_BancEmp_20230504

